

Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime



**RAPPORT FINAL SUR LE CADRE D'INVESTISSEMENT POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DES PÊCHES EN MAURITANIE
2015 – 2020**

Lionel KINADJIAN, Assane SOUMARÉ, Mohamed Lemine Ould NAFFA



Avril 2015

Ce rapport a été rédigé dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur des la Pêche (PASP) pour le Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) financé par la Banque Mondiale pour la République Islamique de Mauritanie et administré par le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

Kinadjian, L. ; Soumaré, A. ; Naffa M. L. dit Saadna (2014). *Rapport sur le Cadre d'Investissement pour le Développement Durable des Pêches Maritimes (CIDDPM)* pour le Programme Régional de l'Afrique de l'Ouest (PRAO). Nouakchott : Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie. 159 pp. + Annexes.

Contacts des auteurs :

Lionel Kinadjian : kinadjian@gmail.com

Assane Soumaré : assoumare@yahoo.fr

Mohamed Lemine Ould NAFFA (dit Saadna) : mnaffa@yahoo.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
<i>Quelques remarques préliminaires et éléments de cadrage</i>	6
FICHE DE PRESENTATION DU CIDDPM	7
LISTE DE SIGLES ET ACRONYMES	10
GLOSSAIRE	14
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	15
Liste des tableaux	15
Liste des figures	15
RESUME EXECUTIF	17
INTRODUCTION	19
1. CONTEXTE SECTORIEL	20
1. Environnement marin et ressources halieutiques	20
1.1 Environnement	20
1.2 Ressources halieutiques	21
2. Systèmes d'Exploitation	24
2.1 Evolution de la structure de la production par segment d'exploitation	24
2.2 Evolution de la capacité de pêche (en nombre de bateaux) par segment	27
3. Infrastructures portuaires	32
4. Transformation valorisation à terre	33
5. Commercialisation et marchés	35
6. Les sous secteur de la pêche continentale et de l'aquaculture	36
7. Institutions en appui à la gestion du secteur	37
8. Contribution du secteur à l'économie nationale	40
8.1 Rente halieutique (=surprofit des producteurs)	40
8.2 Produit Intérieur Brut de la pêche.	40
8.3 Recettes budgétaires	41
8.4 Recettes en devises	41
8.5. Emplois	42
8.6 Consommation	42
2. PARTIE DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	43
1. Evaluation de l'atteinte des objectifs stratégiques	44
1.1. Objectif stratégique de préservation et conservation de la ressource	44
1.2. Objectif stratégique de l'intégration du secteur à l'économie	44
2. Financement du Cadre de Dépenses à Moyen Termes (CDMT) 2008-2012	51
2. Diagnostic Stratégique	53

3. FINANCEMENTS DU SECTEUR DES PECHES ET DE L'AQUACULTURE	54
1. Financement Etat	54
a) Budget de fonctionnement et d'investissement du MPEM	54
b) Budget consolidé d'investissement du secteur des Pêche et des Infrastructures portuaires	56
2. La Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP)	58
a) Budget de fonctionnement	58
b) Résultats net et Capacité d'Auto Financement (CAF)	59
c) Investissement	59
3. La Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP)	60
4. Financement secteur privé	61
a) Taxe parafiscale de surveillance des pêche	61
b) Taxe observateurs	62
c) Taxe formation maritime	62
d) Taxe statistique	62
e) Investissements privés dans le secteur	63
4. Financement des Partenaires Techniques et financiers	65
a) Cartographie de l'intervention des PTF dans le secteur : situation actuelle et tendances	65
b) Cadre de concertation et coordination de l'APD sectorielle pêche	66
5. CADRE D'INVESTISSEMENT	68
1. Vision stratégique	68
2. Objectifs spécifiques	68
3. Ambitions/objectifs chiffrés à l'horizon 2020	69
4. Principes/idées forces du Cadre d'investissement	71
5. Composantes du Cadre d'Investissement	72
COMPOSANTE 1 = AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DURABLE DES PECHERIES	73
Sous Composante : Amélioration de la Gouvernance	73
Sous Composante : Amélioration de la Gestion durable des pêcheries	87
COMPOSANTE 2 = ACCROISSEMENT DE L'INTEGRATION DU SECTEUR A L'ECONOMIE NATIONALE	98
Sous composante : Amélioration des infrastructures	98
Sous composante : Renforcement de la mise aux normes	125
Sous composante : Appui au développement des filières de valorisation et commercialisation	134
COMPOSANTE 3 = RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES	141
Sous composante renforcement de l'adéquation formation emploi	141
Sous composante renforcement des capacités et formation continue	143
COMPOSANTE 4 = DEVELOPPEMENT DE LA PECHE CONTINENTALE ET DE L'AQUACULTURE	145
Sous composante Développement de la pêche continentale	145
Sous composante Promotion du développement de l'aquaculture	148
6. Présentation synoptique du Cadre d'Investissement	153

7. PLAN D'INVESTISSEMENT ET PLAN DE FINANCEMENT	154
1. Plan d'Investissement	154
2. Plan de financement	157
8. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE (Y COMPRIS FINANCEMENT), COORDINATION ET SUIVI EVALUATION DU CADRE D'INVESTISSEMENT	159
9. EVALUATION DES RISQUES	161
1. Identification des principaux risques au niveau du Cadre d'Investissement	162
2. Mesures de mitigation envisagées	162
Annexes	164

Quelques remarques préliminaires et éléments de cadrage

Ce cadre d'investissement intervient en appui à la mise en œuvre de la Stratégie du secteur des pêches et de l'économie maritime qui a été récemment adoptée par le Gouvernement pour la période 2015-2019. Le pas de temps associé aux investissements en appui aux réformes des politiques publiques et leurs impacts s'inscrivant dans des horizons souvent plus éloignés que le court et le moyen termes (5 ans), l'horizon proposé pour ce cadre d'investissement est de 10 ans avec une étape d'évaluation intermédiaire à 5 ans. Cette évaluation intermédiaire devrait permettre de revisiter les priorités sectorielles en fonction des résultats atteints, des évolutions du secteur et de réviser/compléter ainsi le Cadre d'investissement sectoriel.

La notion d'investissement telle qu'elle est envisagée dans ce travail de planification s'entend au sens large, et concerne tout aussi bien les investissements physiques, que les investissements dans les infrastructures institutionnelles et de gouvernance. Le champ couvert par ce Cadre d'investissement dépasse par ailleurs celui du champ sectoriel couvert par le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime *stricto sensu*. Il couvre notamment des besoins d'investissement dans les domaines des infrastructures qui concernent le débarquement et l'aval des filières de la pêche au niveau de la Zone Franche de Nouadhibou, des investissements d'aménagement du territoire ayant une incidence directe sur le secteur des pêches, (service de base et infrastructures structurantes), ainsi que des investissements dans le capital humain dont le ressort dépend d'institutions telles que l'Académie Navale nouvellement créée, l'Université des Sciences, de Technologie et de Médecine de Nouakchott (USTM).

Bien que principalement orienté vers le secteur des pêches maritimes, ce cadre d'investissement couvre également les besoins d'investissement pour les sous-secteurs liés à la pêche continentale et à l'aquaculture, eu égard aux rôles qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre la pauvreté et contre l'insécurité alimentaire en milieu rural mais aussi en terme de diversification et d'accroissement de la production, en particulier pour l'aquaculture.

Ce cadre d'investissement se veut réaliste en ce sens qu'il se fonde sur les capacités réelles d'exécution constatées dans la mise en œuvre des stratégies antérieures, sur les améliorations probables de la gouvernance, tant en terme de régulation pour la promotion durable du secteur privé et de l'intégration à l'économie nationale. Il se fonde également sur le principe de durabilité des apports du secteur en matière de lutte contre la pauvreté à travers les effets induits et d'entraînement sur l'économie, en particulier à travers son fort potentiel de contribution durable à la croissance économique inclusive.

Par ailleurs, les capitaux destinés à financer les investissements n'étant généralement pas gratuits, il est nécessaire de s'assurer, pour éviter un appauvrissement de l'économie, que les avantages liés aux projets d'investissement qui seront mis en œuvre seront supérieurs aux coûts engendrés, y compris ceux des capitaux mobilisés pour les financer. Des analyses ont été réalisées à un niveau macro-économique afin d'évaluer l'impact des principaux Programmes Phares identifiés dans ce Cadre d'Investissement. Des analyses plus fines de rentabilité économique et financière devront néanmoins être conduites aux échelles micro-économiques pour les principaux Projets productifs envisagés (Infrastructures notamment). Un plan de financement adapté à chaque Projet identifié et à son niveau de risque devra par ailleurs être développé au cas par cas.

FICHE DE PRESENTATION DU CIDDPM

OBJECTIF GENERAL (VISION) :

« Tirer de la richesse halieutique du pays, et de façon durable, le maximum de bénéfices pour la population mauritanienne et participer plus activement aux efforts de développement d'une Economie Bleue inclusive source de richesse et d'emplois »

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Renforcer la gouvernance économique du secteur afin de garantir une croissance durable et inclusive
- Assurer une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques à travers la mise en œuvre des plans d'aménagement de pêcheries fondés sur l'allocation de droits de pêche et d'une fiscalité adaptés
- Promouvoir une industrie de la pêche compétitive sur le plan international et contribuant plus fortement à l'économie nationale
- Promouvoir un emploi maîtrisé, renforçant l'intégration du secteur à l'économie nationale
- Consolider et élargir le dispositif d'agrément sanitaire des produits aquatiques (compris pour les produits de l'aquaculture) à l'exportation sur les marchés internationaux et sous régionaux rémunérateurs et sur le marché domestique (en lien SNDP)
- Développer de façon maîtrisée les infrastructures de débarquement disposant des services de base et des pôles de valorisation halieutique en adéquation avec les besoins de la gestion des pêches et mieux les répartir sur la façade maritime
- Accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire en Mauritanie
- Initier le développement de la pêche continentale et l'aquaculture à travers la réalisation de projets pilotes

COMPOSANTES DU PROGRAMME

- **COMPOSANTE 1 = Amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des pêcheries**
 - ✓ Sous Composante : Amélioration de la Gouvernance
 - ✓ Sous Composante : Amélioration de la gestion durable des pêcheries
- **COMPOSANTE 2 = Accroissement de l'intégration du secteur à l'économie nationale**
 - ✓ Sous Composante : Amélioration des infrastructures
 - ✓ Sous Composante : Renforcement de la mise aux normes
 - ✓ Sous Composante : Appui au développement des filières de valorisation
- **COMPOSANTE 3 = Renforcement des capacités humaines**
 - ✓ Sous Composante : Renforcement de l'adéquation formation emploi
 - ✓ Sous Composante : Renforcement des capacités et formation continue
- **COMPOSANTE 4 = Développement de la Pêche continentale et de l'aquaculture**
 - ✓ Sous Composante : Développement de la pêche continentale
 - ✓ Sous Composante : Promotion du développement de l'aquaculture

COUT GLOBAL DU PROGRAMME

- **197 980 550 000 MRO**, soit 880 000 000 Euros et 659 935 151 \$USD

IMPACTS ATTENDUS

	2013/2014		2019/2020
Croissance économique			
PIB Branche Pêche <i>en Millions US\$</i>	142,6	59%	226,6
Redevances d'accès <i>en Millions US\$</i>	41,5	326%	176,8
Valeurs des exportations <i>en millions de US\$</i>	330	85%	610,2
Production Halieutique <i>en Tonnes métriques</i>	800 000	50%	1 200 000
Production Halieutique <i>en Millions de US\$</i>	740		900
Gouvernance & Gestion			
Nb. de pêcheries gérées sous Plan d'aménagement <i>avec un système des gestion fondé sur les droits de pêche</i>	0	600%	6
Intégration pêche au périmètre de l'ITIE	Non		Oui
Nb. de stocks surexploités sur Nb. de stocks suivis	30%		10% <

Intégration du secteur			
PIB Activité transformation <i>en Millions US\$</i>	105,62	88%	198,79
% Production réalisée dans la ZEE débarquée	15%	X4	60%
Nombre infrastructures portuaires <i>en exploitation</i>	2	3	5
Agrément sanitaire pour exportation mollusques bivalves et produits aquaculture	Non		Oui
Volume des Investissements Directs Etrangers <i>en millions US\$</i>	100	105%	205
Emplois pêche			
Emplois directs activités de production	40 000		40 000
Emplois directs activités de transformation valorisation, et pôle de développement	13 000	X 3,4	44 580
Emplois directs totaux	53 000	X 1,6	84 580
Consommation & Sécurité alimentaire			
Distribution de poissons SNDP	6 000 Tonnes	150%	15 000 Tonnes
Consommation <i>en Kilogramme / An / Hab.</i>	6 Kg / an / hab	66%	10 Kg / an / hab

Aquaculture et pêche continentale			
Production conchylicole (Huîtres) <i>en Tonnes métriques</i>	40 <	X 6	250
Production conchylicole (Huîtres) <i>en US\$</i>	160 000	X 6	1 000 000
Emplois Conchyliculture	2		200
Algo Culture <i>en Tonne métrique</i>	0		100
Algo Culture <i>en US\$</i>	0		51 500
Production Pêche continentale et Pisciculture eau douce <i>en Tonnes métriques</i>	1 000	X 20	20 000
Production Pêche continentale et Pisciculture eau douce <i>en US\$</i>	1 250 000	X 20	25 000 000
Emplois pêche continentale et pisciculture	1 500	X 3	4 500

LISTE DE SIGLES ET ACRONYMES

Equivalence monétaire

Unité monétaire=Ouguiya (UM)

1\$\$USD=300 UM

1 Euros = 400 UM

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
AECID	Agence espagnole pour la coopération internationale au développement
AFD	Agence Française de Développement
AIS	Automatic Identification System (AIS) - Système d'identification automatique (SIA)
AMP	Aires Marines Protégées
AON	Groupe Abdellahi Ould Noueiguedh
APAM	Projet Appui à la Pêche Artisanale Mauritanienne
APD	Avant Projet Détaillé
APD	Aide Publique au Développement
API	Autres Programmes d'Investissement
A3PAM	Association Professionnelle de la Pêche Artisanale Mauritanienne
APS	Avant Projet Succinct
ASP	Appui Sectoriel Pêche
AZF	Autorité de la Zone Franche
BACoMaB	Banc d'Arguin and Coastal and Marine Biodiversity Trust Fund Limited
BAD	Banque Africaine de Développement
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BPHF	Bonnes Pratiques d'Hygiène et de Fabrication
BT	Basse Tension
CAAP	Commission d'Appui à l'Aménagement des Pêcheries
CAD	Comité d'Aide au Développement
CAF	Capacité d'Auto Financement
CAS	Compte d'Affectation Spécial du Trésor
CASAMPAC	Centre d'Animation Sociale et d'Apprentissage aux Métiers de la Pêche Artisanale et Continentale
CASE-PAP	Commission d'Appui au Suivi et à l'Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement du Poulpe
CCIAM	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Mauritanie
CCLME	Projet du Grand Ecosystème du Courant des Canaries
CCNADP	Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries
CDD	Caisse des Dépôts et de Développement
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Termes
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIDDPM	Cadre d'Investissement pour le Développement Durable des Pêches Maritimes
CMAP	Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COLEACP	Comité de Liaison Europe-ACP

COMECA	Construction Mécanique de l'Atlantique
COPACE	Comité des Pêche de l'Atlantique Centre Est
CQFMM	Centre de Qualification et de Formation au Métiers de la Mer
CS	Conseil Scientifique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSRP	Commission Sous Régionale des Pêches
CTS	Comité Technique Sectoriel
CUN	Communauté Urbaine de Nouakchott
DAR	Direction de l'Aménagement Rural
DARO	Direction de l'Aménagement des Ressources et de l'Océanographie
DEVCO	Direction générale Développement et coopération/EuropeAid
DFM	Direction de la Formation Maritime
DIPIS	La Direction des Industries de Pêches et de l'Inspection Sanitaire
DMM	Direction de la Marine Marchande
DPAC	Direction de la Pêche Artisanale et Côtière
DPI	Direction de la Pêche Industrielle
DSPCM	Délégation à la Surveillance des Pêches et du Contrôle en Mer
DVIS	Département Valorisation et Inspection Sanitaire
EFS	Eléments Français du Sénégal
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ENEMP	Ecole National d'Enseignement Maritime et des Pêches
EPBR	Etablissement Portuaire de la Baie du Repos
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
EPIC	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
ETP	Emploi à Temps Plein
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
FNP	Fédération Nationale de Pêche
GCM	Garde Côte Mauritanienne
GEF	Fond Mondial pour l'Environnement
GIZ	Coopération technique allemande
GT	Groupe de Travail
GTEDD	Groupe Thématique Environnement et Développement Durable
GUEP	Groupe UE Pêche
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point = Analyse des dangers - points critiques
IDA	Association de Développement International
IDE	Investissement Direct Etranger
IGE	Inspection Générale de l'Etat
IC	Investissement en Cours
II	Investissement Identifiée
IP	Investissement Prioritaire
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
ISSM	Institut Supérieur des Sciences de la Mer
ISSTH	Institut Supérieur des Sciences et Techniques Halieutique
ITIE	Initiative sur la Transparence dans les Industrie Extractive
JICA	Coopération japonaise
KfW	Coopération financière Allemande
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MF	Ministère des Finances
MIP	Mauritanienne des Industries de Pêche
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

MPN	Marché aux Poissons de Nouakchott
MRO	Unité Monétaire Mauritanienne (Ouguiya)
MSY	Maximum Sustainable Yield (MSY) ou Rendement Maximum Soutenable en français
MT	Moyenne tension
NDB	Nouadhibou
NKC	Nouakchott
OAV	Office alimentaire et vétérinaire
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Pêches et de l'Aquaculture
ONS	Office National de la Statistique
PAC	Pêche Artisanale et Côtière
PACOBA	Projet de recherche d'Appui à l'Approfondissement des Connaissances sur le Golf du Banc d'Arguin
PAP	Plan d'Aménagement des Pêcheries
PAN	Port Autonome de Nouadhibou
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PASP	Projet d'Appui au Secteur des Pêches
PDM	Produits de la Mer
PDP	Plan de Développement Pluriannuel
PDPAS	Projet de Développement de la Pêche Artisanale dans le Sud
PG	Plan de Gestion
PGIRE	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples
PI	Pêche Industrielle
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIP	Programme d'Investissement Public
Pk	Point Kilométrique
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PND	Parc National de Diawling
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PRAO	Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
PRCC	Programme de Renforcement des Capacités Commerciales
PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone Marine et Côtière en Afrique de l'Ouest
PRLP	Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté
PTC	Programme Technique de Coopération
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
QI	Quota Individuel
RDP	Revue des Dépenses Publiques
RECARGAO	Projet Renforcement des Capacités Régionales en Gestion des Pêches en Afrique de l'Ouest
RIM	République Islamique de Mauritanie
RMS	Rendement Maximum Soutenable, ou Maximum Sustainable Yield (MSY) en anglais
RSW	Refrigerated Sea Water
SDI	Schéma Directeur des Infrastructures
SDO	Schéma Directeur Opérationnel

SEPH	Société d'Elaboration des Produits Halieutiques
SMCP	Société Mauritanienne et de Commercialisation du Poisson
SNIM	Société Nationale des Industries Minières
SNDP	Société Nationale de Distribution du Poisson
SONADER	Société Nationale de Développement Rural
SSN	Système de Suivi des Navires
SSPAC	Système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière
STA	Science et Technique Alimentaire
TAC	Total Admissible de Capture
TCP	Projet de Coopération Technique
UE	Union Européenne
UICN	Union International de Conservation de la Nature
UM	Ouguiya
UN	Université de Nouakchott
USD	Dollar des Etats Unis d'Amérique
USTM	Université des Sciences, de Technologie et de Médecine de Nouakchott
VMS	Vessel Monitoring System Système de Suivi Satellitaire des navires
VRD	Voirie et réseaux divers
VTS	Vessel trafic service
WWF	Fonds Mondial pour la Nature
ZEEM	Zone Economique Exclusive Mauritanienne

GLOSSAIRE

Conchyliculture	Formes d'aquaculture, concernant l'élevage des coquillages en général, mais en réalité principalement l'élevage des mollusques marins (huîtres, moules, palourdes, coques, ormeaux).
Effort de pêche	Quantité totale d'activités de pêche exercées sur les lieux de pêche pendant une période donnée, souvent exprimée par type d'engin.
Pêcherie	Un ou plusieurs stocks d'espèces biologiques et les opérations fondées sur ces stocks qui, sur la base de leurs caractéristiques géographiques, scientifiques, techniques, économiques, sociales et/ou récréatives, peuvent être considérés comme constituant une unité aux fins de conservation et d'aménagement.
Rendement Maximum Soutenable (RMS). Maximum Sustainable Yield (MSY) en anglais	Plus grande quantité de biomasse que l'on peut extraire en moyenne et à long terme d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes sans affecter le processus de reproduction.
Rente halieutique	Différence entre les recettes totales obtenues à partir de l'effort de pêche (captures multipliées par le prix du poisson pêché) et les coûts totaux de production, c'est à dire le capital et le travail mobilisés et valorisés à leurs coûts d'opportunité. Les coûts totaux de production comprennent un bénéfice normal et la rente est donc considérée comme un bénéfice en «surplus» ou un surprofit au-delà de ce qui serait considéré comme un taux «normal» de bénéfice économique lié à l'activité de pêche.
Stock halieutique	Ressources biologiques composant la communauté ou la population dans laquelle les prises sont prélevées dans le cadre d'une pêcherie. L'expression stock halieutique implique généralement que la population concernée est plus ou moins isolée, en ce qui concerne la reproduction, des autres stocks de la même espèce et donc autosuffisante.

Pour des éclaircissements sur d'autres termes techniques contenus dans ce rapport et relevant du domaine de la pêche et/ou de l'aquaculture, il est possible de se référer aux glossaires de la FAO :

Pour la pêche : <http://www.fao.org/fi/glossary/default.asp>

Pour l'aquaculture : <http://www.fao.org/fi/glossary/aquaculture/default.asp>

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau 1: Evaluations des potentiels de captures permises, en tonnes par an.....	22
Tableau 2: Valeur estimée de la production au MSY	22
Tableau 3 : Statut des principaux stocks exploités.....	23
Tableau 4: Principales données sur l'emploi du secteur, issues de différents travaux et études ponctuelles.	46
Tableau 5 : Evolution de la valeur des exportations des produits de la pêche sur les 5 dernières années et part de ces exportations dans les exportations totales.....	48
Tableau 6 : Estimations des flux réels et prévus des IDE dans le secteur	49
Tableau 7 : Principaux investissements du CDMT réalisés dans le secteur ces dernières années	51
Tableau 8: Evolution du Budget Consolidé d'Investissement pour le secteur des pêches et des infrastructures portuaires sur la période 2008-2012 (Million Ouguiyas)	56
Tableau 9: Récapitulatif de l'utilisation de l'Appui Sectoriel Pêche de l'accord de pêche RIM-UE 2008-2012 (à partir de 2011 les ressources sont mobilisées à travers le CAS)	57
Tableau 10: Evolution des résultats nets et de la Capacité d'Autofinancement de la SMCP sur la période 2002 à 2012.....	59
Tableau 11 : Montants perçus au titre de la taxe parafiscale surveillance pour la Pêche Industrielle et Côtière sur les trois dernières années.....	61
Tableau 12 : Evolution du nombre de navires de la pêche artisanale immatriculés et ceux ayant acquittés une licence de pêche.	61
Tableau 13 : Evolution des montants des frais d'observateurs scientifique sur les trois dernières années	62
Tableau 14 : Répartition des exportations de poissons par variétés 2000-2012.....	63
Tableau 15 : Evolution de la valeur des exportations de la SMCP	63
Tableau 16 : Estimation des investissements dans le secteur des pêches en Mauritanie en 2008.....	64
Tableau 17 : Estimation des investissements dans le secteur des pêches en Mauritanie en 2014.....	64
Tableau 18 : Cartographie de l'intervention des PTF dans le secteur en 2012.....	65
Tableau 19 : Répartition des volumes d'APD sectorielle par principal bailleur de fonds en 2012	66
Tableau 20 : Estimation des montants d'investissements nécessaires dans les infrastructures de services de base en appui au développement des pêches de développement halieutiques le long du littoral	125

Liste des figures

Figure 1: Evolution du diagnostic des stocks commerciaux de la ZEE mauritanienne régulièrement suivis	23
Figure 2: Evolution de la structure de la production estimée en volume dans la ZEE mauritanienne par segment d'exploitation.....	25
Figure 3 : Estimation de la structure de la production halieutique en volume de la pêche industrielle de la ZEE mauritanienne par principaux groupes d'espèces exploitées	26
Figure 4 : Répartition de la valeur moyenne de la production halieutique dans la ZEE mauritanienne par principaux groupes d'espèces et par principaux segments d'exploitation	26

Figure 5 : Evolution des capacités de pêche en nombre de navires pour les principaux segments d'exploitation	28
Figure 6 : Répartition du Parc de la pêche artisanale mauritanienne sur le littoral	31
Figure 7 : Evolution de la structure des recettes non fiscales en provenance du secteur des pêches.	41
Figure 8: Evolution du PIB de la Branche pêche aux prix constants	45
Figure 9: Contribution nette du secteur via les redevances versées au trésor public	48
Figure 10 : Evolution du budget de fonctionnement et d'investissement du MPEM	54
Figure 11: Evolution du résultat net de la SMCP sur la période 2002-2012	59
Figure 12 : Evolution du budget moyen d'investissement de la SMCP.....	60
Figure 13 : Répartition des besoins de financement par thématique d'investissement	
Figure 14 : Estimation du gap de financement global	157
Figure 15: Estimation du gap de financement par thématique d'investissement	158
Figure 17 : Plan de financement	
Figure 16: Répartition des financements déjà acquis par source de financement.....	158

RESUME EXECUTIF

En termes de création de richesses, de contribution aux recettes publiques, à l'équilibre du commerce extérieur et de création d'emploi, la pêche représente un secteur majeur et stratégique de l'économie Mauritanienne. Face à la tendance de pleine exploitation des principaux stocks halieutiques commerciaux de la ZEE mauritanienne, le secteur entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de son développement où les marges de progrès sont d'avantage à rechercher en termes d'efficacité économique pour générer une croissance économique durable et une meilleure intégration à l'économie. La réalisation de ces objectifs passe maintenant par la régulation du taux d'exploitation dans les pêcheries et l'ajustement durable des investissements productifs en mer et à terre à la disponibilité des ressources halieutiques.

Si les connaissances sur la situation des principaux stocks halieutiques exploités et l'existence d'un dispositif de contrôle et surveillances des pêches fonctionnel, permettent d'envisager la mise en place d'un schéma d'aménagement des pêcheries pour répondre aux nouveaux besoins de rationalisation du secteur, les progrès pratiques réalisés dans le domaine de l'aménagement des pêches sont moins satisfaisants. Par ailleurs, le système suivi des performances économiques du secteur ne permet pas aujourd'hui d'évaluer efficacement l'atteinte des objectifs fixés au niveau des politiques publiques (notamment l'intégration à l'économie). Cela est un handicap majeur au pilotage de l'action publique et au suivi de l'atteinte des objectifs d'un des secteurs stratégiques de l'économie mauritanienne.

Le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime vient d'adopter une nouvelle Stratégie sectorielle pour la période 2015-2019 dont l'objectif global est de *Tirer de la richesse halieutique du pays, et de façon durable, le maximum de bénéfices pour la population mauritanienne et de participer plus activement aux efforts de développement d'une Economie Bleue inclusive, source de richesse et d'emplois.*

La Stratégie reconnaît que la réalisation de cet objectif passe par le recentrage du rôle de l'Etat sur les fonctions régaliennes de gouvernance et de gestion qui relèvent de son statut de propriétaire des ressources halieutiques, ainsi que sur la mise en place d'un cadre infrastructurel propice à l'investissement compétitif pour le secteur privé, y compris dans le cadre de partenariats publics privés.

Pour répondre à ces nouvelles orientations de politique du Gouvernement, les besoins prioritaires d'investissement sont identifiés dans ce Cadre d'investissement, dont les besoins de financements sont estimés à 198 milliards de MRO, soit 660 millions de \$USD sur la période 2015-2020.

Ce Cadre regroupe un ensemble de Programmes et Projets, dont 15 Programmes Phares (montant d'investissement prévus pour ces Programme Phares = 422 Millions \$USD) structurés au sein de 4 Composantes d'investissement :

- COMPOSANTE 1 = Amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des pêcheries
- COMPOSANTE 2 = Accroissement de l'intégration du secteur à l'économie nationale
- COMPOSANTE 3 = Renforcement des capacités humaines
- COMPOSANTE 4 = Développement de la Pêche continentale et de l'aquaculture

Il est attendu de la mise en œuvre de ce Programme d'investissement à l'horizon 2020 un fort impact sur la croissance économique durable, à la fois en termes de valeur ajoutée additionnelle créée aussi bien au niveau de l'activité de pêche (+ 84 millions US\$) que sur l'aval des filières de transformation

/commercialisation (+ 93 millions US\$), mais aussi sur l'accroissement de recettes au Trésor public (+ 135 millions US\$) pour financer le développement de l'économie. L'accroissement de la valeur de la production du fait de la reconstitution du stock de poulpe et d'une meilleure valorisation des prises accessoires, associée à l'accroissement du débarquement et de la valorisation des produits débarqués contribuera à accroître la valeur des exportations (+280 millions \$USD) avec une forte incidence sur la balance commerciale et l'apport en devises.

Les retombées sociales escomptées de ces investissements concerneront également l'augmentation du volume des emplois sur l'aval des filières de transformation et valorisation des produits de la mer (+32 000 emplois), ainsi qu'au niveau de la pêche continentale et de l'aquaculture (+ 3 000 emplois). Enfin, en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire, les investissements permettant d'accroître la distribution de poisson dans les régions à l'intérieur du Pays, concourront à accroître la consommation apparente de poisson de + 66 % sur le territoire national.

INTRODUCTION

Le présent Programme d'investissement portant sur la période 2015-2020 intervient en appui à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie du secteur des Pêches et de l'Economie maritime adoptée par le Gouvernement et dont l'objectif global est de *Tirer de la richesse halieutique du pays, et de façon durable, le maximum de bénéfices pour la population mauritanienne et de participer plus activement aux efforts de développement d'une Economie Bleue inclusive source de richesse et d'emplois.*

Ce Programme a pour objectif de susciter l'accroissement des financements dans le secteur tout en articulant les priorités d'investissement et leur cohérence dans le cadre des ajustements institutionnels récents, notamment la mise en place de la Zone Franche de Nouadhibou et la création d'une Académie Navale.

En tant qu'outil d'appui à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie des pêches et de l'aquaculture 2015-2018. Il concerne aussi bien

- l'amont (pêche) que l'aval des filières transformation/commercialisation des produits de la mer et de l'aquaculture ;
- Les sous-secteurs de la pêche maritime que ceux de la pêche continentale et de l'aquaculture marine et d'eau douce ;
- Les infrastructures physiques que les renforcements institutionnels, notamment le renforcement de la gouvernance du secteur et l'investissement en capital humain.

En tant que cadre de planification interministériel, il a également pour vocation à travers son dispositif institutionnel de mise en œuvre, de renforcer la cohérence et la pertinence des investissements entre diverses institutions concernées par le secteur et servir de feuille de route consensuelle pour le développement du secteur intégré dans le cadre et la révision du CSLP 3 (*Stratégie Post 2015*) et du Programme d'Investissement Public (PIP) du Gouvernement.

Le choix des Programmes et Projets prioritaires identifiés dans ce Cadre d'investissement est basé sur un ensemble de critères. Ainsi, les Projets prioritaires doivent permettre :

- d'atteindre directement des objectifs stratégiques du Gouvernement (pertinence et cohérence des investissements) ;
- de prendre en compte les contraintes institutionnelles de financement pour leur mise en œuvre (critère d'efficacité et d'efficience et de subsidiarité) ;
- d'avoir le plus d'avantage pour une économie des pêches.

Ce document est le fruit de larges consultations engagées avec l'ensemble des parties prenantes du secteur et Départements impliqués afin d'identifier/préciser les besoins d'investissement dans le secteur, et d'une série de trois ateliers, tous d'abord en interne au MPEM, puis au niveau national, notamment lors des deux ateliers de concertation organisés dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie sectorielle. Ces différentes concertations ont permis de valider successivement les étapes de développement de ce Cadre d'investissement et de son articulation avec la Stratégie Sectorielle.

Il intègre à cet effet l'ensemble des orientations et idées forces de la nouvelle Stratégie des pêches qui vient d'être adoptée, ainsi que l'alignement de l'ensemble des actions prévues dans les différents Projets et Programmes soutenus par les Partenaires Techniques et Financiers.

1. CONTEXTE SECTORIEL

1. Environnement marin et ressources halieutiques

1.1 Environnement

De l'embouchure du fleuve Sénégal à la pointe du Cap Blanc, le littoral mauritanien s'étend sur une façade maritime de 720 km de long qui fait face à l'Océan Atlantique. La République Islamique de Mauritanie (RIM) dispose d'une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 200 miles nautiques, d'une superficie de 234 000 km² dont un plateau continental de 39 000 km². Cette zone est réputée pour l'abondance, la diversité et l'importance commerciale de ses ressources halieutiques. Ce sont en effet près de 600 espèces de poissons qui ont été inventoriées, dont plus de 200 peuvent faire l'objet d'une exploitation commerciale.

Cette richesse marine provient de conditions hydro-climatiques très favorables, en particulier, d'une puissante remontée en eaux froides (upwelling) qui est à l'origine d'une forte production primaire et d'un développement important de la chaîne trophique marine. Ces eaux maritimes sont par ailleurs successivement brassées par le courant des Canaries (courant froid) lorsqu'il descend vers le Sud pendant la saison froide (de janvier à mai) et par le courant de Guinée (courant chaud) lorsqu'il monte vers le Nord pendant la saison chaude (d'août à octobre). Les mouvements de ces fronts thermiques ont d'importants effets sur la diversité (espèces à affinité tempérées et tropicales) et la répartition des espèces de surface (pélagiques) ainsi que sur celles de fond (démersales). Cette richesse exceptionnelle s'expliquerait également par le rôle de nourricerie que jouerait la partie orientale des hauts fonds du Banc d'Arguin, où les espèces marines trouveraient des conditions privilégiées de reproduction et de développement dans une zone quasi-vierge de toute pollution et qui abrite l'une des plus grandes Aires Marines Protégées d'Afrique : le Parc National du Banc d'Arguin.

Longtemps réservé au principal usage de la pêche, l'environnement marin et côtier en Mauritanie et ses ressources sont sujet de nos jours à de nouvelles formes d'usages qui s'intensifient :

- Accroissement du transport maritime aux larges des côtes mauritaniennes en particulier, le transport des hydrocarbures ;
- *Construction des infrastructures et développement urbain en zone côtière ;*
- *Exploration, exploitation pétrolière et gazière offshore ;*
- *Exploitation minière en périphérie de la zone littorale ;*
- Développement de l'agriculture *en amont du delta* posant des problèmes de gestion de l'eau et de risques de pollution en aval liés aux intrants agricoles (engrais et pesticides).

Le développement de ces nouveaux usages nécessite la mise en place de régulations adaptées et le renforcement d'une gestion plus intégrée des espaces marins et côtiers. Aux menaces et pressions d'origines anthropiques sur l'environnement marin, s'ajoutent également les risques et les impacts potentiels liés aux changements climatiques, qui s'expriment fortement dans la dynamique côtière, notamment en zone Sud du littoral mauritanien. L'ensemble de ces évolutions requiert de nouvelles dispositions institutionnelles et juridiques.

En résumé

- Environnement marin très productif et singulier (Banc d'Arguin, fort transit sédimentaire sur le littoral, Sebkhah)
- Intensification et diversification des usages sur les ressources et l'espace marin et côtier
- Besoins de nouvelles dispositions institutionnelles et juridiques pour une régulation visant la rationalisation des usages et l'intégration de leur gestion.

1.2 Ressources halieutiques

Cet environnement marin et côtier, reconnu parmi ceux les plus productifs au monde, est le support au développement de six principales pêcheries commerciales de très grande valeur économique, qui supportent l'essentiel de la pêche en Mauritanie en valeur et en volume :

Pêcheries des ressources démersales

- Pêcherie des Céphalopodes (poulpe, seiche, calamar) ;
- Pêcherie des poissons démersaux côtiers et profonds (daurades, mérours, soles, raies et requins, rougets, merlus...) ;
- Pêcherie des crustacés (crevettes côtières et profondes, langoustes et crabes profonds) ;
- Pêcherie des mollusques bivalves. Un important stock de praires existe, mais, en raison de contraintes techniques et sanitaires, ce stock ne fait pas actuellement l'objet d'exploitation.

Pêcheries des ressources pélagiques

Ces ressources pélagiques sont partagées entre plusieurs pays de la sous-région et leur gestion s'inscrit nécessairement dans un cadre de coopération sous-régionale :

- Pêcherie des petits pélagiques (sardinelles, sardines, chinchards, maquereaux, ethmalose, anchois, petit thonidés, mullet, courbine) ;
- Pêcherie des thonidés majeurs (albacore, patudo, listao) et petits thonidés côtiers.

Une dizaine de stocks halieutiques constitutifs de ces pêcheries font l'objet d'un suivi régulier et d'évaluations scientifiques depuis le début des années 80, à la fois de la part de l'Institut de recherche halieutique national (IMROP) et du Comité des Pêches de la FAO pour l'Atlantique Centre Est (COPACE). L'ensemble de ces ressources représente un potentiel de captures permises¹ de l'ordre de 1,5 millions de tonnes par an (**Tableau 1** ci-dessous) pour une valeur estimée à environ \$USD 1,4 milliards (en valorisant le stock de praire qui n'est cependant pas exploité actuellement **Tableau 2**). Les ressources halieutiques de la Mauritanie représentent donc un capital naturel capable de produire un retour économique et social très important sur une base durable, sous un régime d'exploitation rationnel.

Tableau 1 : évaluations des potentiels de captures permises, en tonnes par an

¹ Ces évaluations fournissent un indicateur à travers le Maximum de Rendement Soutenable (MRS) ou Maximum Sustainable Yield (MSY) en anglais, qui est la plus grande quantité de biomasse que l'on peut extraire en moyenne et à long terme d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes sans affecter le processus de reproduction (<http://wwz.ifremer.fr/peche/Les-defis/Les-grands-defis/Rendement-maximal>).

Tableau 1: Evaluations des potentiels de captures permises, en tonnes par an

Espèces	WFA	FAO en 1980	FAO 1981	FAO 1985	CNROP 1988	IMROP 1993/2010
Céphalopodes	68 000	42 000	42 000	45 000	59 000	65 000
Démersaux	154 000	90 000	90 000	58 700	168 000	132 000
Crustacés						7 000
Praires					301 000	301 000
Petits Pélagiques	445 000	440 000	570 000	320 000	426 000	980 000
Thons			10 000	10 000	25 000	26 000
Total en Tonnes	667 000	672 000	712 700	433 000	979 000	1 511 000

Tableau 2: Valeur estimée de la production au MSY

Ressources	Potentiel MSY (*)	Prix US\$ / Tonne (**)	Valeur Production au MSY (en US\$)
Poulpe	32 000,00	6 727	215 267 764
Seiche	7 000,00	2 638	18 469 340
Merlu Noir	12 000,00	1 422	17 069 519
Crevette côtière	1 800,00	5 631	10 135 010
Crevettes Profondes	2 500,00	5 631	14 076 402
Sardine Stock C	433 092	523	226 682 164
Sardinelle ronde	148 066	523	77 498 394
Sardinelle plate	63 319	523	33 141 216
Chinchard noir	247 262	523	129 418 113
Chinchard de l'Atlantique	44 200	523	23 134 468
Maquereau	45 645	523	23 891 045
Praires	301 000	2 000	602 000 000
Total	1 337 884,30		1 390 783 435
(*) GT IMROP 2010			
(**) Donnée SMCP 2010			

Ces évaluations régulières des stocks de la ZEE mauritanienne fournissent des éléments de diagnostic selon que leurs statut est sous exploité, pleinement exploité (i.e. taux d'exploitation au voisinage du Maximum de Rendement Soutenable) ou surexploités (taux d'exploitation au-dessus du MRS). Ces diagnostics reprise dans le **Tableau 3** et la **Figure 1** ci-dessous indiquent que les stocks halieutiques de la ZEE Mauritanienne passent d'une situation

- de **9% de stocks surexploités en 1993 à 31 % en 2014** ;
- de **36 % de stocks pleinement exploités en 1993 à 15% en 2014** ;
- et enfin de **55 % de stocks sous exploités en 1993, à 54% en 2014.**

Tableau 3 : Statut des principaux stocks exploités

Sources & Années		GT CNROP 1993	GT CNROP 1998	GT IMROP 2002	CS COPACE 2005	CS COPACE 2007	GT IMROP 2010	CS COPACE 2011	GT IMROP 2014
Céphalopodes	Poulpe								
	Seiche								
	Calmar								
Poissons démersaux	Merlu Noir								
	Poissons démersaux du plateau								
	Poisson démersaux du large								
Crustacés	Crevettes côtière								
	Crevette profondes								
	Crabe profonds								
	Langouste rose								
	Langouste verte								
Petits pélagiques	Sardine Stock C								
	Ethmalose								
	Sardinelles rondes								
	Sardinelles plates								
	Chinchard noir								
	Chinchard de l'Atlantique								
	Maquereau								

	GT CNROP 1993	GT CNROP 1998	GT IMROP 2002	CS COPACE 2005	CS COPACE 2007	GT IMROP 2010	CS COPACE 2011	GT IMROP 2014
Sous exploité	6	1	3		1	4	2	7
Pleinement exploité	4	6	6	7	3	2	1	2
Surexploité	1	1	1	2	6	4	6	4
Total stock suivi	11	8	10	9	10	10	9	13

Source : élaboration d'après Groupe de Travail IMROP et GT COPACE, FAO

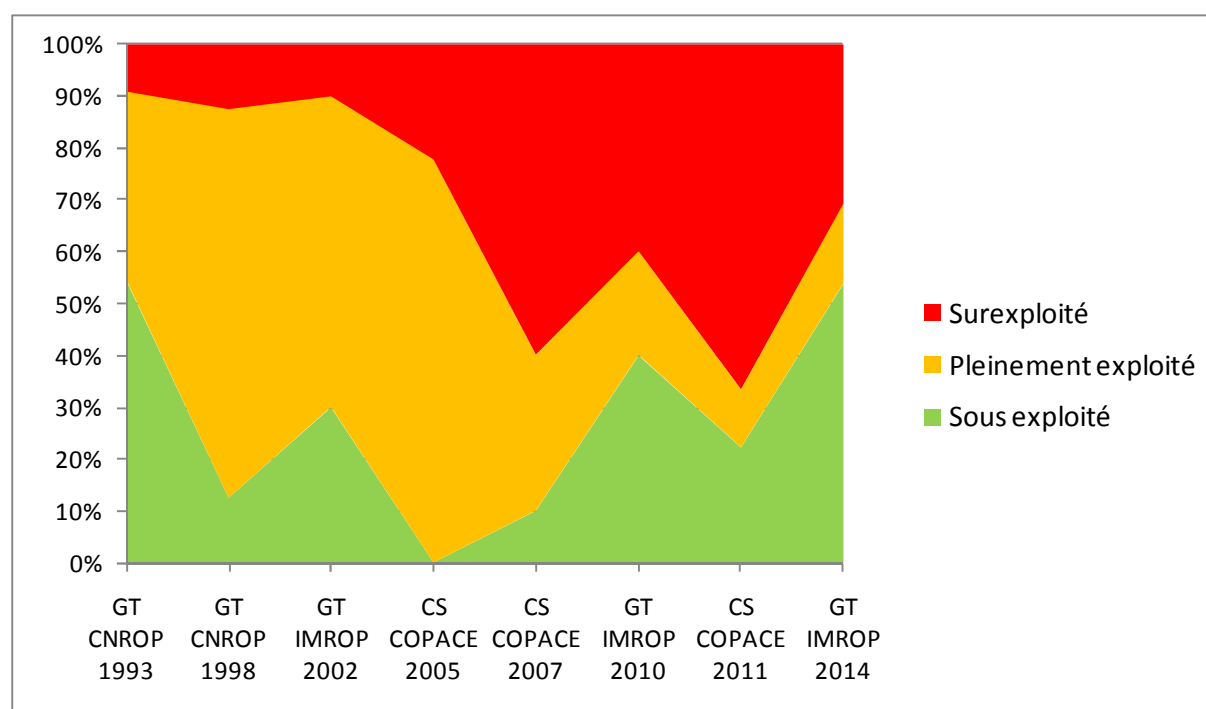


Figure 1: Evolution du diagnostic des stocks commerciaux de la ZEE mauritanienne régulièrement suivis

Source : élaboration d'après Groupe de Travail IMROP et GT COPACE, FAO

Ces tendances sur les dernières décennies illustrent que le système de gestion des pêches en vigueur n'est pas en mesure d'assurer une exploitation écologiquement, économiquement et socialement viable sur le long terme et donc de générer durablement les potentialités du secteur pour le développement économique et social de la Mauritanie.

Même si certains stocks non exploités (praires) ou non pleinement exploités (certaines ressources démersales profondes, offrent encore quelques perspectives d'accroissement pondéral de la production, c'est donc surtout en terme d'efficacité économique que le secteur est susceptible de progresser. **La réalisation des potentialités passe maintenant par la régulation effective de l'effort de pêche dans l'ensemble des pêcheries, les reconstitutions durables des stocks démersaux surexploités ainsi qu'une rationalisation des prises accessoires et des rejets en mer, donc par le contrôle des investissements liés directement ou indirectement à la production et par la régulation de l'accès aux ressources.**

En résumé

- Un capital naturel halieutique d'une très grande valeur économique offrant d'importantes potentialités pour le développement de la Mauritanie ;
- Des ressources qui sont globalement pleinement exploitées à surexploitées et qui n'offrent que peu de perspectives d'expansion en terme de gains pondéraux dans l'avenir ;
- Le rétablissement des potentialités, notamment sur les ressources démersales sont maintenant à rechercher à travers la régulation du taux d'exploitation dans les pêcheries et le contrôle des investissements afin d'arriver à un ajustement durable de capacités de capture au potentiel de productivité des différents stocks halieutiques (contrainte imposée par la nature).

2. Systèmes d'Exploitation

Les ressources halieutiques de la ZEE Mauritanienne sont exploitées par une grande diversité de système d'exploitation, battant pavillon national ou d'origines étrangères. La réglementation des pêches classifie ces systèmes en trois catégories principales :

- La pêche artisanale ;
- La pêche côtière ;
- La pêche industrielle.

Les paragraphes ci-dessous fournissent des tendances concernant l'évolution de ces trois systèmes d'exploitation au cours des dernières décennies.

2.1 Evolution de la structure de la production par segment d'exploitation

a) Structure de la production en volume

Les estimations de captures réalisées dans la ZEE Mauritanienne (**Figure 2** ci-dessous) ont connu une augmentation croissante au cours des 10 dernières années, passant de 550 000 Tm au début des années 2000 à environ 1,2 millions de tonnes en 2011 (+118 %). Elles se situent actuellement au niveau du potentiel permisible estimé de la ZEE mauritanienne de 1,2 millions de tonnes (hors exploitation du stock de praires).

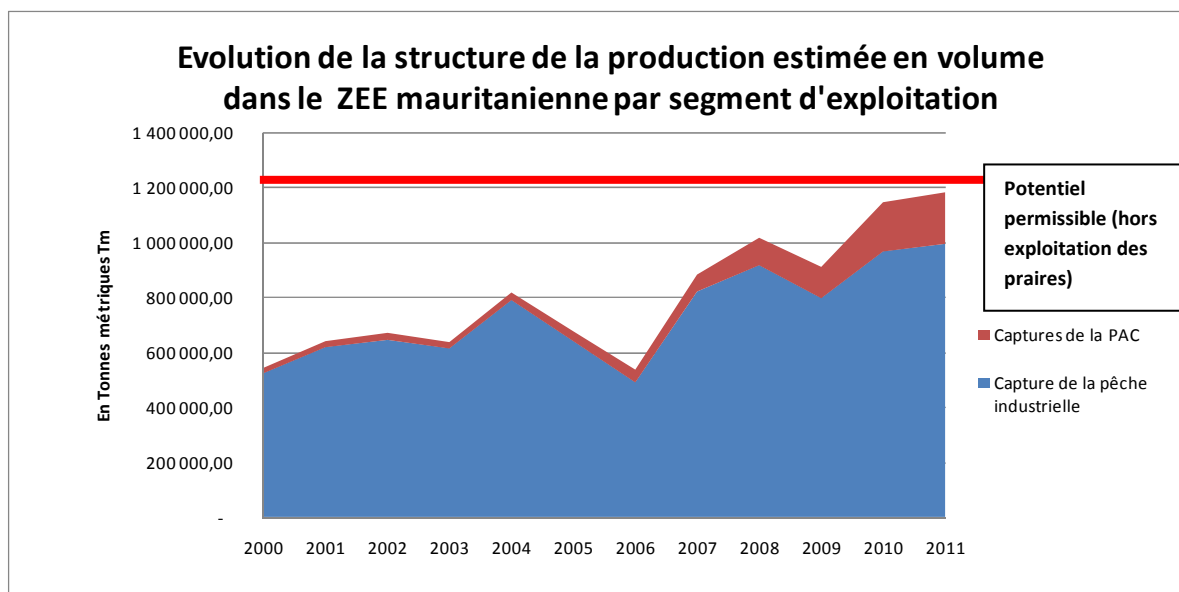


Figure 2: Evolution de la structure de la production estimée en volume dans la ZEE mauritanienne par segment d'exploitation

Source : élaboration d'après données DARO/MPEM

Même si l'intensification de la pêche concerne l'ensemble des segments, et que la structure de la production reste encore très largement dominée par la pêche industrielle (en moyenne 90 % des captures estimées sur la période 2000 à 2011 proviennent de l'activité de Pêche Industrielle (PI)), il faut noter la progression importante des captures de la Pêche Artisanale et Côtière (PAC). En effet, au cours des cinq dernières années la proportion des captures de la PAC dans les captures totales est passée de moins de 5 % avant 2006 à 16% en 2011 (progression de + 432% du niveau des captures estimées entre 2005 et 2011).

L'analyse de la structure des captures par groupes d'espèces au niveau du segment industriel (Figure 3 ci-dessous) montre que la production est largement dominée par les captures des espèces pélagiques. Ces espèces représentent en effet en moyenne sur la période 2000 à 2011, 91 % des captures de la ZEE mauritanienne, suivies à part égale des céphalopodes et des poissons démersaux respectivement 4 % pour chacun de ces deux groupes d'espèces et enfin des crustacés 1%.

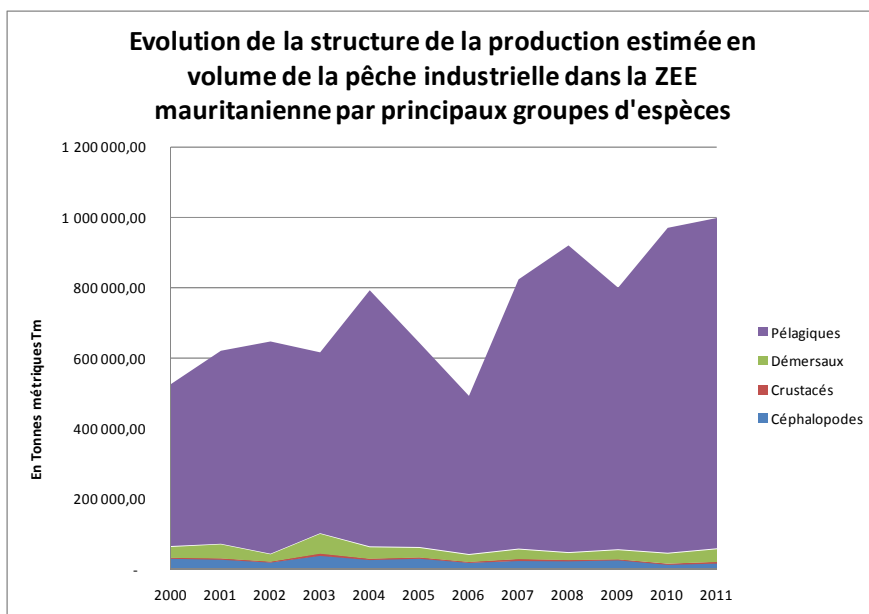


Figure 3 : Estimation de la structure de la production halieutique en volume de la pêche industrielle de la ZEE mauritanienne par principaux groupes d'espèces exploitées

Source : élaboration d'après données DARO/MPEM

b) Structure de la production en valeur

L'analyse de la structure de la production halieutique en valeur de la ZEE mauritanienne (Figure 4 ci-dessous) montre des tendances inversées. Alors que les espèces démersales ne représentent que 9% des captures en tonnage, leur valeur globale, pourtant largement dégradée du fait de leur surexploitation, contribue à environ 40 % du chiffre d'affaires des pêcheries mauritaniennes. La valeur de la production est dominée à 78 % par les captures de la pêche industrielle. La part de la PAC dans la production halieutique totale qui est de 16 % en tonnage sur la période 2009-2011, représente 22 % en valeur.

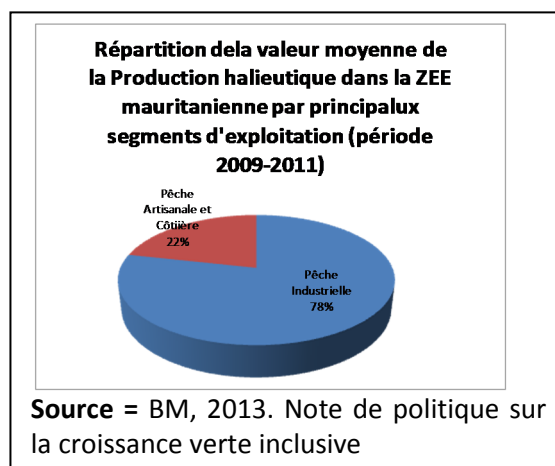
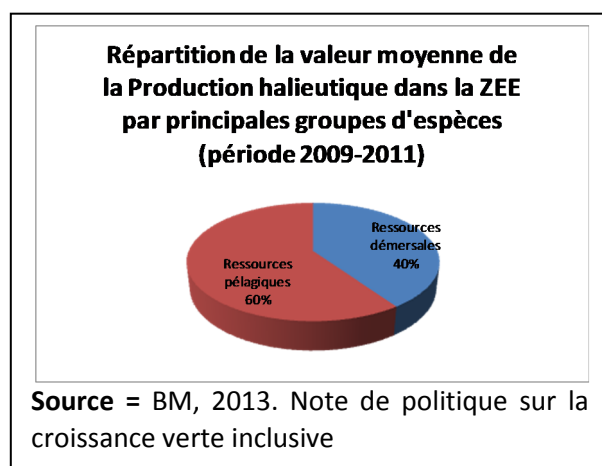


Figure 4 : Répartition de la valeur moyenne de la production halieutique dans la ZEE mauritanienne par principaux groupes d'espèces et par principaux segment d'exploitation

En résumé

Des données de captures :

- qui confirment globalement les données scientifiques sur l'atteinte progressive dans les années à venir du potentiel permmissible de capture de la ZEE mauritanienne et la suprématie de systèmes d'exploitation industriels malgré une tendance à la hausse de la PAC ;
- qui indiquent que les ressources démersales, bien que de moindre importance en tonnage représentent des gisements de richesses importants.

2.2 Evolution de la capacité de pêche (en nombre de bateaux) par segment

L'évolution des capacités de pêche en nombre de bateaux² pour les principaux segments d'exploitation (**Figure 5** ci-dessous) fait apparaitre les tendances suivantes :

- à la suite d'une augmentation très forte des capacités de pêche industrielle sur la première moitié des années 2000 (augmentation du nombre de navires de pêche industrielle de 51%), le nombre de navires de ce segment a connu une diminution croissante par la suite (-51% entre 2004 en 2011) ;
- Les capacités nationales de la pêche côtière sont, elles, restées stationnaires depuis 2007,³ aux alentours d'une centaine d'unités. Il faut toutefois souligner le développement important, ces dernières années, d'unités de pêche côtière en provenance du Sénégal et opérant dans le cadre de contrats d'affrètement pour l'approvisionnement des unités de production de farine en Mauritanie (300 unités opéreraient actuellement sous ce régime principalement à Nouadhibou) ;
- Les capacités de pêche artisanale ont connu, elles, une augmentation très forte sur la dernière décennie (+75%) passant de l'ordre de 4 000 unités lors du premier recensement pour la mise en place de l'immatriculation en 2006-2008 à plus de 7 000 unités en 2013 (elles seraient plus de 8 000 enregistrées en 2014). Le taux d'activité des unités de la pêche artisanale n'est pas véritablement connu dans la mesure où sur les 7 000 unités enregistrées en 2013, seules 57 % (4 025 unités) disposeraient d'une licence de pêche. Dans la Zone Nord, les diverses parties prenantes (Direction de l'EPBR, FNP) s'accordent pour dire que sur les 4000 pirogues stationnant dans le port de pêche artisanale, seules 1000 à 1500 pêcheraient de façon régulière montrant ainsi un faible taux d'activité.

² Le nombre de bateaux est un indicateur de la capacité de pêche, mais il ne reflète que partiellement l'évolution de cette capacité car, à nombre de navires constants, la capacité de pêche peut continuer d'augmenter notamment en fonction de l'amélioration des capacités techniques du navire qui impacte sur son efficacité de pêche (augmentation de la puissance motrice du moteur, du volume des calles, des technologies de détection du poisson.....).

³ Le suivi des capacités de pêche pour les segments artisanaux et côtiers n'a véritablement commencé à être effectif au niveau de la DPAC qu'à partir de 2006 (première initiative de grande envergure de l'Administration sur le littoral visant à l'immatriculation du Parc Piroguiers)

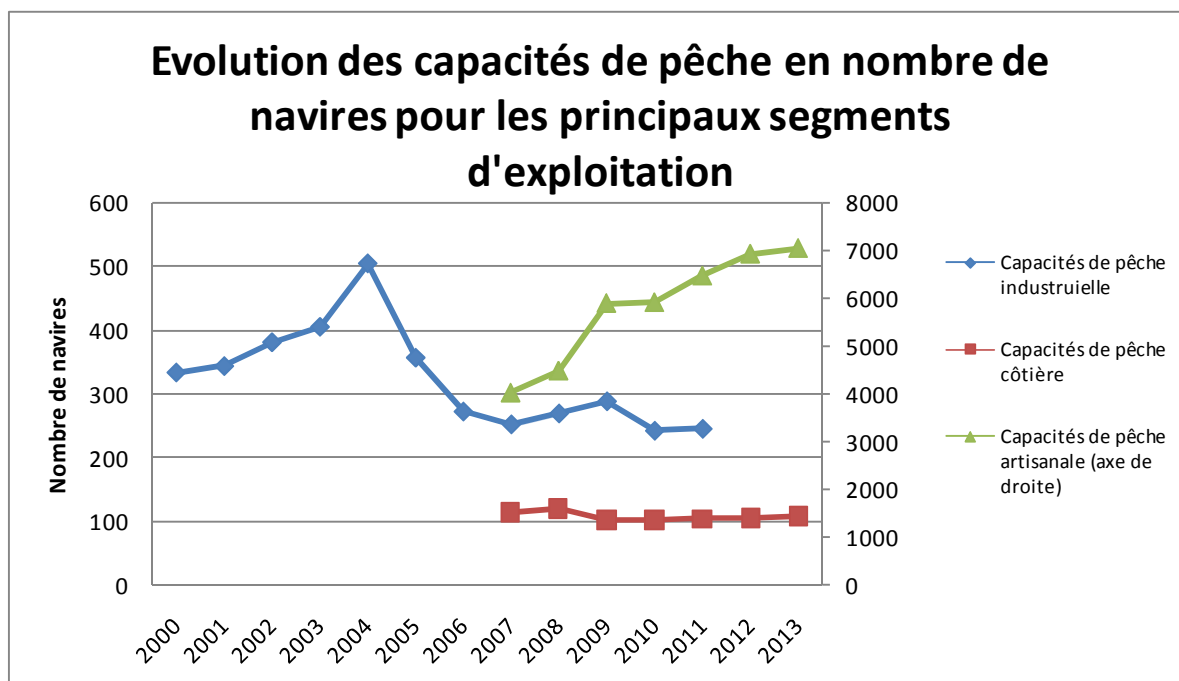


Figure 5 : Evolution des capacités de pêche en nombre de navires pour les principaux segments d'exploitation

Source : élaboration d'après donnée DPI et DPAC

a) Pêche industrielle nationale : un armement national vétuste dont le renouvellement devient impératif et stratégique

La proportion du nombre de navires nationaux de pêche industrielle dans l'effectif total des navires de pêche industrielle se situe en moyenne à l'ordre de 40 %. Le segment industriel reste donc encore majoritairement dominé par les flottes étrangères pêchant sous accord (UE) ou dans le cadre de licences libres (pays de l'Europe de l'Est, et pavillons de complaisance). L'activité de pêche industrielle étrangère dans la ZEE mauritanienne a été marquée ces dernières années par le non renouvellement de l'accès à la pêcherie des céphalopodes aux flottes européennes dans le cadre du protocole 2012-2014 de l'accord de pêche RIM-UE et par la signature de l'accord de concession d'accès signé par le MAED avec la Société Poly-Hondone dans le cadre d'un investissement dans le secteur de la transformation à Nouadhibou et devant être orienté principalement vers l'activité pélagique). A ce jour, l'armement de la Société Hondone est constitué de 10 navires céphalopodiers, de 11 navires industriels enregistrés dans la flotte nationale pélagique et de 12 navires classés dans la catégorie artisanaux (fileyeurs et palangriers).

Le nombre de bateaux industriels nationaux actifs dans la ZEE mauritanienne est lui passé de 180 unités en 2004 à 108 unités en 2013 (soit -40%). Les données sur la seule flotte céphalopodière qui représente plus de 80 % des unités de l'armement national de pêche industrielle indiquent une diminution du nombre de navires de 148 à 92 sur la même période. Les navires ciblant les crustacés (crevettes) ont, eux, quasiment disparu : leur nombre était d'une vingtaine d'unités en 2004, contre 3 unités en 2013.

Plusieurs rapports, dont le rapport d'audit technique et sanitaire de la flotte de pêche industrielle nationale réalisé par le Bureau Veritas en 2007, fournissent une situation extrêmement détaillée et exhaustive de la situation de chaque navire congélateur et/ou glacier mauritanien (en tout 147

navires visités⁴). L'audit souligne un déficit d'entretien des navires (environ 70% des Congélateurs sont concernés et environ 92 % des Glaciers). Par ailleurs, la situation sécuritaire à bord est satisfaisante sur seulement 25% des Congélateurs et 10% des Glaciers. En matière d'audit sanitaire, il apparaît que 60 Congélateurs et 53 Glaciers (i.e. 77 % de la flotte) présentent des défauts critiques conduisant à l'obtention d'un produit malsain ou dangereux pour le consommateur. L'audit recommande l'arrêt de toutes les activités de production de ces navires, afin qu'il soit procédé aux aménagements nécessaires permettant de remédier aux lacunes. **C'est donc globalement 80% de la flotte des navires industriels nationaux qui présentent des structures avec des défauts majeurs ou graves, ne répondant par ailleurs plus aux normes sanitaires. Ce rapport du bureau Veritas datant de près de sept (7) ans, il est important de noter depuis lors une amélioration du fait de l'action de l'ONISPA créée depuis 2007.**

En résumé

- Un investissement stratégique lié au renouvellement de l'armement de pêche industrielle céphalopodière nationale qui pourrait permettre d'ajuster durablement les capacités de capture nationale à la productivité du stock de poulpe (opportunité),
- Cette réflexion doit s'inscrire dans un schéma global d'ajustement et de maîtrise des capacités de pêche (incluant également les segments de la pêche artisanale et côtière), en particulier dans la pêcherie céphalopodière
- Pour ce faire, il apparaît nécessaire de coupler l'effort de réflexion sur le renouvellement de la flotte avec celui sur la mise en place des droits de pêche tel que prévu dans le plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe, adopté par décret en 2006.

b) Pêche côtière : un segment jugé d'avenir, mais une difficulté de positionnement dans le système actuel de gestion des pêches

La création d'un segment de pêche côtière lors de la révision du cadre juridique et réglementaire des pêches au début des années 2000 n'a pas été à la hauteur des espérances.

Le nombre d'unités de pêche côtière nationale est resté relativement stationnaire sur la période 2007 à 2013, aux alentours en moyenne de 110 navires (appartenant à 70 propriétaires distincts). Ces unités ciblent en priorité le poulpe, mais avec un taux d'activité relativement faible (seulement 45 % de la flottille recensée serait active). Cela semble être confirmé par le nombre de licences de pêche délivrées au niveau du segment côtier qui se situent sur la période 2007 à 2013 à environ 50 % du nombre d'unité enregistrées (source : DPAC, 2014).

La flottille est caractérisée par sa grande hétérogénéité avec cependant trois ensemble homogènes de navires représentant un peu moins de 50 % de la flottille (type Baraka, type Projet et unité industrielle reconverties en Pêche Côtière). La flotte démersales composant la Pêche Côtière est très vieille et souffre d'énormes difficultés notamment les pannes de machine, souvent par manque de pièces détachées (Decomar, 2009).

Le fait le plus marquant ces dernières années en ce qui concerne la Pêche côtière est sans nul doute le développement très important des activités de pêche aux petits pélagiques (principalement en

⁴ Les rapports ont portés sur 82 congélateurs (22 armements), 58 glaciers (12 armements). 7 autres navires visités non pas fait l'objet de rapport (épaves).

relation avec le Sénégal: accord de pêche et contrats d'affrètement pour satisfaire l'approvisionnement des récentes usines de farine et huile de poissons implantées à Nouadhibou et Nouakchott au PK 28). La production des espèces de petits pélagiques par le segment côtiers affrétés (grandes pirogues senneuses sénégalaises) est aujourd'hui estimée à plus de 300 000 tonnes, dont 42 % de sardinelles rondes (MPEM⁵, janvier-février 2014).

Le développement d'un segment national d'exploitation de pêche fraîche (en particulier sur les ressources pélagiques) reste cependant une volonté importante du Gouvernement comme en témoigne le Projet de construction de navires côtiers initiés avec la filiale de la SNIM et la Coopération japonaise (Projet COMECA- construction de 100 navires côtiers) sous financement des fonds de l'Appui Sectoriel Pêche de l'accord RIM/UE (protocole 2008-2012). Il est à noter cependant que les navires côtiers issus du chantier COMECA sont principalement destinés à l'exploitation des ressources démersales côtières mais que les récentes analyses économiques sur les segments de la pêche côtière effectuées par le Projet APAM/FAO (*Mohamed Lemine Ould Tarbyia, 2010*), montrent que le segment constitué de bateaux récents de pêche côtière et qui opèrent sur les ressources démersales, enregistre des pertes d'exploitation. Enfin, dans le schéma d'aménagement des pêches actuelles, il semblerait que le segment d'exploitation côtier n'ait pas de véritables avantages comparatifs par rapport au segment de la pêche artisanale (montants des investissements et des charges d'exploitation nettement plus importants que les pirogues qui ne sont pas compensés par des rendements plus importants). Cela explique probablement les raisons du faible développement de ce segment ces dernières années par rapport à l'activité de pêche artisanale.

En résumé

- Nécessité de construire une vision pour le développement de la pêche côtière en prenant en compte ses avantages comparatifs par rapport aux autres segments mais également les facteurs économiques qui risquent d'être un frein à son développement.
- L'expérience sur la farine de poisson montre que les marchés et l'aval des filières peuvent créer des dynamiques économiques très fortes influençant rapidement le développement d'investissements à la production pouvant impacter négativement la ressource, si un cadre de gestion robuste de régulation de l'accès aux ressources n'est pas mis en place.

c) Pêche artisanale : un développement non maîtrisé et largement concentré dans la zone Nord de Nouadhibou

Le segment de la pêche artisanale a commencé à être intégré au schéma global et formel d'aménagement des pêcheries à partir de 2006, suite à l'adoption du plan d'aménagement du poulpe et avec le démarrage de l'immatriculation du Parc piroguier et la délivrance d'une licence de pêche, matérialisant ainsi l'autorisation d'exploitation délivrée par les pouvoirs publics. Ceci représente une première étape importante dans le processus allant vers la maîtrise des capacités de ce segment, la régulation de son accès à la ressource et de son taux d'activité.

L'analyse de l'évolution du nombre de pirogues montre que ce dernier est passé de 580 unités en 1986 à 3500 unités en 2005, plus de 4000 en 2007, et plus de 8000 en 2014. En moyenne sur la

⁵ MPEM, mission d'évaluation des usines de farines et d'huiles de poissons à Nouadhibou et Nouakchott. Janvier & février 2014.

période 2007 à 2014, seulement, 60% du Parc piroguier immatriculé serait détenteur d'une licence de pêche.

Dans la pratique, l'accès aux pêcheries de ce segment reste encore en grande partie libre et quasi gratuit. Le développement maîtrisé des capacités n'est pas encore effectif. L'activité est également caractérisée par un faible niveau de professionnalisation des mauritaniens, et une main d'œuvre étrangère importante (Source : Plan de Gestion de la pêche artisanale et côtière, 2012).

L'analyse économique de la rentabilité de la pêche artisanale et côtière (James Wilson, Lionel Kinadjian, PRAO BM 2013) sur la base des travaux du Projet APAM/FAO (Mohamed Lemine Ould Tarbiya, 2010), montre que si l'on prend en compte les coûts d'opportunité du travail, du capital et de l'entrepreneuriat, la plupart des 12 segments de la pêche artisanale ne réalise pas des résultats économiques normaux et perdent donc de l'argent. L'analyse du développement de la pêche artisanale, ces dernières années, fait apparaître également un fort déséquilibre géographique avec une activité concentrée en grande partie dans la zone Nord de Nouadhibou, ainsi 42 % du parc serait localisé dans la Zone Nord et 29 % à Nouakchott.

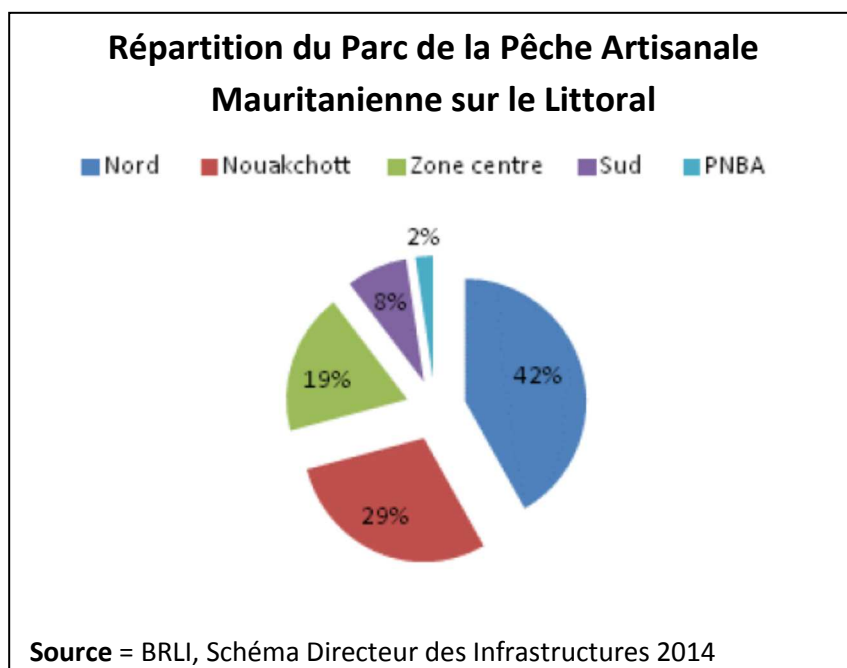


Figure 6 : Répartition du Parc de la pêche artisanale mauritanienne sur le littoral

Le besoin de développement des infrastructures pour le segment artisanale et côtier, souligné dans la Stratégie sectorielle 2008-2012 et dans le Plan de Gestion de PAC sont donc à analyser au regard de la situation économique et financière de ces deux segments d'exploitation et en intégrant les besoins de maîtrise des capacités de pêche et de régulation de l'accès aux ressources de la PAC, en particulier dans la Zone Nord de Nouadhibou.

En résumé

- Un segment artisanal dont les capacités de pêche et le taux d'exploitation ne sont pas maîtrisés et dont l'accès aux différentes ressources n'est pas « spécialisé » (licences de pêches et redevances d'accès unique quel que soit l'espèce capturées et sa valeur économique).
- Des incitations inadaptées couplé au déficit d'infrastructures de débarquement et d'infrastructures structurantes et de services de base pour le développement humain le long de la côte, font qu'aujourd'hui que plus de 90 % des capacités de pêche artisanale nationale ciblent le poulpe, ressource reconnue surexploitée depuis plus de 30 ans ; et que la majeure partie des capacités de pêche sont localisées dans la zone Nord

3. Infrastructures portuaires

La priorité de la Stratégie des pêches 2008-2012 et des Axes du plan d'action du CSLP III pour le secteur des pêches ont été consacrés ces dernières années à la promotion du développement des infrastructures de débarquement afin de mieux contrôler les prélèvements pour une meilleure gestion, et comme préalable à une intégration accrue du secteur à l'économie nationale.

Dans ce cadre, un certain nombre de chantiers d'infrastructures ont connu un développement, il s'agit de :

- l'extension du Port Autonome de Nouadhibou (PAN) pour un montant de (20,2 millions d'Euros sur fonds espagnol ;
- l'enlèvement des épaves de la rade de Nouadhibou représentant un danger pour la navigation pour un montant de 26 millions d'Euros sur fonds européen. L'accès de la rade de Nouadhibou est aujourd'hui sécurisé pour permettre le débarquement des flottilles au niveau du PAN
- l'extension en cours de l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos (EPBR) dans le cadre d'une convention signée avec le Japon pour un montant de 11 millions d'Euros ;
- la construction en cours du Port de Tanit dans la zone Centre (60 km au Nord de Nouakchott) pour un montant de 40 millions d'Euros sur financement Etat ;
- la réhabilitation du Marché au Poisson de Nouakchott (MPN) pour un montant de 1,256 milliard d'UM (environ 3,14 millions d'Euros) sur l'Appui Sectoriel Pêche via le CAS,
- des études d'Avant Projet Succinct (APS) et d'Avant Projet Détaillé (APD)(montant de 637 659 Euros sur l'Appui Sectoriel Pêche via le CAS) pour le point de débarquement du Pk 144, dont le financement de la construction est disponible sur fonds propres de l'Etat (Appui Budgétaire Sectoriel de l'accord de partenariat RIM/UE) ;
- les constructions des bretelles de désenclavent pour relier les villages du littoral à l'axe principal Nouakchott/Nouadhibou.

D'autres chantiers d'infrastructures devraient également avoir un fort effet d'entraînement sur le secteur comme le *Projet Gaz to Power* qui permettra de raccorder à moyen termes les infrastructures sur le littoral au réseau d'électricité et d'accroître à court terme l'offre énergétique en diminuant par là même le coût des intrants des entreprises de pêche qui est à l'heure actuelle un des éléments grevant la compétitivité des entreprises du secteur.

En résumé

- Des efforts financiers importants consacrés ces dernières années à l'amélioration des infrastructures existantes et au développement de nouvelles
- De grandes réalisations ont été obtenues (PAN, EPBR) en zone Nord, mais en zone Sud des réalisations restent à faire, dans un contexte de viabilisation globale de la zone littorale (bretelles, services sociaux de base, eau, réseaux divers). Un programme de lutte contre la pauvreté (PRLP) pourrait être concerté avec le MAED dans ce cadre
- Une priorité au développement des infrastructures sur le littoral qui sera vraisemblablement poursuivie dans les années à venir (Zone Franche de Nouadhibou, Schéma Directeur des Infrastructures...)
- Une nécessité impérieuse de meilleure répartition de l'effort de pêche sur la zone littorale par un redéploiement des flottilles opérant au Nord

4. Transformation valorisation à terre

Les usines à terre traitant les produits de la mer sont au nombre de 93 en 2012, dont 70 % agréées pour exporter sur les marchés de l'Union Européenne. Le nombre total de ces usines exportatrices agréées est passé de 50 unités en 2006 à 69 en 2013 (source ONISPA), soit une augmentation de +38 % (principalement dû à l'augmentation des unités de farine) ; le taux des usines agréées atteindrait actuellement quasiment 100%. La majeure partie des unités de traitement et de transformation (70 %) sont localisées à Nouadhibou, les autres unités opèrent à partir de Nouakchott et au Pk28 pour les unités de production de farine de poissons.

Les unités de traitement, orientées vers l'exportation, consacrent essentiellement leurs activités sur la congélation et le stockage de produits entiers et seulement quelques entreprises, principalement sur Nouakchott comme la MIP frigo, assurent une transformation de produits frais sous des formes plus ou moins élaborées. La crise récente sur la commercialisation du poulpe a fait apparaître un déficit d'espaces de stockage dont les capacités sont limitées à 12 000 / 13 000 tonnes. Pour autant les études sur les filières (PRCC 2009) soulignent que les taux d'utilisation des capacités de congélation et de stockage seraient globalement assez faibles (Sur un échantillon de 15 entreprises enquêtées en 2008, 10 sur 15 ont utilisé 50 % ou moins de leur capacité de production)

Les principales options de valorisation concernent trois filières principales :

- produits entiers frais ou congelés (les céphalopodes congelés, les Poissons démersaux congelés, les poissons pélagiques congelés)
- les produits élaborés (étêtés, éviscérés, équeutés, ...)
- Les produits transformés (produits traditionnels tels que salés, séchés, les salé-séchés, les fermentés, les farines et huiles de poisson dont le développement est récent).

Ces différentes filières mériteraient une plus grande focalisation sur la problématique différentielle du développement de chacune d'elles et du rapport de ce développement avec l'environnement de l'investissement, de la fiscalité et surtout de la formation professionnelle. Il est à noter que plus l'effort de valorisation est intense, plus la maîtrise du procédé est complexe et fait appel à des spécialisations de plus en plus pointues et diversifiées. L'offre sur le marché est souvent à divers

échelons de la maîtrise du process limitant (entretien des chaînes de froid, asservissement des procédés d'élaboration, maîtrise des échanges thermiques et de matière, etc.)

La problématique de la valeur ajoutée aval de la pêche des espèces démersales devrait toutefois de plus en plus être abordée sous l'angle de la qualité et de la salubrité des produits frais pour satisfaire à la demande croissante de ce type de produit et aux exigences des marchés internationaux, notamment européens. Aussi, la priorité pour les espèces démersales nobles ne semble plus être au développement d'usines de transformation en produits élaborés, mais plutôt à l'amélioration des conditions sanitaires et la mise en place de démarches qualités au sein des entreprises existantes. Il est à noter que cette filière des produits frais réfrigérés a fait l'objet en 2008 d'une interdiction d'exportation partielle de certains produits comme la courbine, le mullet, les mérus qui a déstabilisé le fonctionnement des sociétés exportatrices de ces produits. La situation sur l'interdiction à l'exportation des produits frais s'est depuis à nouveau normalisée, notamment avec le renforcement du cadre réglementaire sur le mareyage et son organisation.

Un diagnostic technique, sanitaire et financier (axé sur la productivité) approfondi des établissements agréés à terre, a été réalisé en 2009 par le Bureau Veritas. Les principales conclusions de cet audit sur le plan technico économique font ressortir que la productivité des entreprises travaillant sur les céphalopodes congelés entiers est relativement faible en raison de coût particulièrement élevé des intrants ou des charges d'exploitation (dépenses en électricité, carburant et entretien et réparations), ainsi qu'en raison d'une sous-utilisation des capacités de traitement. Des contraintes liées aussi à l'environnement économique (contraintes à la fluidité des transactions commerciales à l'exportation vers certains marchés du fait du système en vigueur avec la SMCP) ont été soulignées par cet audit.

Le diagnostic sanitaire souligne une absence de structuration du système documentaire relatif à la démarche HACCP, un manque de maîtrise et un défaut de mise en œuvre de cette démarche, ainsi que de grandes carences au niveau des autocontrôles. Les installations et équipements sont caractérisés principalement par la vétusté et le défaut d'entretien, mais aussi l'utilisation d'équipements non conformes et des méthodes de travail montrant des écarts au niveau des conditions de réception, de traitement et de stockage des produits de la pêche. Un besoin important de formation et de sensibilisation de la main d'œuvre des usines sur les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication (BPHF) est également soulevé. Le diagnostic sanitaire révèle globalement que 13% des établissements évalués⁶ pouvaient être considérés comme satisfaisants, 81% acceptables et 6% non conformes. Ce rapport de Veritas est un peu ancien, il convient donc de le relativiser par la prise en compte d'avancées certaines du fait de l'action de l'ONISPA. Les diagnostics récents au niveau des différentes filières font apparaître des niveaux de pertes post captures importants en raison de rupture de la chaîne de froid ainsi que des problèmes de salubrité et de respect des normes (SDI, BRli 2014).

Le fait le plus marquant ces dernières années en ce qui concerne la transformation et valorisation des produits à terre, est sans nul doute le développement spectaculaire de l'industrie de farine de poisson, dont l'investissement réalisé est aujourd'hui estimé à 200 millions d'\$USD. Le nombre d'usines de production de farine est passé de 1 unité en 2005 à 6 unités en 2011 (Capacité théorique

⁶ 15 entreprises ont été retenues et visitées sur un total de 40, représentant ainsi 37,5 % de l'ensemble de la filière

de traitement annuelle rapporté sur 270 jours = 325 350 Tonnes), puis à 11 unités en 2012. Les unités construites aujourd'hui sont au nombre de 29 pour une capacité de traitement théorique avoisinant le million de tonnes, bien au-delà de la simple valorisation des déchets générés par les unités de traitement ; 11 autres unités ont obtenu un agrément mais ne sont pas encore construites. Le volume annuel de petits pélagiques traités par l'industrie de farine active dépasse actuellement les 300 000 tonnes. Les études sur la filière de farine en Mauritanie et l'atelier national réalisé à Nouadhibou en 2012 ont montré que cette filière est très peu intégrée à l'économie nationale avec un pourcentage relativement faible (30%) de Valeur ajoutée locale dans la Valeur ajoutée totale et un nombre très faible de création d'emplois qui sont par ailleurs très peu qualifiés et saisonniers.

Comme autre évènement qui a marqué également l'investissement dans le secteur aval de la transformation ces dernières années, il convient également de mentionner la Convention d'établissement, pour un montant 100 millions d'\$USD et d'une durée de 25 ans (assorti de protocole, d'une durée de 5 ans) avec la Société armatrice Poly-HonDone Pelagic Fishery Co. Ltd, du groupe chinois Poly Technologies Inc. Cette convention comprend la construction à Nouadhibou d'une unité de transformation (un complexe frigorifique, une fabrique de glace, deux unités de traitement et une unité de production de farine de poisson) avec une capacité de congélation de 6000 tonnes de poisson. Il s'agit d'un Projet intégré comprenant une composante armement et des quotas de pêche autorisés qui se situent entre 80 000 tonnes et 100 000 tonnes par an, constitués principalement de petits pélagiques (80 %) mais également d'espèces démersales, dont le poulpe.

En résumé

- Des industries à terre agréées pour l'exportation vers l'UE en augmentation ces dernières années ;
- Des niveaux de traitement et de valorisation qui reste très limitée ;
- Des outils de production sur certaines filières (céphalopodes congelés) avec une productivité technique et économique globalement faible => des difficultés dans la maintenance et l'entretien des outils de production (PRCC, 2009 et entretien avec Secteur Privé FNP)
- Des dynamiques fortes d'investissement dans la transformation qui ont du mal à être régulées (ex. industrie de farine de poisson)
- Un besoins de restructuration de certaines filières (céphalopodes, farine et huile de poisson)
- Une approche par filière qu'il convient d'asseoir davantage pour plus sérier les problématiques différentielle liées à la valorisation à terre des produits.

5. Commercialisation et marchés

La Commercialisation des produits congelés non transformés s'effectue par le canal de la SMCP, les produits frais et élaborés sont exportées eux à travers le régime commun des procédures douanières.

La quasi-totalité de la production des pêcheries mauritaniennes est destinée à l'exportation. Les principaux pays importateurs de produits mauritaniens (hors farines de poisson) en valeur sont : le

Japon, le marché européen (Espagne, la France, le Portugal, l'Italie, la Grèce), la Chine, l'Afrique et très peu de quantité exporté vers les USA (crevettes).

Les marchés d'écoulement de la farine de poisson couvrent plusieurs pays : Russie, Danemark, Espagne, Chine, Allemagne, Ukraine, Lettonie, Estonie, Lituanie, Syrie, Turquie, Ghana, Maroc, Sénégal, Egypte, Mali, Vietnam, Roumanie, France. (Mohamed Lemine Ould Tarbiya, 2014)

Les résultats de l'industrie de pêche dépendront donc encore, pour de nombreuses années, des conditions d'accès aux marchés internationaux à l'export et de l'aptitude des exportateurs à satisfaire les exigences de ces marchés (normes d'hygiène, la qualité, traçabilité, certification écologique, etc.)

Les pouvoirs publics affichent toutefois une forte volonté de développer le marché national de consommation de poisson à travers la mise en place d'une société de distribution du poisson (la SNDP) à Nouakchott, et Nouadhibou et au niveau des principales capitales régionales à l'intérieur du Pays (Kiffa, Néma, Aleg, Tidjikdja, Kaédi...). Parmi la production débarquée en Mauritanie, les volumes consommés localement sont relativement faibles, de l'ordre de 25 000 à 30 000 tonnes avec une consommation apparente moyenne par habitant qui peut donc être estimée de l'ordre de 9 à 11 kg par an mais qui masque probablement de fortes disparités locales notamment entre les grands centres urbains et les zones rurales où le poisson est peu accessible.

En résumé

- Un secteur principalement orienté à l'exportation (+ de 90 %)
- Un accès des produits mauritaniens sur des marchés fortement rémunérateurs (Japon, UE) mais fortement exigeant en matière de normes sanitaires et qualité des produits
- Des marchés peu diversifiés pour les produits traditionnels (principalement UE et Japon), mais l'ouverture vers des marchés très diversifiés pour la farine de poisson
- Des asymétries dans le domaine de la commercialisation, notamment au niveau des céphalopodes, et cela en partie du fait de la multiplication de statuts et régimes particuliers au sein de la Zone Franche de Nouadhibou
- Une volonté d'accroître la consommation de poisson à l'intérieur du Pays en favorisant la distribution subventionnée de poisson dans les grandes villes régionales

6. Les sous secteur de la pêche continentale et de l'aquaculture

Le niveau de développement de ce sous-secteur reste très embryonnaire, malgré les potentialités existantes en termes de plans d'eau valorisables et l'intérêt pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Le potentiel de production de la pêche continentale en Mauritanien est estimé à 2 500 tonnes /an.

Un Programme Technique de Coopération (PTC) de la FAO a été mis en œuvre avec le MPEM. Les travaux réalisés dans ce cadre ont permis la caractérisation de plans d'eau, la préparation d'une carte digitale aquacole, l'identification de plusieurs sites possible de développement globalement répartis sur huit wilayas ainsi que la préparation d'un plan de développement (DPAC/MPEM) et l'élaboration d'un projet de cadre réglementaire (projet de loi sur la pêche continentale et l'aquaculture).

A ce jour, seul de site de Fom Gleita près de M'bout fait l'objet d'une activité réelle, avec une production vendue à Sélibaby, à Kaédi et pour partie exportée notamment vers le Mali. Dans le cadre du projet PGIRE, sur financement de l'OMVS, le projet de mise d'un Centre de Pêche Continentale à Tékane a été identifié et est en cours de développement. A terme, ce site semble être susceptible de développer une activité rentable. Il pourra bénéficier d'infrastructures importantes comportant (un débarcadère, un centre de pêche comprenant une halle de poisson, une unité de glace). D'autres sites importants peuvent être, dans une deuxième phase, développés (Kankossa, Lebheir, Tamourt Naaj, Wompou).

Ainsi donc le sous-secteur de la pêche continentale semble souffrir de :

- L'absence d'un cadre institutionnel adapté et dédié consacrant les conditions de son développement et l'organisation de ses activités
- D'un manque de qualifications pour l'exploitation, le développement et le pilotage
- De la faiblesse des investissements et des financements constituant des freins au développement de ces sous-secteurs
- D'un faible ancrage au sein du Ministère, tourné préférentiellement vers la pêche maritime et parfois identifiant la pêche continentale à une activité traditionnelle de développement rural.

De ce constat se dégagent :

- La nécessité d'appuis à l'adoption et la mise en place d'un cadre de politique et réglementaire pour la pêche continentale et l'aquaculture ;
- Le besoin de caractérisation supplémentaire des potentialités des plans d'eau (système d'information)
- La nécessité de poursuivre la mise en œuvre de projets pilote de pêche continentale identifiée au niveau de certains plans d'eau et sur la vallée du fleuve Sénégal.

7. Institutions en appui à la gestion du secteur

Le secteur dispose d'institutions clés pour la gestion des pêches qui se sont développées au fil du temps.

L'IMROP a bénéficié sur la période de mise en œuvre de la dernière Stratégie 2008-2012 de moyens conséquents sur le plan du renforcement des capacités institutionnelles pour l'exécution de son mandat en appui à la gestion des pêches. Les moyens humains ont été significativement renforcés et formés. La révision du statut de son personnel, offre aujourd'hui un cadre incitatif, notamment en termes d'évolution de carrière et de rémunération. Les effectifs de l'Institut se situent aujourd'hui à 255 personnes dont 147 Chercheurs ingénieurs, et techniciens. Sur le plan de ses instances de gouvernance et de la gestion, l'IMROP est appuyé par un Conseil Scientifique (CS) instauré par arrêté depuis 1999, qui se réunit régulièrement sur une base annuelle et fournit des avis et recommandations sur les orientations scientifiques de l'IMROP et leur exécution. Depuis 1988, l'IMROP s'est doté d'une programmation quinquennale qui s'articule avec la politique conduite par le Gouvernement dans un souci de plus grande cohérence et clarté. Depuis 1984, l'IMROP organise régulièrement (en moyenne tous les 4 ans) un Groupe de travail scientifique international sur l'évaluation des ressources et l'aménagement des pêcheries de la ZEE Mauritanienne. L'institution bénéficie d'une dotation budgétaire conséquente et relativement régulière (de l'ordre de MRO 600

millions/an en moyenne sur la période 2008-2012 : fonctionnement et investissement) ; mais le développement de la masse salariale ces dernières années absorbe maintenant une grande partie de cette dotation (60 %), réduisant ainsi les moyens mobilisables en appuis aux activités de recherche scientifique. Par ailleurs, la fluidité dans mobilisation des ressources budgétaires publiques pour la réalisation d'activités de recherche souvent contraintes par des protocoles spécifiques (par ex. campagne de recherche océanographique) apparaît comme une difficulté importante dans la réalisation des missions de l'IMROP.

La fonction de surveillance des pêches a connu un ajustement institutionnel et le statut initial de la Délégation à la Surveillance des Pêches et du Contrôle en Mer (DSPCM) a évolué vers celui de Garde Côte (Décret n°147-2012 portant création d'une institution dénommée « Garde Côte Mauritanienne ». Les mandats de l'ancienne DSPCM ont été élargis avec le renforcement du rôle de l'Etat en mer (lutte contre l'immigration clandestine...). La GCM est présente sur tout le littoral mauritanien au niveau d'une dizaine de site de Ndiago à Nouadhibou. Elle bénéficie par ailleurs de moyens opérationnels de surveillance (moyens navigant, VMS, AIS-Radar....) qui ont été renforcés, notamment avec l'appui de la Coopération financière allemande (KfW) qui est un partenaire de longue date en appui à la surveillance des pêches en Mauritanie. La GCM vient de faire l'acquisition d'un nouveau patrouilleur en haute mer sur les fonds de l'Appuis Sectoriel Pêches dans le cadre de l'Accord de pêche RIM/UE (montant de 10, 8 millions d'Euros).

L'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture(ONISPA) a été créé par décret n° 066/2007 du 13 mars 2007 modifié par le décret n° 2008/117 du 8 mai 2008. L'ONISPA assure une fonction stratégique de santé publique et garantissant au secteur privé l'accès aux marchés internationaux les plus rémunérateurs d'un secteur orienté à plus de 90 % à l'export. L'ONISPA met en œuvre un plan d'action articulé autour de 4 axes : (i) la mise en place d'un système performant d'inspection sanitaire des usines, des navires et des produits de la pêche, (ii) l'obtention de l'accréditation des laboratoires à la Norme ISO 17025 , (iii) la mise en place d'un système d'information et, (iv) la mise en place un système performant de suivi sanitaire du milieu et des mollusques bivalves. L'institution a connu un développement institutionnel important, notamment à travers la mise en place de nombreux partenariats techniques (ONUDI, Maroc, Japon, France...). L'effectif est constitué de 100 agents dont 40 % de cadres supérieurs et techniciens supérieurs ; en plus du siège situé à Nouadhibou, l'Office dispose de 2 laboratoires de chimie et de microbiologie à Nouadhibou et à Nouakchott. Le budget annuel de l'ONISPA sur la période 2010-2012 est resté constant de l'ordre de MRO 550 millions/an.

La Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP). En 2010, le statut de la Société a de nouveau été ajusté et l'Etat a repris la majorité des 70% du capital. La SMCP a désormais le statut de Société d'Economie Mixte et son mandat a été élargi à de nouvelles tâches de promotion du secteur, en accompagnement de la politique gouvernementale. Ainsi, outre le domaine ancien de la commercialisation des captures débarquées (et les deux missions subsidiaires de rapatriement des devises et de recouvrement de droits et taxes), le nouveau mandat de l'institution couvre trois nouveaux domaines : (i) *l'instauration d'un système de suivi de la production nationale* ; (ii) *la contribution à l'intégration du secteur de la Pêche à l'Economie Nationale* ; (iii) *la contribution à la promotion et au développement de la Pêche artisanale*. Cette réforme est récente et la SMCP/SEM cherche des moyens techniques et financiers pour l'opérationnaliser. Ce nouveau mandat élargi de la

SMCP/SEM devrait profiter à l'ensemble des pêcheries mauritaniennes et non pas seulement à la pêcherie du poulpe comme ce fut le cas historiquement.

Le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) met en œuvre la politique du Gouvernement en matière de pêche et assure la fonction essentielle de régulation de l'activité. Si les connaissances sur les ressources et l'existence d'une fonction opérationnelle de surveillance de la pêche et de contrôle en mer permettent déjà de déterminer des objectifs d'aménagement et de contrôler les mesures permettant de les atteindre, les progrès pratiques sont moins satisfaisants. En témoigne l'évolution de la situation des principaux stocks exploités, des performances socioéconomiques globales du secteur et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries, dont celui du poulpe adopté par décret en 2006.

Un audit institutionnel et juridique réalisé par la Banque Mondiale en 2008, identifie deux contraintes majeures potentielles à la mise en œuvre des plans d'aménagement : (i) celles dues aux difficultés liées à l'organisation même du Ministère et à la culture administrative, (ii) celles à rattacher au niveau des moyens humains, matériels, et budgétaires disponibles. Sur le plan organisationnel l'audit souligne : (i) le nombre trop élevé d'organes administratifs, dont la pertinence de certaines d'entre eux est difficile à cerner; (ii) une insuffisance chronique de ressources humaines qualifiées (nombreux postes non pourvus avec pour conséquence des services et/ou divisions de l'organigramme non fonctionnels), couplée d'une absence d'adéquation entre les profils et les postes (absence de gestion des ressources humaines, et disproportion entre personnel administratif et personnel technique); des allocations budgétaires insuffisantes et inadéquates par rapport aux exigences de la mise en œuvre des Plans d'Aménagement des Pêcheries.

Sur le plan des évolutions institutionnelles concernant le secteur des pêches, il faut aussi noter :

- la mise en place d'une nouvelle Zone Franche à Nouadhibou (Loi n°2013-001 du 02/01/2013) et le transfert de responsabilité du MPEM auprès de l'autorité de la Zone Franche de la gestion des infrastructures portuaire (Protocole d'accord signé le 19 juin 2013).
- La création d'une Académie Navale sous la tutelle du Ministère de la Défense Nationale et à laquelle sont désormais rattachés l'ENEMP et le CASAMPAC.

Ces évolutions vont nécessiter le renforcement de la coopération entre ces institutions pour la promotion de politiques publiques cohérentes prenant fortement en compte les spécificités et les besoins du secteur des pêches (régulation des investissements pour une articulation des politiques d'allocation des ressources halieutiques et des perspectives de développement des filières de transformations à terre au niveau de Nouadhibou, et de politiques visant à une bonne adéquation formation emplois dans le secteur des pêches).

En résumé

- Un bouleversement institutionnel fort avec : (i) la création d'une Zone franche à Nouadhibou récupérant sous sa tutelle les infrastructures portuaires du MPEM (EPBR et PAN), leviers essentiels du MPEM pour la gestion et le développement du secteur, ainsi que (ii) la création d'une Académie Navale prenant sous sa coupe les deux principales institutions de formation du MPEM : l'ENEMP et le CASAMPAC ;
- Le système de gestion en vigueur en Mauritanie, comme dans beaucoup d'autres pays dans

le monde, ne permet pas d'assurer une exploitation écologiquement, économiquement et socialement viable sur le long terme ;

- Un secteur privé national organisé et fortement engagé dans le secteur à travers des investissements lourds et demandeur d'une plus large concertation et implication pour la gestion des pêches ;

8. Contribution du secteur à l'économie nationale

8.1 Rente halieutique (=surprofit des producteurs)

Dans les pêcheries, si elles sont bien gérées et exploitées rationnellement, un pourcentage important (entre 30 et 60 % suivant les cas⁷) de la valeur des débarquements devient un bénéfice net de l'activité (une rente). Cette rente halieutique potentielle a été estimée pour la Mauritanie⁸ sur la base des données scientifiques fournies par l'IMROP en 2010 sur les potentiels permis pour les différentes pêcheries, les données de prix de la SMCP de cette même année (Cf. supra **Tableau 2**). En considérant un taux de rente moyen, communément admis, de 45 %, les ressources halieutiques mauritaniennes seraient susceptibles de produire potentiellement une rente annuelle de l'ordre \$USD 355 millions, sur la base des données 2010 (sans inclure les praires non encore exploitées pour des raisons sanitaires). La pêcherie du poulpe, à elle seule, représenterait quasiment 1/3 de cette rente potentielle (de l'ordre de \$USD 100 millions par an).

Compte tenu de la tendance à la surexploitation généralisée des stocks à plus forte valeur commerciale⁹, la rente halieutique du secteur est aujourd'hui largement dissipée. La rente réalisée se limite actuellement principalement à la rente extraite par le Gouvernement au titre des redevances d'accès payés par les usagers des ressources. Les récents travaux de modélisation bioéconomique¹⁰ montrent en effet que la plupart des unités nationales industrielles, artisanales et côtières opérant dans les pêcheries des ressources démersales (poissons et céphalopodes) ne réalisent pas de profit normal si l'on prend en compte les coûts d'opportunité du travail, du capital et de l'entrepreneuriat, donc à *fortiori* ne réalisent pas de surprofit (ou rente). La rente réalisée (qui se limite au paiement des redevances d'accès) sur la rente potentielle estimée en 2010 est l'ordre de 13,2 %. Les carences du système de gestion des pêches en matière de gestion de l'accès à la ressource, sont aujourd'hui la cause d'une perte de potentiel de richesse pour le secteur privé et pour l'Etat que l'on peut estimer à environ \$USD 300 Millions par an au minimum. La réforme du système de gestion est donc déterminante pour l'optimisation durable des potentialités économiques des pêcheries mauritaniennes à l'avenir.

8.2 Produit Intérieur Brut de la pêche.

L'évolution de la richesse créée par l'activité de pêche sous forme de valeur ajoutée a connu une baisse continue et importante ces dernières années. **En effet, l'évolution du PIB de la Branche pêche à prix constant entre 1999 et 2008 est marquée par une tendance fortement baissière passant de MRO 21,6 milliards en 1999, à MRO 12,4 milliards en 2008 (- 44%).** Depuis 2009, le PIB de la branche pêche à prix constant semble amorcer une tendance à la hausse +16,8% entre 2008 et 2010. Cette augmentation est en grande partie due au développement de la pêche artisanale et surtout côtière

⁷ BM, 2008. Les milliers engloutis, justification économique à la réforme du secteur des pêches

⁸ Lionel Kinadjian & James Wilson, 2013

⁹ Meissa Beyah et Didier Gascuel, 2014

¹⁰ James Wilson, Lionel Kinadjian, 2013

sur les ressources de petits pélagiques pour approvisionner l'industrie de farine et huile de poisson en Mauritanie. Cette augmentation est à comparer à celle de l'augmentation du niveau d'exploitation de ces petits pélagiques.

8.3 Recettes budgétaires

L'évolution des recettes budgétaires non fiscales en provenance du secteur¹¹ a également connu une tendance baissière ces dernières années passant de 30% du total des recettes du budget en 2007 à 12 % en 2011 et 4% en 2012.

L'analyse de la structure de ces recettes (Cf. *Figure 7* ci-dessous) montre surtout la très forte dépendance des recettes budgétaires en provenance du secteur vis-à-vis de la compensation financière de l'accord de pêche RIM/UE (à plus de 80%) et la très faible contribution des flottes nationales (5% en 2013).

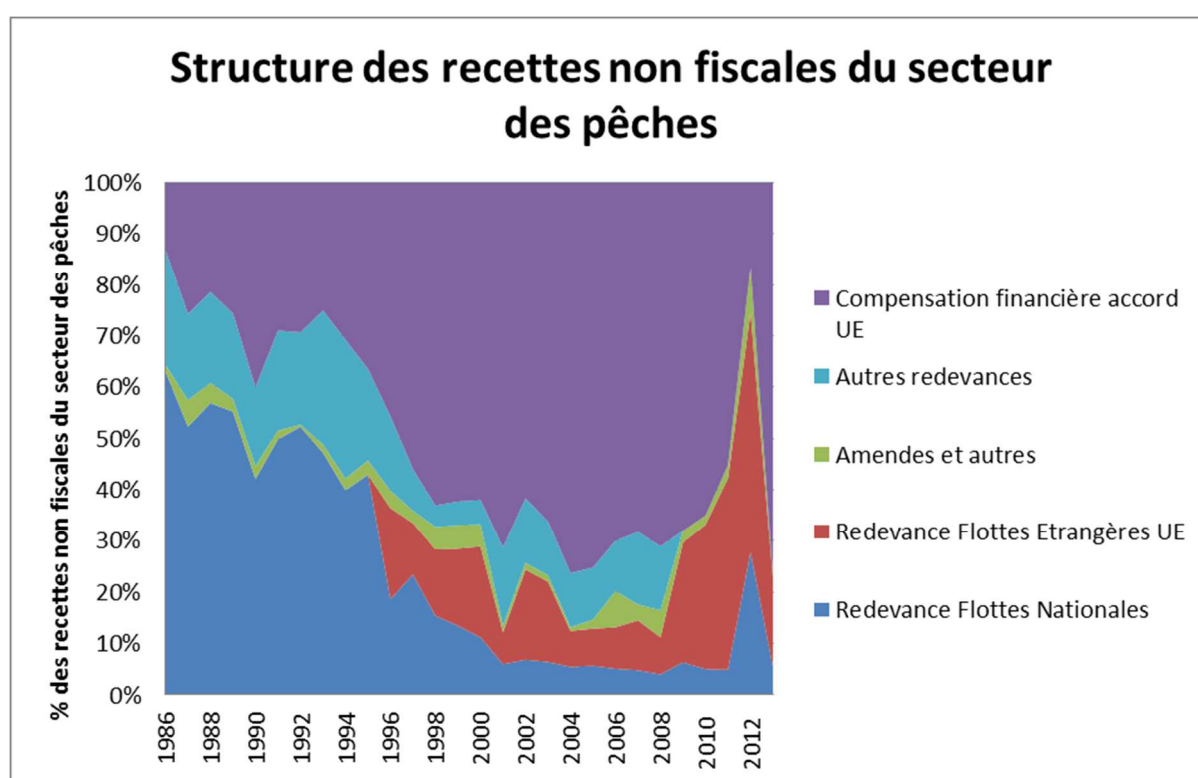


Figure 7 : Evolution de la structure des recettes non fiscales en provenance du secteur des pêches

Source = Lois de finance rectificatives - Ministère des Finances

8.4 Recettes en devises

Le secteur est résolument tourné vers l'exportation. La balance commerciale est largement excédentaire dans la mesure où la valeur des importations est quasiment nulle (il n'y a aucun produit halieutique qui apparaît dans les importations des principaux produits alimentaires, ni dans les importations des produits concurrentiels (Source : Douanes - Système Sydonia)). En 2011, la valeur de la Balance Commerciale est de UM 122,7 milliards, soit environ \$USD 438,5 millions. Sur la période 2008 à 2011, les exportations des produits mauritaniens de la pêche ont représenté entre 20

¹¹ Redevances de pêche liées au droit d'accès, compensation financière de l'UE, et amendes de pêche

à 27 % de la valeur des exportations (Hors pétrole), contribuant ainsi significativement à l'apport en devises du pays.

8.5. Emplois

L'Etude de *Sanyo Techno Marine Inc. Et Overseas Agro Fisheries Consultants, 2002* estimait l'emploi direct dans la pêche et les activités aval à 28 340 emplois, l'emploi indirect étant estimé, lui à 1 060, soit un total pour le secteur de 29 400 emplois. L'emploi dans la pêche artisanale était estimé à 12 100 soit (41% de l'emploi total direct et indirect); le nombre de pêcheurs industriels était estimé, lui, à 3600 (12 %).

Les travaux du dernier Groupe de travail de l'IMROP de 2010 mentionnaient que l'emploi du secteur de la pêche ne représente que 3% de l'emploi national, mais que ce chiffre masque de fortes disparités locales. Par exemple, le secteur contribue à 29 % de l'emploi dans la ville de Nouadhibou (selon l'EPCV, 2008). Le nombre d'emplois nationaux au niveau de la pêche industrielle est estimé en 2010 à 4500 (+ 25 % par rapport à l'estimation de 2002). Une enquête sectorielle sur la pêche a été réalisée par l'IMROP en 2012. Les estimations de cette enquête sur la pêche artisanale indique un nombre d'emplois en mer de 21400 soit (+77 % par rapport à l'estimation faite en 2002).

En ce qui concerne la répartition géographique des emplois en mer de la pêche artisanale, 74% d'entre eux proviennent de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou, plus de 20% de la Wilaya de Nouakchott et 6% de la Wilaya du Trarza. L'emploi à terre induit par l'activité de pêche artisanale s'élèverait lui à 10 200.

Le nombre d'emplois en mer aurait donc significativement augmenté au cours de la dernière décennie (au moins de +65 %). Cela apparaît en concordance avec l'augmentation également importante du Parc piroguier de la pêche artisanale.

8.6 Consommation

La consommation de poisson en Mauritanie et la contribution nutritionnelle de la pêche à l'alimentation des populations dans le Pays ne font pas l'objet d'un suivi régulier. La contribution nutritionnelle de la pêche représenterait entre 15 et 20 % de l'apport global en protéines animales. Une enquête de l'IMROP réalisée en 2002 sur la consommation de poisson au niveau des principales capitales régionales mauritaniennes soulignait une grande variation de la consommation selon les régions allant de 4,9 kg à moins de 1,6 kg/an/hab. Il semblerait que la consommation ait connu un développement important au cours des dernières années. Certaines sources (Audit Veritas des industries à terre 2009) indiquent que les volumes de produits de la mer consommés localement en Mauritanie sont de l'ordre de 25 à 30.000 tonnes de poisson par an, ce qui, rapporté à la taille de la population donnerait une consommation moyenne par habitant de l'ordre de 9 à 11 kg par an. Cette consommation annuelle moyenne atteindrait jusqu'à 20 kg/an/habitant dans certains quartiers de Nouakchott.

L'accroissement de la consommation de poisson dans le pays est un objectif prioritaire des pouvoirs publics, notamment en matière de lutte contre la pauvreté. Cela s'est traduit par la mise en place de dispositions spécifiques dans le protocole de l'accord de pêche RIM/UE, visant au débarquement d'une partie de la production de pélagiques pêchés dans le cadre de l'accord (2% de la production, redevance en nature) pour être commercialisés sur le sol mauritanien auprès des populations les plus

nécessiteuses. Cette production destinée à la consommation humaine dans la cadre du Protocole de l'accord représente un volume de l'ordre de 2300 tonnes au moment de l'évaluation de l'accord.

La Société Nationale de Distribution du Poisson (SNDP) a été créée en 2013 en vue d'appuyer cette politique et de consolider les expériences engagées par le Département des pêches depuis début 2008 pour la distribution du poisson auprès des populations les plus démunies à Nouakchott et à l'intérieur du Pays. A cet effet, 100 points de vente dans 8 Willayas du Pays ont été mis en place.

2. PARTIE DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

Six politiques sectorielles de pêches majeures ont été élaborées et mises en œuvre en Mauritanie, depuis 1979 (**Tableau 4**). Ces six politiques publiques ont toutes poursuivi deux objectifs stratégiques majeurs et récurrents, à savoir :

- D'assurer la préservation/conservation du patrimoine halieutique national ;
- De permettre une intégration accrue du secteur dans l'économie nationale ;

Politiques	Objectifs globaux/Objectifs spécifiques	Période de mise en œuvre
Déclaration de la Nouvelle Politique des Pêches (NPP)	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration à l'économie nationale 	de 1979 à 1986
La Déclaration de Politique de Développement du Secteur de la Pêche (DPDSP)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une exploitation rationnelle des ressources halieutiques de la ZEE Mauritanienne permettant d'optimiser la rente halieutique et la valeur ajoutées nationale nette du secteur tout en assurant la protection et la préservation de l'équilibre biologique des stocks et de l'écosystème marin ; • Renforcement de l'intégration du secteur à l'économie nationale dans le cadre des objectifs du Programme de Redressement Economique et Financier (PREF). 	de 1987 à 1993
La Lettre de Politique de Développement Sectoriel (LPDS)	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir la connaissance et assurer la préservation et la protection des ressources halieutiques par une gestion et une surveillance rationnelles pour en garantir la pérennité ; • Faire du secteur de la pêche un vecteur de la croissance du PIB en y maximisant la valeur ajoutée, grâce notamment à la transformation des produits, à la formation professionnelle et à la création d'activités locales ; • Maximiser les gains nets en devises ; • Assurer un niveau optimum de recettes fiscales générées par le secteur. 	de 1994 à 1998
La stratégie d'aménagement et de développement du secteur de la pêche (SADSP)	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et gestion de la ressource ; • Intégration accrue du secteur à l'économie ; • Renforcement des capacités des structures institutionnelles opérant dans le secteur ; • Préservation de l'environnement et de la sécurité maritime <p>NB Pas de changement des objectifs lors de l'actualisation en 2001</p>	de 1998, réactualisée en 2001 à 2005
Stratégie du développement durable du secteur des pêches et de	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif global vise à inscrire définitivement le développement et la gestion du secteur des pêches et de l'économie maritime dans la durabilité, pour le bien-être économique, social et environnemental du Pays. 	De 2006 à 2008

l'économie maritime		
Stratégie de la Pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> • La préservation des ressources halieutiques • L'intégration du secteur à l'économie nationale. 	De 2008-2012

1. Evaluation de l'atteinte des objectifs stratégiques

1.1. Objectif stratégique de préservation et conservation de la ressource

Les derniers Groupes de travail scientifiques réalisés en Mauritanie et dans la sous-région¹² ont confirmé deux points essentiels :

- La production des stocks nobles côtiers (toutes les espèces démersales côtières en générale, et les céphalopodes en particulier) continue à se dégrader sous l'effet d'une pression de pêche et de capacité de captures excessives ;
- Les ressources de petits pélagiques qui sont partagées au niveau de la sous-région et dont la surexploitation avait été évitée jusqu'au milieu des années 2000, montrent également des signes de surexploitation consécutivement à une pression de pêche croissante à l'échelle de la sous-région (en particulier les sardinelles et les chinchards, dont la surexploitation a été à nouveau confirmée lors du dernier groupe de travail du COPACE en 2012 et du GT IMROP, 2014).

Le système de gestion en vigueur ne semble donc pas en mesure d'assurer une exploitation écologiquement, économiquement et socialement viable sur le long terme.

1.2. Objectif stratégique de l'intégration du secteur à l'économie

L'intégration du secteur à l'économie peut être appréciée à partir du suivi de plusieurs indicateurs :

- La croissance via le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Branche Pêche qui mesure le niveau de richesse créée par l'activité de pêche ;
- L'emploi global au niveau de la capture (production) et des industries aval de traitement et de commercialisation ;
- La contribution au budget via les recettes nettes perçues au niveau du Trésor public qui permettent d'assurer le financement de l'économie (y compris la création de certains emplois dans d'autres secteur de l'économie). Ces gains nets peuvent être appréhendés par le calcul des redevances d'accès versées au trésor par les usagers des ressources (recettes non fiscales hors compensation financière de l'accord de pêche RIM/UE moins les coûts du système de gestion). Il faudrait également en toute logique pouvoir retirer les diverses subventions = exonération fiscales (par ex. point franc d'exportation), allègement de taxes (sur le carburant notamment...), prêt bonifiés...
- Les recettes en devises du secteur
- Les Investissements Directs Etrangers

¹²Références bibliographique = Groupe de Travail IMROP, 2010 ; Groupe de travail COPACE 2012 ; Rapport Groupe de travail conjoint RIM/UE, 2012 ; B. Meissa, et D. Gascuel, 2014 in ICES Journal of marine sciences et GT IMROP 2014)

Produit Intérieur Brut (PIB) Branche pêche

Le PIB de la branche pêche (Production) est un indicateur qui est suivi au niveau des statistiques de l'Office National de Statistiques (ONS). La série sur la période 1998 à 2008 (**Figure 8** ci-dessous) fait apparaître une tendance globalement baissière (-44 % entre 1998 et 2008).

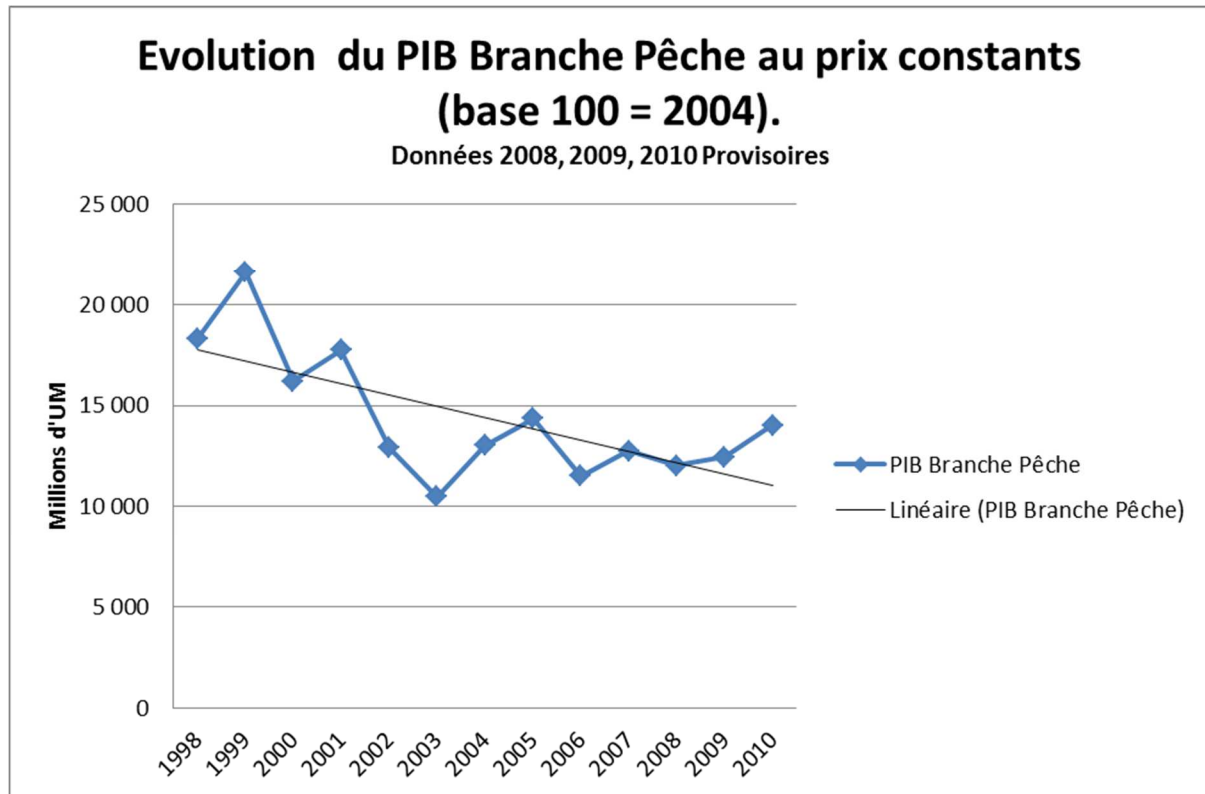


Figure 8: Evolution du PIB de la Branche pêche aux prix constants

L'objectif prioritaire du secteur assigné dans le cadre de politique macro-économique étant la création de richesse, on comprend que l'on est plutôt en train de s'éloigner de l'objectif. Cette évolution des valeurs absolues du PIB branche pêche peuvent également refléter une baisse de la performance économique du secteur (dissipation de la rente halieutique). La hausse à partir de 2008 reflèterait celle de la production et du débarquement en Mauritanie des pélagiques, qui a fortement augmenté ces dernières années. L'analyse plus fine de la redistribution de la valeur ajoutée due à la production pélagique nationale montre qu'une très forte part de la valeur ajoutée estimée n'est pas domiciliée en Mauritanie.

Il faut également souligner que l'indicateur du PIB de la Branche pêche, ne couvre pas la prise en compte de la richesse qui est créée sur l'aval des filières (transformation, commercialisation) et également celles des services connexes à l'industrie de pêches (avitaillement, shipchangers...). En ce sens l'indicateur est réducteur pour mesurer la véritable contribution du secteur à l'économie.

Il est donc nécessaire à l'avenir dans le cadre du renforcement du pilotage et du suivi des politiques publiques sectorielles pêche de développer et de suivre des indicateurs plus fins tels que l'estimation de la valeur ajoutée directe et de disposer également de méthodologies et d'outils (par ex. la méthode des effets) pouvant permettre d'estimer la valeur ajoutée sur l'aval des filières. Cela permettrait d'avoir une vision plus précise de la création de richesse du secteur dans l'économie.

L'emploi

La création d'emplois est actuellement une des priorités au niveau des politiques publiques mauritaniennes. Dans le secteur des pêches, l'emploi ne fait pas l'objet d'un suivi régulier actualisé dans le cadre de méthodologies standardisées. Les données sur l'emploi sont généralement issues d'études ponctuelles. Ces informations sont souvent éparées et les méthodes d'estimation non homogènes. Si les ordres de grandeurs sont probablement assez proches de la réalité, pour ce qui concerne les emplois directs créés, les données relatives aux emplois indirects ou induits sont plus sujettes à caution.

Par ailleurs, les emplois dans la pêche, voire même dans l'industrie de transformation sont très souvent saisonniers et il n'est pas toujours aisé de convertir les estimations en emplois équivalent à temps plein. Cela est particulièrement le cas dans la pêche et les activités de transformation artisanale.

Un autre élément important à appréhender au niveau de l'emploi créé, pour évaluer son impact dans l'économie, concerne le caractère résident ou non-résident des emplois. La capacité d'un pays ou d'une région/zone à se développer en utilisant ses ressources va en effet dépendre de sa capacité à maintenir les multiplicateurs locaux en capitalisant la richesse dans la région. Une proportion importante d'exploitants non-résidents reflète qu'une grande partie de la richesse de la capture va quitter la région, et cela à défaut de dynamiser l'économie au niveau local.

Enfin, il peut également être utile de suivre les niveaux de rémunération de l'emploi dans la pêche par rapport aux revenus moyens nationaux. La comparaison des revenus de la pêche par rapport aux revenus moyens nationaux montre dans quelle mesure, la pêche est capable d'attirer les travailleurs les plus talentueux de la communauté et se situe plus ou moins bien au regard de la création de richesse par rapport aux normes nationales. Des indicateurs qui montreraient que certains emplois qualifiés quittent le secteur pour d'autres emplois alternatifs dans l'économie, pourraient être révélateurs d'une perte de performances du secteur des pêches (diminution de création de richesse pour rémunérer le travail)

Le **Tableau 5** ci-dessous retrace les principales données sur l'emploi du secteur, issues de différentes travaux et études ponctuelles.

Tableau 4: Principales données sur l'emploi du secteur, issues de différentes travaux et études ponctuelles.

Références	Emploi global dans le secteur des Pêches	Emplois dans la PAC	Année de réalisation
Etude Sanyo Techno Marine Inc. Et Overseas Agro Fisheries Consultants	29 400	12 100	2002
Plan de Développement des PAC (PADPAC)	36.000	11.500 (emplois directs, sans la pêche côtière)	2007
Stratégie de Développement du	35.800	26.500	2008

secteur 2008/2012			
Etude macroéconomique sur le secteur des Pêches (IDA)	39.100	12.100 (pêcheurs)	2009
Etude Adéquation Formation – Emploi (DFM / EDFORE)	37.000	23.800	2010
IMROP, 2008 : Enquête sur les emplois de la pêche artisanale et côtière	-	19.000	
Diagnostic social sur la situation de l'emploi dans le secteur des Pêches. (BIT, 2009)	40.000	20.000	2009
Enquête sectorielle sur l'emploi dans la Pêche Artisanale (IMROP/APAM/ONS)	43 000 (*)	31.607	2014
Donnée Commission socio économique GT IMROP 2014	53 000	32 000	2014

(*) Estimations Groupe thématique 3 dans le cadre de la révision de la Stratégie 2014

L'analyse des données sur l'emploi issues de ces différentes sources indique que :

- L'emploi global a augmenté de + 46 % en 12 ans, soit une progression nette de l'emploi global de près de 3,8% par an ;
- L'emploi dans la Pêche Artisanale et Côtière (PAC) semble avoir connu la plus forte augmentation + 161 %, soit une progression nette de l'emploi de +13,4% en moyenne par an ;
- L'emploi au niveau de la Pêche Industrielle (PI) semble être en déclin ces dernières années : - 22 % entre 2010 et 2014 (probablement du fait du déclin de la flotte industrielle nationale et de la désaffectation de la Zone Mauritanienne par les navires industriels pélagiques ces dernières années, en 2012 notamment).

A titre indicatif, il est intéressant de comparer ces données sur l'emploi direct dans la pêche en Mauritanie, avec celles des pays qui ont sensiblement le même profil halieutique que la Mauritanie, notamment en termes de potentiel de production, et qui sont reconnus comme des leaders de la gestion durable des pêches, c'est-à-dire avec un niveau d'exigence et de réalisation élevées en termes de préservation et conservation des ressources (Objectif premier des politiques publiques mauritaniennes). Ainsi, en 2003, 14,000 personnes étaient employées dans le secteur des pêches en Namibie (population de), environ la moitié d'entre elles dans la transformation à terre pour une production variant en moyenne de 500 000 à 800 000 tonnes par an. En Nouvelle Zélande (4,2 millions d'habitants) où les captures commerciales s'élèvent à environ 450 000 tonnes, le volume des emplois directs du secteur est estimé à 7 155 emplois.

Contribution nette au budget via les redevances versées au Trésor public

Pour estimer le niveau de la contribution nette au budget via les ressources budgétaires au niveau du Trésor public, il est possible d'estimer les gains nets en recettes à travers un indicateur mesuré comme étant la différence entre les recettes non fiscales provenant du paiement des redevances d'accès (rente halieutique extraite auprès des usagers des ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne) et les coûts du système de gestion des pêches, c'est-à-dire le budget de fonctionnement et d'investissement des principales institutions sous tutelle du MPEM. La **Figure 9** ci-dessous retrace l'évolution de ces paramètres sur la période 2008-2012.

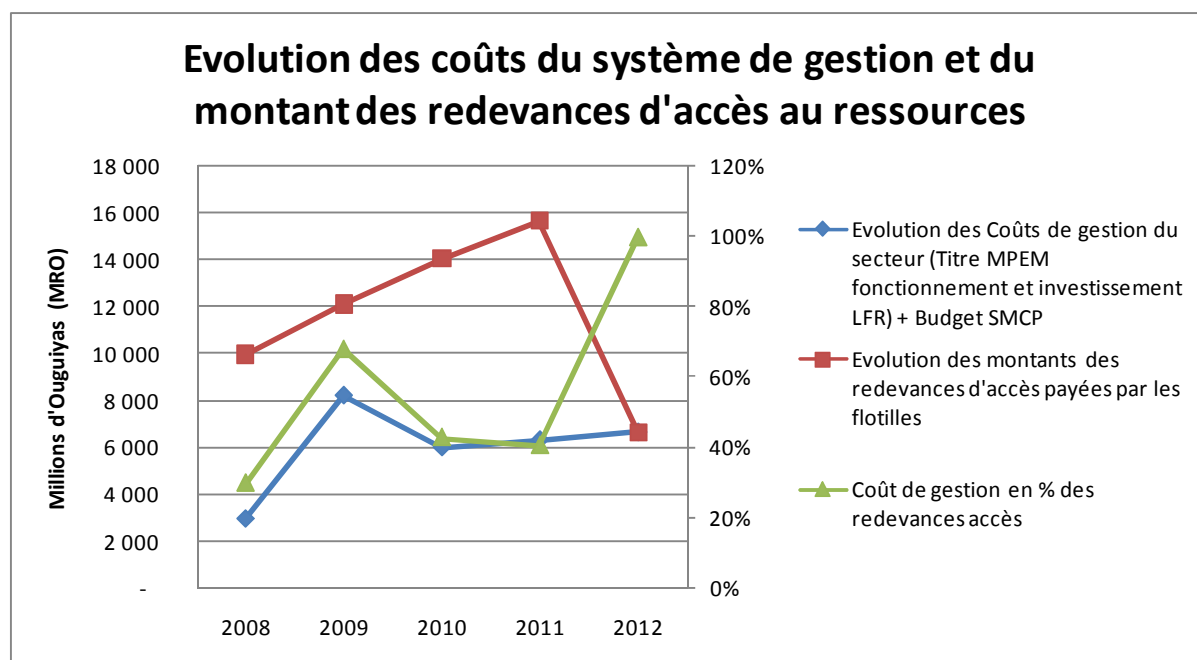


Figure 9: Contribution nette du secteur via les redevances versées au trésor public

Le coût du système de gestion des pêches est resté relativement stationnaire sur la période 2010 à 2012, aux environs de 6 milliard d'UM par an. Après avoir augmenté régulièrement et fortement jusqu'en 2011 (+57 % entre 2008 et 2011), les redevances d'accès ont connu une importante baisse en 2012. Alors que les recettes de la pêche représentaient un gain net entre 40 et 80 % des recettes non fiscales perçues, en 2008 l'apport net à l'économie s'est estompé.

Valeur des exportations et recettes en devises du secteur

Sur la période 2009 à 2013, la valeur moyenne annuelle des exportations des produits de la pêche se situe à 350 millions de \$USD, représentant entre 12 % et 20 % de la valeur des exportations (**Tableau 6** ci-dessous).

Tableau 5 : Evolution de la valeur des exportations des produits de la pêches sur les 5 dernières années et part de ces exportations dans les exportations totales

en millions de USD	2009	2010	2011	2012	2013
Exportations Pêche	269	276	408	479	330
Exportations Totales	1 364	2 074	2 749	2 641	2 652
pêche en % du total	20%	13%	15%	18%	12%

Source : rapport annuel de la banque centrale année 2013

Les exportations de céphalopodes représentent à elle seules 65 % de la valeur des exportations des produits de la pêche mauritanienne.

Les Investissement Direct Etrangers (IDE)

Le volume des investissements directs étrangers dans le secteur peut être perçu comme l'un des déterminants de l'augmentation de la valeur ajoutée locale. Toutefois de tels flux peuvent avoir les effets positifs (rajeunissement de la flotte et infrastructures) mais aussi négatifs (augmentation de l'effort effectif dans la pêche). Ce volume ne doit donc pas être considéré comme une fin en soi. Il doit être comparé à l'effort réel dans le secteur pêche, au niveau relatif de l'IDE en transformation, et au progrès en gestion publique et gouvernance.

Le **Tableau 6** ci-dessous retrace les estimations des flux réels et prévus des IDE dans le secteur

Tableau 6 : Estimations des flux réels et prévus des IDE dans le secteur


Désignation	Origine du Capital	Montant	Type d'investissement	Volume de capture/traitement	Type de traitement	Emplois directs prévus
Poly Hondone	Chine	100 Millions \$USD	Armements + Unité de traitement (congélation et stockage) + unité de farine de poisson, Nouadhibou	80 000 à 100 000 tonnes principalement de pélagique	Congélation, Farine et huile de poisson	2 500 ¹³ dont 200 effectifs
18 unités opérationnelles de transformation de farine et huile de poisson en février 2014 Avec 11 unités additionnelles agréées ou en cours d'agrément ou d'installation	Chine, Turquie, Ghana, Syrie, Liban, Maroc et des investisseurs privés nationaux	27 Millions \$ ¹⁴	Usine de farine et huile de poisson Nouadhibou Et Pk 28	300 000 tonnes de pélagiques frais pour 63 576 Tonnes de farines produite et 18 200 tonnes d'huile	Farine et huile de poisson	215 emplois mauritaniens en 2013 enregistrés à la CNSS


¹³ La moitié de l'effectif total prévu doit travailler à terre dans le complexe frigorifique et l'usine de farine et l'autre moitié en mer. La majorité du personnel sera mauritanien selon le protocole (2 080 employés – au moins 2 000)

¹⁴ Une usine de farine moyenne coûterait environ 1.5 Millions \$ (Mohamed Lemine Ould Tarbiya, 2014), si on multiplie ce montant par le nombre d'usines opérationnelles en février 2014 (18), la valeur de l'investissement dans les usines s'élèverait à 27 Millions \$USD soit 8.14 Milliards d'UM en considérant un taux de change moyen de 300 MRO. Une étude de 2012 de la FAO avait évalué le coût des investissements pour une usine de farine et d'huile de poisson à environ 3 millions \$USD. En considérant que les usines de seconde main importées en Mauritanie reviendraient, en nominal, à 60% de cette valeur on peut supposer que l'investissement privé réalisé dans cette composante serait de l'ordre de 32.4 millions \$USD pour 18 unités de production implantés au début 2014.

UNIMER	Marocain	28 à 35 millions \$USD	Projet intégré Petits pélagiques Nouadhibou	100 000 tonnes de pélagiques	Complexe industriel de transformation et de valorisation des espèces pélagiques = Conserverie (anchois, sardine) + congelé thon côtiers + une petite unité de farine pour les déchets	1000 emplois permanents directs
RAJHI	Operateur privé Saoudien AL RAJHI	Convention signé le 26/01/2014 61millions \$USD	Projet ROBIAN Ferme aquacole de crevette sud Nouakchott	-	Production aquacole	Non connu
RAJHI	Operateur privé Saoudien AL RAJHI	Convention signé le 26/01/2014 112 millions \$USD	Projet d'aquaculture		Production aquacole	Non connu
RAJHI	Operateur privé Saoudien AL RAJHI	Convention signé le 26/01/2014 75 millions \$USD	Complexe transformation sur 10 ha	100 000 Tonnes petits pélagique et 3 % de fausse pêche	Conserverie de poisson Unité frigorifique Traitement congélation et stockage	Non connu
Projet Hollandais	Société PFA	50 millions \$USD			Reprise d'une ancienne usine (la SPPAM) et intérêt sur transformation des pélagiques	Non connu

Investissement réalisé 

Investissement t en cours 

Projet d'investissement 

Conclusion

Globalement l'appréciation de l'intégration du secteur à l'économie reste mitigée. Même si on observe des variations positives pour certains indicateurs par exemple celui de l'emploi, d'autres restent stationnaires ou de tendances baissières (Recettes publiques nettes, PIB de la branche pêche) traduisant une diminution au fil du temps de la contribution du secteur à la croissance économique

L'analyse fait ressortir trois constats :

- De grandes difficultés à évaluer l'impact réel de l'intégration du secteur à l'économie, du fait de l'absence d'une fonction de suivi économique et social du secteur avec des indicateurs robustes (ex. difficulté à mesurer l'Emploi à Temps Plein (ETP), la rémunération de l'emploi, le statut résident versus non résident qui sont des paramètres importants à prendre en compte pour la mesure de l'impact de l'intégration à l'économie (en terme d'emplois) ;
- Le besoin d'une meilleure analyse à court terme des véritables contraintes à l'intégration du secteur à l'économie (avantages comparatifs = infrastructures de débarquement en zone sud, équipements et services portuaires, coût des intrants (eau électricité), maîtrise des procédés d'élaboration et de transformation des produits, coût du fret...);
- La prise en compte sur le moyen et le long terme, de la situation observée sur la ressource (pleine exploitation généralisée et surexploitation des stocks les plus nobles) qui peut devenir un frein important à l'intégration (perte de compétitivité (Cf. filière produits entiers, et poulpe), étude PRCC, 2009)), la ressource restant l'un des facteurs de production essentiel à la compétitivité du secteur.

2. Financement du Cadre de Dépenses à Moyen Termes (CDMT) 2008-2012

Un Cadre de Dépenses à Moyen Termes (CDMT) avait été élaboré en appui à la mise en œuvre de la Stratégie 2008-2012. Il a bénéficié dans les faits de 6 ans de mise en œuvre (2008-2014) au lieu de 4 initialement prévu. Le montant du CDMT avait été chiffré à 370 millions de \$USD, soit 92 milliards d'UM (soit un coût annuel moyen de l'ordre de 62 millions de \$USD/an si ramené à une période de 6 ans de mise en œuvre). L'enveloppe se répartissait sur les 4 grands axes de la Stratégie 2008-2012, comme suit :

- Axe 1 = Aménagement durable et optimisation de la rente : 21,5 %
- Axe 2 = Accroissement des retombées économiques et sociales = 70,9%
- Axe 3 = Préservation de l'environnement marin et des habitats : 4%
- Axe 4 = Renforcement du cadre juridique et institutionnel : 3,5 %

Le **Tableau 7** ci-dessous récapitule les principaux investissements du CDMT réalisés dans le secteur ces dernières années.

TC 1€ = 1,35 \$USD

Tableau 7 : Principaux investissements du CDMT réalisés dans le secteur ces dernières années

Libellé de l'investissement	Montant prévue en \$USD	Montant exécuté	Date	Sources de financement	Gap
Port Pélagique NDB + Port PAC à Ndiago	88 millions \$USD	0			88 millions \$USD
PAN extension – (*)	25 million € (33,75 Millions	20,2 million € (27,27 millions \$USD)		Fonds espagnols	Réception en cours

	\$USD)				
Extension EPBR		11 millions € (14,85 millions \$USD)		Japon	En cours
Port de Tanit		50 millions \$USD		Budget Etat	En cours
Mise aux Normes MPN		3 millions \$USD		ASP	Réalisé
Mise aux normes PAN		575 million UM (1,92 million \$USD)		ASP	Réalisé
Mise aux normes EPBR		550 million d'UM (1,83 million \$USD)		ASP	
Etude Pk 144		100 000 € (0,135 millions \$USD)		ASP	Réalisé
Patrouilleur		11 million € (14,85 millions \$USD)		ASP	Acquit
Programme des Bateaux côtiers (**)		3 milliards UM (10 millions \$USD)		ASP	En cours (7 bateaux produits dur 100 prévus)
Enlèvement des épaves de la rade de Nouadhibou		28 millions € (37,8 millions \$USD)		FED	Réalisé (73,5 épaves enlevées)
TOTAL		161,65 millions \$USD			

(*) Le Projet d'extension du PAN était perçu dans la Programmation du CDMT comme une option alternative au Port de pêche pélagique. L'enveloppe globale du CDPMT de \$USD 370 millions doit donc être réévaluée à la baisse pour retrancher le montant d'investissement du Port pélagique de Nouadhibou qui a été remplacé par l'extension du PAN

(**) Ce programme n'était pas initialement prévu dans le CDMT 2008-2012

Le débarquement des produits à travers le développement des infrastructures qui figurait comme composante essentielle de l'axe 2 couvraient 42 % des besoins de financement (155 millions \$USD). Ce CDMT était organisé autour de 29 projets prioritaires, structurés en 16 grands Projets.

On peut estimer globalement que sur l'enveloppe du CDMT révisé $(370-88+33,75+10)= 325,75$ Millions \$USD), 138 Millions \$USD n'ont pas été réalisés, montrant un taux d'exécution de 52%. Le renforcement des infrastructures a mobilisé une enveloppe \$USD 143,8 millions (i.e. 93 % des besoins de financements prévus)

La partie non exécuté du CDMT porte principalement sur les trois autres composantes (exception de la surveillance) indiquant la nécessité de déployer des efforts, à l'avenir, sur la gouvernance tant au niveau de leur place dans les politiques (perception et identification d'activités concrètes) que de leur financement réel.

2. Diagnostic Stratégique

Forces

- Des politiques de pêche basées sur des données scientifiques, régulièrement actualisées, adossé sur cadre juridique pertinent (gestion fondée sur les plans d'aménagement) ;
- Des institutions essentielles pour la gestion des pêches suivi des ressources (IMROP), contrôle et surveillances des activités de pêche (GCM))
- Une Autorité nationale (ONISPA), dotée d'un agrément pour exporter sur les marchés internationaux rémunérateurs UE et Japon et des industries aux normes internationales
- Le renouvellement flotte Pêche industrielle
- Un dispositif de commercialisation singulier (SMCP), assurant rapatriement devises, collectes royautés, taxes..., et une transparence sur l'information commerciale
- Une importance significative de la Mauritanie sur le marché mondial des céphalopodes
- Une amélioration notable en matière de disponibilité d'infrastructures sécurisation du Port de Nouadhibou (enlèvement des épaves), réalisation port à Tanit en cours), malgré une répartition non uniforme des infrastructures de débarquement sur la façade maritime)
- Un secteur privé national organisé et fortement engagé dans le secteur à travers des investissements lourds, et demandeur d'une plus large concertation et implication pour la gestion des pêches
- Potentiel conchylicole important
- Des financements de PTFs déjà mobilisés (BM 19 millions US\$, UE reliquat de 11 millions € Appui sectoriel et KfW Phase V du Projet surveillance, 14 millions €)

Faiblesses

- Des capacités institutionnelles insuffisantes (MPEM) en appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- Un risque d'accroissement de capacités de pêche (Renouvellement PI & non maîtrise PAC)
- Une gouvernance économique non fondée sur les variables pertinentes de la gestion des pêches (rente de la ressource....) et qui ne permet pas de mesurer les véritables potentialités économiques du secteur et l'impact de la mise en œuvre des politiques publiques (intégration du secteur à l'économie)
- Déficit d'infrastructures de débarquement et structurantes (routes & assainissements adaptés), et de services de base (eau, électricité) en Zone Sud
- Un déficit d'assainissement important (traitement des déchets liquides) au niveau des unités de traitement du poisson et infrastructures portuaires
- Une asymétrie commerciale du fait de la diversité des régimes fiscaux au niveau de la Zone Franche
- Un dispositif de financement restant à améliorer pour couvrir de façon pérenne les coûts récurrents de gestion publique du secteur (mobilisation des ressources au niveau du BCI, CAS....)
- Une tendance à la contraction des financements de PTF qui intervenaient traditionnellement dans le secteur

Opportunités

- Un environnement maritime et côtier sain et offrant une grande productivité pour des stocks de grande valeur économique
- La proximité de certains marchés cibles et rémunérateurs
- Des marchés à l'export des produits de la mer en forte croissance
- Un foncier disponible sur la façade maritime ouvrant de larges perspectives d'aménagement et de valorisation intégrée à l'économie nationale

Menaces

- Une configuration du littoral en zone sud, contraignante pour le développement des infrastructures
- Des menaces des pressions anthropiques sur environnement marin et ressources
- Un contexte de réaménagement institutionnel bouleversant avec un déficit de Coopération inter institutionnelle entre le MPEM et l'AZF
- Des difficultés pour répondre aux besoins de l'adéquation emploi/formation pour le secteur
- Forte dépendance des recettes publiques du secteur pour le financement de l'économie vis-à-vis de la compensation financière de l'accord RIM UE
- Un système de crédit inadapté dans la perspective de faire face aux besoins de financements des investissements privés dans un système de gestion réformé
- Des marchés internationaux de plus en plus exigeants

3. FINANCEMENTS DU SECTEUR DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE

1. Financement Etat

a) Budget de fonctionnement et d'investissement du MPEM

Le budget de fonctionnement et d'investissement du MPEM apparait au Titre 19 des Lois de Finances Initiales et Rectificatives. Le **Tableau 8** ci-dessous en retrace l'évolution sur la période 2008 à 2014 à partir des Lois de Finances rectificatives et de la Loi de Finances Initiale pour 2014. Ce tableau intègre également les montants des financements du Compte d'Affectation Spéciale mis en place pour la mobilisation des financements de l'Appui Sectoriel Pêche convenus dans le cadre du Protocole de d'accord RIM/UE 2008-2012¹⁵ et qui ont largement contribué au budget d'investissement du secteur sur la période 2009-2013.

Tableau 9 : Budget de fonctionnement et investissement Titre 19 pêche et économie maritime des Lois de Finances Rectificatives (Loi de Finance Initiale pour 2014), complété des données du CAS pour le budget d'investissement

MPEM	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (LFI)
Fonctionnement	408 959 335	1 203 746 555	1 235 374 765	1 223 184 910	1 619 110 618	1 262 994 459	1 655 819 288
Investissement	1 873 479 375	6 185 520 000	4 009 785 555	4 260 000 000	4 050 000 000	586 576 265	1 975 000 000
TOTAL	2 282 438 710	7 389 266 555	5 245 160 320	5 483 184 910	5 669 110 618	1 849 570 724	3 630 819 288

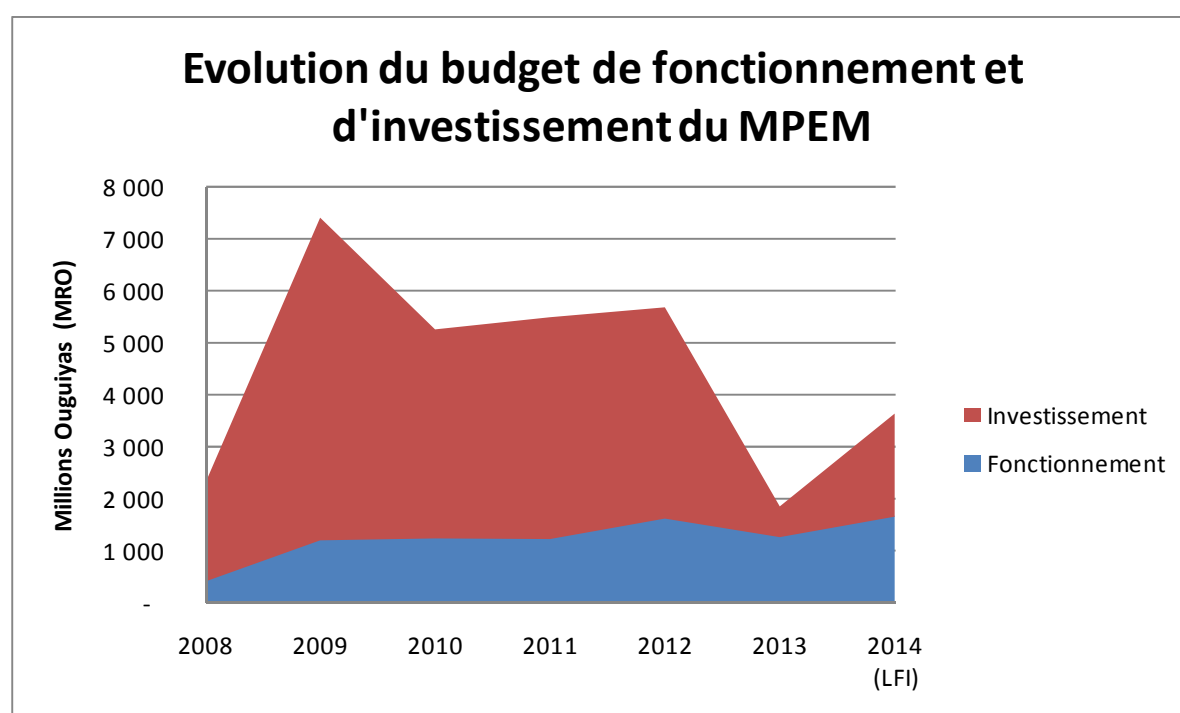


Figure 10 : Evolution du budget de fonctionnement et d'investissement du MPEM

Le budget de fonctionnement est resté relativement stationnaire sur la période 2009 à 2013 (en moyenne de l'ordre de 1,36 Milliards UM (4,5 Millions \$USD)). Ce budget de fonctionnement couvre les besoins de traitements et salaires, les dépenses sur biens et services, les frais de transport, de mission, d'entretien, de maintenance et de réparation des structures de l'administration centrale et des organisations sous tutelles. Alors que pour les structures de l'administration centrale le budget

¹⁵ 65 Millions € en tout, dont 61 millions pour la pêche (12,2 millions d'€ par an en moyenne sur 5 ans = 16,5 millions \$USD par an) et 4 millions pour le PNBA

de fonctionnement (hors salaires) n'est globalement pas entièrement exécuté, il apparaît que pour certaines organisations sous tutelle (IMROP, ONISPA), les ressources de fonctionnement sont insuffisantes notamment pour couvrir les besoins de la masse salariale. Ces institutions ont donc été contraintes à utiliser une partie du BCI pour faire face à leurs charges de fonctionnement.

Le budget d'investissement a connu, lui, une très forte hausse en 2009 à travers la mobilisation, cette année-là, des ressources de l'Appui Sectoriel Pêche pour la couverture intégrale du budget d'investissement et de fonctionnement du Département des pêches. Ce budget d'investissement s'est ensuite stabilisé autour de 4 milliards d'UM/an (\$USD 14,2 millions par an) sur la période 2010-2012, pour connaître une importante baisse en 2013 (590 millions d'UM soit moins de \$USD 2 millions de budget d'investissement pour l'ensemble du secteur).

Le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) de l'Etat alloué au Secteur a été quasi inexistant sur la période 2011 à 2013, où l'investissement dans le secteur a été largement mobilisé à travers les ressources financières du CAS et cela avec de grandes difficultés dans la programmation et la mobilisation des ressources. Face à ces contraintes, pour l'exercice 2013/2014, les BCI pour les différentes structures du secteur ont été à nouveau mobilisés sur les ressources de l'Etat hors CAS, dont les fonds eux, restent à l'avenir réservés au financement de grands projets d'investissement du secteur.

Le budget global du Département des pêches et des organisations sous tutelles (hors SMCP, MPN et SNDP) se situe de l'ordre en moyenne de 4,5 milliards d'UM/an (15 millions de \$USD/an) sur la période 2008-2014.

En résumé

- Un budget de fonctionnement relativement stable mais qui, pour les organisations sous tutelles (IMROP et ONISPA notamment) ; ne couvre pas les besoins (masse salariale) qui sont de ce fait en partie pris en charge par les ressources du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) avec un impact potentiel négatif sur les réalisations de ces structures ;
- Des errements dans la mise en place du dispositif de gestion de l'APS, induisant un impact relativement déstructurant dans l'utilisation des ressources de l'Appui Sectoriel Pêche (ASP) pour le financement du secteur sur la période 2009-2013.
- Des difficultés dans l'opérationnalisation du fonctionnement du CAS pour la couverture des budgets d'investissement des différentes structures. Ces difficultés dans la mobilisation des ressources du CAS ont des origines diverses = procédures non opérationnelles, délais dans la mise en œuvre (par ex. système RACHAD) et éligibilité aux ressources du CAS (par ex. divergence d'interprétation sur la notion d'investissement entre l'UE et le MPEM et entre l'IGE et le MPEM)
- Au final, cela a abouti au recentrage de l'utilisation du CAS et des financements de l'Appui Sectoriel Pêche sur le financement de 3 grands projets d'investissement prioritaires et structurants (le patrouilleur pour la GCM, le programme navires côtiers COMECA, le Débarcadère Pk 144) et au retour au financement du BCI pêche sur les ressources de l'Etat.

b) Budget consolidé d'investissement du secteur des Pêche et des Infrastructures portuaires

L'évolution du Budget Consolidé d'Investissement pour le secteur des pêches et des infrastructures portuaires sur la période 2008-2012 est reprise dans le **Tableau 8** ci-dessous :

Tableau 8: Evolution du Budget Consolidé d'Investissement pour le secteur des pêches et des infrastructures portuaires sur la période 2008-2012 (Million Ouguiyas)

SECTEURS	2008		2009		2010		2011		2012	
	Programmat°	Exécut°	Programmat°	Exécut°	Programmat°	Exécut°	Programmat°	Exécut°	Programmat°	Exécut°
PECHE 1/ 2/ Dont: Budget Etat	3 079 2 587	2 109 2 109	11 900 6 186	10 463 3 907	3 905 3 785	3 708 3 708	300 300	300 300	386 386	446 386
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES Dont: Budget Etat	4 426 220	187 187	100 100	100 100	28 575	-	34 725 179	1 233 179	25 790 -	- -

1/ A partir de 2011, une part importante des investissements du secteur est prise en charge sur les fonds de l'Appui budgétaire de UE qui a fait l'objet d'un CAS (Compte d'affectation spéciale) depuis novembre 2010.

2/ Les investissements du PNBA sont compris

Source = Direction de la Programmation Budgétaire

Les principales tendances que l'on peut observer sont :

- Une forte diminution du BCI, Budget Etat, à partir de 2010, consécutivement à la mise en place du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) depuis fin novembre 2010 ;
- Un niveau d'exécution globalement élevé du BCI secteur pêche (taux d'exécution de 93 % sur la période 2008-2012) ;
- Des budgets importants d'investissement sur les fonds de l'APS pour les infrastructures portuaires ont été prévus sur la période 2010-2012 mais qui n'ont que très faiblement été exécutés.

Le rattachement des principales infrastructures portuaires (PAN et EPBR) à l'autorité de la Zone Franche risque de rendre difficile à l'avenir l'éligibilité du financement des investissements de ces Ports au budget d'investissement du MPEM.

c) Compte d'Affectation Spéciale (CAS)

Les ressources financières de l'Appuis Sectoriel Pêches prévues dans le Protocole d'accord RIM/UE de 2008-2012 au titre du partenariat (65 millions €, dont 5 pour le PNBA), ont été mobilisées selon deux modes distincts. Sur la période 2008-2010, les versements réalisés par l'UE rentraient dans le cadre de la fongibilité budgétaire et étaient accompagnés d'un Appui Budgétaire destiné au secteur. A partir de 2010, face aux difficultés importantes rencontrées dans la mobilisation de ces ressources pour le secteur et face aux exigences de l'UE de voir consacrer les ressources de l'Appui Sectoriel exclusivement au secteur de la pêche, un Compte d'Affectation Spéciale (CAS) intitulé « Appui budgétaire sectoriel à la pêche » a été mis en place par décret n°176-2010 du 5 novembre 2010. Les modalités de fonctionnement, de suivi et de contrôle des opérations budgétaires et comptables de ce Compte d'affectation spéciale ont été précisés par arrêté conjoint n°2613 du Ministre des Finances et du Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime du 21 Novembre 2010.

Ce compte est crédité des ressources provenant de l'Appui budgétaire Sectoriel (ABS) revenant au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) dans le cadre de l'Accord de Partenariat de

Pêche (APP) signé entre la République Islamique de Mauritanie et l'Union Européenne. Les ressources du CAS sont exclusivement destinées au financement d'activités d'investissements pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale du secteur des pêches.

Le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime devient pour ce compte l'ordonnateur principal. A la clôture de chaque année budgétaire, le solde créditeur au 31 décembre sur ce compte est automatiquement reporté sur l'année suivante. Le solde doit être communiqué au Ministre chargé des Pêches par le Ministre chargé des Finances. La régularisation de ce compte d'affectation spéciale est soumise à l'approbation du Parlement mauritanien.

Le **Tableau 9** ci-dessous fournit un récapitulatif de l'utilisation des ressources de l'appui sectoriel pêche de l'accord de pêche RIM UE pour le protocole 2008-2012

Tableau 9: Récapitulatif de l'utilisation de l'Appui Sectoriel Pêche de l'accord de pêche RIM-UE 2008-2012 (à partir de 2011 les ressources sont mobilisé à travers le CAS)

	2008-2009		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Montant affecté	Montant mis à disposition	Reliquat non utilisé	Montant Programmé non utilisé
Structures bénéficiaires	BF	BCI	BCI	BCI	BCI	BCI	BCI				
Cabinet	280	80	100	190	30			680	680		
Directions centrales	102	80	107					289	289		
GCM	426	658	949	1000	1093	90		4216	4216		
IMROP	308	532	430	512	410	70		2262	2262		
ONISPA	210	466	370	228	200	80		1554	1554		
ENEMP	194	70	300	100	190			854	854	427	
PAN		213	337	65	65			680	680	342	
EPBR		165	410					575	575	290	
MPN		167	769	200	100	20		1256	1256		
CCSM	19	294	594					907	907		
CASAMPAC	106	100	160	100	130	90		686	686		
Projet Bateau Côtier					520	1416	163	2099	2099		501
Patrouilleur				783	1404	2284		4471	4471		
Débarcadère PK 144						103		103	103		
Institutions Internationales			84		118			202	202		
MPEM	1645	2825	4610	3178	4260	4153	163	20834	20834	1059	501
PNBA		354	368	373	395			1490	1490		
TOTAL	1645	3179	4978	3551	4655	4153	163	22324	22324	1059	501

Un des principaux avantages soulignés au niveau du CAS est qu'il permet de sécuriser les fonds pour la pêche grâce à la possibilité de reports de crédits (pas de pertes de crédits comme cela peut être le cas avec l'exercice budgétaire classique-si les crédits ne sont pas consommés). Il n'y a cependant pas de rémunération des ressources sur le compte du Trésor. Le fonctionnement du CAS sur la période 2010-2014 a également fait ressortir, malgré les progrès enregistrés, qu'il est encore possible d'améliorer l'identification des dépenses, et des champs éligibles au CAS.

Il reste sur le CAS un reliquat estimé de 1 922 millions d'UM soit environ 5 millions € sur les ressources d'ASP du protocole 2008-2012 (i.e. les 65 Millions € (24 246 millions d'UM), dont 61 millions pour la pêche et 4 millions pour le PNBA), soit un taux d'exécution de 87,70 %.

Il faut noter également que les volumes d'Appui Sectoriel Pêche du Protocole 2012-2014 (6 millions €) n'ont pas encore été mobilisés, ce qui porte en théorie à 11 millions d'Euros les reliquats disponibles de financement du secteur en appui probable au CIDDPM.

En résumé

- des ressources financières importantes potentiellement mobilisables en appuis au secteur des pêches sur la période 2008-2012 (ces moyens étaient en théorie de l'ordre de 16,5 millions de \$USD/an)
- un outil (CAS) intéressant pour le financement du secteur, permettant de réaffecter potentiellement et de sécuriser les ressources en faveur du secteur (dérogation au principe de non-réallocation préalable des recettes publiques). A termes, cet outil pourrait permettre une affectation d'une fraction de la rente halieutique extraite au titre des redevances d'accès (un % du montant des redevances sur quotas/licences) au niveau du CAS, permettant au MPEM de disposer de ressources budgétaires stables directement indexées sur les performances de l'exploitation du patrimoine naturel national et donc sur la gestion durable des pêcheries mauritaniennes (Cf. infra 4.2 a) exemple de la taxe parafiscale surveillance).
- un fonctionnement inadéquat de cet outil (CAS) et des mécanismes de financement non optimaux du fait de contraintes fortes n'ayant pas toujours facilité la mobilisation des ressources de l'APS (besoins de réformer la gouvernance et la gestion du CAS).
- Le CAS ne permet pas de rémunérer le capital comme pourrait le faire d'autres instruments (par ex. les fonds fiduciaires destinés à la conservation, dont la Mauritanie débute des expériences à travers le BACoMaB)

2. La Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP)

En 2010, le statut de la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP) a de nouveau été ajusté, et l'Etat a repris la majorité des 70% du capital. La SMCP a désormais le statut de Société d'Economie Mixte et son mandat a été élargi à de nouvelles tâches de promotion du secteur, en accompagnement de la politique gouvernementale. Ainsi, outre le domaine ancien de la commercialisation des captures débarquées (et les deux missions subsidiaires de rapatriement des devises et de recouvrement de droits et taxes), le nouveau mandat de l'institution couvre trois nouveaux domaines (i) *l'instauration d'un système de suivi de la production nationale* ; (ii) *la contribution à l'intégration du secteur de la Pêche à l'Economie Nationale* ; (iii) *la contribution à la promotion et au développement de la Pêche artisanale*. Cette réforme est récente et la SMCP/sem cherche des moyens techniques et financiers pour l'opérationnaliser. Ce nouveau mandat élargi de la SMCP/sem devrait profiter à l'ensemble des pêcheries mauritaniennes et non pas seulement à la pêcherie du poulpe comme ce fut le cas historiquement.

a) Budget de fonctionnement

La Société prélève une commission de commercialisation de 1,5 % de la valeur des produits exportés relevant de son monopole de commercialisation : pêche congelée de fond, notamment les céphalopodes. La **Figure 10** ci-dessous fournit les indications sur les chiffres d'affaires réalisés par la société sur la période 2002 -2012.

Evolution du Chiffres d'affaires et du résultat net après impôts de la SMCP

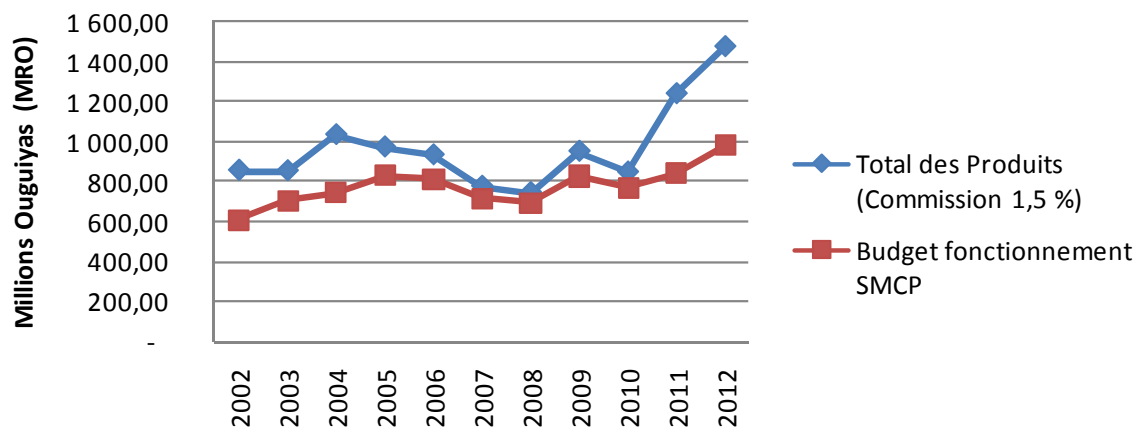


Figure 11: Evolution du résultat net de la SMCP sur la période 2002-2012

Le budget de fonctionnement (i.e. les différentes charges du compte de résultats y compris les charges financières et les dotations aux amortissements) se situe en moyenne à 775 millions d'UM par an (\$USD 2,6 millions) sur la période 2002 à 2012. Le budget a connu une augmentation croissante depuis 2010, respectivement +10 % entre 2010 et 2011 et +17% entre 2011 et 2012. **Cette augmentation croissante est une opportunité pour faciliter l'exécution du nouveau mandat, ajouté aux mandats précédents de la société.**

b) Résultats net et Capacité d'Auto Financement (CAF)

Le **Tableau 10** ci-dessous retrace l'évolution des résultats nets et de la Capacité d'Autofinancement de la SMCP sur la période 2002 à 2012.

Tableau 10: Evolution des résultats nets et de la Capacité d'Autofinancement de la SMCP sur la période 2002 à 2012

SMCP	2002	2003	2004	2005	2006
Résultats Net (après impôt)	249 977 993,00	154 150 886,00	293 864 730,00	143 359 763,00	120 298 129,00
Dotations aux amortissements	23 767 982,00	44 486 490,00	53 681 765,00	77 520 014,00	81 570 604,00
Capacité d'Auto Financement	273 745 975,00	198 637 376,00	347 546 495,00	220 879 777,00	201 868 733,00

SMCP	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Résultats Net (après impôt)	61 662 981,00	52 965 436,00	125 560 989,00	80 897 132,00	399 845 876,00	497 085 426,00
Dotations aux amortissements	49 858 323,00	57 299 351,00	68 109 426,00	41 351 539,00	66 591 412,00	50 000 000,00
Capacité d'Auto Financement	111 521 304,00	110 264 787,00	193 670 415,00	122 248 671,00	466 437 288,00	547 085 426,00

Source : Projet de budget annuel 2011 à 2013

La Société dégage sur la période 2002-2012 une capacité d'autofinancement moyenne de l'ordre de 254 millions d'UM par an (847 000 \$USD) lui permettant de répondre en particulier à ces nouveaux mandats en faveur du secteur.

c) Investissement

La **Figure 12** ci-dessous reprend l'évolution des budgets d'investissement sur la période 2002 à 2013. Les investissements sur cette période ont principalement concerné l'acquisition d'équipements (Immobilisations incorporelles sous forme de primes d'ameublement, de Matériel d'exploitation,

Mobilier de bureau & informatique / Etudes : Matériel de bureau – bibliothèque, Matériel de transport). Ce budget d'investissement fluctue sur la période entre 30 et 75 millions d'UM par an (90 000 et 245 000 \$USD/an) et se situe en moyenne à 46 millions UM/an (154 000 \$USD). Ces investissements ont été réalisés principalement sur les ressources propres de la Société.

On notera qu'il existe encore un potentiel de redéploiement des investissements, pour porter à un niveau plus substantiel sur les nouveaux mandats en lien avec le suivi de la production nationale et la contribution au développement de la pêche artisanale. On notera cependant l'initiative en cours de développer des investissements de la SMCP dans le domaine de la valorisation des produits dans le cadre d'une convention de partenariat récemment signée avec un opérateur privé Japonais pour développer des activités de valorisation de poulpe en Mauritanie.

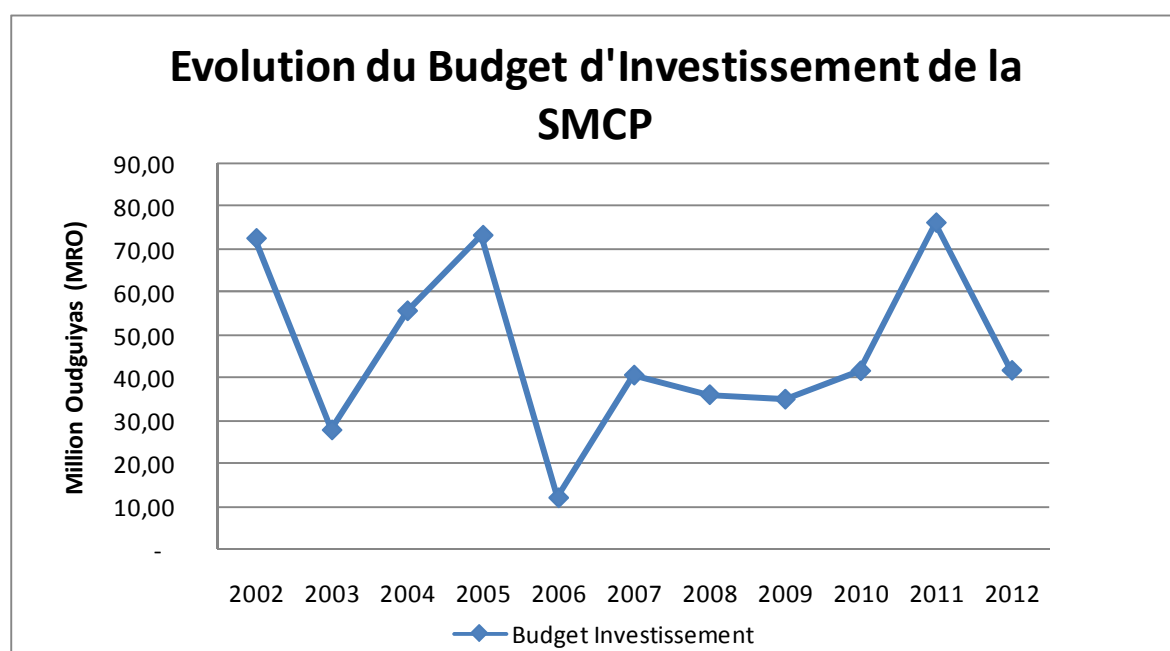


Figure 12 : Evolution du budget moyen d'investissement de la SMCP

3. La Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP)

La SNDP a été créée en Octobre 2013 sous un statut d'EPIC. Son objectif principal est de prendre en charge le renforcement de la sécurité alimentaire et de d'encourager le changement des habitudes en matière de nutrition en Mauritanie à travers la vulgarisation systématique de la consommation du poisson et l'amélioration de l'accès des populations à la consommation des poissons. Les principaux investissements pour mettre en place le système logistique au niveau des 6 parcours dans les 13 wilayas sont actuellement réalisés dans le cadre d'un projet d'appui de la Coopération espagnol pour un montant de 5 millions €. Les investissements concernent principalement : les équipements SNDP (camions, matériels de bureaux...), les Centre de stockage (18 chambres froides prévues), et 120 points de distribution prévus.

Cette Société joue actuellement un rôle important dans la distribution de poisson à l'intérieur du Pays et dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Toutefois, et afin d'inscrire son intervention dans une perspective de durabilité, il semble important que le schéma de développement de la SNDP, et les futurs investissements intègrent également la promotion *de la distribution et de la commercialisation de détail du poisson* dans le cadre d'activités pris en charge par des opérateurs

privés de l'économie locale des régions concernées. Cela pourrait se faire par un recentrage préférentiel de l'intervention de la Société sur la distribution et les marchés de gros au niveau des principaux centres urbains régionaux

4. Financement secteur privé

Une partie du financement de la gestion du secteur est assurée par le secteur privé dans le cadre de la taxe parafiscale, c'est le cas notamment pour la surveillance des pêches (taxe parafiscale de surveillance des pêches) ; les frais d'observateurs, la formation maritime, le système d'information (taxe statistique)

a) Taxe parafiscale de surveillance des pêches

Une taxe parafiscale de surveillance des pêches a été introduite en 2006 par décret n°010-2006, demandant à tous navires exerçant des activités de pêche dans la ZEE mauritanienne de s'acquitter d'une taxe de surveillance des pêches. Le paiement s'effectue au moment de la délivrance de la licence et pour la durée de validité de cette dernière. Le montant de cette taxe de surveillance des pêches varie en fonction des caractéristiques techniques du navire titulaire de l'autorisation de pêche. **Le Tableau 11** ci-dessous retrace sur les trois dernières années les montants perçus au titre de la taxe parafiscale de surveillance pour la Pêche Industrielle et Côtière. Cette taxe est versée au trésor public sur un Compte d'Affectation Spéciale pour la Surveillance des Pêches.

Situation de la taxe parafiscale pour la Pêche Industrielle et côtière

Tableau 11 : Montants perçus au titre de la taxe parafiscale de surveillance pour la Pêche Industrielle et Côtière sur les trois dernières années.

Taxe parafiscale (UM)	2012	2013	2014
National	74 650 000,00	73 800 000,00	63 650 000,00
Etranger	255 300 000,00	148 000 000,00	263 250 000,00
Total	329 950 000,00	221 800 000,00	326 900 000,00

Les montants collectés à travers la taxe parafiscale représentent en moyenne 293 millions d'UM/an (976 000 \$USD) pour la pêche industrielle et côtière. La contribution des différentes flottilles industrielles et côtières se situe respectivement en moyenne à 25 % pour le pavillon national et 75 % pour les pavillons étrangers.

Situation de la taxe parafiscale pour la pêche artisanale

Pour la pêche artisanale le montant de la taxe parafiscale est une somme forfaitaire de 5.000 UM/Licence et par an. **Le Tableau 12** ci-dessous retrace depuis 2009, le nombre de navires de la pêche artisanale immatriculés et ceux ayant acquittés une licence de pêche (donc la taxe parafiscale).

Tableau 12 : Evolution du nombre de navires de la pêche artisanale immatriculés et ceux ayant acquittés une licence de pêche.

Taxe parafiscale (UM)	2009	2010	2011	2012	2013
Nb. Pirogues PA	5894	5912	6468	6924	7044
Licences PA	4338	4338	4812	3917	4025
Estimation montant taxe parafiscale pour la pêche artisanale (base 5 000 UM/licence et par an)	21 690 000,00	21 690 000,00	24 060 000,00	19 585 000,00	20 125 000,00

Les montants collectés à travers la taxe parafiscale, au niveau de la pêche artisanale, représentent en moyenne 21,4 millions d'UM/an (71 000 \$USD).

C'est globalement en moyenne 300 millions d'UM (1 million de \$USD) qui sont collectés annuellement pour la GCM à travers la taxe parafiscale surveillance des pêches.

b) Taxe observateurs

Il existe également une taxe pour les frais d'observation en mer qui est collectée au niveau de la DPI lors de l'émission de la licence de pêche industrielle. Le Programme d'observation scientifique a été transféré en 2008/2009 auprès de l'IMROP il était auparavant géré au niveau de la GCM. Cette taxe est payée en \$USD, elle ne concerne que les flottes de pêche industrielle pêchant dans le cadre de licences libres¹⁶. Le **Tableau 15** ci-dessous retrace l'évolution de ces montants sur les trois dernières années.

Tableau 13 : Evolution des montants des frais d'observateurs scientifique sur les trois dernières années

Frais d'observateurs scientifique (US\$)	2012	2013	2014
Frais d'observateurs scientifique	173 351	156 975	256 575

Les montants moyens collectés à travers cette taxe pour Frais d'observateurs, est de l'ordre de 195 000 \$USD/an.

c) Taxe formation maritime

Une taxe est prélevée en appui au fonctionnement de l'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches (ENEMP) cette taxe d'un montant de 0,02 % de la valeur du produit vendu, est prélevée auprès des navires nationaux et affrétés.

Le montant annuel de la contribution du secteur privé au fonctionnement de l'école à travers cette taxation est estimé de l'ordre de 160 millions d'UM par an, 533 000 \$USD/an (170 millions UM en 2011, 150 millions UM en 2012, 96 million en 2014 au 15/10/2014)

d) Taxe statistique

La taxe statistique initialement de 3% de la valeur exportée et actuellement réduite à 1% est prélevée par la SMCP sur la valeur exportée mais est reversé directement au trésor. Cette taxe, comme son nom l'indique appuie le financement du service d'information. La SMCP publie annuellement un bulletin de statistiques reprenant des sources d'informations très détaillées sur les captures et exportations de la pêche nationale de fonds. Ces bulletins sont publiés et disponible quasi en temps réel.

Il est possible de faire une évaluation approximative des montants collectés à partir de la valeur des exportations source douanes et source SMCP (Cf. **Tableaux 14** ci-dessous)

¹⁶ Pour les navires de l'Union Européenne pêchant dans le cadre de l'accord de pêche, le paiement des frais d'observation a été incorporé au niveau du protocole dans le paiement de la contribution financière de l'UE et ne s'effectue donc pas au niveau des armements.

Tableau 14 : Répartition des exportations de poissons par variétés 2000-2012

VALEUR (Millions d'ouguiya)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012				
PELAGIQUES	11 108	7 108	4 732	4 571	2 989	4 604	4 981	6 477	7 855	5 177	5 942	10 114	2 012				
DEMERSAUX	4 404	4 883	4 756	3 141	3 678	3 582	4 148	7 694	8 643	11 311	5 127	113					
CEPHALOPODES	16 634	20 637	19 825	24 519	35 867	34 871	33 680	42 948	43 700	60 831	59 362	71 642					
FARINE DE POISSON	1 080	884	670	593	387	553	778	1 014	1 487	3 589	8 649	9 602					
PRODUITS DIVERS	2 216	2 826	2 940	2 542	1 699	2 781	2 405	5 959	4 825	3 045	12 092	31 302		MOY			
TOTAL	35 442	36 338	32 924	35 366	44 620	46 391	45 993	64 092	66 510	83 953	91 372	122 774		173 021	129 056 588 856	UM	
															430 185 296	US\$	
															Taxe Statistique	1 290 555 589	UM
															1% valeur exports	4 301 853	US\$

NB:
SOURCE DOUANES

La valeur moyenne des exportations sur les trois dernières années (2010 à 2012) a été de 129 milliards d'UM (\$USD 430 millions), soit une estimation de la taxe statistique (1% des exportations) de 1,29 milliards d'UM (\$USD 4,3 millions par an).

Si on ne considère que la valeur des produits exportés par la SMCP, on a l'estimation suivante pour le montant de la taxe statistique (Cf. **Tableau 15** Ci-dessous)

Tableau 15 : Evolution de la valeur des exportations de la SMCP

milliers US\$	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	MOY	
Valeur Exportation SMCP	118 188,000	114 228,000	151 994	143 031	160 289	197 987	219 031	222 542	192 937	300 511	344 081	279 176	
												Taxe Statistique (1%)	2 792

La valeur moyenne des exportations sur les trois dernières années (2010 à 2012) a été de \$USD 279 millions, soit une estimation de la taxe statistique (1% des exportations) de \$USD 2,79 millions par an).

En résumé

- Des mécanismes de taxation parafiscaux sont en place pour assurer le financement de certaines fonctions de la gestion des pêches (surveillance, observation scientifique, formation, système d'information)
- Le montant global de ces ressources s'élève en moyenne environ à 1 808 millions d'UM par an (6 millions de \$USD par an), (510 million d'UM/an, soit 1,7 millions de \$USD/an si on ne prend pas en compte la taxe statistique qui ne revient pas directement au secteur)

e) Investissements privés dans le secteur

Il n'existe pas un système de suivi détaillé des investissements privés dans le secteur des pêches. Des données sur l'estimation des investissements dans le secteur des pêches ont été communiquées par la FNP lors des Etats généraux de la pêche en 2008 et sont reprises dans le tableau ci-dessous.

L'investissement privé se situe au niveau des moyens de pêche (pirogues, navires côtiers et industriels), des usines à terre à Nouakchott et à Nouadhibou et de quelques moyens encore rudimentaires de transport et de stockage des produits à l'intérieur du pays. Le montant des investissements en cours dans le secteur est estimé à l'ordre de 100 000 millions d'UM par an 333 millions de \$USD.

Tableau 16 : Estimation des investissements dans le secteur des pêches en Mauritanie en 2008

Désignation	Montant (en Million d'UM)	Nombre d'Unités	Total (en Millions d'UM)
Navires	250	182	45 500,00
Usines	200	76	15 200,00
Pirogue	2	3 400	6 800,00
Autres			32 500,00
Total			100 000,00

On peut réactualiser sommairement cette estimation en considérant les principales évolutions survenues dans le secteur depuis 2008, c'est-à-dire :

- Une forte diminution du nombre de navires industriels (90 unités au lieu de 182). Ces 90 unités intègrent également les navires de Poly Hondone (10 navires céphalopodiers de fonds et 11 navires pélagiques industriels)
- Prise en compte des usines de farine de poisson (18 unités opérationnelles en février 2014, pour un montant unitaire par usine de 1,5 millions de \$USD)
- L'investissement réalisé par la Société Poly Hondone dont on peut globalement considérer que le montant a été entièrement libéré (100 millions \$USD) suivant les termes d'application du protocole de la Convention¹⁷
- L'évolution du Parc Piroguier qui serait actuellement de 8 000 unités.
- Les navires côtiers n'ayant pas encore fait l'objet d'acquisition par le secteur privé, ne sont donc pas encore à prendre en compte.

Tableau 17 : Estimation des investissements dans le secteur des pêches en Mauritanie en 2014

Désignation	Montant (en Million d'UM)	Nombre d'Unités	Total (en Millions d'UM)
Navires	250	90	22 500,00
Usines	200	76	15 200,00
Usine de farine	450	18	8 100,00
Projet intégré Hondong	30 000	1	30 000,00
Pirogue	2	8 000	16 000,00
Autres			32 500,00
Total			124 300,00

Le montant de l'investissement pourrait être estimé actuellement à environ 124 300 millions d'UM soit 414 million de \$USD.

Un regain d'intérêt en matière d'investissement privé dans le secteur des pêches et de l'économie maritime, est attendu dans les années à venir en raison de la conjonction de différents facteurs, dont :

- la promulgation de nouveaux codes pour les investissements et les marchés publics ;
- l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption ;

¹⁷ Les objectifs d'investissements du complexe intégré de Hondone s'articulent autour de trois composantes : (i) la construction d'une unité de transformation (un complexe frigorifique, une fabrique de glace, deux unités de traitement et une unité de production de farine de poisson) avec une capacité de congélation de 6 000 tonnes de poisson, (ii) l'aménagement et la construction d'un quai de débarquement et d'un ponton d'accostage, enfin (iii) la mise en place d'un atelier pour la construction de 100 pirogues de pêche artisanales et l'acquisition d'unités côtières et industrielles. La convention a une durée de 25 ans et le protocole, une durée de 5 ans. Cependant, le protocole précise que tous les investissements à terre doivent être effectués pendant les 18 premiers mois d'exécution du protocole.

- la création de la Zone franche qui a pour finalité de promouvoir l'investissement et le développement du secteur privé et des infrastructures dans la région de Nouadhibou et de créer un effet d'impulsion pour le développement économique et social sur l'ensemble du territoire national ;
- la mise en place du Guichet unique et du suivi des investissements compétents en matière de création d'entreprise ;
- le démarrage des activités d'un centre national de médiation et d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Mauritanie (CCIAM), et
- le lancement de la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD)

4. Financement des Partenaires Techniques et financiers

a) Cartographie de l'intervention des PTF dans le secteur : situation actuelle et tendances

En 2012, le montant des financements de l'aide engagée au niveau sectoriel en appui à la mise en œuvre de la Stratégie Pêche et Aquaculture 2008-2012 était estimé à € 163 millions (\$USD 218 millions) - Source = Groupe UE pêche 2012¹⁸.

Tableau 18 : Cartographie de l'intervention des PTF dans le secteur en 2012

Axes de la stratégies	Montants (en Euros)	Nombre d'actions/projets	%
AXE N°i : AMENAGEMENT DES PECHERIES ET OPTIMISATION DE LA RENTE	34 376 911	13	21,04%
AXE N°ii : ACCROISSEMENT DES RETOMBEES ECONOMIQUES ET SOCIALE DU SECTEUR	92 559 209	19	56,66%
AXE N°iii : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN, DE L'HABITAT ET DU LITTORAL	21 312 660	24	13,05%
AXE N°iv : REFORME DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	13 461 115	6	8,24%
APPUI A LA SOCIETE CIVILE	1 645 000	2	1,01%
T O T A U X	163 354 895		

Source : Délégation de l'Union Européenne à Nouakchott – Juillet 2012 - *Montants en Euros*

En considérant de l'ordre de 4 à 5 ans, la durée moyenne d'une intervention sectorielle dans le cadre d'approche projet (encore largement dominante), les flux annuels d'APD sectorielle peuvent être grossièrement estimés environ entre \$USD 44 et 55 millions par an. Cela représente environ 12% de l'aide publique au développement (APD) annuelle nette¹⁹ perçue par la Mauritanie en 2012.

¹⁸ D'autres sources (Rapport BID/FAO), estime le montant de l'APD sectorielle sur la période 2008-2012 à environ \$USD 132 millions

¹⁹ L'Aide Publique Annuelle Nette désigne les décaissement de prêts consentis à des taux concessionnels (hors remboursement de capital) et les subventions des agences membres du Comité d'aide au développement (CAD), des institutions multilatérales et des pays non membres du CAD pour promouvoir le développement économique et le bien-être dans les pays et territoires figurant sur la liste du Comité d'Aide au Développement (CAD) des bénéficiaires d'APD (Source : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.CD>).

Plusieurs bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ainsi que des ONGs internationales de conservation –UICN, WWF, FIBA) ont des interventions dans le secteur des pêches en Mauritanie. Ces appuis concernent majoritairement le financement des institutions publiques en soutien au système de gestion et plus spécifiquement l’axe 2 de la Stratégie sectorielle pêche visant l’accroissement des retombées économiques et sociales du secteur (plus de la moitié des financements de l’aide sont mobilisé sur cet axe de la politique sectorielle). L’**Annexe 1** fournit une revue succincte des appuis sectoriels par PTFs.

Parmi les bailleurs de fonds multilatéraux la Commission européenne, à travers la compensation financière en appui au partenariat dans le cadre de l’accord de pêche, mobilise plus de 50 % des financements du secteur. Les principaux bailleurs de fonds bilatéraux sont l’Espagne, l’Allemagne et le Japon avec respectivement 17%, 11% et 7 % des financements de l’APD en 2012. L’Union européenne (Commission + Etats Membres) mobilise plus de 88 % de l’aide publique au développement dans le secteur en juillet 2012 (\$USD 193 millions).

Tableau 19 : Répartition des volumes d'APD sectorielle par principal bailleur de fonds en 2012

Contribution au secteur pêche par bailleurs	Montants (en Euros)	Nombre d'actions/projets	%
France	5 830 000		3,57%
Allemagne	17 434 000		10,67%
Espagne	28 043 477		17,17%
Pays Bas	50 000		0,03%
Commission européenne	93 176 516		57,04%
Japon	11 000 000		6,73%
Banque Mondiale	873 626		0,53%
BAD	NC		
BID	NC		
FAO	1 347 692		0,83%
PNUD	NC		
UICN	5 599 583		3,43%
FIBA	NC		
T O T A U X	163 354 895		

Source : Délégation Union Européenne – Juillet 2012 - *Montants en Euros*

b) Cadre de concertation et coordination de l’APD sectorielle pêche

Sur le plan national, la coordination de l’aide se fait de façon implicite autour du CSLP qui est le cadre national fédérateur de développement. Cette coordination s’effectue à travers le Comité de concertation Etat-donateurs. Ce Comité assure la coordination de Comités de pilotage sectoriels (CTS). Un nouveau système de Coordination Etat-Bailleurs devant améliorer les modes d’intervention des Bailleurs en supprimant les doublons existant quelques fois et harmoniser davantage leur fonctionnement, est actuellement en cours d’étude.

Sur le plan sectoriel, la coordination s’effectue dans le cadre des Comités Techniques Sectoriel (CTS) mis en place dans le cadre du dispositif d’élaboration et de suivi de la mise en œuvre du CSLP. L’une des responsabilités des CTS est d’assurer la concertation et la synergie des interventions des bailleurs dans le secteur. Les Comités Techniques par secteur sont présidés par un haut responsable du secteur concerné et comprennent des représentants des différentes directions du département ministériel ainsi que des autres entités publiques relevant du secteur et de tout autre acteur

intervenant dans ce secteur (Société civile, PTFs, etc.). Les CTS doivent rapporter au comité Etat-Donateurs, auquel ils seront rattachés. Pour le secteur des pêches un CTS a été mis en place par arrêté N°0585 /MPEM du 21/02/2010.

En parallèle au dispositif des CST, il existe des Groupes thématiques sectoriels de bailleurs. Pour la pêche et l'environnement marin, deux Groupes thématiques fonctionnent actuellement. Le premier, le Groupe Thématique des bailleurs sur l'Environnement et le Développement Durable (GTEDD). Ce Groupe qui est présidé par la Coopération technique allemande (GIZ), se réunit mensuellement (premier mardi de chaque mois), entretient un niveau de dialogue régulier avec les Hauts responsables du Département de l'Environnement et du Développement Durable et regroupe les principaux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intéressés également par le secteur des pêches. Ce Groupe a mis en place un certain nombre de Sous-groupes thématiques spécialisées (par ex. sous-groupes « inondations et protection côtière » «changements climatiques », « PNBA ») qui fonctionnent en relative autonomie et qui rendent compte de leurs travaux au niveau du GTEDD. Le Groupe maintient à jour une liste de contacts des PTFs et une matrice des interventions des PTFs en lien notamment avec la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE 2).

Un autre Groupe de coordination de bailleurs intervenant dans le secteur des pêches existe également au niveau européen, entre les différents États membres de l'UE (GUEP). Ce Groupe est présidé par la Délégation de l'Union Européenne à Nouakchott et regroupe les Représentants des Ambassades européennes présentes à Nouakchott (Allemagne, Espagne, France, Royaume Uni), les Représentants des agences de coopération allemande, espagnole, française ainsi que la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque Mondiale (BM).

5. CADRE D'INVESTISSEMENT

1. Vision stratégique

La vision stratégique est résumée comme suit :

« Tirer de la richesse halieutique du pays, et de façon durable, le maximum de bénéfices pour la population mauritanienne et participer plus activement aux efforts de développement d'une Economie Bleue inclusive source de richesse et d'emplois »

2. Objectifs spécifiques

Cette vision se décline en 8 objectifs spécifiques qui reprennent les orientations et les idées forces de la Stratégie sectorielle. Ces objectifs spécifiques sont assortis d'indicateurs qui permettront de suivre l'impact de la mise œuvre du Cadre d'inversement notamment par rapport à l'objectif globale de croissance économique durable et d'intégration du secteur à l'économie (croissance inclusive).

OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la gouvernance économique du secteur afin de garantir une croissance durable et inclusive	<ul style="list-style-type: none">• PIB de la Branche Pêche• PIB des activités de transformation des PDM• Intégration du secteur de la pêche dans le périmètre de l'ITIE (oui/Non)• Recettes non fiscales (redevance d'accès)
<ul style="list-style-type: none">• Assurer une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques à travers la mise en œuvre des plans d'aménagement de pêcheries fondés sur l'allocation de droits de pêche et d'une fiscalité adaptés	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de pêcheries gérée sous Plan d'Aménagement et opérant dans le cadre d'un système de gestion fondée sur les droits de pêche• Gain de recettes publiques nettes au-delà des coûts de la gestion des pêches
<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir une industrie de la pêche compétitive sur le plan international et contribuant plus fortement à l'économie nationale	<ul style="list-style-type: none">• Volume des IDE dans le secteur• Volumes global des produits valorisés et volumes éclatés des produits élaborés et transformés• Taux d'utilisation des capacités de Traitement/transformation à terre
<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir un emploi maîtrisé, renforçant l'intégration du secteur à l'économie nationale	<ul style="list-style-type: none">• Emploi direct pêche• Emploi directe dans les filières avales de transformation• Emploi direct aquaculture• Emploi direct dans la pêche continentale
<ul style="list-style-type: none">• Consolider et élargir le dispositif d'agrément sanitaire des produits aquatiques (*) à	<ul style="list-style-type: none">• Obtention agrément sanitaire sur l'exportation sur les mollusques

l'exportation sur les marchés internationaux et sous régionaux rémunérateurs et sur le marché domestique (en lien SNDP), (*) y compris pour les produits de l'aquaculture	bivalves et des produits aquacole (oui/non)
<ul style="list-style-type: none"> • Développer de façon maîtrisée les infrastructures de débarquement disposant des services de base et des pôles de valorisation halieutique en adéquation avec les besoins de la gestion des pêches et mieux les répartir sur la façade maritime 	<ul style="list-style-type: none"> • % de la Production débarquée dans les infrastructures de débarquement publiques par rapport à la production dans la ZEE RIM • Nombre d'infrastructures portuaires en exploitation • Valeur des exportations de produits halieutiques mauritaniens sur la valeur de la production halieutiques de la ZEEM (%)
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire en Mauritanie ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de poisson distribué • Consommation apparente du poisson en Kg/an/habitant
<ul style="list-style-type: none"> • Initier le développement de la pêche continentale et l'aquaculture à travers la réalisation de projets pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> • Production en volume et valeur de la pêche continentale • Production en volume et valeur de la conchyliculture • Production en volume et valeur de la pisciculture d'eau douce

3. Ambitions/objectifs chiffrés à l'horizon 2020

Les ambitions et les objectifs chiffrés à l'horizon de 2020 sont alignés avec ceux de la Stratégie et sont repris dans le tableau ci-dessous

	2013/2014		2019/2020
Croissance économique			
PIB Branche Pêche <i>en Millions US\$</i>	142,6	59%	226,6
Redevances d'accès <i>en Millions US\$</i>	41,5	326%	176,8
Valeurs des exportations <i>en millions de US\$</i>	330	85%	610,2
Production Halieutique <i>en Tonnes métriques</i>	800 000	50%	1 200 000
Production Halieutique <i>en Millions de US\$</i>	740		900
Gouvernance & Gestion			
Nb. de pêcheries gérées sous Plan d'aménagement <i>avec un système des gestion fondé sur les droits de pêche</i>	0	600%	6
Intégration pêche au périmètre de l'ITIE	Non		Oui
Nb. de stocks surexploités sur Nb. de stocks suivis	30%		10% <

Intégration du secteur			
PIB Activité transformation <i>en Millions US\$</i>	105,62	88%	198,79
% Production réalisée dans la ZEE débarquée	15%	X4	60%
Nombre infrastructures portuaires <i>en exploitation</i>	2	3	5
Agrément sanitaire pour exportation mollusques bivalves et produits aquaculture	Non		Oui
Volume des Investissements Directs Etrangers <i>en millions US\$</i>	100	105%	205
Emplois pêche			
Emplois directs activités de production	40 000		40 000
Emplois directs activités de transformation valorisation, et pôle de développement	13 000	X 3,4	44 580
Emplois directs totaux	53 000	X 1,6	84 580
Consommation & Sécurité alimentaire			
Distribution de poissons SNDP	6 000 Tonnes	150%	15 000 Tonnes
Consommation <i>en Kilogramme / An / Hab.</i>	6 Kg / an / hab	66%	10 Kg / an / hab

Aquaculture et pêche continentale			
Production conchylicole (Huîtres) <i>en Tonnes métriques</i>	40 <	X 6	250
Production conchylicole (Huîtres) <i>en US\$</i>	160 000	X 6	1 000 000
Emplois Conchyliculture	2		200
Algo Culture <i>en Tonne métrique</i>	0		100
Algo Culture <i>en US\$</i>	0		51 500
Production Pêche continentale et Pisciculture eau douce <i>en Tonnes métriques</i>	1 000	X 20	20 000
Production Pêche continentale et Pisciculture eau douce <i>en US\$</i>	1 250 000	X 20	25 000 000
Emplois pêche continentale et pisciculture	1 500	X 3	4 500

- (1) PIB Nominal Branche pêche 2013 (Million MRO) = 42 784 (source BCM rapport annuel 2013)
- (2) Redevance de pêche moyenne annuelle payée par les armements sur la période 2009-2011, hors redevance céphalopodiers UE (Source Données Trésor et DPI)
- (3) Valeur des exportations pêche année 2013 (Millions US\$) = 329.7 source GT IMROP 2014 d'après données ONS)
- (4) Production halieutique DARO/MPM d'après données IMROP SSPAC et GCM
- (5) Nombre de stocks surexploités / Nombre de stocks suivis, GT IMROP, 2014
- (6) PIB Nominal « Filière aval » (Million MRO) = 31 686 (source GT IMROP 2014, d'après données ONS moyenne des années 2009 à 2012)
- (7) Estimation de l'emploi directs dans le secteur = 53 000, dont 40 000 emplois directs dans l'activité de pêche et 13 000 emplois directs dans l'activité de transformation (Source GT IMROP 2014)

Les impacts de la mise en œuvre du Plan d'Investissement sur les principaux agrégats économiques ont été quantifiés à partir de l'évaluation de l'impact économique et social de trois Programmes Phares du Cadre d'investissement, à savoir :

- **Le Programme de réforme de la gestion pêcherie du Poulpe (PAP-Poulpe)**
- **Le Programme de reconversion des industries de farine et huile de poisson**
- **Le Programme des Infrastructures de débarquement couplé au Programme Régional de Lutte Contre la Pauvreté en Zone Littoral (PRLP Littoral) et au Plan de Gestion de la Pêche Artisanale et Côtière (PG-PAC)**

.....susceptible d'avoir un très fort impact pour l'atteinte de la Vision Stratégie

4. Principes/idées forces du Cadre d'investissement

Le cadre d'investissement repose sur **5 principes structurant une vision à long terme** énoncé dans la Stratégie sectorielle

P1 = Toutes les pêcheries mauritaniennes gérées dans le cadre de plans d'aménagement servant de cadre programmatique et de référence à l'investissement et orienté vers la création durable de richesse

P2 = Une gouvernance économique du secteur renforcée, afin de mieux suivre l'évolution de ses performances et la réalisation de ses potentialités pour l'économie mauritanienne

P3 = Les investissements dans les ports de pêche et pôles de développement et leur gestion efficace définis dans le cadre d'un Schéma Directeur des Infrastructures et d'un Plan de gestion de la Pêche Artisanale et Côtière

P4 = La fourniture des services de base (eau, électricité, assainissement) et des infrastructures structurantes (routes) **comme préalables à l'investissement pour le développement des infrastructures de débarquement** et des pôles de valorisation halieutique intégrés à l'économie nationale

P5 = Des flux de produits contrôlés tout au long de la chaîne de valeur à travers la mise en place d'un système d'information et de contrôle performant en mer et à terre, en particulier l'information économique

5. Composantes du Cadre d'Investissement

Le Cadre regroupe, autour de *thématiques structurantes d'investissement*, l'ensemble des Programmes et Projets Prioritaires identifiés en appuie à la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action. Ainsi ce Cadre d'Investissement se décline en quatre (4) composantes, lesquelles comprennent en tout une centaine de Projets regroupés au sein de 27 Programmes.

- **COMPOSANTE 1** = Amélioration de la Gouvernance et la gestion durable des pêcheries
- **COMPOSANTE 2** = Accroissement durable de l'intégration de la pêche maritime à l'économie nationale
- **COMPOSANTE 3** = Renforcement du capital humain
- **COMPOSANTE 4** = Développement de la pêche continentale et de l'aquaculture

Au sein du portefeuille de Programmes et Projets, certains sont identifiés comme étant des « **Programmes Phares** ». Il s'agit notamment des Programmes qui, par leur mise en œuvre prioritaire, contribueront fortement à l'atteinte de la Vision de la Stratégie et des objectifs spécifiques en imprimant à la fois un bon rythme aux réformes sectorielles et également en ayant un impact significatif et durable sur les indicateurs cibles retenues pour le secteur (croissance, recettes publiques et recettes en devises, emplois.....).

Pour faciliter la planification et surtout le suivi de la mise en œuvre de ce Cadre d'investissement des informations synthétiques/sigles sont fournis en face des Programmes et Projets afin de situer leur degré d'importance en terme d'investissement et fournir des informations sur le niveau de maturité des Projets dans le processus de financement. Ces informations synthétiques sont reprises dans les pictogrammes et sigles ci-dessous :



Programme Phare

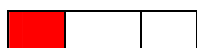
IC = Investissement en Cours, signifie le Projet d'investissement dont les financements sont déjà engagés et en cours

IP = Investissement Prioritaire, concerne le Projet d'Investissement qui figure dans les cadres de planification validés (par exemple Schéma Directeur des Infrastructures (SDI), Schéma Directeur Opérationnel (SDO) et Plan de Développement Pluriannuel (PDP) de la Zone Franche, Programmes d'Investissement Prioritaires (PIP) du Gouvernement, Programme d'intervention des bailleurs de fonds)

II = Investissement Identifiée, recoupe les Projets d'Investissements identifiés lors des consultations qui ont été menées avec certaines parties prenantes (MPEM et ses Organisations sous Tutelles, Autorité de la Zone Franche et les Institutions sous sa tutelle, Secteur Privés FNP, MAED...) lors de la préparation de ce Cadre d'investissement

API = Autres Programmes d'Investissement, concerne d'autres Projets d'investissement qui apparaissent pertinents pour le secteur

Degré de maturité du Projet



Idée de projet qui reste à formuler



Fiche de Projet /Etude de faisabilité déjà développée avec une estimation des coûts relativement affinés



Projet bancable

COMPOSANTE 1 = AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DURABLE DES PECHERIES

Cette composante vise à renforcer la gouvernance et la gestion du secteur afin de lui permettre d'exprimer toutes ces potentialités de façon durable pour le développement économique et social du Pays. Les axes principaux d'investissement concernent à la fois le renforcement des structures, les réformes institutionnelles et juridiques pour mettre en application les plans d'aménagement des pêcheries stratégiques et prioritaires élaborés et adoptés par le Gouvernement (celui de la pêche de la poulpe et celui de la pêche artisanale et côtière en particulier). Des investissements sont également à considérer dans le renforcement de la gouvernance économique pour un meilleur pilotage de la mise en œuvre des politiques publiques et l'évaluation de leurs impacts sur l'économie conformément aux objectifs qui sont assignés au secteur.

Sous Composante : Amélioration de la Gouvernance

OBJECTIF SPECIFIQUE de renforcer /ajuster le cadre institutionnel et juridique pour la mise en œuvre des Plan d'Aménagement des Pêcheries (PAP)

Afin d'atteindre cet objectif spécifique, les Programmes et Projets suivants sont envisagés :

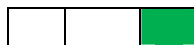


Programme de renforcement institutionnel du Département des Pêches

Ce Programme de réforme institutionnelle du Ministère en charge des pêches comprend sept Projets pour un montant global de 9,8 millions d'USD sur 5 ans.

- **Projet réorganisation du MPEM**

IP



Contexte/justification

Plusieurs études et travaux d'audit organisationnels (BM, 2008²⁰ & 2014²¹) ont souligné l'inadaptation du cadre organisationnel du MPEM pour opérationnaliser les politiques publiques sectorielles. De façon plus spécifique, le Plan d'aménagement de la pêche de la poulpe adopté par décret en 2006, soulignait la nécessité de procéder à un audit institutionnel afin d'évaluer la capacité des différentes institutions du système de gestion des pêches à assurer différentes fonctions identifiées par le plan d'aménagement de cette pêche.

²⁰ BM, 2008. Evaluation et renforcement du cadre institutionnel du secteur de la pêche en Mauritanie. 64 pp

²¹ PASP/PRAO. 2014. Rapport d'expertise sur les politiques des pêches et l'aménagement des pêcheries en Mauritanie, 64 pp + annexes.

Objectifs et contenu succinct

L'objectif du Projet est de proposer une nouvelle organisation du Ministère ainsi que la mise en œuvre des mesures à même d'aligner les ressources humaines du Département aux fonctions de gestion et de suivi économique du secteur des pêches. Ce Projet comprendra la réalisation d'audit organisationnel du MPEM et la proposition concertée d'une nouvelle organisation avec la définition des moyens de sa mise en œuvre. La nouvelle organisation devra prendre en compte les besoins d'une déconcentration des services de l'administration au niveau des infrastructures de débarquement et pôle de valorisation, ainsi que la mise en place d'un cadre institutionnel adapté de coordination pour la régulation de l'investissement sectoriel avec l'Autorité de la Zone Franche à Nouadhibou.

Le coût estimatif de ce Projet est de 115 000 \$USD sur une durée de 2 ans

- **Projet de renforcement de la Gestion des Ressources Humaines /MPEM**

IP

--	--	--

Contexte/justification

En accompagnement au Projet de réorganisation du MPEM, un ambitieux Projet de renforcement de la Gestion des Ressources Humaines du MPEM est envisagé pour mettre en œuvre la réorganisation institutionnelle et fonctionnelle.

Objectifs et contenu succinct

Sur la base d'un état des lieux approfondi de la situation du personnel et des besoins de profil identifiés et décrits dans le cadre de la réorganisation du MPEM, l'objectif principal du Projet est de développer les plans de recrutement et de formation pluriannuels opérationnels. Une assistance technique spécialisée interviendra en appui à la maîtrise d'ouvrage du MPEM pour réaliser ce Projet de renforcement de la fonction GRH du Département (description des profils, fiches de poste, outils de gestion du personnel, élaboration des plans de formation et de recrutement pluriannuels). Les moyens seront mobilisés pour mettre en œuvre les plans de renforcement des capacités humaines du Département des pêches (formation & recrutement).

La durée du Projet est estimée sur une première Phase à 5 ans pour un coût de l'ordre de 910 000 \$USD

- **Projet autonomisation financière de la gestion des pêches**

II

--	--	--

Contexte/justification

Divers rapports d'expertise et d'audit institutionnels soulignent l'insuffisance et l'inadaptation du financement des institutions clefs du système de gestion des pêches. Cela est particulièrement probant pour l'Administration centrale qui doit assurer en principe une fonction de régisseur de l'exploitation du patrimoine halieutique national. En effet, contrairement aux ressources minières, une simple stratégie d'extraction est insuffisante

dans la le secteur des pêche. Pour que les ressources halieutiques nationales deviennent une richesse économique durable, la rationalisation de leur exploitation doit donc bénéficier d'un investissement suffisant dans leur gestion.

Objectifs et contenu succinct

Le Projet appuie donc la réflexion en vue de la mise en place de mécanismes adaptés et pérennes de financement des coûts publics de la gestion du secteur des pêches. L'accroissement de moyens nécessaires doit en premier lieu être apprécié sur la base de la rente halieutique que peuvent produire les ressources halieutiques nationales si leur exploitation est rationalisée, et de l'investissement humain, matériel et financier que nécessite cette rationalisation. Des estimations de ce potentiel de richesse ont été effectuées (PASP/PRAO, 2013), elles seront aux besoins affinées en relation avec les Départements économiques et financiers. Une Revue des Dépenses Publiques (RDP), permettra également de mieux apprécier le niveau de financement du secteur et de mieux cerner les coûts récurrents de la gestion des pêches en vue de formuler des propositions pour la mise en place de mécanismes de financement adaptés. Ce financement se posera principalement en termes de réallocation d'une part adéquate de la rente halieutique, et non de mobilisation de crédits nouveaux. Ceci suppose qu'une exception soit faite au principe de non-réallocation des recettes publiques.

Une autre composante de ce Projet visera également à renforcer et à institutionnaliser au sein du MPEM la coordination, le suivi et l'évaluation de l'Aide Publique au Développement en vue de son alignement sur les priorités sectorielles et son intégration aux mécanismes de financement durable du secteur (notamment la coordination et l'intégration de l'aide avec la planification budgétaire annuelle). L'institutionnalisation de cette fonction de coordination, suivi et évaluation de l'APD sera par ailleurs un des dispositifs mis en place pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie des Pêches et de l'aquaculture et de l'exécution du CIDDPM (Cf. Chapitre Mécanismes de mise en œuvre, coordination et suivi évaluation du CIDDPM)

Le coût de ce Projet est estimé à 197 000 \$USD sur une période de 5 ans

- ***Projet de révision du cadre juridique et réglementaire de la gestion de la pêche, afin d'assurer son adaptation aux nouvelles contraintes et besoins du secteur***

IP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
----	--------------------------	--------------------------	-------------------------------------

Contexte/justification

Avec une tendance vers la pleine exploitation de la majeure partie des stocks halieutiques de la ZEE mauritanienne, le nouveau besoins de régulation de l'accès aux ressources à travers la mise en place d'un système adapté de concession de droits d'usages exclusifs apparait comme l'un des axes prioritaires d'intervention de la gestion et de la rationalisation des pêcheries mauritaniennes dans les années à venir. La mise en place d'un tel système d'allocation de droits de pêche implique la mise en place de nouvelles dispositions juridiques et réglementaires et institutionnelles.

Objectifs et contenu succinct

Le cadre juridique et réglementaire doit donc être réadapté afin :

- d'intégrer les orientations de la nouvelles Stratégie des pêches, notamment la gestion à travers des droits de pêche sous forme de quotas de capture,
- de renforcer l'approche par plan d'aménagement des pêcheries,
- de développer des cadres de concertation public /privé et leur opérationnalisation en appui aux processus décisionnels afin de renforcer la transparence dans la gestion du secteur,
- de renforcer la cohérence avec l'arsenal juridique existant dans d'autres secteurs d'activité concernant également la pêche (environnement, pétrole et gaz offshore...) tout en intégrant dans l'arsenal juridique national les dispositions de conventions internationales ratifiées par la Mauritanie.

Le Projet concernera tout aussi bien les appuis au processus endogène de révision des textes juridiques et réglementaires, que les activités qui accompagneront la communication et vulgarisation des nouveaux textes auprès des différents publics cibles (usagers des ressources, magistrat, élus, ONGs...).

Le coût global du projet de révision et vulgarisation du Cadre juridique et réglementaire est évalué à environ 350 000 \$USD sur 3 ans.

- ***Projet d'appui au renforcement du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP) et des cadres de concertations adaptés pour appuyer les processus d'aménagement (Commission de pêcheries, Comité Consultatifs Régionaux)***

IP



Contexte/justification

Le renforcement des cadres de concertation public-privé est un axe important du renforcement de la gouvernance des pêches, notamment celui du renforcement de la transparence en appui aux processus décisionnels. Le Conseil Consultatif National a été instauré par la Loi portant Code des pêches et a connu un début de structuration et de fonctionnement notamment dans le cadre des processus d'élaboration et d'adoption des premiers plans d'aménagement des pêcheries. Les Commissions par pêche instaurées en appui à l'élaboration des premiers plans d'aménagement ont également joué un rôle important et structurant pour les processus de planification.

Objectifs et contenu succinct

L'objectif du Projet est d'appuyer la redynamisation et le renforcement du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNAD), ainsi que les cadres de concertation spécialisés qui seront promus dans le cadre de la révision du Cadre juridique et en appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries (Commissions des pêcheries, Comités Consultatifs Régionaux). Les actions envisagées concernent des appuis au Secrétariat de ces cadres de concertation (assistance technique),

et aux coûts de fonctionnement et d'investissements (communication, renforcement de capacité, fonds d'études...).

Le coût global du Projet est estimé sur une période de 5 ans 2 055 000 \$USD sur une durée de 5 ans

Programme de renforcement capacités IMROP

Le Programme d'appui à l'IMROP afin d'améliorer la gouvernance du secteur comprend plusieurs projets de renforcement des capacités de l'IMROP pour un montant total de 23 millions de \$USD sur une période de 5 à 6 ans.

- ***Projet d'appui à l'élaboration, suivi et évaluation de la mise en œuvre du au 6^{ème} Plan quinquennal de l'IMROP***

IP 

Contexte/justification

Depuis 1988, l'IMROP s'est doté d'une programmation quinquennale qui s'articule avec la politique conduite par le Gouvernement dans un souci de plus grande cohérence et clarté. Les plans quinquennaux sont déclinés annuellement en Plan d'activités annuelles. Ces plans font l'objet d'un rapport d'activité annuel présenté à un Conseil Scientifique, qui fournit des avis consultatifs et recommandation pour orienter et améliorer la Programmation scientifique de l'Institut. Le 6^{ème} Plan quinquennal n'est pas encore élaboré. Il sera aligné avec la révision en cours de la Stratégie des pêches et devra répondre aux priorités du Département. Le Conseil Scientifique de l'IMROP dans sa quatorzième réunion ordinaire de 2013 a communiqué dans le Procès verbal de la session des éléments très détaillés pour la révision et la mise en œuvre du futur plan quinquennal, dont les grandes lignes de ce plan sont déjà tracées dans la Programmation scientifique en cours (travaux sur l'amélioration des connaissances de la ressource et de l'environnement marin, ainsi que sur le renforcement des activités de l'IMROP sur la pêche continentale et l'aquaculture).

Objectifs et contenu succinct

Le Projet a pour objectif le renforcement de ce dispositif de planification scientifique, en conformité avec les orientations du Conseil Scientifique et les besoins des principaux « clients » de l'IMROP, à savoir le Ministère des Pêches et les usagers des ressources et espaces marins et côtiers. L'objectif spécifique est d'appuyer l'élaboration, et l'alignement du prochain plan quinquennal de l'IMROP avec les priorités identifiées dans la nouvelle Stratégie sectorielle et ceux définis dans les plans d'aménagement des pêcheries. Cet alignement se fera à travers la définition et la mise en œuvre de véritables contrats plans de recherche. Le Projet appuiera également les premières années le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan quinquennal et des contrats plans de recherche qui auront été mis en place.

Le coût estimatif de ce Projet est de 290 000 \$USD pour une durée de 6 ans

- **Projet de construction du siège social Nouadhibou, d'une représentation à Nouakchott et d'une antenne à Kaédi,**

IP 

Contexte/justification

En termes d'infrastructure, l'IMROP dispose de deux implantations principales à Cansado (Nouadhibou) dans deux différents sites (ancien siège du CNROP et celui de l'ex Institut Supérieur des Sciences et Techniques Halieutique (ISSTH) de la CEDEAO). En plus de ces installations, l'institution dispose aussi d'un Centre à Nouakchott, logé partiellement dans les locaux de l'ONISPA, d'une Antenne à Kaédi et d'une cellule à M'Bout chargées du suivi des activités de la pêche en milieux continental et fluvial dans des locaux prêtés). Le siège actuel localisé dans les anciens bâtiments de l'ISSTH est peu adapté (surdimensionnement) et induit des charges d'entretien élevées en raison de leur vétusté. Par ailleurs, cette infrastructure vient d'être rétrocédée à la Nouvelle Académie Navale pour abriter les locaux du futur Institut Supérieur des Sciences de la Mer (ISSM).

Objectifs et contenu succinct

Le Projet de construction d'un nouveau siège de l'IMROP à Nouadhibou devra permettre de regrouper l'ensemble des services de recherche au sein d'un même bâtiment. Un plan d'architecture et d'exécution a déjà été réalisé pour la construction de ce nouveau siège qui prévoit un espace de travail et espace de laboratoire sur 5000 m² agencé sur 4 niveaux. Les laboratoires envisagés seront plus « sophistiqués » et multifonction pour couvrir de nouveaux besoins de recherche liés entre autre aux changements climatiques, à l'acidification des océans...

Le coût estimé pour ce projet de construction et d'équipement des laboratoires du nouveau siège à Nouadhibou et de la représentation à Nouakchott est estimé à 4,5 millions \$USD (3 millions de \$USD pour NDB et 1,5 millions \$USD pour Nouakchott) sur 2 ans.

- **Projet de renouvellement du navire de recherche océanographique AL AWAM**

II 

Contexte/justification

L'IMROP dispose de deux navires de recherche océanographique (AL AWAM et AMRIGUE) acquis en 1997 dans le cadre d'un Programme de Coopération avec le Japon. Le N/RO AWAM est maintenant âgé et a connu ces dernières années des arrêts répétés (entre 2012 et 2014) en raison de pannes fréquentes qui ont freiné la collecte de données et la réalisation de certaines activités du *Programme de recherche 2: Ressource Halieutiques et environnement*. L'entretien de ce navire est maintenant devenu onéreux. Il est donc nécessaire de pouvoir lever ces contraintes qui risquent d'être très contraignantes à l'avenir pour répondre aux besoins de gestion des pêches (fourniture des avis scientifiques pour la fixation prévisionnelle des possibilités de pêche dans un système de gestion par quota). Ces

besoins nécessitent, entre autre, un suivi et une évaluation directe des ressources dans le cadre de campagnes de recherche en mer devant être planifiées et exécutées régulièrement.

Objectifs et contenu succinct

L'acquisition d'un nouveau navire de recherche océanographique devra être en mesure de répondre aux besoins d'une évaluation directe régulière des ressources pour la fixation des TAC. Pour ce faire, le volume de travail du navire doit varier de 200 jours de mer par an à 160 jours pour un programme minimal, soit un budget minimal nécessaire de 480 millions d'UM/an (1,6 millions d'\$USD par an). La conception d'un nouveau navire de recherche et ses caractéristiques techniques devront également permettre de répondre aux nouveaux besoins émergents identifiés dans le cadre du dernier GT de l'IMROP en 2014, notamment celui d'évaluation et de suivi des ressources en eaux profondes à travers des campagnes de recherche devant s'effectuer plus au large.

Le coût de ce Projet est estimé à 17 millions \$USD sur une période de 5 ans (comprend le coût d'acquisition d'un navire de R/O²² 9 millions \$USD et les moyens financiers pour les campagnes a minima 1,6 million \$USD/an)

- **Projet de renforcement du système d'information**

II 

Contexte/justification

Les recommandations du Conseil scientifique de l'IMROP en 20014 concernant la préparation du sixième plan quinquennal sur la période 2014-2018 insistent sur la nécessité pour l'IMROP de fournir des informations scientifiques et techniques pertinentes et fiables, grâce à une appropriation par les décideurs et les usagers des savoirs scientifiques produits par l'IMROP. Cela suppose le développement continu d'un système d'information performant répondant aux besoins d'une gestion par pêcheries.

Objectifs et contenu succinct

L'appui au renforcement du système d'information de l'IMROP doit permettre de répondre aux besoins concernant entre autres :

- La mise en place du référentiel national des données en capitalisant sur les travaux initiés par l'IMROP sur ce référentiel dans le cadre du Projet APAM ;
- Le renforcement de l'opérationnalisation du protocole d'échange de données de l'MROP et DARO mis en place dans le cadre du SIP ;
- L'optimisation du système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière (SSPAC) ;
- Couplage du SSPAC avec le système statistique de la Pêche Industrielle afin de pouvoir disposer des séries statistiques de captures par espèces réalisée par les trois

²² Les navires de recherches El Awam et Amrigue ont été acquit en 1996-1997 pour un montant global de 1,146 milliard de Yens soit 1,2 milliard d'UM, ou 9,970 millions \$USD (taux de change Yen \$USD en 1997 = 0,0087)

segments d'exploitation et de pouvoir suivre ainsi plus facilement les données de captures, de capacité et d'effort de pêche pour les principales unités d'aménagement (Céphalopodes, poissons démersaux, petits pélagiques, crustacés, thonidés.....) et sous unités d'aménagement (pêcherie de poulpe, pêcherie de sardinelles, pêcherie de merlu...);

- Publication régulière de données (effort, capacités de pêche, capture en Volume et valeur) par pêcherie (espèces ou groupes d'espèces).

Les principales activités concernent l'acquisition d'équipement le renforcement de capacités humaines (formation) et des travaux d'expertise.

Le coût de ce Projet est estimé à 500 000 \$USD sur une période de 5 ans

- ***Projet d'appui à l'opérationnalisation du Programme d'observation scientifique en mer***



Contexte/justification

L'observation scientifique à bord des navires de pêche opérant dans le ZEE Mauritanienne est une obligation légale qui est par ailleurs intégrée au Protocole de pêche de l'accord RIM/UE. Le corps des observateurs scientifiques en mer (36 personnes) qui était géré par la Délégation à la Surveillance des Pêches et aux Contrôle en Mer, a été intégré à l'IMROP en mars 2009. Pour autant que les ressources financières associées à leur mission n'a pas été transférées (la taxe de frais d'observation qui est payée par les armements n'est pas reversée à l'IMROP) et des difficultés logistiques pour leur embarquement subsistent. La rationalisation des pêcheries mauritaniennes, notamment par rapport aux questions importantes des prises accessoires et rejet en mer, mais aussi les besoins de données fiables sur la mortalité par pêche, la structure en taille des captures, pour l'évaluation des possibilités de pêche (fixation des TAC), et la mise en place de dispositifs de sélectivité adaptés requièrent la mise en place d'un Programme d'observation scientifique en mer efficient. L'embarquement systématique des observateurs scientifiques à bord des navires industriels conformément aux obligations légales pour mettre en œuvre les protocoles élaborés de collecte de données est une recommandation récurrente du Conseil Scientifique de l'IMROP depuis de nombreuses années.

Objectifs et contenu succinct

L'objectif d'un tel Projet est d'opérationnaliser et de systématiser les observations scientifiques en mer auprès des flottes nationales et étrangères et mobiliser des ressources humaines qualifiées en mesure d'utiliser des technologies de l'information adaptées pour la saisie des informations à bord et leur traitement en appui à la gestion des pêcheries. La mise en place d'un tel projet devra s'inscrire dans une logique de partenariat public privé renforcé avec l'ensemble des armements nationaux et étrangers et nécessitera de lever les contraintes qui handicapent actuellement l'efficacité de l'observation scientifique embarquée. Le Projet appuiera donc des actions de renforcement institutionnel juridique permettant de lever les contraintes à la mise en place d'un programme d'observation scientifique en mer opérationnel ; cela concerne entre autre le renforcement de capacités et

d'acquisition d'équipements, de saisie et de traitements automatisés et systématisés des informations relevées à bord des navires.

Le coût de ce Projet est estimé à 310 000 \$USD sur une période de 5 ans,

- ***Projet d'appui à la mise en œuvre du plan de formation***



Contexte/justification

L'IMROP a bénéficié sur la période de mise en œuvre de la Stratégie 2008-2012 de moyens conséquents sur le plan du renforcement des capacités institutionnelles pour l'exécution de son mandat en appui à la gestion des pêches. Sur le plan des moyens humains, l'Institut a bénéficié de programmes de formation continue importants (8 formations diplômantes sur la période 2009/2011 et 19 sur la période 2011/2012), du recrutement et de l'encadrement de plusieurs Chercheurs et Ingénieurs de Recherche à partir de 2007/2008 (67 nouveaux personnels ont été employés entre 2008 et 2010).

Objectifs et contenu succinct

Le Projet vise à poursuivre les efforts de renforcement des capacités humaines, notamment en accompagnement des nouveaux recrutements et pour répondre également aux nouveaux besoins du système de gestion des pêches (système de gestion par quota et fixation prévisionnels des possibilités de pêche sous la forme de TAC). Un besoin émergent de renforcement de capacité et de développement compétences concerne également celui de l'aquaculture pour accompagner les besoins de développement de ce sous-secteur. Ces actions de formation s'inscrivent dans le cadre du plan de formation pluriannuel de l'IMROP.

Le coût estimatif de ce Projet est de 405 000 \$USD pour une durée de 4 ans

Programme renforcement capacités surveillance

- ***Projets de transfert du siège de la GCM aux tours bleues***



Contexte/justification

Le Schéma Directeur d'Opérationnel (SDO) de la Zone Franche à Nouadhibou prévoit la création d'un Pôle de développement halieutique en consacrant à terme la zone portuaire englobant le PAN et l'EPBR aux activités de débarquement et de valorisation des produits de la mer. Dans ce schéma, il est prévu la délocalisation du siège de la Garde Côte Mauritanienne (GCM) et la construction d'un quai dédié à l'accostage et au stationnement des unités de surveillance au niveau de la zone des Tours Bleues. Le foncier pour la localisation du nouvel emplacement de la GCM aux Tours Bleues a été provisoirement alloué par l'Autorité de la Zone Franche. Une étude de faisabilité a par ailleurs déjà été réalisée

pour la construction de ce nouveau siège dans le cadre des appuis de la Phase IV du Projet surveillance des pêches (Etude ISDEFE)

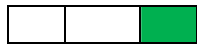
Objectifs et contenu succinct

L'objectif du Projet concerne à la fois la construction d'un nouveau siège opérationnel de la GCM au Tour Bleues à proximité du futur quai de surveillance des pêches, ainsi que l'aménagement du foncier (voies d'accès, voies de circulation reliant les deux routes d'accès et d'autres voies de circulation secondaire, services de base (eau/électricité) et assainissement).

Cout estimatifs de construction du nouveau siège et aménagement du site de 5,58 millions de \$USD sur 2 ans

- **Projet de construction d'un quai dédié à la Surveillance à Nouadhibou, d'un débarcadère à Mamghar et d'une digue de Ndiago**

IP



Contexte/justification

L'autorité en charge de la surveillance des pêches a fait l'objet d'un renforcement continu de ses moyens d'intervention en mer (patrouilleurs, vedettes) au cours de ces vingt dernières années. Le stationnement de ces moyens de surveillances pour en garantir une bonne opérationnalité à proximité des zones d'intervention revêt maintenant un caractère prioritaire. Pour répondre à ces besoins, des infrastructures d'accostage spécifiques pour les moyens navigant de la Garde Côte sont envisagées à Nouadhibou, Mamghar et Ndiago.

Objectifs et contenu succinct

- A Nouadhibou le Projet consiste à la construction d'un Quai. Ce Projet avait été initié depuis 2007 avec les appuis de la KFW dans le cadre du Projet surveillance des pêches où des études de faisabilité avaient été initiées sur le site où se trouve actuellement le siège de la GCM et où a été construit un quai pour les moyens navigants de la Marine Nationale. Avec la mise en place de la Zone Franche et de son Schéma Directeur Opérationnel, le foncier pour la construction du quai de la surveillance des pêches est maintenant alloué au niveau des Tours Bleues où sera également délocalisé le siège de la GCM. Les études techniques et environnementales seront conduites sur ce nouveau site. **Le coût estimé pour la construction de ce quai est évalué à 11,8 millions \$USD**
- A Mamghar, l'objectif du Projet est de pouvoir disposer d'un débarcadère qui permette l'avitaillement de la vedette de surveillance et au besoin, le changement d'équipage. L'infrastructure envisagée est un quai pilotis de 25 à 30 mètres environ. La localisation de ce mini quai sur le site de Mamghar permettra d'avoir une Unité de surveillance en état d'alerte directement dans la zone Sud du Parc National du Banc d'Arguin ;
- A Ndiago, les contraintes environnementales pour la construction d'infrastructure d'accostage sont importantes car la zone est critique et la mer menace fortement le

village et les installations existantes de la GCM. L'option envisageable serait de faire une digue de protection de 100 ou 200 mètres en face du village pour ralentir la barre et pour permettre la création d'un bassin dans lequel une unité de surveillance serait mouillée au niveau d'un ponton flottant. Les options seront définies/précisées à travers les études d'impact et de faisabilité. **Le coût estimatif pour les infrastructures de Mamghar et Ndiago (pré études) serait de 3,325 millions \$USD**

Le coût estimatif de ce Projet est de 15,125 millions \$USD sur une durée de trois ans

- **Projet de renforcement des moyens matériel et logistique de la surveillance de la Zone côtière**

IP 

Contexte/justification

Pour accompagner les politiques de développement maîtrisé de la pêche artisanale et côtière, le dispositif de surveillance principalement orienté historiquement vers la surveillance et le contrôle de la pêche industrielle (VMS, patrouilleur hauturier....) se déploie maintenant sur l'ensemble du Littoral. Afin de compléter le dispositif mis en place au niveau des stations côtières et du système AIS Radar, plusieurs investissements en équipements sont envisagés

Objectifs et contenu succinct

L'objectif est de renforcer le dispositif de surveillance en zone côtière à travers :

- L'acquisition d'une vedette de 30-34 mètres qui serait plus économique et qui permettrait vu sa taille de relayer Nouadhibou-St-Louis. Cette Unité devrait protéger tout le littoral côtier en jonction avec les embarcations côtières des stations radar-Ais avec une concentration de son activité sur les zones centre et sud qui sont amenées à connaître un développement des activités de pêche artisanales et côtières avec la construction d'infrastructures de débarquement. **Le coût de ce volet d'investissement est estimé à 3,99 millions \$USD ;**
- La consolidation des stations AIS Radar. Le dispositif actuel comprend 7 stations qui ont été construites dans le cadre des financements de la phase IV du Projet Surveillance des Pêches de la Coopération allemande (Ndiago, Pk 90, Nouakchott, Tiwilit, Namghar, Tafarit et Nouadhibou). Le schéma de couverture AIS défini dans les travaux d'expertise prévoit 8 à 9 stations afin d'assurer une couverture fonctionnelle pour les navires de petite taille. Les appuis concernent donc la construction d'une 8^{ième} station AIS Radar côtière au Pk 144 ainsi que la consolidation et le renforcement des stations radars déjà existantes sur la côte (ateliers, énergie éolienne-solaire, équipements de surveillance, systèmes de transferts de données, la formation avancée sur la détection). **Le coût de l'investissement pour couvrir les gaps des stations côtières est estimé 1,596 million \$USD**

- La mise à jour du système de suivi électronique des navires de pêche par satellite (SSN), l’AIS et VTS radar (imagerie satellitaire) et le développement des bases de données. **Le coût de ce volet est estimé à 0,532 \$USD**

Le coût du Projet est estimé à 6,118 millions \$USD pour une durée estimative de 4 ans

- **Projet renforcement dispositif de surveillance Air**

II 

Contexte/justification

Un dispositif de surveillance aérienne est un complément indispensable au système de Suivi Contrôle et Surveillance en mer et à terre. La mise en place d’un tel dispositif est cependant très onéreuse. Afin de promouvoir des synergies et économie d’échelle dans la surveillance aérienne de leur ZEE, il serait envisageable, à l’image de ce qui a été réalisé dans un cadre sous régional pour la surveillance en mer, de développer un Programme de coopération sous régional entre les pays membres de la CSRP.

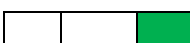
Il existe en effet une coopération entre l’autorité en charge de la surveillance maritime au Sénégal et les Eléments Français du Sénégal (EFS) pour assurer une surveillance aérienne des activités de pêche dans la ZEE sénégalaise ; la Mauritanie a également signé un accord bipartite en juillet 2014 avec la France pour la surveillance aéromaritime de sa ZEE, incluant de l’expertise et de la formation. L’objectif est d’amener rapidement la Mauritanie vers l’autosuffisance dans ce domaine de compétence. En complément au renforcement de la coopération sous régionale, l’acquisition de moyens spécifiques pour la surveillance aérienne (aéronefs) et le renforcement de la coopération avec l’armée de l’air sont envisagés.

Objectifs et contenu succinct

Le projet vise l’acquisition d’équipement (aéronef) et le renforcement des capacités à travers la formation.

Le coût d’un tel Projet est estimé à 4 millions \$USD

- **Projet de renforcement des capacités humaines de la GCM au regard de l’élargissement de ses nouveaux mandats**

IP 

Contexte/justification

Avec la création de la garde côte, les besoins de formation sont devenus très larges, notamment pour les agents civils. Le budget du plan de formation pluriannuelle doit être conséquent pour répondre aux besoins de la structure et couvrir des domaines très variés (contrôleurs ou observateurs, des équipages, des analystes, des informaticiens, etc.) sur des thématiques très diverses : mesures d’urgence en mer, en survol aérien, base de données

surveillance, etc.) afin de répondre aux besoins de gestion du personnel de la GCM (Agents civils et/ou de la Marine nationale)

Objectifs et contenu succinct

Le Projet vise à appuyer la mise en œuvre du plan de formation pluriannuelle de la GCM, en particulier au regard des besoins spécifiques pour le renforcement du contrôle et de la surveillance des pêches.

Les coûts estimatifs des besoins de formation sont évalués à 598 500 \$USD sur 4 ans

OBJECTIF SPECIFIQUE Renforcer la gouvernance économique du secteur (connaissance et transparence) en appui au processus décisionnel

Afin d'atteindre cet objectif spécifique deux Projets Phares sont identifiés :



Projet de création d'un Observatoire et économique et social de la pêche

IP



Contexte/justification

La pêche est une activité économique dont l'objectif macro économique qui lui est assigné (croissance durable) est de nature économique. Pour autant, les divers diagnostics récents réalisés ont souligné le déficit du pilotage et de la gouvernance économique du secteur, en particulier face aux nouveaux besoins de régulation de l'exploitation. L'évaluation du secteur de la pêche révèle en effet que la réalisation durable des importantes potentialités en termes de richesse dépend, maintenant en priorité, de la capacité du secteur public:

- à analyser les principales branches de l'industrie de la pêche de façon à quantifier les contraintes qui s'opposent à leur plein développement et à leur aménagement; ces analyses doivent servir de fondement à la formulation de politiques de développement objectives;
- à contrôler l'effort de pêche dans les pêcheries dont le développement est le plus dynamique, comme celle de céphalopodes qui est aussi la plus riche
- à développer une politique efficace permettant d'identifier les meilleures options de valorisation des produits sur les marchés cibles (adéquation à la demande, marges différentielles des options et filières de valorisation, circuits de commercialisation, etc.)

Entre la recherche sur le suivi et l'évaluation des stocks assurée par l'IMROP et l'administration du secteur, il est donc nécessaire de développer une fonction sur le suivi des performances économiques du secteur, suffisamment dégagée des affaires récurrentes et disposant de compétences sur les aspects techniques de l'aménagement, de l'économies des pêches et des systèmes d'exploitations permettant de suivre et d'évaluer régulièrement les performances économique des différentes pêcheries mauritaniennes. L'enjeu d'une telle fonction au sein du système de gestion des pêches est évident : il s'agit de l'avenir des pêches mauritaniennes.

Objectifs et contenu succinct

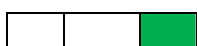
L'objectif du Projet est donc d'appuyer la mise en place d'un d'observatoire économique du secteur fonctionnel, permettant d'appuyer les processus décisionnels de gestion des pêcheries sur des bases économiques (essentiellement analyses quantitatives), la production des publications annuelles sur les performances du secteur des pêches et la modélisation bioéconomiques pour les principales pêcheries Mauritanienes, ainsi que la productions et le suivi d'une matrice d'indicateurs développée selon les standards de la matrice des indicateurs du (CSLP). Cette nouvelle fonction d'observatoire économique des pêches aura besoin d'acquérir dans un premier temps des compétences et des méthodes d'analyse (formation et appui technique). Il aura également besoins de moyens d'équipement et de fonctionnement pour assurer ces missions (enquêtes de terrains) et disposer d'une autonomie opérationnelle.

Le projet dont le coût estimatif est de 5 140 000 \$USD s'échelonne sur une durée de 5 ans



Projet d'appui à l'intégration du secteur de la pêche dans le périmètre de l'ITIE

IP



Contexte/justification

Le renforcement de la gouvernance économique des pêches est une condition indispensable à l'amélioration des politiques publiques du secteur et à la contribution durable de ses performances pour l'économie mauritanienne. Conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans la Stratégie des Pêches, le secteur sera intégré au périmètre de l'Initiative sur la Transparence des industries Extractive (ITIE).

Objectifs et contenu succinct

L'objectif du Projet est d'appuyer le processus permettant d'intégrer le secteur des pêches dans le périmètre de l'ITIE et toute autre initiative sur la transparence. Les actions du Projet s'articuleront donc autour de deux axes principaux : (i) l'ajustement du cadre institutionnel et le renforcement de capacités pour permettre cette intégration au sein du Comité National ITIE existant (mise en place d'une sous-commission ITIE pêche au niveau du CN ITIE, proposition et adoption de l'organigramme de l'équipe ITIE pêche et d'une feuille de route pour l'intégration, formation) et (ii) la mise en place d'action pilotes pour adapter la norme ITIE au contexte spécifique de la pêche et appuyer concrètement ce processus d'intégration. Dans ce cadre le Projet appuiera la réalisation des études de cadrage et des exercices pilote de conciliations sur des pêcheries spécifiques disposant de plan d'aménagement (par ex. poulpe). Un important effort de communication via les sites Web du MPEM et du Comité National ITIE sur les performances économiques du secteur et ses retombées pour l'économie Mauritanienne sera également entrepris.

Le Coût est estimé à 1 050 000 \$USD pour une durée estimative de 5 ans.

Sous Composante : Amélioration de la Gestion durable des pêcheries

OBJECTIF SPECIFIQUE : Assurer une gestion rationnelle et durable des ressources dans le cadre des Plan d'Aménagement des Pêcheries



Programme d'appui à la mise en œuvre du Plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe

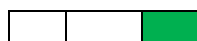
Ce plan d'aménagement, qui a été adopté en mai 2006 par décret, constitue le cadre Programmatique d'appui à la réforme du système de gestion de la pêcherie stratégique du poulpe en Mauritanie. Conformément aux objectifs de politique sectorielle, les objectifs principaux et secondaires de ce Plan d'aménagement sont =

- Objectif principal : de maximiser les bénéfices de la pêcherie associés à la rente de la ressource poulpière de la Mauritanie, en respectant la contrainte imposée par la nature en terme de la quantité qui peut être pêchée afin d'assurer la durabilité de la ressource et de l'activité (durabilité économique, sociale et environnementale)
- Objectifs secondaires : de favoriser le développement maîtrisé de la pêche artisanale et côtière et d'accroître la valeur ajoutée en RIM.

Les orientations définies dans ce Plan notamment en termes d'introduction de droits de pêche adaptés, s'articulent actuellement très fortement avec le processus en cours de renouvellement de l'armement de pêche industrielle national (introduction des quotas individuels dans la pêcherie pour le segment d'exploitation industriel). **Le coût total de ce Programme, qui comprend 5 Projets, est estimé à 3,76 millions \$USD pour la génération durable d'une rente (bénéfice net de la pêcherie) pour l'économie mauritanienne estimé de l'ordre de 100 millions \$USD par an.**

- **Projet sur la mise en place des droits de pêche dans la pêcherie du poulpe en lien avec le renouvellement de l'armement industriel national et la maîtrise des capacités du segment de la PAC**

IP



Contexte/justification

L'armement industriel mauritanien est vétuste et nécessite d'être renouvelé. Ce renouvellement présente un caractère stratégique car la pêcherie est reconnue comme surexploitée depuis de nombreuses années avec des capacités de pêche excédentaires. L'allocation d'un droit de pêche sécurisé et adapté aux armements industriels et pour la pêche artisanale et côtière offrira les garanties pour le renouvellement de la flotte et l'ajustement durablement les capacités de pêche dans la pêcherie à la productivité du stock de poulpe. Cette rationalisation permettra de générer les potentialités de la pêcherie du poulpe pour le développement économique et social de la Mauritanie.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise à mettre en place un système d'allocation de droits de pêche adaptés dans la pêcherie du poulpe sur des bases équitables et transparentes.

Description succincte

Ce projet correspond à l'appui à la mise en œuvre des modules du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe relatif au contrôle des capacités de pêche et à la mise en place du système de quotas individuels et de fiscalité associée. Les principales activités concernent = les travaux d'expertise technique et juridique nécessaire à la mise en place du système d'allocation initiale et de gestion des droits de pêche (QI pour la Pêche industrielle et licence spécialisée céphalopodes pour la PAC), y compris à la réforme de la fiscalité d'accès dans la pêcherie. En ce qui concerne plus spécifiquement l'objectif de développement maîtrisé du segment artisanal et côtier, il s'agira d'assainir la situation d'immatriculation des navires de la PAC et la mise en place d'un registre fiable et opérationnelle à travers la mise à jour en temps réel de l'immatriculation de navires de la PAC. Cela nécessitera des appuis technique et juridique, ainsi que l'acquisition d'équipement en appui au système d'information des pêches pour le développement des bases de données au niveau de la DMM, de la DPAC et de la DPI.

Le coût estimatif est de 450 000 \$USD sur une durée de 3 ans

- **Projet d'appui à l'IMROP pour les fixations prévisionnelles des possibilités de pêche (appui à la fixation du TAC sur la base des prévisions biologiques)**

IP

--	--	--	--

Contexte/justification

La réforme du système de gestion de la pêcherie du poulpe prévoit que les capacités et l'effort de pêche soient durablement ajustés à la productivité naturelle du stock de poulpe. Cette productivité est variable non seulement en fonction de l'intensité de la pêche mais également en fonction de paramètres environnementaux tel que l'intensité de l'upwelling. Pour cela il est nécessaire que le système de gestion évolue vers un système de fixation prévisionnelle annuelle des possibilités de pêche.

Objectifs et résultats attendus


Le Projet a pour objectif la fixation du Total Admissible de Capture (TAC) dans la pêcherie du poulpe pour répondre aux besoins définis dans le Plan d'Aménagement

Description succincte

Le Projet vise à renforcer les capacités de l'IMROP sur une période de 5 ans pour permettre d'identifier et de développer les méthodologies de suivi de la ressource et d'analyse pour appuyer la fixation prévisionnelle des possibilités de pêche dans la pêcherie (TAC). Ce système devrait être basé sur une évaluation directe de la ressource appuyée par une analyse des données de capture, surtout lorsque le système de suivi des captures en temps réel sera fonctionnel, et par une modélisation bioéconomique structurelle de la pêcherie. Les principales activités comprennent le financement de campagne de recherche océanographique pour l'évaluation directe et d'équipement pour le traitement automatisé des données de campagnes, le développement de capacités de l'IMROP, le développement d'outils d'analyse bio économique et l'organisation de Groupe de travail bio économique annuel sur la pêcherie du poulpe en appui à un processus institutionnalisé de fixation annuelle du TAC.

Le coût estimatif est de 2 130 000 \$USD sur une durée de 5 ans

- ***Projet d'appui à la mise en place du Journal de Pêche Electronique dans la pêche***

IP 

Contexte/justification

Le Plan d'aménagement de la pêche du poulpe prévoit un renforcement du dispositif de suivi des captures, notamment- à travers la mise en place d'un Journal de Pêches Electronique (JPE) permettant, pour la pêche industrielle céphalopodière, la déclaration et le suivi des captures en temps réel. Le concept de Journal de pêche Electronique a été introduit dans le cadre juridique et réglementaire des pêches en Mauritanie en 2008 et son développement est aujourd'hui possible techniquement avec les développements technologiques survenus dans le système VMS qui est aujourd'hui généralisé à l'ensemble des flottes industrielles en Mauritanie. L'amélioration des données de captures est non seulement indispensable pour le suivi des quotas de la pêche industrielle mais également pour l'appui au développement des modèles pour la fixation prévisionnelle des possibilités de pêche par l'IMROP.

Objectifs et résultats attendus

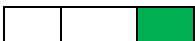
Le Projet a pour objectif l'introduction du Journal de Bord Electronique dans la pêche industrielle de poulpe.

Description succincte

Les appuis comprennent de l'assistance technique de la formation et de l'acquisition d'équipement.

Le coût estimatif est de 750 000 \$USD sur une durée de 5 ans

- ***Projet d'appui à la Commission d'Appui à l'Aménagement des Pêcheries (CAAP)***

IP 

Contexte/justification

Le Plan d'aménagement de la pêche du poulpe prévoit la mise en place d'un mécanisme institutionnel de suivi, évaluation annuel de la mise en œuvre du plan. Ce cadre institutionnel de concertation doit également appuyer les processus décisionnels de gestion de cette pêche en particulier sur la base des informations bio écologique et socio économiques pertinentes.

Objectifs et résultats attendus


Le Projet a pour objectif de rendre opérationnel le dispositif de suivi, évaluation et actualisation du Plan d'aménagement de la pêche du poulpe tel qu'il est prévu dans le plan.

Description succincte

Les appuis à prévoir concernent les moyens nécessaires pour la mise en place du cadre institutionnel de concertation sur la pêche et son fonctionnement dont le mandat est précisé de façon détaillée dans le Plan poulpe. Ces besoins ont été estimés de façon précise dans le cadre de l'évaluation du dispositif initiale qui avait été créé en 2007 pour la mise en œuvre du Plan poulpe, à savoir la Commission d'Appui au Suivi et à l'Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement du Poulpe (CASE-PAP).

Le coût estimatif de ce Projet est de 350 000 \$USD sur une durée de 5 ans

- **Projet sur la redéfinition des rôles et fonction de la SMCP en lien avec le renforcement de la Gestion des pêcheries et notamment la mise en œuvre du Plan d'aménagement de la pêche Poulpe**

IP 

Contexte/justification

Le Plan d'Aménagement de la pêche du poulpe, soulève à plusieurs niveaux le rôle potentiels que pourrait jouer la SMCP dans le cadre de la réforme du système de gestion de la pêche du poulpe. A travers son monopole de commercialisation, l'institution dispose en effet de capacités pour contrôler les exportations de poulpe et donc la production (le poulpe débarqué est exporté quasi à 100 %), ce qui dans un système de gestion par quotas est une fonction indispensable. Il faut également noter que le contrôle de la production était renforcé dans le système de commercialisation initiale à la création de la SMPC puisque que les taxes étaient prélevées sur le Chiffre d'affaires des sociétés de pêches.

Sur le plan de la fiscalité et de la collecte des redevances d'accès, le Plan indique que la Mauritanie, à travers la SMCP, s'est déjà dotée d'une institution adéquate et qu'il serait utile d'évaluer l'opportunité de faire évoluer la SMCP vers une Agence de la Collecte des Redevances et de Promotion des Produits de la Pêche, chargée de collecter les redevances, maintenir les statistiques, et promouvoir les produits. Le Plan souligne qu'il faut surtout comparer cette option par rapport à celle qui consisterait à créer de nouvelles institutions chargées de faire le même travail pour les besoins identifiés dans la Plan.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet a pour objectif d'étudier la redéfinition des rôles et fonction de la SMCP en lien avec la réforme du système de gestion de la pêche du poulpe (mise en place des droits de pêche sous forme de quotas, et de la fiscalité associée au droit de pêche),

Description succincte

Cette étude qui est de porter stratégique doit prendre en considération non seulement le rôle de la SMCP en tant qu'acteur commercial, mais également son rôle potentiel en tant qu'élément du système de gestion des pêcheries mauritaniennes. Il est nécessaire qu'un Comité de pilotage Stratégique associant les principaux acteurs intentionnels concernés (MPEM, MF, BCM) soit mis en place pour la conduite de cette étude.

Le coût estimatif de cette étude stratégique est de 80 000 \$USD

Programme sur la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Pêche Artisanale et Côtière

Un plan de gestion du sous secteur de la Pêche Artisanale et Côtière (PG-PAC) a été élaboré en octobre 2012 dans le but d'accompagner la politique de développement maîtrisé des ces deux sous segments d'exploitation reconnus comme prioritaires dans les politiques sectorielles pour atteindre l'objectif d'une meilleure intégration du secteur des pêches dans l'économie nationale. Le plan propose des objectifs généraux de long terme reflétant la vision et les orientations de la Stratégie : « Durabilité et préservation des ressources halieutiques de la Mauritanie et meilleure intégration du secteur des pêches dans l'économie nationale » à travers :

- Un niveau d'exploitation des ressources compatible avec les objectifs précisés dans les PAP ou permettant l'atteinte du Rendement Maximum Durable (RMD, ou MSY en anglais) pour les ressources ne faisant pas l'objet d'un PAP ;
- L'augmentation de la création de richesses dans les filières de la PAC ;
- Une meilleure redistribution des richesses créées par les filières des PAC au sein de l'économie nationale ;

Et trois objectifs opérationnels pouvant être atteints pendant la durée du PGPAC (5 ans).

- Renforcement des services et fonctions clés minimum de la gestion du sous-secteur des PAC ;
- Actions et mesures spécifiques en appui à la durabilité des ressources ciblées par les PAC et à l'intégration du sous-secteur des PAC dans l'économie nationale ;
- Gouvernance et bonne gestion du sous-secteur des PAC ;

Le plan identifie un certain nombre de mesures transversales qui constituent des conditions de réussite du plan, notamment le volet concernant les infrastructures de débarquement dont les actions envisagées sont reprises et développées dans **le Sous axe amélioration des infrastructures** de ce Cadre d'investissement. Pour chaque objectif opérationnel des actions sont identifiées et déclinées en activités. Les activités sont classées par degré de priorité (Immédiat, moyen terme (à partir de la deuxième année de mise en œuvre), moyens long termes (à partir de la troisième année). Les actions les plus urgentes concernent la mise en place du dispositif institutionnel opérationnel de maîtrise des capacités et de régulation du taux d'activité des segments de la PAC, ce sont ces activités qui sont reprises dans les Projets énoncés ci-dessous en appui à la mise en œuvre du Programme d'investissement sur les PAC (PG-PAC),

Le coût de ce Programme sur une durée de 5 ans est estimé à 12 ,624 millions \$USD sur 5 ans

- ***Projet d'appui à l'immatriculation du Parc Piroguier et côtier***

IP

--	--	--

Contexte/justification

L'immatriculation du Parc Piroguier et Côtier est au centre du dispositif de contrôle des capacités de pêche et de la régulation de l'accès à la ressource. Les diagnostics récents qui

ont été faits sur l'évolution du Parc piroguier depuis le démarrage du processus d'immatriculation en 2006 montrent que la capacité de ce segment n'est pas maîtrisée à l'heure actuelle. L'objectif du Gouvernement étant de promouvoir un développement maîtrisé de la PAC, il est urgent de traiter de ce problème. L'immatriculation des navires est également au centre d'autres fonctions essentielles de la gestion du secteur telles que la sécurité des hommes et des biens en mer, l'hygiène et la traçabilité des produits,

Objectifs et résultats attendus

Le principal objectif de ce Projet est de faire évoluer le système actuel vers un système performant de gestion des immatriculations en temps réel (fiabilité de l'immatriculation et gestion des entrées et sorties du Parc) dans le cadre d'un système sécurisé et efficient.

Description succincte

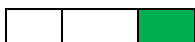
Les actions et mesures à promouvoir dans le Projet afin de conforter les progrès obtenus en matière d'immatriculation des embarcations de la PAC devraient comprendre :

- l'assainissement et l'actualisation de la base de données et du registre national ;
- la mise en place d'un système de scellées efficient sur les navires de la PAC, le renforcement des mesures réglementaires relatives à l'immatriculation en matière d'attribution, en tenant compte des propositions et recommandations du rapport d'évaluation sur l'immatriculation réalisé en 2010 avec l'appui du projet FAO/APAM
- l'application stricte de la réglementation en vigueur relative à l'inspection des navires et lors de l'acquisition et de l'immatriculation et le renforcement du dispositif anti-fraude;
- l'agrément et le renforcement des contrôles de conformité sur les chantiers navals en relation avec la sécurité, le confort, et l'aménagement des embarcations ;
- des actions de communication en faveur des usagers de la PAC

Le coût estimatif de ce Projet est de 500 000 U\$ sur une année

- **Projet d'appui à la mise en place du système de licence de pêche spécialisée pour la PAC**

IP



Contexte/justification

Dans le système de gestion par effort de pêche, la maîtrise du développement de la PAC passe par deux étapes, d'abord la maîtrise du nombre d'embarcations (Cf. Projet immatriculation ci-dessus) et ensuite par la maîtrise de leur taux d'activité, si possible couplée à une localisation zonale de cette activité (zone d'attache et port de débarquement de la pirogue). Cette étape suppose implicitement que l'on puisse contrôler le taux d'exploitation du segment de la PAC au niveau des principales unités d'aménagement (pêcheries) et donc que l'on soit en mesure de différencier l'accès aux ressources en fonction des principales pêcheries (espèces, groupes d'espèces, zones de pêches...), ce qui n'est pas le cas actuellement puisque la licence et la redevance d'accès pour la PAC est actuellement unique. Le décret d'application de la Loi portant Code des pêches prévoit pour la PAC un système de licences différenciées par espèces ou groupes d'espèces pour répondre notamment aux besoins d'une gestion fondée sur les plans d'aménagement des pêcheries.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif de ce Projet est d'appuyer la mise en place d'un tel système prévu par le cadre réglementaire de gestion des pêches en Mauritanie.

Description succincte

Les actions à prévoir concernent des actions de communication, formation, auprès des usagers, le développement du cadre réglementaire sur les licences de pêche de la PAC et l'ajustement du système d'information (base de données DPAC, modules licences et redevances d'accès, ainsi que le développement des moyens de contrôle et de surveillance en zone côtière (Cf. Programme de renforcement de la GCM en zone côtière).

Le coût estimatif d'un tel Projet est de 650 000 \$USD sur une durée de 3 ans

- **Projet sur les bateaux côtiers**

IC



Contexte/justification

Les différentes politiques publiques sectorielles depuis 2000, ont visé à promouvoir le développement d'une pêche côtière fraîche et sélective. Ainsi, le cadre réglementaire des pêches ajusté en 2003, a introduit une catégorie de pêche côtière comme segment d'exploitation à part entière et distinct des segments artisanaux ou industriels. Le Plan de Gestion de la Pêche Artisanale et Côtière (PG PAC) identifie également dans le domaine relatif aux questions sanitaires une activité sur la mise en place d'un Programme de modernisation de la pêche artisanale. Pour encourager le développement d'une flottille côtière, supposée également mieux répondre aux attentes des professions maritimes mauritaniennes, le Gouvernement a initié un Programme de construction de navires côtiers en 2013 sur financement des fonds d'appui sectoriel pêche de l'accord RIM/UE et à travers un partenariat industriel entre la COMECA (filiale de la SNIM) et le Groupe Yamaha.

Objectifs et résultats attendus

Ce Projet vise l'objectif de construction de 100 navires côtiers (en moyennes 2 navires par mois, une dizaine de navires sont déjà construits) orienté vers la pêche sur les ressources démersales côtières.

Description succincte

Initialement conçu comme un Projet, le Chantier Naval de la COMECA a été transformé en Société dénommé « Chantier naval de Mauritanie » avec un champ élargi qui permet en plus de la construction de navires la possibilité de satisfaire d'autres besoins notamment dans le domaine de la sécurité, de la surveillance, et du contrôle en mer, la réparation navale et l'industrie de la fibre de verre. Le Projet de construction des navires côtiers est accompagné également en parallèle d'une filière de formation en capitaine de navires côtiers.

Le coût estimatif de ce Projet est de 10 millions de \$USD sur une durée de 5 ans

- **Projet d'appui à la mise en place d'un VMS pour la PAC**

II 

Contexte/justification

Le Projet s'inscrit en accompagnement à la Stratégie globale d'aménagement de la pêche artisanale et côtière et notamment du renforcement du dispositif de Suivi Contrôle et Surveillance sur l'ensemble du littoral Mauritanien (Station côtière Système AIS-radar). Le système de suivi satellitaire des navires (VMS) développé au départ pour la pêche industrielle a été adapté pour la pêche à petite échelle et connaît de nos jours un degré de vulgarisation importante dans les pêcheries artisanales. La mise en place d'un tel système adapté aux activités de pêche artisanale et côtière permet en plus du *tracking* des embarcations, d'assurer des fonctions importantes relatives à la communication écrite et à l'envoi de signaux de détresse en cas d'avaries.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise l'introduction d'un système VMS pour la pêche artisanale et côtière.

Description succincte

Il s'agit de développer un pilote en équipant les navires de la pêche artisanale et côtière autorisés à pêcher dans la pêcherie du poulpe.

Le cout du Projet est estimé à 1,124 millions \$USD sur une durée de 3 ans en lien avec la mise en place des droits de pêche dans la pêcherie artisanale et côtière de poulpe

- **Projet d'appui à l'opérationnalisation des Conseils Consultatifs Régionaux et leur articulation avec le Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP)**

IP 

Contexte/justification

Pour prendre en compte les besoins de renforcement et de déconcentration des processus décisionnels de gestion des pêcheries, en particulier pour les segments d'exploitations de la PAC, le Projet à pour objectif d'opérationnaliser les cadre de concertation locaux prévus par la Loi portant Code des pêches comme cadre de gouvernance et de gestion des PAC au niveau des grande régions de pêche (Zone Nord, Centre, Nouakchott et Sud) dans la mise en œuvre du PG-PAC.

Objectifs et résultats attendus

Il vise ainsi le renforcement du dialogue, de la concertation et de la transparence dans la gestion de la PAC et la mise en œuvre des Plans d'aménagement des pêcheries disposant d'un segment de la PAC opérant dans la Région considérée.

Description succincte

Les appuis à prévoir concernent les moyens nécessaires pour la mise en place et le fonctionnement des cadres institutionnels de concertation régionaux en débutant par la Zone Nord, Centre et Nouakchott et en renforçant la coopération avec le cadre de concertation (Comité des Pêches) prévu au niveau du PNBA pour la gestion des activités de pêche autorisées dans le Parc. Les Conseils Consultatifs Régionaux fourniront, sur la base d'un suivi scientifique et économique des activités de la PAC au niveau des grandes Régions de Production des avis consultatifs au Ministre chargé des pêches sur les options et mesures de gestion à prendre sur ces territoires. Ce dispositif institutionnel est prévu comme étant le cadre de mise en œuvre du PG-PAC.

Le coût estimatif de ce Projet est de 300 000 \$USD sur une durée de 5 ans

- **Projet d'immersion de récifs artificiels**

API 

Contexte/justification

Le processus de renouvellement de la flotte industrielle nationale va engendrer de nombreuses sorties de flotte de navire vétustes. La gestion de cette sortie de flotte peut être envisagée de plusieurs façons soit dans le cadre d'opérations de revente de navires ou soit de destruction (vente à la ferraille); une autre option pourrait être d'envisager le reconditionnement des navires pour les apprêter en récifs artificiels. L'usage des anciens navires comme récifs artificiels peut être envisagé notamment contre la lutte contre le chalutage en zone côtière et la promotion d'une pêche sélective aux petits métiers. Un tel projet s'inscrit dans le cadre des actions recherche/développement prévues dans le PG-PAC pour améliorer les conditions de pêche de la PAC,

Objectifs et résultats attendus

Ce Projet pilote d'immersion de récifs artificiels (5 épaves) dans la Zone Centre a pour objectifs d'accompagner la promotion de la pêche côtière à partir du port de Tanit et d'encourager une gestion territorialisée de la PAC.

Description succincte

Le Projet peut être envisagé dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé et accompagné d'un volet suivi scientifique. Il faut cependant souligner que les récifs artificiels jouant un rôle attractif et de concentration des espèces aquatiques, le développement de leurs usages implique l'existence d'un système de gestion efficace de régulation de l'accès aux ressources.

Le coût de ce Projet est estimé à 350 000 \$USD sur une période de 1 an.

Programme sur la mise en œuvre du Plan de Gestion de la pêcherie crevette

La pêcherie crevette dans sa composante de pêche des crevettes côtières est en forte interaction avec la pêcherie du poulpe (capture de poulpe en prises accessoires par les navires crevetiers

chalutiers), le plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe recommande de prendre en compte cet interaction, notamment par la mise en place d'un plan d'aménagement pour la pêcherie de crevettes qui doit développer des actions visant à limiter les interactions entre les deux pêcheries (sélectivités des engins en particuliers).

Ce Programme d'appui à la mise en œuvre du Plan d'aménagement de la pêcherie crevettière vise à répondre aux besoins identifiés de mitigation des interactions de cette pêcherie avec celle du poulpe, Le Programme comprend 2 Projets pour un montant de 1,18 millions \$USD.

- **Projet d'essai de dispositif de sélectivité sur les chaluts crevettiers**

IP

--	--	--	--

Contexte/justification

Le plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe prévoit que les interactions de la pêcherie de crevettes soient prises en compte, notamment les captures accessoires de poulpe par les navires crevettiers. Dans ce cadre un plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes a été élaboré et a été soumis au CCNADP pour avis en juin 2012. Ce plan d'aménagement n'a toutefois pas encore fait l'objet d'une adoption.

Objectifs et résultats attendus

Les objectifs de ce Projet s'inscrivent dans les objectifs du plan d'aménagement de la pêcherie crevettière. Ils visent en particulier, celui : *de minimiser l'impact de la pêcherie crevettière chalutière sur d'autres espèces et sur l'habitat en zone côtière*

Description succincte

Pour répondre aux objectifs du plan crevette et aux besoins de gestion identifiés dans le plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe, il est proposé que soient conduits deux types d'actions :

- L'essai de dispositifs de sélectivités dans les pêcheries chalutières crevettières visant à réduire les taux de prises accessoires par ces flottilles, et notamment celles de poulpes, objet du présent Projet.
- La réalisation d'essais de techniques de pêche sélective de la crevette côtière à l'aide de technique de pêche autre que le chalut, objet du Projet ci-dessous

Ces Projets s'articulent également

- Pour celui sur les essais de dispositif de sélectivité avec le développement du Programme d'observateurs scientifiques embarqués à bord des navires de pêche industrielle ;
- Pour celui sur les essais d'engins de pêche passifs de la crevette côtière avec le Programme sur les navires côtiers et la formation des capitaines côtiers.

Le coût de ce Projet est estimé à 680 000 \$USD sur une période de 4 ans

- **Projet d'essai de techniques de pêche sélective de la crevette en zone côtière (en lien éventuellement avec le Programme Bateaux Côtiers)**

IP



Contexte/justification

Conformément aux orientations du Plan d'aménagement de la pêche crevette, et en lien avec le Programme de construction de navires côtiers des essais de pêche à la crevette côtière seront conduites avec des techniques de pêche autres que le chalut pour évaluer la faisabilité technique et économique de la pêche crevette avec des engins passifs en zone côtière.

Objectifs et résultats attendus

Là encore les objectifs de ce Projet visent en particulier, celui : *de minimiser l'impact de la pêche crevette chalutière sur d'autres espèces et sur l'habitat en zone côtière*

Description succincte

Ces deux Projets sur la sélectivité dans la pêche crevette nécessiteront la mobilisation de moyens navigants (navires côtiers), l'armement de différents engins de pêche passifs pour la crevette et/ou de dispositifs de sélectivité adaptés au chalut (type Grille Nordmore) ainsi que de l'assistance technique en appui à la maîtrise d'ouvrage / formation. Ces projets seront réalisés en étroite coopération avec le secteur privé et l'IMROP.

Le coût de ce Projet est estimé à 500 000 \$USD sur 2 ans

COMPOSANTE 2 = ACCROISSEMENT DE L'INTEGRATION DU SECTEUR A L'ECONOMIE NATIONALE

Sous composante : Amélioration des infrastructures

OBJECTIF SPECIFIQUE de développer les infrastructures de débarquement conformément au Schéma Directeur des Infrastructures pêche (SDI) et au Schéma Directeur de Opérationnel de la Zone Franche (SDO) de Nouadhibou.

Des efforts d'investissements importants ont été consentis ces dernières années dans le développement des infrastructures, notamment pour le débarquement des produits capturés dans la ZEE Mauritanienne. A l'échelle nationale, les investissements en infrastructures sont aujourd'hui planifiés dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures (SDI). Au niveau de la Zone Franche de Nouadhibou, le développement des infrastructures est programmé dans le cadre du Schéma Directeur Opérationnel (SDO) et du Plan de Développement Pluriannuel de la Zone Franche. Il s'agit pour la Zone Nord, de rationaliser et d'optimiser les infrastructures de débarquement autour d'un concept de Pôle de compétitivité halieutique ; pour la zone Centre et Sud, de promouvoir un développement plus harmonieux des activités de pêche artisanale et côtière sur le long du littoral à travers le développement d'infrastructures de débarquement et structurantes pour le développement économique et social.

La capitalisation des expériences en la matière (infrastructures communautaires dans les villages de la Zone Centre, village de pêcheurs du Pk 93) montre que la mise en place des infrastructures structurantes (routes de raccordement, bretelle d'accès) et services de base (eau potable, électricité, télécommunication....) est une conditionnalité aux développements préalables des infrastructures de débarquement et pôles de développement économique et social.

Programme d'appui à l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos (Port de pêche artisanale (EBBR)

Ce Programme d'appui à l'EPBR vise à la fois à accroître les capacités d'accueil du port de pêche tout en assurant un fonctionnement rationnel répondant aux normes sanitaires, d'hygiène et de sécurité pour les usagers de l'infrastructure et les consommateurs des produits de la mer, débarqués au niveau du Port. Il comprend en tout 7 Projets pour un montant total estimé de 42,33 million de \$USD.

- **Projet d'extension de l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos (EPBR)**

IC

--	--	--

Contexte/justification

Le port de pêche de l'EPBR, initialement prévu pour 1.000 unités artisanales est actuellement utilisé par environ 3.000 pirogues et 100 unités de la pêche côtière qui y débarquent leur production. Cette situation de congestion, qui risque de s'accroître avec le développement du Programme des bateaux côtiers, rend toutes les opérations de navigation et de

débarquement complexes et dangereuses. L'extension du port est donc devenue une nécessité

Objectifs et contenu succinct

L'extension de l'infrastructure a pour objectif :

- d'augmenter la capacité d'accueil en y aménageant des installations de pêche artisanale et côtière ;
- de rendre le port plus accessible et opérationnel ;
- de contribuer au développement durable de la pêche artisanale et côtière.

Ce projet d'extension (il s'agit de la 3^{ème} phase d'extension de l'EPBR) qui a fait l'objet de plusieurs études par la Coopération japonaise, est maintenant dans une phase de réalisation. Les travaux ont débuté en février 2014 et devraient s'achever, conformément à la programmation, en 2017. L'extension du port sera réalisée au niveau de la langue de sable fermant la baie du repos en face des appontements actuels. Le projet comprend : (i) Un quai de 200 m pour les unités côtières ; (ii) 4 pontons d'amarrage de 96 m de long ; (iii) la construction d'une digue de protection de 402 m ; (iv) Le dragage de la rade et la constitution d'un terre plein de 10.000 m², (v) La connexion au réseau de canalisation de l'EPBR, (vi) l'accès à l'eau et l'électricité. Les principaux bénéficiaires seront les usagers actuels du port de l'EPBR. Les modalités d'exploitation et de maintenance des équipements seront à définir par l'EPBR en lien avec l'Autorité de la Zone Franche.

Le coût de cet investissement, dont le financement est en cours à travers la JICA et l'Etat Mauritanien est estimé à 11 M \$USD (3 190 millions de MRO) pour une durée prévue de 2015 à 2017.

- ***Projet de réaménagement des constructions actuelles du terreplein et construction de nouvelles zones d'activités dans la zone d'extension***



Contexte/justification

L'absence de plan d'aménagement et d'organisation des différents usages est source de désordre important au sein de l'enceinte portuaire. L'extension en cours de l'EPBR offre une opportunité pour permettre le recasement de la population actuellement au niveau du terreplein en cours d'aménagement, vers la pointe des crabes, et de réaliser les travaux de réaménagement ainsi que la viabilisation des constructions se situant au niveau du terreplein du côté du port où la zone est très engorgée.

Objectifs et contenu succinct

Les objectifs sont :

- Améliorer l'image architecturale du port ;
- Appliquer une norme de construction généralisée ;
- Permettre la sécurité par le dégagement des voies d'accès pour l'intervention des moyens de lutte contre l'incendie ;

- Augmenter le niveau de recette du port par des loyers substantiels.

Description succincte

Ce projet prévoit :

- La construction de bâtiments dans la zone d'extension en cours de préparation ;
- la destruction des constructions non normalisées, placées actuellement sur le terre-plein du côté du port ;
- Le dédommagement des propriétaires ;
- Des constructions sur les zones dévastées, de bâtiments respectant les normes et le plan architectural du port.

Les bénéficiaires cibles de ce réaménagement sont les usagers du Port (pêcheurs et mareyeurs)

Le coût estimatif de ce Projet est de 12 millions \$USD (3 600 000 000 MRO).

- **Projet de réhabilitation des infrastructures portuaires existantes**



Contexte/justification

Les infrastructures portuaires de l'EPBR sont vétustes avec plusieurs éléments (quais, pontons flottants, postes d'amarrages, digues, réseaux d'eau et d'électricité sur pontons...) très dégradés et qui n'assurent plus leur fonctions. En effet, ces infrastructures portuaires, installées depuis quinze ans, sont soumises à un trafic intense qui dépasse de loin leur résistance et portance. Le port, zone de débarquement obligatoire pour la pêche artisanale et côtière, a été initialement conçu pour recevoir 1400 embarcations ; il accueille actuellement environ 4.000 embarcations en plus des bateaux de pêche côtière pour lesquelles il ne dispose pas d'infrastructures adaptées. Les pontons et digues n'ont jamais fait l'objet de programme de réhabilitation et de mise à niveau leur état actuel présente un niveau de dégradation qui impose une intervention urgente. Des travaux de réhabilitation sont donc indispensables pour pouvoir disposer d'un port opérationnel et offrant toutes les garanties de sécurité et de salubrité. Ces travaux sont un complément indispensable aux travaux d'extension en cours.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif du projet est d'assurer la continuité du service de débarquement des produits de pêche dans des conditions sécuritaires et de renforcer le service d'accostage des pirogues par une bonne tenue des ouvrages.

Description succincte

Ce programme concernera entre autres :

- la réfection complète de tous les quais et pontons dégradés afin de sécuriser les débarquements (4 pontons d'amarrage de largeur de 5m, de longueur 100m ; 8 pontons de débarquement de largeur 2m sur une longueur de 100m) ;

- la réfection des berges (digues 500m en enrochements) et voiries à l'intérieur et à l'extérieur du site (accès à l'EPBR et accès aux usines) afin de faciliter la circulation des produits de la pêche et des personnes ;
- Dragage sur la cote 8000 mètre cubes.

Les principaux bénéficiaires sont : Le MPEM, l'AZF et les gestionnaires de l'EPBR, ainsi que tous les professionnels du secteur de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, usiniers, services...)

Le coût estimatif du Projet est de 10 millions \$USD (2 900 millions de MRO). Les travaux pourraient être réalisés en parallèle à ceux relatifs à l'extension du port de l'EPBR, à savoir : 2015/16 pour la réalisation de l'étude diagnostic et la définition des travaux et du plan de financement, 2017-2019 : réalisation des travaux.

- ***Projet de réalisations de voies bitumées à l'intérieur du port***



Contexte/justification

Les voiries à l'intérieur de l'enceinte portuaire sont très dégradées et ne sont pour la plupart pas bitumées. Le port fait cependant l'objet d'une importante fréquentation (près de 30 000 personnes travaillent quotidiennement (dont au moins 24 000 pêcheurs) et la bonne circulation des hommes et marchandises) à l'intérieur et à la périphérie du port est une condition importante pour le fonctionnement efficace et efficient de l'infrastructure.

Objectifs et résultats attendus

Les principaux objectifs sont :

- Protéger les produits débarqués contre les impuretés de poussière résultant du trafic dans les allées de l'infrastructure portuaire ;
- Lever les obstacles aux mouvements des personnes, pousse-pousse, et véhicules ;

Le bitumage des voies du port permettra une amélioration de la productivité des usagers, une stabilisation du quai, assurera la salubrité du port et permettra une amélioration de l'environnement des produits de pêches débarqués. Le projet prévoit la réalisation de 8 km de routes bitumées. Les principaux bénéficiaires sont les pêcheurs artisanaux, mareyeurs et de façon plus globale, l'ensemble des usagers des voiries.

Le coût estimatif du Projet est de 4 million \$USD (1 200 000 000 MRO) sur une période de 2 ans.

- ***Projet de réalisation d'un mur de clôture du domaine portuaire et des portails d'entrée et de sortie***



Contexte/justification

Un nombre très important de personnes travaillent quotidiennement au Port (30 000 personnes, dont au moins 24 000 pêcheurs). La sécurisation du périmètre à travers la construction d'un mur de clôture et une organisation de la circulation des flux sont devenues nécessaires afin d'assurer une meilleure régulation des usages, et un contrôle de l'accès à l'infrastructure.

Objectifs et résultats attendus

Le principal objectif est d'assurer la sécurité du port et de ses usagers et de maîtriser les points d'accès et de sortie (régulation des usages).

Description succincte

Le projet prévoit la réalisation de :

- Mur de clôture 1500m de longueur et de 3m de hauteur ;
- Portails d'entrée/sortie.

Le coût estimatif est de 200 000 \$USD (60 000 000 MRO) sur une période de 1 an.

- **Projet de Plan de contrôle et de surveillance par cameras**



Contexte/justification

Un port constitue une porte d'entrée des hommes et des marchandises sur un territoire. Un volet important de la gestion portuaire vise à organiser et contrôler les différents flux et à assurer la sécurité des usagers au sein de l'enceinte portuaire. En complément des dispositifs déjà existants de gendarmerie et de police, le développement des technologies de surveillance (caméras vidéo) permettra d'accroître l'efficacité et l'efficience de la fonction de contrôle/surveillance.

Objectifs et résultats attendus

Les objectifs du Projet sont :

- Assurer la sécurité du port et de ses usagers et maîtriser les points d'accès et de sortie ;
- Détecter les activités illicites ;
- Prévenir toutes actions à risque pour les installations portuaires ;
- Contribuer à la sûreté.

Description succincte

Le projet prévoit l'installation de :

- 10 caméras de surveillance au niveau des quais et des portails d'accès ;
- Interconnexion sans fils ;
- Salle de commandes.

Le coût estimatif du Projet est de 133 000 \$USD (40 000 000 MRO) sur 1 an.

- **Projet d'Assainissement de l'EPBR, y compris station d'épuration**



Contexte/justification

L'absence de réseau d'assainissement sur le site de l'EPBR ne permet pas la valorisation optimale des produits et peut être à l'origine d'accidents et de contaminations diverses, sans parler de l'impression négative qu'il donne aux visiteurs et donc aux investisseurs potentiels, de cette importante infrastructure représentative du secteur des pêches mauritanien dans sa globalité. Il est important de mettre en place un réseau d'assainissement couvrant l'ensemble du site (en prévoyant son extension et le raccordement des activités du futur "pôle halieutique), et de garantir son fonctionnement afin de réduire l'impact environnemental du port et d'améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité sur tout le site.

Objectifs et résultats attendus

Les principaux objectifs du Projet sont :

- D'assainir le site l'EPBR ;
- D'améliorer les conditions sanitaires, les conditions de travail et d'hygiène sur l'ensemble du site ;
- D'optimiser le fonctionnement du site ;
- De maîtriser l'impact environnemental de l'EPBR.

Description succincte

Le projet prévoit:

- La réalisation d'un diagnostic et la reprise de toutes les études techniques réalisées pour la mise en place du réseau d'assainissement sur l'ensemble de l'EPBR en tenant compte des projets d'extension, d'une station d'épuration et d'un émissaire en mer ;
- L'intégration des études au Plan Hygiène et Sécurité et ISO 14000 ;
- Le réseau intègre toutes les structures existantes, les usines ainsi que les projets d'extension et de développement de la Zone Franche ;
 - ✓ Si l'option est retenue : une station de traitement des eaux usées est dimensionnée et étudiée afin de pouvoir en augmenter la capacité si nécessaire ;
 - ✓ Si l'option est retenue : un émissaire en mer est mis en place pour assurer l'évacuation des eaux usées et éliminer tout risque de contamination côtière.

Les bénéficiaires attendus sont les professionnels du secteur de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, usiniers, etc.), les investisseurs privés ; et d'une manière plus globale les habitants de Nouadhibou et les consommateurs des produits de la mer débarqués à l'EPBR en général (réduction des risques de contamination des produits débarqués)

Le coût estimatif est de 5 Millions \$USD (1 450 Millions de MRO) sur une période de 3 ans (2016-2018).

Programme d'appui au P.A.N.

Le Programme d'appui au P.A.N. vise dans un premier temps à consolider l'existant et à répondre aux principaux gaps en termes d'infrastructures et d'équipement pour un fonctionnement optimal du Port afin de répondre aux besoins des activités de pêche. Le Programme comprend 7 projets pour un coût estimé de **37,4 millions \$USD**.

- **Projet de réhabilitation des infrastructures existantes**



Contexte/justification

Le Port Autonome de Nouadhibou dispose de plusieurs quais de débarquement : (i) un quai de commerce, (ii) un quai de pêche (iii) un quai de chalandage, (iv) un quai pour la marine et trois cales de pêche. Il vient également d'achever de grands projets qui ont permis d'augmenter sa capacité d'accueil (nouveaux quais de 660ml pour une longueur totale du linéaire d'environ 1000 ml) et de réduire les risques liés à la navigation dans la rade et le chenal d'accès du port (projet d'enlèvement des épaves). Pour autant, certaines de ces infrastructures de débarquement nécessitent d'être remises à niveau pour en assurer la fonctionnalité optimale.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet a pour objectifs d'assurer la réhabilitation des infrastructures existantes au niveau du P.A.N.

Le projet concerne plus spécifiquement :

- La réhabilitation du quai de commerce (120 Ml) pour un **montant estimé de 5,33 Millions de US\$ (1 600 000 000 MRO)**. La phase étude de ce projet est déjà achevée et la recherche de financement est en cours ;
- La réparation du quai de chalandage (280 Ml) qui est très délabré. Il s'agit d'un ancien ouvrage qui date des années 70. Une étude a été réalisée sur les fonds d'appui sectoriel pêche en 2012, estimant **le montant des travaux à 4 millions US\$ (1 200 000 MRO)**. Une requête a été introduite au niveau du MAED pour la recherche d'un partenaire financier ;
- La réparation du quai de pêche (600 Ml). Il s'agit d'assurer le renouvellement de la protection cathodique du quai. **Le montant estimatif a été précisé dans le cadre d'une étude sur les travaux à réaliser sur le quai de pêche : 2 millions \$USD soit environ 600 000 000 MRO ;**
- A cela, il convient d'ajouter les montants couvrant le dragage régulier de la côte - 8,00 m de la zone d'évitage et aux pieds des quais en raison du tirant d'eau faible du P.A.N. pour assurer le débarquement de toutes les catégories de navires.

Le coût du Projet est estimé à 11,33 millions \$USD (3 400 000 000 MRO).

- **Projet de développement de nouvelles infrastructures et aménagements**



Contexte/justification

Le P.A.N. est une institution qui connaît un développement constant dicté par la volonté de répondre présent aux souhaits et besoins de ses partenaires et ses usagers, et la place qu'il entend occuper dans le processus de développement de la zone franche nouvellement créée par les pouvoirs publics. Aussi et afin d'améliorer le fonctionnement de l'infrastructure existante, il est nécessaire de répondre aux besoins d'investissements prioritaires identifiés.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif du Projet vise à répondre aux besoins prioritaires d'investissement immobilier identifié par la Direction Générale du Port, ceux-ci concernent plus spécifiquement :

- Le développement de voiries au sein de l'enceinte portuaire afin de multiplier les accès. **Le montant de l'investissement identifié est de 2,5 millions de \$USD (750 000 000 MRO) ;**
- La construction d'une tour pour la surveillance de la rade en lien avec l'acquisition du VTS). Le P.A.N. a déjà entrepris les démarches auprès des autorités concernées pour la mise en place d'une station de pilotage afin de satisfaire dans les meilleurs délais l'assistance aux navires. **Le coût du Projet est estimé à 400 000 \$USD, soit 120 000 000 MRO ;**
- Le développement du système et infrastructures d'assainissement renouvellement et mise aux normes de la station d'épuration qui existe déjà pour la collecte des eaux usées des différentes unités de traitement des produits de pêche. **Le montant de l'investissement est estimé à 1,33 millions de \$USD soit 400 000 000 MRO.**

Le coût total du Projet est estimé à 4,23 millions \$USD (1 270 000 000 MRO).

- **Projet d'acquisition d'équipement pour améliorer l'exploitation de l'infrastructure**



Contexte/justification

Afin d'accroître l'efficacité dans l'exploitation de l'infrastructure, l'acquisition de certains moyens navigant est envisagée, ainsi que des équipements permettant le renforcement du dispositif sécuritaire (VTS).

Objectifs et résultats attendus

Les besoins qui sont identifiés par la Direction Générale du Port concernent :

- l'acquisition de 2 remorqueurs polyvalents pour assurer une meilleure assistance aux navires, tant à l'accostage qu'en cas de problème, notamment pouvant aussi intervenir en cas d'incendie sur un navire ou de pollution (actuellement les besoins de remorquage se font à travers la location au niveau de la SNIM ou de MESHAP). **L'estimation du coût d'un remorqueur est d'environ 3,5 millions € soit pour deux**

remorqueurs polyvalents un coût estimatif de 9,31 millions de \$USD (2 800 000 000 MRO) ;

- l'acquisition de deux vedettes (6 à 8 mètres) de faible tirant d'eau pour le développement de l'activité, (le port dispose actuellement d'une vedette vétuste). Ces pilotines sont nécessaires pour assurer, en toute sécurité, le transport des pilotes et des équipages des sociétés de la place et l'assistance des navires à l'accostage. **Le montant de l'investissement est estimé à 1,5 millions \$USD soit 450 000 000 MRO ;**
- l'acquisition d'un *multicast* ou d'un ponton grue pour la maintenance du balisage dont **le coût est estimé à 3,33 millions \$USD (1 000 000 000 MRO) ;**
- L'acquisition d'un navire citerne pour l'avitaillement en gasoil des navires en rade (l'extension du quai du P.A.N. ne dispose pas de bouche hydrocarbure). **Le coût de cet investissement est estimé à 5 millions \$USD (1 500 000 000 MRO);**
- L'acquisition d'un Vessel Traffic System (VTS) pour la surveillance des navires en rade. **Le coût de cet équipement est estimé à 2,66 millions \$USD (800 000 000 MRO).**

Le coût total du Projet est estimé à 21,8 millions (6 550 000 000 MRO) sur une durée de 5 ans.



Programme du Pôle halieutique à Nouadhibou

Contexte / justification

Le Programme de Pôle Halieutique de Nouadhibou figure, au côté du Port de commerce en eau profonde, du Nouvel aéroport de Nouadhibou et du Pôle de développement touristique, parmi les 4 Programmes d'infrastructures structurantes identifiés dans le Schéma Directeur Opérationnel (SDO) et le Plan de Développement Pluriannuel de l'Autorité de la Zone Franche. Bien que concernant également indirectement l'activité de pêche, le Port en eau profonde est d'avantage orienté vers les activités de commerce de marchandises (trafic conteneurs). A ce titre, ce Projet n'est pas intégré au présent Cadre d'investissement.

Objectif global

Le Programme du Pôle halieutique a pour objectif de regrouper les acteurs de la pêche autour de la Baie de Cansado (pêcheurs, industriels, services, recherche, etc.) afin de stimuler leur synergie et d'offrir une meilleure visibilité à ce secteur moteur de l'économie.

La constitution du pôle comprend l'accroissement des capacités de débarquement, de stockage et de transformation du poisson, une nouvelle base navale ainsi qu'un Centre de la Mer.

Son aménagement s'appuie sur l'optimisation des infrastructures existantes, sur la création de nouveaux quais et sur la modernisation de la flotte qui permettra une hausse des cadences de débarquement. Les nouveaux aménagements permettront de proposer des emplacements d'exception, bord à quai, pour les industries de transformation du poisson. La constitution du pôle halieutique s'appuie sur l'accroissement des capacités de débarquement, de stockage et de transformation du poissons qui doit permettre d'atteindre un objectif de 0,8 à 1,2 million de tonnes transformées à échéance de 15 ans.

Sur l'horizon envisagé pour le présent Cadre d'investissement, le Programme du Pôle halieutique de Nouadhibou comprend plusieurs Projets : **(i) le Projet de construction d'un quai à Nouadhibou pour les navires pélagiques ; (ii) le Projet d'aménagement du Pôle halieutique, (iii) le Projet de réparation navale.**

Le Coût estimatif des divers Projets envisagés est de l'ordre de 143 millions \$USD sur 11 ans.

- **Projet de construction d'un quai à Nouadhibou pour les navires pélagiques**

IP

--	--	--

Objectifs et résultats attendus

Les principaux objectifs attendus de la construction de ce quai de débarquement sont de :

- Permettre à l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou de recueillir efficacement, de manière générale, les volumes des débarquements ainsi que de rendre effective l'obligation de débarquement des captures de la pêche industrielle à Nouadhibou ;
- Moderniser l'organisation des débarquements de pêche pélagique pour apporter les conditions d'une exploitation et d'une valorisation optimale ;
- Optimiser et améliorer les conditions techniques et sanitaires des débarquements et la gestion par l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou par une réduction des temps et une meilleure fluidité des débarquements
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des produits et à une réduction des pertes post-captures.

- ***Description succincte***

- Construction de 250 mètres de quai vers le nord du P.A.N. jusqu'au terre-plein de la SEPH pour permettre le débarquement devenu obligatoire de 800 000 à 1.000.000 tonnes de poissons à l'horizon 2030 ;
- Créer un terre-plein d'environ 2,5 ha pour les actions de débarquement avec :
 - ✓ Un entrepôt frigorifique de 2.000 m² en froid négatif destiné à l'entreposage-tampon de produits congelés pour les mareyeurs et exportateurs ;
 - ✓ Une fabrique de glace dotée de deux machines à glace d'une capacité de 15 tonnes/ jour chacune et des silos de stockage ;
 - ✓ Un bâtiment technique pour les matériels de levage, de manutention et de débarquement, des cases pour les armements de pêche, un bâtiment composé de locaux administratifs, des sanitaires pour les utilisateurs, des locaux pour le gardiennage et la sécurité ainsi que des logements de repos pour les gardiens un réseau électrique (220 et 380 V) ;
 - ✓ Un réseau d'alimentation en eau douce et en eau de mer et un réseau de collecte et d'évacuation d'eau de mer et d'eau douce avec traitement par décantation avant rejet dans le milieu naturel.
- Construction de 3 postes à quai pour y installer des pompes à poisson pour la livraison de la pêche aux usines.

Les principaux bénéficiaires directs sont les professionnels de la filière (armements, exportateurs et industries de la transformation)

Le coût du Projet est estimé à 48 millions \$USD dont - 30 million \$USD de construction d'un quai (Schéma directeur AZF) – 3 millions \$USD pour l'alimentation du quai en fluides ainsi que le pompage d'eau de mer, le traitement et l'évacuation – 9 millions \$USD de bâtiments et d'équipement - 6 millions \$USD de frais d'études préalables, d'honoraires de bureaux d'études techniques et architecturales, la durée prévue du Projet s'échelonne sur la période 2015 à 2025 (11 ans).

- **Projet d'aménagement du Pôle Halieutique**

IP 

Contexte /justification

Dans la configuration définie dans le SDO, le pôle halieutique à Nouadhibou est constitué par:

- le port de pêche artisanal (quais actuels, l'extension en cours par l'Agence de Développement Japonaise et des zones d'activité attenantes) ;
- le Port Autonome de Nouadhibou (P.A.N.) pour ce qui concerne le quai de pêche existant, la mutation des quais de conteneurs en quais de pêche et les zones d'activité attenantes ;

En complément de la construction, d'un quai pour les navires pélagiques (cf. Projet ci-dessus), il sera nécessaire d'équiper la zone attenante, et d'aménager les lieux d'activités aval de la filière (congélation, transformation, expédition,..). Cette action s'inscrit dans le cadre des projets identifiés dans le Schéma Directeur Opérationnel et Plan de Développement Pluriannuel de la zone franche.

Objectifs et résultats attendus

Les objectifs concernent l'aménagement et le lotissement du foncier attenant aux quais de débarquement des différentes infrastructures portuaires (P.A.N. et E.P.B.R.) pour permettre le développement des services connexes à l'activité de captures et des différentes activités en aval de la filière pêche (réception, stockage des produits, traitement, emballage, expéditions....)

Description succincte

Le schéma global d'aménagement devra prévoir :

- L'organisation des flux des produits et des personnes en aménageant les voix d'accès et plusieurs zones de stationnement spécifiquement pour chaque type d'utilisateurs ;
- La réservation, l'organisation et l'aménagement des espaces dédiés aux services liés à la pêche (artisanale, côtière et industrielle) : carburant, glace, réparation navale ; mécanique, avitaillement des unités de pêche, restauration
- La réalisation d'un réseau d'assainissement avec une station d'épuration et un émissaire de rejet en mer pour l'ensemble des infrastructures et des unités de traitement ;

- L'organisation d'un Bloc administratif avec des antennes ou des bureaux pour les principales institutions liées au secteur de la pêche (DPAC, DSPCM, IMROP, ONISPA, SMCP, SNDP...);
- Le raccordement de toutes les infrastructures et de tous les ateliers de mareyage au réseau d'assainissement.

Les principaux bénéficiaires directs sont les professionnels de la filière (armements, exportateurs et industries de la transformation).

Le coût estimatif de ces Projets est estimé à 35 millions de \$USD (9.600 millions MRO) (Réf. Schéma directeur opérationnel de l'AZF). Il s'échelonne sur 6 ans sur la période 2016-2025

- ***Projet de chantier de réparation navale (Pôle Halieutique Zone Franche de Nouadhibou)***

IP 

Contexte /justification

Dans la Phase de développement à court terme du Pôle Halieutique il est prévu la création d'une zone pour la réparation navale principalement dédiée à la réparation des bateaux de pêche (taille intermédiaire). En effet, la maintenance et la réparation navale constituent un facteur important d'attractivité pour le port et permettent de diversifier les débouchés des entreprises de mécanique déjà existantes. Par ailleurs, le développement de la filière de réparation navale permettra de lever les contraintes liées à l'insuffisance des capacités de réparation qui pénalisent le secteur des pêches où les navires doivent aller jusqu'à Las Palmas, pour réaliser leurs opérations d'entretien, et de carénage

Objectifs et résultats attendus

L'objectif du Projet est de développer un chantier de réparation navale compétitif et adapté aux besoins des flottes opérant en Mauritanie,

Description succincte

Le chantier comprend :

- 2 linéaires de 200m de quais ;
- 1 Système de mise à sec des bateaux (dock flottants, slipway, élévateurs à bateaux..);
- 1 aire de carénage ;
- 1 terre-plein remblayé sur la mer (aire de manœuvre et de réparation)
- Les bâtiments administratifs

Le coût estimatif du Projet est de 60 millions de \$USD (18 000 000 000 MRO) pour une durée de 3 ans (2015-2017). Financement secteur privé ou PPP

Programmes d'appui aux villages de pêcheurs sur la zone centre et Sud

Le Schéma Directeur des Infrastructures et les expériences acquises à travers le développement de quelques infrastructures sur le littoral en zone centre et sud montrent que l'absence d'accès routier

au littoral et des services de base (eau potable en priorité et électricité) constituent un frein majeur au développement de pôles d'activité autour de la pêche, le long du littoral. Ce sont donc tout d'abord ces contraintes qu'il convient de lever dans le cadre de la réalisation d'investissements d'infrastructures pêche sur le littoral.

A ces contraintes s'ajoutent au sud de Nouakchott de fortes contraintes environnementales liées au transport sédimentaire qu'il convient de prendre en compte dans la phase de conception et de développement des infrastructures et leur maintenance,

Par ailleurs, l'expérience de l'EPBR à Nouadhibou montre, qu'en l'absence d'un système de gestion qui contrôle efficacement les investissements et régule également l'accès aux ressources, les capacités de pêche artisanale se développent très rapidement sous l'effet de la dynamique économique de la pêche pour atteindre des niveaux de prélèvements bien supérieurs à ce qui est souhaitable d'un point de vue rationnel pour que l'activité soit soutenable sur le plan économique à long terme. Il est donc indispensable que le développement à venir des futures infrastructures dans la Zone Centre et Sud soit accompagné du renforcement de la gestion des pêches, en particulier pour les segments artisanaux et côtiers.

- **Projet d'investissement dans les infrastructures structurantes et services de base au niveau de 5 sites de débarquement des Zones Centre et Sud**



Contexte / justification

En prévision du développement de nouvelles infrastructures de débarquement sur le littoral Centre et Sud et/ou de l'amélioration de l'existant au niveau d'infrastructures déjà en place (per ex. au niveau des villages de *Blawakh, Lemcid, Tiwilit, M'hajirat* dans la Zone Centre et au *Pk 93* dans la Zone Sud), un projet d'investissement dans les infrastructures structurantes (routes, bretelle d'accès) et services de base (eau potable, électricité, télécommunication....) au niveau d'au moins 5 sites de débarquement des Zones Centre et Sud est inscrit dans le SDI.

Ce Projet pourrait s'inscrire dans un Programme plus vaste et transversal de Lutte Contre la Pauvreté en Zone littoral (PRLP-Littoral) et qui viserait la mise en place des infrastructures structurantes et services de base sur l'ensemble du littoral où des infrastructures sont envisagées dans l'avenir dans le SDI (Pk 144, Ndiago et Pk28). Une synthèse d'un tel Programme PRLP en Zone Littorale, qui devrait s'articuler avec les grands chantiers de l'Etat (par ex. électrification : Projet Gas-to-Power) et être intégré dans la Stratégie macro économique *Post 2015*, est reprise en fin de cette sous composante infrastructures.

Objectifs et résultats attendus

Les principaux objectifs de ce Projet sont :

- D'assurer le développement durable des villages de la zone Centre et Sud ;
- D'améliorer les conditions de vie des communautés côtières ;
- D'encourager l'implantation de la population mauritanienne le long du littoral ;
- D'augmenter la Valeur Ajoutée des produits de la pêche débarqués ;

- De connecter l'économie de pêche du littoral aux autres activités économiques à l'intérieur des terres ;
- De réduire les pertes après capture.

Description succincte

Il s'agira pour chaque site de débarquement identifié d'assurer :

- La réalisation de diagnostics et d'EIES ;
- D'élaborer une Stratégie de développement et un Plan d'urbanisme spécifique en fonction des objectifs assignés au site et de ses particularités ;
- D'améliorer les routes d'accès aux sites ;
- De relier les sites au réseau d'adduction d'eau, au réseau électrique et de télécommunication ;
- D'aménager ou de réaménager une halle couverte pour la première vente ;
- D'aménager un parking attenant à la halle avec un quai pour le chargement des produits;
- De réserver, d'organiser et d'aménager des espaces dédiés aux principaux services liés à la pêche au sein d'un espace organisé et clôturé : administration (Bloc administratif), sanitaires (réseau d'assainissement, station d'épuration pour les sites importants), carburant, glace, réparation navale, mécanique, avitaillement des unités de pêche, restauration, transformation (ateliers de marée et usines de transformation des produits de la mer) ;
- D'organiser les flux des produits: aménager les voies d'accès aux zones de débarquement et de stationnement.

Les bénéficiaires directs sont les populations mauritaniennes résidentes des villages côtiers ; les professionnels du secteur de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, usiniers, etc.) ; les investisseurs privés susceptibles d'intervenir dans ces pôles de développement économique local.

Le coût estimatif de ce Projet est de 27,5 millions \$USD (7 975 millions de MRO). Les coûts sont donnés à titre indicatif et pourraient varier sensiblement en fonction des spécificités de chaque site (distance à la route, niveau actuel des infrastructures existantes, handicaps physiques, etc.)

- Études et levés : 0,5 millions \$USD ;
- Liaisons aux réseaux d'eau et d'électricité : 7 millions \$USD ;
- Routes d'accès : 10 millions \$USD (2 millions \$USD / site) ;
- Viabilisation des terrains : 10 millions \$USD (2 millions \$USD / site).

La période d'exécution de 5 ans pourrait être alignée sur la politique macro économique post 2015.



Programme d'appui à la mise en service et accompagnement du développement du port de Tanit (Zone Centre)

- ***Projet de préparation de la mise en service et accompagnement du développement du Port de Tanit***

Contexte /justification

La construction d'un port de pêche artisanale a débuté à Tanit, localité située à une soixantaine de kilomètres au nord de Nouakchott. En complément de la Stratégie gouvernementale visant à mettre en place une gestion durable des pêcheries, ce Projet répond à l'absence d'infrastructures portuaires pour la pêche artisanale et côtière réparties le long du littoral. Il doit également permettre une amélioration quantitative et qualitative des produits et contribuer à une réduction des pertes post-captures. La réalisation de ce port est entièrement financée par l'Etat mauritanien pour un montant de 54 millions de dollars américains selon les chiffres établis lors de l'établissement de l'APD. L'infrastructure est dimensionnée pour un débarquement de 25.000 tonnes par an soit un débarquement journalier linéaire de 100 tonnes/jour pour une activité de 250 jours par an. Ce nouveau port aura une capacité d'accueil de 500 embarcations de pêche artisanale sera le deuxième port de pêche artisanale de la Mauritanie, après celui de Nouadhibou dans le nord-ouest du pays. L'exploitation de ce nouveau port permettra la création de près de 3.000 emplois.

Objectifs et résultats attendus

Ce Projet a pour objectif de préparer la mise en service, anticiper le développement du port de Tanit dont la saturation est très rapidement prévisible ainsi que de contribuer à la valorisation des produits débarqués.

Description succincte

- Définition du périmètre et du règlement portuaire (places attribuées par types de bateaux, zonages, redevances, gestion des services, ...)
- Formation des futurs gestionnaires
- Optimisation du schéma de fonctionnement du port comprenant :
 - ✓ La révision du positionnement de la halle trop éloignée du lieu de débarquement ainsi que de sa surface compte-tenu d'un débarquement prévisionnel de 25.000 tonnes par an ;
 - ✓ L'adaptation de la fabrication de glace aux besoins des pêcheurs et des mareyeurs, sous dimensionnée ;
 - ✓ L'agrandissement du local abritant la machine à glace afin d'y installer une deuxième.
- Prévoir un Bloc administratif avec des antennes ou des bureaux pour les principales institutions liées au secteur de la PAC (DPAC, DSPCM, IMROP, ONISPA, SMCP...);
- Raccordement de toutes les infrastructures et de tous les ateliers de mareyage au réseau d'assainissement (intégration au plan ISO 14000 du pôle).

Les bénéficiaires directs sont les professionnels de la pêche artisanale et côtière.

Le coût estimatif de ce Projet est de 2 millions \$USD (580 millions MRO) sur une période de 3 ans (2015 à 2017). Compte tenu du fait que le Port de Tanit est en Phase de construction et que le chantier devrait s'achever en 2015/2016 ; cet investissement additionnel conditionnant le bon fonctionnement du Port revêt un caractère prioritaire.

- **Projet d'extension du Port de Tanit à partir de 2020**

IP

--	--	--

Contexte /justification

Pour faire face au déficit d'infrastructures portuaires pour la pêche artisanale et côtière le long du littoral, la construction d'un port de pêche artisanale à Tanit a été engagée. Par la qualité des prestations et les perspectives de ventes meilleures, le port va connaître rapidement un développement rapide et un engorgement par le fait du regroupement des pêcheurs venant des sites, campements et villages environnants. Ce port, d'une capacité d'accueil de 500 embarcations de pêche artisanale, risque donc de devenir très vite saturé.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise donc à intégrer les nouveaux besoins de développement de cette infrastructure pour répondre à la Vision 2040 du Schéma Directeur des Infrastructures.

Description succincte

- Prévoir un agrandissement des quais et du môle de débarquement en général. Les besoins seront définis au regard de l'utilisation du port ;
- Analyser les besoins et adapter la halle et les équipements (production d'électricité et d'eau, pompage d'eau de mer et système de désalinisation, glace, stockage,...) aux nouveaux besoins liés, entre autres, à l'amélioration de la qualité du poisson et à la stratégie d'amélioration permanente de la qualité ;
- Prendre les réserves foncières nécessaires pour agrandir la zone destinée à la valorisation des produits et aux mareyeurs.
- Agrandir la zone, pour l'aménager et construire le réseau d'assainissement nécessaire et le raccorder au réseau général.

Le coût estimatif du Projet est de 20 millions \$USD (5 800 millions MRO) sur une période de 5 ans avec un démarrage prévu en 2019.



Programme de réorganisation et de développement du Marché au Poisson de Nouakchott (MPN)

Le Programme global d'appui au Marché au Poisson de Nouakchott s'inscrit dans une démarche de modernisation du MPN afin de garantir son développement durable comme Pôle Halieutique de la capitale, les objectifs globaux recherchés sont :

- De créer un Pôle Halieutique au sud de la Mauritanie pour la pêche artisanale et côtière ;
- D'optimiser le fonctionnement du MPN ;
- D'améliorer la qualité et augmenter la Valeur Ajoutée des produits issus du MPN ;
- De sécuriser et promouvoir les investissements du secteur privé.

Le nouveau périmètre du MPN a été défini par Décret Ministériel. Ce nouveau périmètre a été décomposé en deux parties distinctes :

- Au Nord (Zone 1) : une zone de développement industriel et commercial centrée autour de l'axe goudronné qui mène au marché actuel. Les entreprises et les activités liées au secteur de la pêche y sont nombreuses ;
- Au Sud (Zone 2) : 3,5 Km de plage bordés par un cordon dunaire fragilisé par des brèches et une bande de sebkha. La limite sud du périmètre est matérialisée par l'enceinte de l'Hôtel El Ahmedi.

Description succincte

Ce Programme comprend plusieurs Projets : (i) Projets de sécurisation du Marché (Zone 1), (ii) Projet de développement des Voiries et réseaux divers (VRD), (iii) Projet relatif à l'assainissement (station d'épuration), Projet d'aménagement des usages sur le site du marché, (iv) Projet d'éclairage public des routes d'accès au Marché.

Le coût total de ces différents Projets est estimé à : 17,9 millions \$USD sur une durée de 3 ans.

- **Projet sécurisation du MPN (construction d'un mur d'enceinte du domaine pour sécurisation et régulation de l'accès des usagers (Sécurisation Zone Nord)**

IP

--	--	--

Contexte /justification

La zone Nord du Marché au Poisson ne dispose pas de mur d'enceinte rendant l'accès ouvert et libre à la zone d'activités du Marché. La clôture du site au Nord (Zone 1) permettra de : (i) réguler et contrôler les flux de personnes accédant aux différentes parties du MPN ;(ii) suivre et contrôler les volumes et la qualité des flux et des marchandises débarquées ou transitant par le MPN ; (iii) sécuriser les marchandises et les transactions ; (iv) sécuriser et encourager les investissements.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif est la sécurisation des accès au site par la clôture de la Zone 1 du périmètre du Marché aux Poissons

Description succincte


Le Projet pour la Zone Nord consiste en la construction d'un mur plein de 3 mètres de hauteur, éventuellement surmonté par une rangée simple de barbelé, d'une longueur totale estimée de 3 Km.

Les accès du marché seront matérialisés par :

- une porte d'accès avec des accès spécifiques aménagés pour les piétons, les taxis et les véhicules de tourisme, et les véhicules professionnels, et ;
- deux portes de sortie sont à aménager pour les deux zones industrielles dédiées au nord aux espèces pélagiques, et au Sud aux espèces démersales et céphalopodes.

Le coût estimatif de ce Projet est de 576 000 \$USD sur une durée de 2 ans et demie.

- **Projet de viabilisation du site et organisation des flux VRD (voies interne ; parking et réseaux d'adduction eau et électricité, Eclairage MPN)**

IP 

Contexte /justification

Le transport des produits de la pêche des embarcations vers les ateliers de transformation est très compliqué et n'est pas sécurisé. En effet, il est impossible de contrôler l'accès au site, et de nombreux problèmes de vols sont enregistrés. Plus spécifiquement, les flux des PP destinés à la farine de poisson est très important mais reste complexe et avec de nombreuses défaillances, malgré les efforts réalisés par les organisations professionnelles pour l'organiser.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif de ce Projet est la viabilisation du site et l'organisation des flux.

Description succincte

Les premiers aménagements à réaliser concernent les axes goudronnés et l'aménagement d'aires de stationnement permettant la circulation des produits de la pêche et des personnes sur l'ensemble des zones du site. Le schéma d'organisation des flux a été établi avec les usagers selon les principes de « séparation des flux » (flux de produits industriels et commerciaux et flux des clients et des usagers du MPN) et le principe de circulation du « sens unique et de « marche en avant ».

Les réseaux d'eau et d'électricité seront organisés le long des principaux axes de circulation.

Les réseaux à distinguer sont :

- Le réseau d'eau potable à étendre à l'ensemble du site ;
- Le réseau d'électricité et l'éclairage à revoir et/ou adapter, en fonction des nécessités des usines présentes ou souhaitant investir sur le site ;
- Le réseau des télécommunications (transfert de données entre les halles et le bloc administratif, vidéo surveillance et sécurité, etc.) ;
- Le réseau d'eau de mer à mettre en place au niveau des trois halles à marée.

D'autres aménagements seront également à prévoir tels que :

- Aménagement d'un bloc administratif
- Aménagement d'ateliers de marée standards liés aux halles pour les mareyeurs ;
- Aménagement et organisation d'espaces affectés aux services divers et aux organisations professionnelles, restauration, bureaux, salles de réunion, lieux de culte...
- Aménagement et organisation d'espaces et de magasins dédiés à l'avitaillement: stations-service, fabriques de glace, magasins d'avitaillement, etc. ;
- Aménagement de modules de boxes pour le matériel des équipages ;
- Poste de secours, de gendarmerie et de pompier

Le coût estimatif de ce Projet est de 4 575 000 \$USD sur 3 ans.

- **Projet d'aménagement lié au plan hygiène et sécurité (y inclus la relocalisation temporaire des usagers (mareyeurs et autres activités) durant la réalisation des travaux d'aménagement)**

IP

--	--	--

Contexte /justification

Le développement du MPN doit être accompagné par la mise en œuvre d'un « Plan d'Hygiène et Salubrité » permettant de garantir des conditions de travail et d'hygiène conformes aux normes internationales.

Il est donc essentiel de mettre à la disposition de tous les acteurs présents sur le site du MPN des infrastructures sanitaires adaptées aux besoins et au nombre d'utilisateurs.

Parallèlement, un système de collecte des déchets et des ordures doit être mis en place. Ce dernier doit être capable de fonctionner de façon autonome et ne pas dépendre du système global de gestion des ordures ménagères de la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN) afin d'assurer la gestion régulière de tous les déchets produits

Objectifs et résultats attendus

L'objectif du Projet est de réaliser les infrastructures et d'assurer l'organisation des activités nécessaires pour garantir des conditions de travail et d'hygiène conformes aux normes internationales.

Ce Projet inclut également l'aménagement des sites pour le recasement des mareyeurs et autres activités

Description succincte

Les aménagements spécifiques au plan d'hygiène et de salubrité sont :

- Des blocs sanitaires (douches et sanitaires) seront aménagés au niveau des principales installations ainsi qu'au niveau des nouveaux « Blocs de Services » ;
- Des sites aménagés pour la collecte des déchets produits par les usagers du MPN (pêcheurs, poissonniers détaillants, boutiquiers, restaurateurs, mécaniciens, etc.) ;
- Des sites aménagés pour la collecte des déchets produits par les usines de transformation des produits de la pêche.

Le coût estimatif de ce Projet est estimé à 1,475 millions \$USD sur une durée de 3 ans.

- **Projet réseau d'assainissement, et de construction d'une station d'épuration**

IP

--	--	--

Contexte /justification

L'absence de réseau d'assainissement sur le site du MPN ne permet pas la valorisation optimale des produits et peut être à l'origine d'accidents et de contaminations diverses. Il est donc important de mettre en place un réseau d'assainissement couvrant l'ensemble des installations du MPN, et de garantir son fonctionnement afin de réduire l'impact environnemental du MPN et d'améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité sur tout le site.

Objectifs et résultats attendus

Cette action aura pour objectifs :

- D'assainir le site du MPN ;
- D'améliorer les conditions sanitaires, les conditions de travail et d'hygiène sur l'ensemble du MPN ;
- D'optimiser le fonctionnement du MPN ;
- De maîtriser l'impact environnemental du MPN (Plan Hygiène et Sécurité et ISO 14000)

Description succincte


Réalisation d'un diagnostic et de toutes les études techniques préalables à la mise en place (i) du réseau d'assainissement sur l'ensemble de l'assiette foncière dédiée au MPN, (ii) d'une station d'épuration et (iii) d'un émissaire en mer. L'étude de schéma directeur d'assainissement à réaliser pour la définition du système devra en effet attacher une attention particulière aux spécificités du MPN :

- Intégration des études au Plan Hygiène et Sécurité et ISO 14000 ;
- Le réseau intègre les besoins pour l'ensemble des usagers du site (entre 5.000 et 8.000 personnes connectées travaillent quotidiennement au niveau du MPN) ainsi que pour toutes les structures existantes, les usines (une vingtaine actuellement), la construction des trois halles de débarquement pour les différents produits (démersaux, petits pélagiques, céphalopodes), les ateliers de marée spécifiques, ainsi que la zone d'extension des usines de transformation ;
 - ✓ Si l'option est retenue : une station de traitement des eaux usées est dimensionnée et étudiée afin de pouvoir en augmenter la capacité si nécessaire. Les données d'études préliminaires indiquent le besoin d'une unité de traitement primaire et secondaire (boues activées) pouvant traiter, dans un premier temps, 500 m³/j. Ce chiffre sera à confirmer lors des études du schéma directeur d'assainissement du MPN.
 - ✓ Si l'option est retenue : un émissaire en mer est mis en place pour assurer l'évacuation des eaux éliminer tout risque de contamination côtière (une hypothèse de réutilisation des eaux usées pourra toutefois être étudiée lors du schéma directeur d'assainissement).

Les bénéficiaires directs sont les usagers du Marché au Poisson et l'ensemble des consommateurs des produits du marché.

Le coût estimatif de ce Projet est de 5,1 millions de \$USD sur une durée de 3 ans.

- **Projet de construction des halles de débarquement par principales pêcheries** (petits pélagiques, céphalopodes, autres poissons écailles)

IP 

Contexte /justification

Afin d'organiser les principaux flux de produits de la pêche débarqués au niveau du MPN quatre halles seront aménagées afin de répondre aux besoins spécifiques des différentes flottilles :

- Deux halles à marée pour la réception des petits pélagiques (Sardinelles) ciblés par les sennes tournantes et destinés à la consommation humaine ;
- Une halle spécifiquement aménagée pour la réception des petits pélagiques destinés à la production de farine et d'huile de poisson ;
- Une halle à marée pour la réception des céphalopodes (poulpes et seiches).

Objectifs et résultats attendus

L'objectif du Projet est l'aménagement des halles de débarquement affectées aux trois principales catégories de produits (démersaux, petits pélagiques, céphalopodes) afin de mieux organiser les usages et les filières dans l'enceinte du MPN ;

Description succincte

Les halles sont constituées de plateformes couvertes de structures simples pour permettre une marche en avant des produits. Elles disposent de plans aménagés du côté de la plage pour permettre aux porteurs d'accéder à la halle d'aménagement et de stationnements en épis à l'arrière pour le chargement de camions. Les halles disposent de système de nettoyage à l'eau de mer et sont dotées de locaux administratifs pour le suivi et le contrôle des débarquements et de blocs sanitaires.

Le coût estimatif de ce Projet est de 1,71 millions \$USD sur une durée de 5 ans.

- **Projet Eclairage des routes d'accès au MPN (tronçon principal Hôpital National MPN et tronçon côtier MPN en direction du Port de l'Amitié)**

AIP 

Contexte /justification

L'amélioration de l'infrastructure du Marché au Poisson va accroître la fréquentation et l'intensité du trafic routier en direction, et/ou à partir du marché. Une partie de l'activité et donc de la fréquentation des usagers se déroule tôt le matin et en fin de journée en période nocturne. La route d'accès principale (tronçon Hôpital National vers MPN) vient d'être refaite mais ne bénéficie pas d'éclairage public ce qui rend la circulation particulièrement dangereuse à la nuit tombée. Par ailleurs, les bas côtés ne sont pas consolidés et les réseaux d'écoulement inexistantes laissent craindre une dégradation rapide et/ou des inondations importantes en période de fortes pluies et en cas d'augmentation du trafic routier de

camion. Le tronçon côtier en direction du Port de l’Amitié et des futures installations de la SNDP dans la Zone de Sebka ne bénéficie pas non plus de foyer d’éclairage public.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet a pour objectif d’assurer l’éclairage public sur les deux principaux tronçons routiers d’accès au Marché aux Poissons de Nouakchott = le tronçon Hôpital National/MPN et le tronçon Port de l’Amitié/MPN, et d’aménager les bas côtés (VRD) du tronçon Hôpital National/MPN.

Description succincte

Installations de foyer d’éclairage public solaire sur environ 15 km de route

Le coût estimatif de ce Projet est de 4,5 millions de \$USD sur une durée de 1 an

Programme de développement d’un ouvrage portuaire adapté (à long terme) au niveau du MPN

- **Projet de développement d’une Infrastructure portuaire (de type Wharf) tel que cela est prévu au niveau du scénario 2 du SDI/MPN**

API



Contexte /justification

Les usagers et professionnels du secteur de la pêche du Marché au Poisson de Nouakchott (MPN) souhaitent très vivement la construction d’un « port » pour le MPN afin de sécuriser et de faciliter toutes les opérations d’embarquement et de débarquement. Le choix pour la construction d’une telle infrastructure portuaire doit être cependant analysé au regard de l’expansion des deux pôles de développement liés à la pêche qui sont en pleine expansion à proximité de Nouakchott : Tanit au Nord avec un nouveau port qui devrait accueillir près de 500 unités de pêche et le PK 28 où se sont déjà installées 5 usines de farine et d’huile de poisson. Le choix d’un site pour la construction d’un port doit par ailleurs être analysé au regard des conditions environnementales et des impacts potentiels comprenant la réduction des risques socio-économiques pour les habitants et la ville de Nouakchott.

Objectifs et résultats attendus

Ce Projet qui figure dans le Schéma Directeur des Infrastructures, a pour objectifs de :

- Créer des infrastructures modernes en mer pour abriter les flottilles de pêche côtières et artisanales ;
- Sécuriser les opérations d’embarquement et de débarquement ;
- Diversifier les activités et les investissements ;
- Moderniser le MPN et assurer sa mutation vers un «HUB de produits halieutiques" puis un « Portail de Nouakchott sur la mer ».

Description succincte

Le Projet est conçu en trois phases :

- *Phase 1:* création d'un quai sur pilotis pour les débarquements des pirogues de ligne et des unités côtières ;

- *Phase 2* : extension avec aménagement de pontons flottants brise clapot pour l'amarrage de 200 embarcations artisanales, 30 unités côtières et deux unités de surveillance ;
- *Phase 3* : Evolution vers un port de pêche et un port multi-activités pouvant accueillir 150 unités de pêche, 50 bateaux de plaisance et les vedettes de surveillance. Le MPN se transforme en « Portail de Nouakchott sur la mer ».

Pour ce Projet à risque environnemental élevé, il conviendra de tenir compte de la grande fragilité du cordon dunaires littoral, de la possible érosion qui apparaîtra au sud du quai avec un recul attendu du trait de côte et donc des risques potentiellement élevés de submersion de certains quartiers de Nouakchott en cas de rupture du cordon dunaire.

Le coût estimatif de ce Projet est estimé à 40 millions de \$USD (11 600 millions de MRO) avec le démarrage d'une première Phase sur 5 ans à partir de 2017 avec des financements sur Fonds propres et à rechercher auprès de la Coopération bilatérale et multilatérale. En fonction des impacts avérés de la première Phase des études pour une expansion vers le large pourraient être engagées afin de prévoir une extension du Port de pêche et le développement d'un Port multi activité.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre est le suivant : 2017 : lancement des études techniques et de l'EIES pour le quai de débarquement ; 2018 : début des travaux du quai ; 2020 : quai aménagé pour les débarquements des pirogues de ligne et des unités côtières ; 2025 : études pour l'extension vers le large (au regard des impacts avérés de la première phase), 2040 : port pêche & plaisance accueillant unités de pêche, bateaux de plaisance et vedettes de surveillance.



Programme de création d'un débarcadère et d'un pôle de développement pêche et agro-alimentaire au Pk144 Ndemeich.

- ***Projet d'investissement dans les infrastructures de base (eau potable et électricité) et infrastructure structurante (route d'accès) pour le pôle de développement de Ndemeich (Pk 144)***

IP

--	--	--

Contexte /justification

Le Schéma Directeur des Infrastructures (SDI) prévoit la création d'un port et d'un pôle de développement pêche et agro-alimentaire au PK144 à travers le désenclavement du site PK144 et le développement les infrastructures de base. L'étude APS a été réalisée et l'APD est en phase de finalisation.

En amont de la construction du « port » d'autres infrastructures et aménagements sont indispensables au fonctionnement de l'activité portuaire, il s'agit pour l'essentiel :

- D'une route d'accès au site, goudronnée et praticable en toute saison ;
- De la connexion du site aux réseaux d'eau potable et d'électricité.

Par ailleurs, le développement de la partie « urbaine » doit être anticipé et planifié par « modules » en y incluant tous les « services publics » (éducation, santé, police, etc.). Une réserve foncière suffisante doit être définie autour du projet de port de pêche, afin de permettre le développement d'activités économiques liées au secteur de la pêche (transformation artisanale, unité de transformation Industrielles, etc.).

Objectifs et résultats attendus

Les objectifs du Projet sont : (i) l'élaboration d'un schéma de développement du site, (ii) la construction d'une route goudronnée 30 km reliant le site à l'axe principal Rosso Nouakchott, (iii) la connexion aux réseaux d'eau potable et d'électricité, et (iv) la mise en place de la réserve foncière adaptée pour le développement des activités.

Description succincte

Le Projet comprend :

- L'élaboration d'un schéma de développement du site
- La construction d'une route goudronnée d'accès (30 km)
- La connexion aux réseaux eau potable et électricité
- La sécurisation d'une réserve foncière pour le développement des activités de transformation et les activités connexes à la pêche

Le coût estimatif de ce Projet est évalué à 20 millions de \$USD (5 800 millions MRO) pour la réalisation de la route entre Ndemeich et l'axe Nouakchott-Rosso (30 km) et le raccordement aux réseaux. La durée estimée du Projet est 5 ans avec le Phasage suivant = 2015 - Conception d'un plan stratégique de développement pour Ndemeich intégrant le port, le pôle de développement économique et agroalimentaire, la partie urbaine ; 2017 - Finalisation des études avec les partenaires techniques ; 2018 - Identification des partenaires et montage financier ; 2019 - Réalisation de l'axe goudronné et liaison aux réseaux d'eau et d'électricité.

Pour mémoire, ce Projet pourrait s'inscrire dans un Programme Régional plus vaste et transversal de Lutte Contre la Pauvreté en zone littorale (PRLP- Littoral) et qui viserait la mise en place des infrastructures structurantes et services de base sur les sites du littoral où les infrastructures de pêche et pôles de développement économique sont envisagés.

- ***Projet de développement d'une infrastructure portuaire***

IP



Contexte /justification

La création d'une infrastructure portuaire pour la pêche artisanale et côtière dans la Zone Sud correspond aux priorités du MPEM. Dans ce cadre ; un APS a été réalisé par les cabinets TYPASA et MCG en mars 2013. Cette étude prévoit la création d'un port de pêche dont les infrastructures répondent spécifiquement aux besoins : (i) de la pêche ; (ii) des administrations liées au secteur ; (iii) de la sécurité des biens et des personnes ; (iv) des

Services divers liés au secteur de la pêche (chantier naval, avitaillement, etc.). L'APD est en phase de développement.

Objectifs et résultats attendus

La création d'un port et d'un pôle de développement pêche et agro-alimentaire au PK144 comprend le développement des infrastructures portuaires de débarquement, des infrastructures à terre pour les activités liées à la pêche et des bâtiments administratifs. Il vise plus spécifiquement à :

- Améliorer les conditions de débarquement et valoriser les produits de la PAC débarqués au sud de Nouakchott ;
- Accompagner l'évolution de la pêche artisanale vers une pêche côtière ;
- Favoriser le développement d'un marché intérieur pour le poisson frais vers le Sud et l'Est du pays ;
- Créer des emplois à terre ;
- Encourager l'implantation de la population mauritanienne sur la côte.

Description succincte

Les infrastructures maritimes seront prévues pour : 30 embarcations de pêche de 15 m ; 5 navires de pêche côtière de 25 m ; 2 vedettes de surveillance maritime de 25 m ; 200 embarcations au mouillage. Le port sera alimenté en eau potable et relié au réseau électrique (Cf. *Projet précédent*).

Les infrastructures à terre seront composées par :

- Une halle pour la première mise en vente (« Criée ») ;
- Un entrepôt frigorifique et une tour à glace d'une capacité de 60t/jour ;
- Des ateliers pour les mareyeurs et des boxes pour le matériel des pêcheurs ;
- Un chantier naval avec une fosse pour *travelift*, une zone de carénage des unités de pêche, et un atelier de réparation mécanique ;
- Des réservoirs d'eau salée et d'eau potable, un réseau de distribution d'eau potable et un réseau électrique (BT et MT) ainsi que le réseau téléphone et Internet
- Une station de carburant pour les embarcations (2 cuves de 20.000 l de Gasoil et essence) et une station de carburant pour les véhicules (2 cuves de 20.000l Gasoil et essence) ;
- Un réseau de drainage et une station d'épuration avec émissaire de refoulement et un réservoir de déchets ;

Le coût estimatif de ce projet est évalué à 102 millions de \$USD (29 600 millions MRO). La durée estimative des études et travaux est de 6 années (2015 - Finalisation des études avec les partenaires techniques ; 2018 - Identification des partenaires et montage financier, 2020 - Mise en chantier du port).

Programme de développement d'un port et d'un pôle de développement autour de Ndiago

- **Projet d'investissement dans les infrastructures de base (eau potable et électricité) et infrastructure structurante (route d'accès) pour le désenclavement de Ndiago et la création d'un pôle de développement halieutique**



Contexte /justification

En amont de la construction d'un port et d'un pôle de développement autour de Ndiago d'autres infrastructures et aménagements sont indispensables au fonctionnement de l'activité portuaire :

- Un route goudronnée NDiago- Rosso permettant l'accès au site qui est très enclavé doit être réalisée et praticable en toute saison ;
- Le site doit être connecté aux réseaux d'eau et d'électricité.

Par ailleurs, le développement du Pôle halieutique doit être anticipé et planifié en prévoyant une réserve foncière pour le développement des activités de transformation et les activités connexes à la pêche.

Objectifs et résultats attendus

Les objectifs recherchés dans le cadre de ces Projets sont :

- Valoriser les produits de la PAC débarqués à Ndiago ;
- Augmenter la Valeur Ajoutée au niveau local et national
- Permettre le débarquement d'une partie de la flotte sénégalaise ;
- Créer un pôle de développement économique à NDiago avec des activités de transformation et des activités connexes à la pêche ;
- Créer des emplois à terre pour la population mauritanienne des villages aux alentours de NDiago ;
- Augmenter la consommation nationale du poisson

Description succincte

Le Projet consistera dans un premier temps à la réalisation d'un schéma de développement de la ville de NDiago, au désenclavement du village de Ndiago par la construction d'une route goudronnée NDiago- Rosso, ainsi qu'à la connexion de Ndiago aux réseaux eau et électricité.

Il sera nécessaire de prévoir une réserve foncière pour le développement des activités de transformation et les activités connexes à la pêche. Il est prévu que les études techniques soient réalisées en 2018/2020 et que les ouvrages (routes et connexion aux réseaux) soient effectués sur la période 2020/2025.

Le coût de ce projet est évalué dans le SDI à 60 millions de \$USD (17 400 millions MRO) sur une durée de 8 ans (période 2018/2020 à 2025).

Pour mémoire, ce Projet pourrait s'inscrire dans un Programme plus vaste et transversal de Lutte Contre la Pauvreté en Zone littorale (PRLP- Littoral) et qui viserait la mise en place des

infrastructures structurantes et services de base sur les sites du littoral où les infrastructures de pêche et pôles de développement économique sont envisagés.

- **Projet de création d'un port et d'un pôle de développement autour de la pêche à Ndiago**

IP 

Contexte /justification

Ndiago constitue la seule vraie ville au sud de Nouakchott avec une communauté de pêcheurs aux compétences reconnues. La ville souffre toutefois d'un grand isolement. Elle n'est accessible que par la plage ou par la piste depuis Rosso qui n'est praticable qu'à certaines périodes de l'année. Coté mer ; les conditions d'agitation, avec une barre de déferlement se formant régulièrement, rendent la pêche difficile. L'activité de pêche artisanale ne bénéficie par ailleurs d'aucun service et de très nombreux pêcheurs originaires de Ndiago travaillent dans les autres ports ou points de débarquement du littoral et notamment à Nouakchott.

Objectifs et résultats attendus

La création d'une infrastructure portuaire aura plusieurs objectifs :

- Permettre le débarquement en Mauritanie d'une part de la production de la pêche artisanale Sénégalaise autorisée à pêcher dans les eaux mauritaniennes dans le cadre du Protocole d'Accord entre les deux pays ;
- Offrir un abri pour la vedette de surveillance des Garde-côtes (renforcement du contrôle des pêches) ;
- Améliorer les conditions de sécurité lors du débarquement et du départ en mer des équipages ;
- Favoriser le désenclavement de la ville et son développement.

Description succincte

Le port devra être conçu pour permettre l'accueil en toute sécurité de deux vedettes des Garde-côtes ; pour permettre les opérations de débarquement de pirogues Sénégalaises et de navires de la PAC locale (*a priori* une vingtaine de navires côtiers).

Les infrastructures devront répondre aux besoins : (i) de la pêche ; (ii) des administrations liées au secteur ; (iii) de la sécurité des biens et des personnes ; (iv) des services divers liés au secteur de la pêche (chantier naval, avitaillement, etc.).

Le port sera à *priori* conçu au sud de la ville afin de limiter les impacts (érosion au sud des infrastructures). Il devra s'intégrer à l'urbanisation existante.

Pour Mémoire : Le coût du Projet est estimé à 100 millions \$USD (29 000 millions MRO). Les travaux sont prévus au delà de 2020 sur un horizon de 15 ans (période 2020 - 2035), donc pour l'instant hors de la période du Cadre d'Investissement 2015-2020.

Programme Régional de Lutte Contre la Pauvreté en Zone Littoral (PRLP-Littoral)

Les Programmes de développement d'infrastructures pour la pêche sur le littoral Centre et Sud (infrastructures Communautaires, de valorisation et de formation dans les villages Imraguen de la Zone Centre sous financement du Japon et de la BAD, Village de pêcheurs du Pk 93 sous financement espagnol) ont démontré qu'en l'absence des services de base (eau potable, électricité, santé) et infrastructure d'accès (route pour le désenclavement) ils n'étaient pas en mesure d'être optimisés et de contribuer à la hauteur des objectifs fixés en termes de développement économique et social.

C'est la raison pour laquelle chaque infrastructure de débarquement et pôle de développement économique prévus sur le littoral Centre et Sud dans ce Cadre d'investissement sont conditionnés en amont par la réalisation des investissements dans les infrastructures de services de base. Ces investissements sont récapitulés dans le tableau ci-dessous et pourraient constituer l'ossature d'un large Programme Régional de Lutte Contre la Pauvreté en zone Littorale (PRLP-Littoral) dont le financement global et la mise en œuvre seraient à rechercher lors de la révision de la politique macro économique *post 2015, notamment le CSLP*.

Tableau 20 : Estimation des montants d'investissements nécessaires dans les infrastructures de services de base en appui au développement des pêches de développement halieutiques le long du littoral

Site	Source	Montant en Millions US\$	Montant en Millions MRO	Démarrage Projet	Fin Projet
5 sites de débarquement (zones centre et sud)	SDI	27,5	7975	2020	2025
Pk 144	SDI	20	5800	2016	2020
Ndiago	SDI	60	17400	2018	2025
TOTAL		107,5	31175	2016	2025

Le coût de ce Programme est estimé à 107,5 millions de \$USD sur la période 2016-2025

Sous composante : Renforcement de la mise aux normes

OBJECTIF SPECIFIQUE : Consolider et élargir le dispositif et contrôle et surveillance sanitaire

Le maintien de l'agrément à l'exportation sur les marchés les plus rémunérateurs (UE, Japon...) reste un enjeu majeur pour assurer l'intégration du secteur à l'économie nationale. Dans ce cadre les investissements devront donc permettre de consolider l'existant notamment au niveau de l'autorité compétente, mais aussi au niveau du secteur privé, afin de renforcer les standards et exigences en matière de normes sanitaires à l'exportation ainsi que sur le marché domestique



Programme de renforcement de capacités de l'ONIPA

L'ONIPA assure une fonction stratégique au sein du système de gestion des pêches d'un secteur quasi orienté à 100 % vers l'exportation (UE, Japon, Chine, Russie). La perte de l'agrément vers l'UE ou vers le Japon aurait de lourdes conséquences pour le secteur et l'économie mauritanienne dans sa globalité.

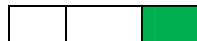
Les besoins en investissement envisageables concernant les Projets suivants =

- Projet de construction du siège de l'ONISPA à Nouadhibou, y inclus les deux laboratoires de Nouadhibou, d'une antenne à Tanit et d'une autre antenne à Rosso.
- Projet Renforcement des capacités en Ressources Humaines
- Projet Renforcement capacités techniques des laboratoires
- Projet Renforcement du système d'information, sur la base du Schéma Directeur existant et du développement déjà en cours
- Projet Renforcement des moyens logistiques et de la maintenance des équipements

Le cout de ce Programme est estimé à 15,9 millions de \$USD, sur une période de 6 ans.

- **Projet Construction du siège de l'ONISPA y compris les Laboratoires à NDB, d'une antenne à Tanit et d'une autre antenne à Rosso.**

IP



Contexte /justification

Le laboratoire de l'ONISPA à Nouakchott est de construction récente (construit et équipé dans le cadre de la coopération avec le Japon sous forme de don non remboursable en 2005). Ce laboratoire est un complexe intégré de laboratoires d'inspection et d'analyses liées aux normes, dotés d'équipements sophistiqués pour corriger les déficiences constatées et répondre aux besoins croissants de l'Autorité Compétente et des professionnels en matière d'inspection, d'analyses officielles et d'autocontrôles. En revanche à Nouadhibou, la construction du siège de l'ONISPA date des années 50 et a subi plusieurs réfections qui ont permis jusqu'ici d'y effectuer certaines analyses. Les bureaux de l'ONISPA à Nouadhibou sont dispersés entre 2 sites : le siège de l'ancien département chargé de l'inspection sanitaire (DVIS) et un nouveau site acquis en location. La location du siège freine la réalisation d'installations techniques qui auront des conséquences irréversibles sur les locaux loués. Il est donc opportun d'envisager la construction d'un nouveau siège fonctionnel, en mesure de répondre aux besoins à venir du secteur de la pêche, notamment en lien avec la mise en place du pôle de compétitivité halieutique au niveau de la Zone Franche de Nouadhibou.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise la construction d'un nouveau siège de l'ONISPA à Nouadhibou qui abritera l'ensemble des laboratoires d'analyse, ainsi que la construction d'une antenne de l'Office à Tanit et d'un poste d'Inspection à Rosso.

Description succincte

- Construction du siège à Nouadhibou y compris les laboratoires (inspection sanitaire, microbiologie, chimie et parasitologie) avec équipements, matériels et mobiliers de bureau. Une esquisse d'étude a été réalisée par un bureau d'étude sur les instructions du conseil d'Administration de l'ONISPA pour les aspects relatifs aux locaux. Le foncier ne poserait pas de problème à priori car il s'agirait de construire

le siège sur l'emplacement des laboratoires existant. **Le coût est estimé à 6 millions de US\$²³ (1 800 000 000 MRO) sur la période 2015-2018 ;**

- Construction d'une antenne à Tanit et d'un poste d'inspection à Rosso. **Le coût de construction de ces bâtiments est estimé à 433 000 \$USD (130 000 000 MRO) ;**
- Le projet comprend également un volet de mise aux normes des locaux existants pour un **montant estimé de 300 000 \$USD (90 000 000 MRO).**

Le coût de ce Projet est estimé à 6,73 millions \$USD (2 020 000 000 MRO) sur 6 ans (période 2015 à 2020). Il a déjà fait l'objet d'une requête adressée à la Coopération Japonaise via le MAED.

- **Projet Renforcement des capacités en Ressources Humaines**

IP

--	--	--

Contexte /justification

Les performances de l'ONISPA reposent, entre autre, sur du personnel qualifié et en nombre suffisant permettant de répondre au cahier de charges de l'inspection et du contrôle sanitaire ainsi qu'aux normes des dispositifs de certification obtenus par l'Office (ISO 17025) et celles qui sont en cours d'obtention (ISO 17020). Pour répondre à ces besoins le personnel doit faire l'objet de renforcement continu à travers des formations spécialisées et l'ONISPA doit également pouvoir renforcer ses effectifs dans le cadre d'un plan de recrutement accompagnant le développement du secteur (pôle de développement dans la région centre avec le Port de Tanit, la distribution de poissons à l'intérieur du Pays (SNDP), la croissance du commerce sous régional (postes frontaliers Rosso vers le Sénégal et Néma vers le corridor Bamako Niamey).

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise à répondre aux besoins du plan de formation pluriannuel et de recrutement de l'ONISPA.

Description succincte

Il s'agit d'appuyer la réalisation du plan de formation pluriannuel et d'assurer le recrutement des ressources humaines pour accompagner le développement de l'Office en conformité avec ses missions


Estimation du coût de ce Projet

- Renforcement des capacités des Ressources Humaines de l'ONISPA : Plan de recrutement. **Le budget estimé est de 416 000 \$USD sur 6 ans (125 000 000 MRO)**
- Renforcement des capacités des Ressources Humaines de l'ONISPA : Plan pluriannuel de perfectionnement, formation. **Le budget estimé est de 750 000 \$USD (225 000 000 MRO) sur 6 ans.**

²³ A titre d'élément de référence, le laboratoire construit et équipé à Nouakchott par la Coopération japonaise en 2005 avait coûté 1,146 milliards de yens soit environ 1,2 milliards d'UM (4 millions de US\$).

Le coût total de ce Projet est de 1,166 millions \$USD (350 000 000 MRO) sur 6 ans.

- **Projet Renforcement capacités techniques des laboratoires**

IP 

Contexte /justification

L'ONISPA dispose de laboratoires de chimie et de microbiologie lui permettant de veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires nationales en matières d'inspection physique, de contrôle des produits et certification sanitaire en routine, des produits de la mer à l'Export. Toutefois, avec les perspectives de la déconcentration des services d'inspection sanitaire en lien avec le développement des infrastructures sur le littoral (Tanit, développement MPN, Pk144, extension et aménagement EPBR et le développement de la consommation du poisson dans le cadre de la SNDP..., ces laboratoires ont besoin d'être continuellement renforcés). Ce renforcement est notamment défini dans le cadre des processus d'accréditation déjà obtenus (norme ISO 17025) et qu'il faut maintenir et de ceux qui sont en cours (norme ISO 17020).

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise comme objectifs à la fois le maintien de l'accréditation à la norme ISO 17025 et également l'obtention de l'accréditation 17020.

Description succincte

Les besoins pour le maintien de l'accréditation à la norme ISO 17025 et ceux pour l'accréditation à la norme ISO 17020 ont été définis dans le cadre de deux ateliers internes organisés par l'ONISPA et d'un appui du Programme EDES COLEACP²⁴ de l'Union Européenne sous la forme d'une expertise d'audit en juin 2013 qui ont débouché sur un Plan d'action à mettre en œuvre.

Estimation du coût du Projet

- Le coût du processus d'accréditation du système d'inspection sanitaire à la Norme ISO 17 020 **est estimé à 400 000 \$USD (120 millions de MRO)**
- Le coût du renforcement des capacités techniques des laboratoires pour la pérennisation des accréditations des laboratoires à la norme ISO 17 025 et extension des paramètres accrédités **est estimé à 3,166 millions \$USD (950 millions de MRO) sur 6 ans**
- Maintenance des équipements (pièces détachées, interventions Experts, contrats de maintenance,...) pour **un coût estimé à 1,7 millions de \$USD (515 000 000 MRO)**

²⁴ EDES est un Programme d'appui destiné à renforcer les Systèmes de Sécurité Sanitaire des Aliments des pays ACP. Initié à la demande du Groupe des États ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) afin de soutenir durablement leurs exportations, EDES est financé par le Fonds Européen de Développement à hauteur de € 29,5 M.

Le coût estimatif des Projets liés au renforcement des capacités techniques des laboratoires est de à 5,28 millions d'USD (1 585 000 000 MRO).

- **Projet Renforcement du système d'information sur la base du Schéma Directeur existant et du développement déjà en cours**

IP

--	--	--

Contexte /justification

Un schéma Directeur du système d'information a été réalisé pour favoriser la planification des inspections et la traçabilité des certifications. Le système d'information est actuellement en phase de développement progressif conformément aux orientations du Schéma Directeur établi sur la base des ressources propres de l'ONISPA qui sont parfois disponibles sur le budget de l'ONISPA, i.e. après avoir couvert les besoins sur les missions statutaires. Certains modules sont déjà développés comme la Gestion des Ressources Humaines, la Comptabilité. Le développement du système d'information au niveau des laboratoires n'est pas encore entamé, ce chantier devrait débiter par l'inspection.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise le développement du Système d'Information de l'Office en débutant par le module d'inspection.

Description succincte

Le Projet comprend :

- La mise en place du Système d'information des activités de l'ONISPA : développement, équipements du système. **Coût estimé de l'ordre de 433 000 \$USD (130 000 000 MRO)**
- Equipements et matériels bureautiques et informatiques. **Coût estimé à 583 000 \$USD (175 000 000 MRO)**

Le coût estimatif du Projet est donc de 1 million d'USD (305 000 000 MRO) sur 6 ans.

- **Projet Renforcement des moyens logistiques**

IP

--	--	--

Contexte /justification

L'ONISPA dispose de moyens logistiques pour l'exercice de ses missions (moyens roulants notamment). Le développement des activités d'inspection en lien avec le développement du secteur (infrastructures de débarquement sur le littoral, présence sur le territoire national en lien avec la SNDP pour la distribution du poisson et l'augmentation du commerce sous régional des produits de la mer = présence aux postes frontières) va nécessiter le remplacement et le renforcement de ces moyens logistiques dans les années à venir. Ce besoin, est donc justifié par la dispersion des sites de débarquement des produits de la pêche qui va s'accroître avec le développement des infrastructures de débarquement d'une part et l'éloignement des unités de traitement des produits d'autre part.

Objectifs et résultats attendus


L'objectif du Projet est de doter l'ONISPA de moyens logistiques adaptés en lien avec le développement de l'activité d'inspection sur le territoire national.

Description succincte

- Renforcement des moyens logistiques pour un **coût estimé de 600 000 \$USD (180 000 000 MRO)**
- Projet d'accompagnement des activités de la Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP) : inspection des sites de distribution et de vente de poisson à l'intérieur du pays pour un **coût estimé à 383 000 \$USD (115 000 000 MRO)**

Le coût estimatif du Projet de renforcement des moyens logistiques est de 983 000 \$USD (295 000 000 MRO) sur 6 ans.

- **Projet obtention agrément mollusques bivalves**

IP 

Contexte /justification

L'obtention de la certification pour l'exportation des mollusques bivalves vivants revêt un enjeu important car elle ouvrira des perspectives pour le développement de la conchyliculture en RIM et l'exportation des produits sur les marchés les plus rémunérateurs. Les mollusques bivalves sont des aliments à haut risque en raison des risques microbiologiques et de bio-toxines. Actuellement deux zones ont fait l'objet d'étude et sont classées pour la conchyliculture : la Baie de l'Etoile et la Baie d'Archimède. Ces zones font l'objet d'un suivi environnemental régulier (prélèvement d'échantillon d'eau et de mollusques pour analyses). Lors de la dernière visite de l'OAV de la Commission européenne en 2011 les inspecteurs ont estimé qu'il n'y avait pas un historique de suivi suffisant des sites classés et des pratiques au niveau de l'Unité de production pour pouvoir délivrer un agrément d'exportation vers l'UE. Les possibilités d'agrément devront être revues lors d'une prochaine visite des inspecteurs de l'UE sur la base du suivi mis en place.

Objectifs et résultats attendus


Le Projet vise à répondre durablement au cahier des charges d'agrément pour l'exportation des mollusques bivalves vivants vers l'UE.

Description succincte

Les besoins pour l'obtention de la certification et son maintien concernent plus spécifiquement le contrôle et le suivi des deux sites de production et l'application des protocoles d'analyses permettant de garantir la fiabilité des résultats obtenus.

Le coût estimatif du Projet est de 300 000 \$USD (90 000 000 MRO) sur 6 ans.

- **Projet Renforcement du système d'inspection sanitaire des produits aquacoles**

II 

Contexte /justification

Avec la pleine exploitation de la plupart des stocks halieutiques à l'échelle mondiale, et consécutivement la stagnation de la production des stocks sauvages depuis plusieurs années déjà, le développement de l'aquaculture devient un enjeu important, afin de pouvoir subvenir à la demande mondiale grandissante en produits de la mer. Pour autant, l'aquaculture contribue très peu à la production de poissons dans la sous-région en général et en Mauritanie en particulier, mais il y a un intérêt croissant dans le développement de ce mode de production de poissons, que ce soit en mer ou en eau douce. Pour permettre le développement de ce sous-secteur, une attention particulière devra, entre autres, être accordée à la commercialisation des produits de l'aquaculture. Cela implique des exigences d'inspection et de certification supplémentaires, telle que la mise en œuvre par exemple d'un programme de contrôle des résidus de pesticides, des antibiotiques et des agents chimio thérapeutiques que l'on peut retrouver dans les productions d'animaux aquatiques en élevage. La capacité pour répondre à ces nouveaux besoins d'analyse et de suivi doit être donc être construite.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise l'objectif d'acquérir la certification des produits aquacoles en lien avec les perspectives de développement de ce sous-secteur.

Description succincte

Le projet vise principalement à renforcer la capacité humaine et technique de l'ONISPA pour lui permettre d'assurer le suivi de la production aquacole en vue de l'obtention des certificats sanitaires requis pour la commercialisation des produits d'élevage.

Le coût estimatif du Projet est de 450 000 \$USD (135 000 000 MRO).



Programme de mise à niveau des entreprises de traitement à terre des produits de la mer

Le Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC) piloté par la profession (FNP) avec l'appui financier de l'AFD a conduit plusieurs études de diagnostic technique, sanitaire et économiques, des industries en mer (Navires) et à terre (Unité de traitement) à la fin des années 2000.

Ces travaux de diagnostic pour les industries à terre (2009) ont été réalisés sur la base d'un échantillon représentatif d'entreprises couvrant les différents métiers de traitement des produits de la mer en Mauritanie. Il faut cependant noter que l'industrie de farine et huile de poisson qui n'avait pas encore connu le niveau de développement qu'on lui connaît aujourd'hui, n'avait pas été couverte par ce diagnostic. Les travaux d'expertise du PRCC ont servi de support à la définition d'un Programme global de mise à niveau des entreprises du secteur mauritanien des pêches, en particulier en ce qui concerne les investissements en matière d'amélioration sur le plan sanitaire et de la productivité. Ce Programme reprend dans l'ensemble les axes d'intervention identifiés dans le cadre du PRCC de 2009, dans la mesure où la Profession a confirmé lors des consultations sur le Cadre d'investissement que les besoins identifiés restaient d'actualité et que la situation pour

certaines industries se serait même dégradée, en raison des difficultés économiques, pour maintenir correctement les outils de production. Une mise à jour de ce diagnostic pour prendre en compte les évolutions sectorielles (notamment la mise en place de l'ONISPA en 2007, le développement des industries de farine), pourra le cas échéant être réalisée comme préalable au financement de ce Programme qui comprend quatre axes d'investissement prioritaires regroupés au sein de quatre Projets :

- Projet d'amélioration et de rénovation ;
- Projet de renouvellement d'investissements de traitement et d'équipements ;
- Projet d'extension de capacités de stockage ;
- Projet nouveaux investissements en équipements.

Pour des raisons de durabilité, il est particulièrement important que ce Programme de remise à niveau des industries à terre soit également articulé avec la politique de réforme du système de gestion des pêches, visant à sécuriser des droits d'accès exclusifs limités.

Le coût initial de ce Programme de mise à niveau était de 2 340 000 €. Il a été réactualisé sur la base notamment des projections faites dans le rapport PRCC à partir de l'échantillonnage et de l'évolution du nombre global d'industrie de traitement en Mauritanie (plus de 90 unités aujourd'hui, contre 60 à la fin des années 2000). Le coût estimatif est de 6 095 000 €, soit 8,1 millions de \$USD sur 4 ans.

- ***Projet d'amélioration et de rénovation***



Contexte /justification

La plupart des usines de l'échantillon retenu qui ont été visitées dans le cadre l'étude PRCC en 2009 étaient relativement récentes et les investissements de renouvellement ou de rénovation, sauf exception, n'apparaissaient pas comme importants ou prioritaires. Les investissements concernaient principalement l'amélioration de l'isolation de chambres froides, et des tunnels de congélation, la réfection des sols des salles de traitement et des chambres froides.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif est une amélioration des conditions d'exploitation techniques des établissements de traitement à terre des produits, afin d'atteindre de meilleures performances commerciales

Description succincte

Les investissements à envisager portent principalement sur :

- L'amélioration de l'isolation des chambres froides et tunnel ;
- La rénovation des chambres froides, la réfection des sols des chambres froides et salles de traitement ;
- Des réaménagements des installations de traitement,

Le coût estimatif du Projet est de 770 000 €, soit 1 024 100 \$USD sur 4 ans.

- **Projet de renouvellement d'investissements de traitement et d'équipements**



Contexte /justification

Les activités de traitement en Mauritanie sont principalement orientées vers la congélation, (69 % des usines agréées ont comme activité la congélation de produits entiers) avec des équipements de traitement qui sont très sollicités dans le traitement des produits de la pêche mauritanienne. Un besoin d'investissement important concerne donc le renouvellement de ces outils de congélation.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif est une amélioration des conditions d'exploitation techniques des établissements de traitement à terre des produits, afin d'atteindre de meilleures performances commerciales

Description succincte

Les investissements à envisager portent principalement sur :

- Remplacement de conteneur par Chambre Froide négative ;
- Renouvellement de tunnel de congélation ;
- Renouvellement de compresseur ;
- Remplacement de fabriques de glace ;
- Renouvellement d'équipements de manutention des produits (chariots élévateurs...).

Le coût estimatif de ce Projet est de 1 900 000 €, soit 2 527 000 \$USD sur 4 ans.

- **Projet d'extension de capacités de stockage**



Contexte /justification

Les capacités de stockage disponibles – en particulier sur Nouadhibou – ont été fortement réduites au cours de ces dernières années du fait de la fermeture de quelques grands entrepôts. Les difficultés du marché en 2008 ont fragilisé les entreprises qui avaient de trop faibles capacités de stockage et qui ont dû avoir recours à du stockage extérieur très coûteux. Plus récemment la crise de la commercialisation du poulpe en 2014 a également révélé les contraintes liées au stockage des produits congelés.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif est une amélioration des conditions d'exploitation techniques des établissements de traitement à terre des produits, afin d'atteindre de meilleures performances commerciales.

Description succincte

Les investissements à envisager vont porter principalement sur :

- Extension de capacités de stockage en froid négatif ;
- Extension de capacités de congélation ;
- Achat d'armoires à plaques.

Le coût estimatif de ce Projet est de 2 500 000 €, 3 325 000 \$USD sur 4 ans.

- **Projet nouveaux investissements en équipement**



Contexte /justification

Les principaux besoins identifiés dans l'étude PRCC, 2009 concernent paradoxalement des équipements en groupes électrogènes et non pas des besoins en équipements productifs. Cela reflète les graves problèmes de coupures de courant électrique dues en grande partie au réseau de distribution défaillant. Ces coupures sont susceptibles de causer d'importants problèmes de qualité aux produits traités, soit par une mauvaise congélation, lente parce que non continue et cyclique, soit par un mauvais stockage, avec des remontées de températures inacceptables engendrant d'éventuelles pertes de produits, soit des ruptures importantes de la chaîne du froid. Le Projet phare concernant la reconversion progressive des industries de farine et huile de poissons, va nécessiter également l'acquisition de nouveaux équipements devant permettre principalement la congélation soit entier, soit étêté et éviscérée, soit en filet des espèces de petits pélagiques.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif est une amélioration des conditions d'exploitation techniques des établissements de traitement à terre des produits, afin d'atteindre de meilleures performances commerciales.

Description succincte

Les investissements à envisager portent principalement sur :

- Groupes électrogènes ;
- Fabriques de glace ;
- Camions isotherme.

Le Projet phare, concernant la reconversion progressive des industries de farine et huile de poissons, va nécessiter également l'acquisition de nouveaux équipements devant permettre principalement la congélation soit entier, soit étêté et éviscérée, soit en filet des espèces de petits pélagiques. Une pré-évaluation de ces besoins est faite au niveau du descriptif de ce Projet Phare (Cf. *supra*).

Le coût estimatif de ce Projet est de 925 000 €, 1 230 250 \$USD sur 4 ans.

Sous composante : Appui au développement des filières de valorisation et commercialisation

OBJECTIF SPECIFIQUE : Promouvoir une industrie de la pêche compétitive sur le plan international et contribuant plus fortement à l'économie nationale.

Programme d'appui à la restructuration des filières céphalopodes et farine de poisson

- ***Projet d'appui à la restructuration de la filière céphalopodes (appui à la reconversion sur le traitement d'autres ressources)***

II 

Contexte /justification

Les rapports de diagnostic réalisés sur les industries à terre en 2009 dans le cadre du PRCC, montrent que l'ensemble des entreprises à terre traitant les céphalopodes ont un plan de charge insuffisant (2/3 des entreprises étudiées utilisent leurs capacités de production à moins de 50 %, ce qui ne leur permet pas de couvrir convenablement leurs frais généraux) et sont celles qui ont les plus faibles performances technico économiques. Cela est principalement le fait de la situation dans la pêcherie (rareté et coût de la matière première), auquel s'ajoute un manque de productivité lié à la charge excessive de certains facteurs, comme l'électricité, les carburants et les frais d'entretiens et de réparations. Il ressort également des travaux de l'audit du PRCC, que les entreprises qui traitent les céphalopodes sont celles qui ont le niveau de conformité sanitaire le plus faible. Même si la réforme du système de gestion de la pêcherie du poulpe envisagée dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement pourra avoir des conséquences positives sur les industries de traitement des céphalopodes en favorisant le débarquement de produits frais pour la congélation à terre, le besoins est exprimé par certains operateurs privés, en particulier ceux ne traitant exclusivement que les céphalopodes, d'assurer une diversification de leur activité sur d'autre ressources.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise à accompagner la restructuration de la filière de traitement des céphalopodes à terre notamment la diversification des unités de congélation vers d'autres ressources.

Description succincte

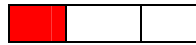
Une réactualisation du diagnostic du PRCC de 2009 sur la filière céphalopodes est souhaitable, ainsi que la réalisation d'études détaillées sur la faisabilité la technique, commerciale et financière de la diversification de ces unités de congélation vers le traitement d'autres ressources (petits pélagiques, notamment) afin de mieux identifier les besoins dont certains pourraient être pris en compte dans le cadre du Programme d'appui de mise à niveau des industries à terre. Ce Projet s'articule également avec celui concernant la reconversion des unités de farine et huile de poisson, la reconversion des unités de traitement de poulpe vers la congélation des petits pélagiques étant un axe envisageable de restructuration de la filière poulpe.

Le coût estimatif de ce Projet est de 2,5 millions \$USD sur 3 ans.



• **Projet d'appui à la reconversion progressive de la filière farine et huile de poisson**

II



Contexte /justification

L'industrie de farine et d'huile de poisson a connu un développement spectaculaire et non régulé ces dernières années. Cette filière traite aujourd'hui plus de 300 000 tonnes de poissons petits pélagiques frais (principalement *sardinelles*, et *ethmaloses*) avec des effets économiques induits relativement faibles pour l'économie mauritanienne, et par ailleurs très nettement inférieurs à ce qui pourrait être escompté à travers d'autres modes de traitement et valorisation, (en particulier à travers des processus de congélation) qui sont également déjà réalisés par d'autres entreprises en Mauritanie. Il apparaît donc fortement souhaitable de stopper le développement de l'implantation de nouvelles usines et d'engager un processus de reconversion progressif de cette filière de transformation des petits pélagiques.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise à accompagner la reconversion progressive de l'industrie de farine et huile de poisson en mettant en place les incitations adaptées permettant à la fois :

- de sécuriser, pour les unités de traitement à terre, des approvisionnements en petits pélagiques de qualité suffisante pour permettre que la matière première soit valorisée pour la consommation humaine ;
- d'encourager ces modes de valorisation des petits pélagiques pour la consommation humaine (étêté, éviscérés, produits traditionnels normalisés, ou éventuellement conserves) selon des procédés adaptés et compétitifs, autres que ceux destinés à produire uniquement de la farine et de l'huile de poisson.

Les résultats attendus sont une reconversion des unités de farines et huile de poisson vers des modes de valorisation privilégiant majoritairement la transformation pour la consommation humaine et ayant un fort effet d'entraînement sur l'économie. En guise d'accompagnement à ce projet, il sera procédé à une meilleure caractérisation de la typologie industrielle du secteur (définition des filières, et production d'outils réglementaires d'accompagnement impliquant des systèmes d'incitations différentiels). Des études seront également menées pour caractériser les potentiels de pénétrabilité du marché par les différents produits et les efficacités économiques globales des différentes filières (marges procurées, effets induits, etc.).

Description succincte

Ce Projet s'articule très fortement avec la conduite d'une réflexion globale sur l'aménagement de la pêcherie des petits pélagiques en Mauritanie (plan d'aménagement) qui doit permettre d'assurer une grande visibilité et transparence sur les schémas d'allocation de la ressource visant la concession de quotas de capture garantis.

Le Projet nécessite la mobilisation de la part du secteur privé d'investissements en moyens de captures adaptés (Navires de type RSW, notamment) et un investissement conséquent dans des lignes de production et de congélation pour les petits pélagiques.

Le coût estimatif de ce Projet est de 70 millions de \$USD sur 4 ans.



Le Programme du Pôle halieutique à Nouadhibou.

Ce Programme est repris pour mémoire au niveau de cette sous composante. Il est détaillé dans sa globalité au niveau de la Composante des infrastructures car il comprend un Projet d'extension du Quai de pêche au nord de l'actuel quai de pêche du PAN.

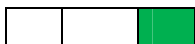
Le Programme comprend également la mise en œuvre d'une zone industrielle pour le traitement du poisson devant attirer des investissements importants dans le domaine de la valorisation et transformation des produits de la mer, en particulier pélagiques. Des études sont actuellement en phase de développement au niveau de la Zone Franche de Nouadhibou en lien avec le Projet d'Appui au Développement de la Zone Franche de Nouadhibou et à la Compétitivité financé par la Banque Mondiale en vue d'élaborer une stratégie de développement pour ce pôle de compétitivité halieutique à Nouadhibou.

Ce cadre d'investissement pourra être actualisé le cas échéant sur la base des résultats de cette mission d'étude.

Programme d'accroissement des capacités de stockage

- Projet d'accroissement des capacités de stockage (ISUFRIMA)***

IC



Contexte /justification

Les différents diagnostics sectoriels réalisés récemment font apparaitre des déficits significatifs dans les capacités de stockage. La capacité de stockage en froid installée globale serait de 23.300 tonnes, inégalement répartie entre Nouadhibou (83%) et 17% à Nouakchott. Cette capacité de stockage globale serait toutefois fortement atténuée pour diverses contraintes et les industriels évoquent dans les conditions actuelles une capacité globale plutôt de l'ordre de 18 000 tonnes. Ces problèmes de déficit de capacité de stockage se sont largement révélés lors de la crise de commercialisation survenue sur le poulpe en août/septembre 2014. Le Projet constitue donc un appui au secteur de la pêche artisanale et satisfait un certain nombre de besoins se rapportant au traitement, à la congélation et au stockage de poisson à travers la fourniture de dépôts pour les captures à Nouakchott et à Nouadhibou. Il accordera la priorité aux captures des pêcheurs artisanaux pour résoudre leurs problèmes aigus au sein de ce secteur.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise en particulier à assurer un service de qualité pour le traitement, la congélation et le stockage des produits, en particulier ceux de la pêche artisanale, en augmentant des capacités de la chaîne de froid à Nouadhibou et à Nouakchott

Les résultats attendus sont d'accroître les capacités de chaîne de froid et d'éliminer ou de réduire considérablement la spéculation sur le traitement, la congélation et le stockage des produits artisanaux ainsi que l'amélioration des prix de vente des produits artisanaux.

Description succincte

Le Projet consiste, dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP) entre SMCP et le Groupe AON, en la création d'une société anonyme à capital mixte entre l'Etat et le secteur privé pour la réalisation de deux usines de traitement, de congélation et de stockage des produits de pêches :

- ✓ à Nouakchott, la capacité de congélation de l'usine est de 40 tonnes par jour et la capacité de stockage est de 2000 tonnes (extensibles) sur une superficie de 5000 m², et
- ✓ à Nouadhibou, la capacité de congélation est de 30 tonnes / jour et la capacité de stockage est également de 2000 tonnes (extensibles) sur une superficie de 5000 m²

Le projet qui permettra la création de 100 emplois permanents et de nombreux emplois temporaires est le premier partenariat entre l'Etat et le secteur privé dans la construction d'usines

Le coût estimatif de ce Projet en financement conjoint SMCP et Groupe AON est de 10 millions de dollars, soit 3 milliards d'ouguiyas, dont 35% sont supportés par l'Etat et 65% par le Groupe Abdellahi Ould Noueiguedh. La réalisation est prévue sur un délai d'une année. Le Conseil d'administration a été mis en place et ¼ du capital pour la partie Etat (représenté par la SMCP) a été entièrement libéré.

Programme de promotion de produits à valeur ajoutée et de création d'un Label

- ***Projet de promotion de produits à valeur ajoutée et de création d'un Label***



Contexte /justification

Les produits de la mer mauritaniens qui sont débarqués ne subissent qu'un faible niveau de transformation pour être exportés principalement congelés en entiers. Plusieurs freins existent actuellement à la promotion de la valorisation des produits. Certains de ces freins sont d'ordre commercial, et notamment du fait de l'absence d'incitations adaptées auprès du secteur privé pour promouvoir la valorisation et la qualité des produits ; d'autres freins relèvent d'avantage de l'insuffisance de capacités techniques pour le développement de nouveaux produits répondant à la demande des marchés.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet a pour objectif de promouvoir la valorisation des produits de la mer mauritaniens à la fois à travers des appuis à la filière des produits élaborés (y compris les incitations) et à la mise en place d'un processus de labellisation des produits.

Description succincte

Il s'agira de promouvoir la valorisation des produits de pêche par le développement de produits élaborés répondant à la demande des marchés et par la mise en place d'un processus de labellisation basé sur l'hygiène et les procédures de production (outils et méthode). Le Projet implique plusieurs institutions au premier rang desquels : la DIPIS/MPPEM, la SMCP, l'ONISPA, l'IMROP, l'Université des sciences et techniques de Nouakchott (filière Science et Technique Alimentaire STA) et le secteur privé (sociétés mauritaniennes intéressées par la démarche de création de valeur ajoutée, et qui ont la volonté et les moyens humains et matériels de collaborer au Projet). La SMCP en raison de son mandat (la promotion de la commercialisation et l'exportation des produits halieutiques, la valorisation des produits) semble être au niveau de l'exécution la plus apte à gérer ce Projet. Les axes du Projet comprendront :

- ✓ L'identification des voies de développement de produits à valeur ajoutée à travers la conduite d'études de marchés pour identifier des produits spécifiques les plus adaptés et des partenaires techniques et commerciaux intéressés dans les marchés ciblés ;
- ✓ L'analyse détaillée des procédés à retenir, l'évaluation des coûts de fabrication, et l'audit technique des installations privées candidates, de manière à établir si les conditions sanitaires des usines participantes correspondent aux besoins ;
- ✓ La visite des marchés cibles (contact importateurs fournisseurs d'équipement) et la production de pilotes (élaboration des manuels de transformation et assurance qualité pour chaque nouveau produit) et test d'acceptabilité des produits ;
- ✓ La création d'un label National de qualité des produits élaborés ;
- ✓ L'élaboration d'un programme d'investissement (études techniques et de financières) pour la production à l'échelle industrielle des produits élaborés

Le coût estimatif de ce Projet est de 600 000 \$USD sur deux ans.

OBJECTIFS SPECIFIQUE : Accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire en Mauritanie

Programme de Promotion de la distribution de poisson sur le marché domestique national



• *Projet Promotion de la distribution de poisson sur le marché domestique national*

IC

--	--	--

Contexte /justification

Dans le cadre de la politique macro économique de lutte contre le Pauvreté (CSLP 3, et son Plan d'Action 2011-2015), il a été reconnu que le secteur des pêches doit jouer un rôle majeur dans la lutte contre l'insécurité alimentaire (Rapport sur la mise en œuvre du 3^{ème} plan d'action du CSLP 3 déc.2012). Dans ce cadre, une Société publique, la Société Nationale de Distribution du Poisson (SNDP), a été créée par décret en novembre 2013 avec pour mission notamment d'œuvrer au renforcement de la sécurité alimentaire et au changement des habitudes en matière de nutrition à travers la vulgarisation systématique de la

consommation du poisson en Mauritanie. L'action de la Société s'est concentrée dans un premiers temps dans les principales régions où sévissent la pauvreté et l'insécurité alimentaire et la mise en œuvre d'un système logistique composé de 6 parcours dans les 13 wilayas concernées. La SNDP est encore en phase de développement et a bénéficié dans sa phase de lancement d'un Projet financé par la Coopération espagnole (AECID) de 5 millions d'Euros sur la période 2012-2015. Elle ambitionne au delà de 2015 et après la fin de cet appui, d'accroître son développement sur l'ensemble du territoire national afin de répondre à sa mission.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet a pour objectif d'améliorer durablement l'accès des populations mauritaniennes à la consommation du poisson, comme élément de renforcement de la sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Les principaux résultats directs attendus sont l'accroissement du volume de poissons distribué sur l'ensemble du territoire national et du nombre de bénéficiaires de poisson distribué afin d'accroître le niveau de consommation de poisson en Mauritanie. Des impacts indirects sur l'emploi sont également attendus.

Description succincte

Ce Projet capitalise sur les acquis du Projet financé par la Coopération espagnole (AECID) de 5 millions d'Euros sur la période 2012-2015 en complétant les infrastructures de stockage (chambres froides pour l'ensemble des capitales régionales, des container isothermes dans les Départements), les moyens de distribution du poisson (camions frigorifiques, véhicules pickup avec caisson frigo), ainsi que les plateformes logistiques dans les grandes villes régionales pour élargir l'accès du poisson des populations les plus nécessiteuses dans toutes les régions du pays (120 points de distribution).

Les appuis envisagés visent également à optimiser le fonctionnement de la SNDP et à développer également des actions de communication/promotion en faveur de la consommation du poisson et à avoir une meilleure connaissance du marché et des perspectives d'une plus grande implication des communes et du secteur privé en renforçant les capacités au côté de la SNDP (PPP), en particulier dans le cadre de la distribution de détail afin de pérenniser le réseau de distribution du poisson.

L'élargissement de la distribution du poisson à l'intérieur du pays devra être envisagé dans un cadre intégrant l'agriculture et l'élevage, en vue d'optimiser les coûts de transports de chaîne de froid pour diminuer les coûts de revenus de ces produits alimentaires accessibles à la population la plus large possible.

Le coût estimatif de ce Projet 5,4 millions de \$USD.



COMPOSANTE 3 = RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES

Le capital humain apparaît aujourd'hui comme étant l'une des principales contraintes au développement du secteur, qu'il s'agisse de main d'œuvre qualifiée pour soutenir le développement du secteur privé, mais aussi du personnel en nombre et qualifications adaptés au sein des institutions publiques pour la gestion et l'administration du secteur.

Ces besoins en ressources humaines vont être croissants à l'avenir avec la déconcentration de l'administration au niveau des infrastructures qui vont se mettre en place sur le littoral (service de surveillances, d'inspections sanitaires, de recherche, Directions d'exploitation...). Le Cadre d'investissement doit donc apporter une attention prioritaire à l'investissement dans le renforcement du capital humain qui apparaît être une condition nécessaire à la maximisation durable des potentialités du secteur.

Sous composante renforcement de l'adéquation formation emploi

OBJECTIF SPECIFIQUE : Promouvoir un emploi maîtrisé, renforçant l'intégration du secteur à l'économie nationale.

Programme identification de la demande de formation et de l'offre (Programme de formation multi acteurs)

- ***Projet étude des besoins : Adéquation formation emploi, y compris l'analyse de l'offre en formation et l'évaluation des gaps***

II 

Contexte /justification

Les consultations auprès des différentes institutions publiques du secteur et du privé lors de l'élaboration du Cadre d'investissement ont mis fortement en exergue des besoins très importants en renforcement des capacités en ressources humaines et leur gestion ainsi que les forts taux de déperdition des formés qui souvent sont recrutés par d'autres secteur. Ces besoins s'inscrivent par ailleurs dans un contexte d'ajustement institutionnel important du système de formation maritime et des pêches avec la création d'une Académie Navale. L'étude réalisée par le Département des pêches sur l'adéquation formation-emploi du secteur des pêches réalisée en 2009 nécessite donc d'être actualisée à la lumière des récentes évolutions des besoins d'emploi du secteur et de son dispositif de formation.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet a pour objectif d'évaluer et de caractériser les besoins d'emplois dans le secteur, l'offre de formation existante en Mauritanie, d'analyser les écarts et de donner des orientations pour bien dimensionner les offres de formations aux besoins du secteur.

Description succincte

L'étude abordera à la fois les besoins actuels tant au niveau des institutions publiques que des besoins du secteur privé, mais aussi la projection de ses besoins à + 10 ans par rapport

aux axes de développement du secteur définis dans la Stratégie sectorielle et le cadre d'investissement.

Le coût estimatif de ce Projet est estimé à 200 000 \$USD sur 1 an.

- ***Projet d'ingénierie pédagogique pour la définition du contenu des filières de formation au niveau de l'académie Navale (ISSM, CQFMM, ENEMP) et des Universités (USTM et UN)***

II 

Contexte /justification

Sur la base de la réflexion adéquation formation emploi, les profils d'emploi et les filières de formation d'intérêt prioritaires à développer en Mauritanie auront pu être identifiées. Il s'agira pour l'essentiel soit d'assurer un renforcement des filières existantes ou alors d'envisager la création de nouvelles filières (par exemple au sein de l'Académie Navale). Un travail d'ingénierie pédagogique sera réalisé pour la définition du contenu des filières de formation prioritaires.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet a pour objectif de définir les contenus des filières prioritaires de formation pour répondre aux besoins actuels et projetés du secteur.

Description succincte

Ce travail sera réalisé par des équipes pédagogiques spécialisées sur la formation des domaines maritimes et des pêches ainsi que des industries agroalimentaires. Il sera réalisé en relation étroite avec les structures clientes des secteurs public et privé.

Le coût du Projet est estimé à 500 000 \$USD sur 1 an.

Programme de développement des filières de formation

- ***Projet de mobilisation des partenariats institutionnels nécessaires pour le développement des filières et leur financement***

II 

Contexte /justification

Lorsque les cursus de formation auront été développées, des partenariats institutionnels seront établis pour la mise en place de ces filières de formation (notamment la mobilisation des équipes pédagogiques, la formation des formateurs) et le financement de ces formations (acquisition des moyens et outils pédagogiques, équipements...). Un dispositif d'évaluation sera mis en place afin de pouvoir, le cas échéant ajuster les programmes.

Objectifs et résultats attendus

L'Objectif de ce Projet est de mobiliser les équipes pédagogiques, les moyens matériels et financiers nécessaires pour le développement des filières de formation prioritaires.

Description succincte

La mobilisation d'équipes pédagogiques dans les filières de formation pourrait nécessiter dans un premier temps d'avoir recours à des partenariats nationaux, régionaux et internationaux avec l'Université et des instituts de formation spécialisés. Une stratégie de formation de formateurs devra être établie afin de pouvoir former les capacités pédagogiques nationales pour répondre, à termes, aux besoins pédagogiques des diverses filières de formation envisagées.

Le coût du Projet est estimé à 3 000 000 \$USD sur 3 ans.

Sous composante renforcement des capacités et formation continue

- **Projet Identification de la demande en formation continue et de l'offre disponible en vue de l'élaboration d'un plan de formation continue pluriannuel pour le MPEM**



Contexte /justification

Pour assurer une gestion durable du patrimoine halieutique national et générer durablement les potentialités du secteur ; le développement des ressources humaines du Ministère des Pêches doit figurer au rang des priorités. Ainsi le Ministère devra assurer des possibilités de formations continues dans les divers domaines relevant de la gestion des pêches et de l'administration des affaires maritimes. L'identification des besoins en formation continue du personnel devra être établie et inscrite dans un plan de formation pluri annuel régulièrement mis à jour. Ce plan identifiera, entre autres, l'offre de formation continue pour répondre aux besoins de renforcement des capacités des personnels du Ministère des Pêches, les besoins et sources de financement.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet à pour objectif le développement d'un plan de formation pluriannuel des membres du personnel du MPEM.

Description succincte

Le Projet consistera en un appui à la maitrise d'ouvrage au service en charge de la gestion du Personnel du MPEM pour le développement du Plan de formation pluriannuel à travers des missions d'appui ponctuel d'un cabinet spécialisé en Gestion des ressources humaines

Coût du Projet est estimé à 100 000 \$USD sur 1 an.

- **Projet Elaboration d'un plan de recrutement du MPEM**



Contexte /justification

L'analyse de la situation des ressources humaines au MPEM montre un déficit important de personnel à la fois sur le plan quantitatif (moins de 50 % des effectifs de l'organigramme est actuellement pourvu) et qualitatif (déficit de compétences clefs par rapports aux missions couvertes par ce Département). A cela s'ajoute une pyramide des âges du personnel qui laisse entrevoir le départ à la retraite de nombreux personnels d'encadrement dans les 5 ans à venir. Ce déficit en ressources humaine peut être comblé à la fois à travers la rationalisation des ressources humaines en place, notamment dans le cadre de la réorganisation du Ministère des pêches qui est envisagée, et à travers le recrutement de personnel qualifié en veillant à l'adéquation des profils aux postes. Dans ce cadre un plan de recrutement pour les 5 ans à venir doit être élaboré et mis en œuvre.

Objectifs et résultats attendus

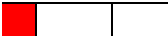
Le Projet a pour objectif le développement d'un plan de recrutement du MPEM.

Description succincte

Le Projet consistera en un appui à la maîtrise d'ouvrage au service en charge de la gestion du Personnel du MPEM pour appuyer le développement du Plan de recrutement du personnel à travers une série de missions d'appui ponctuel d'un cabinet spécialisé en Gestion des Ressources Humaines.

Coût du Projet estimé à 100 000 \$USD sur 1 an.

- **Projet Mise en œuvre du Plan de recrutement et formation de l'administration des pêches**

II 

Contexte /justification

Le renforcement de la fonction de gestion de ressources humaines dans la future organisation du Département des pêches devra s'accompagner par la mobilisation des moyens financiers nécessaires au financement des plans de formation et de recrutement. Compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent au niveau de la fonction publique, notamment en matière de recrutement, des mécanismes de financements innovants devront être recherchés afin de pouvoir mobiliser le capital humain nécessaire à la gestion et au développement du secteur.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet vise à mobiliser les ressources financières adaptées et pérennes nécessaires à l'investissement en capital humain pour le développement du secteur.

Description succincte

Le financement des plans de recrutement et de formation du personnel du MPEM devra être étudié dans le cadre de la mise en place de mécanismes de financements innovants visant à couvrir sur des bases pérennes la prise en charge des coûts récurrents de gestion du secteur

Le coût du Projet est estimé à 500 000 \$USD/an sur 4 ans.

COMPOSANTE 4 = DEVELOPPEMENT DE LA PECHE CONTINENTALE ET DE L'AQUACULTURE

Cette composante traite de la question des investissements prioritaires dans les sous-secteurs de la pêche continentale et de l'aquaculture. Bien que leur poids soit encore relativement marginal par rapport au secteur des pêches de captures maritimes, de récentes études ont montré que les sous-secteurs de la pêche continentale et de l'aquaculture offrent des perspectives intéressantes de développement en Mauritanie. L'appui à la promotion de ces sous-secteurs s'inscrit par ailleurs dans le contexte de diversification de la production halieutique dont l'exploitation des stocks sauvages tend progressivement vers la pleine exploitation. Ce développement répond également à un besoin prégnant de lutte contre la pauvreté en milieu rural par la mise à profit des opportunités offertes par les nombreux plans d'eau disponibles en Mauritanie et s'inscrit en complément aux efforts engagés par le Gouvernement contre l'insécurité alimentaire à travers la promotion de la distribution et la consommation de poissons sur l'ensemble du territoire national.

OBJECTIF SPECIFIQUE : Initier le développement de la pêche continentale et l'aquaculture à travers la réalisation de projets pilote

Sous composante Développement de la pêche continentale

Les récents travaux réalisés dans le cadre d'un Programme de coopération de la de la FAO ont permis de cartographier les différents plans d'eau offrant des potentialités pour le développement de la pêche continentale en milieu rural. Il s'agit, dans ce Programme d'investissement, d'appuyer la mise en place d'un cadre institutionnel permettant de développer ce sous-secteur et celui de l'aquaculture et de financer la mise en place de Projets pilotes dont les enseignements permettront de développer un Programme de plus grande ampleur, en appui au développement de la pêche continentale au niveau de l'ensemble des plans d'eau identifiés.

Programme de renforcement des capacités institutionnelles pour le suivi et la gestion des pêches continentales et le suivi du développement d'aquaculture



- **Projet de création d'une agence dédiée, logée au MPEM et travaillant en étroite collaboration avec le Ministère en charge de l'élevage**

II

--	--	--

Contexte /justification

Malgré leurs potentialités en termes de développement, l'analyse des freins et contraintes au développement des sous-secteurs de la pêche continentale et de l'aquaculture montre que ceux-ci sont avant tout d'ordre institutionnel. L'expérience d'autres pays dans la sous-région (Sénégal, Maroc) montre que ces contraintes peuvent être surmontées par la création d'une Agence nationale spécialisée pour le développement de l'aquaculture et de la pêche continentale dont les premiers chantiers seront de parachever le cadre juridique et réglementaire dédié à ces deux sous-secteurs. Cette agence spécialisée sous la tutelle du MPEM travaillera en étroite collaboration avec les Départements de l'Agriculture et de

l'Élevage et d'autres institutions d'appui au monde rural ((ex. SONADER, DAR) en particulier au niveau de la vallée du fleuve où la majeure partie des sites et zones pour le développement de la pêche continentale et de la pisciculture ont été identifiés.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet a pour objectif la création d'une Agence de développement de l'aquaculture et de la pêche continentale avec comme principales missions la recherche appliquée, la formation, l'encadrement et l'encouragement des activités dans ces domaines.

Description succincte

L'Agence aura comme tâche prioritaire de parachever les cadres juridique et réglementaire des deux sous-secteurs et le développement d'un système d'information sur la pêche continentale.

Le coût de la mise en place de cette agence spécialisée est estimé à 800 000 millions \$USD. Le projet sera d'une durée de 2 ans.

Programme de promotion de la pêche continentale

- **Projet d'aménagements de petits plans d'eau sur des sites pilotes**

IP



Contexte /justification

On recense en Mauritanie une centaine de petits plans d'eau, de superficie supérieure ou égale à 100 ha. La productivité naturelle en ressources halieutiques de ces petits plans d'eau a été altérée en raison de changements environnementaux survenus au cours des trente dernières années (période de sécheresse et aménagement hydro-agricole). Des solutions pour redresser la situation et faire en sorte que la pêche continentale sur les petits plans d'eau joue pleinement et durablement son rôle dans le cadre de l'objectif de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté sont envisageables à travers l'aménagement de ces petits plans d'eau. L'objectif recherché à travers l'aménagement est la combinaison d'actions visant à réhabiliter, protéger et/ou forcer la productivité biologique naturelle des écosystèmes, ainsi qu'à mettre en place des mécanismes de gestion impliquant étroitement les communautés de pêcheurs pour l'accès aux ressources halieutiques, la valorisation des produits de la pêche et la gestion concertée des plans d'eau avec les autres utilisateurs (agriculteurs et éleveurs, notamment)

Objectifs et résultats attendus

L'objectif du projet est de démontrer la faisabilité de l'aménagement de petits plans d'eau sur un nombre limité de sites pilotes, et de promouvoir la « répliquabilité » des résultats obtenus sur d'autres sites dans l'optique d'une augmentation durable de la production halieutique

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- Des plans participatifs de gestion et de mise en valeur de petits plans d'eau adoptés et mis en œuvre sur des sites pilotes ;
- Des capacités institutionnelles renforcées, notamment en matière de recherche-développement et de vulgarisation ;
- Un processus d'extension des résultats vers d'autres plans d'eau engagé

Description succincte

Les sites pilotes envisageables dans une première phase sont : la mare de Kankossa, la mare de Leibher, les mares dans la zone de Maghama. En complément à l'Assistance technique et aux frais de fonctionnement et d'équipement, le Projet concernera principalement des investissements en infrastructures (construction d'une petite écloserie), des contrats de prestation de services (intervention en génie rural et développement organisationnel), ainsi que des investissements de formation.

Le coût total indicatif du Projet est de 931 000 \$USD. Le Projet sera d'une durée minimale de 3 ans.

- **Projet de Promotion d'une pêche responsable sur le lac de Foum Gleita**



Contexte /justification

Le lac de barrage de Foum Gleita, d'une superficie d'environ 16 000 ha, accueille l'une des principales pêcheries continentales de la Mauritanie. Le potentiel halieutique théorique du lac, estimé au début des années 90, se situe entre 800 et 900 t/an. Pour autant, la production halieutique, qui oscillait entre 400 et 500 t/an jusqu'au début des années 2000, a progressivement diminué pour se stabiliser aujourd'hui autour de 200 t/an. Cette situation de sous-utilisations théorique des possibilités de production halieutique du lac de *Foum Gleita*, résulte de la conjonction de plusieurs facteurs, dont certains sont liés à la nature des écosystèmes mis en jeu et d'autres à l'approche encouragée jusqu'alors par l'administration pour promouvoir la pêche sur le lac. En conséquence, les pêcheries du lac de *Foum Gleita* ne sont que faiblement intégrées dans l'économie locale, que ce soit en termes d'emplois ou d'accès au poisson pour les consommateurs.

Objectifs et résultats attendus

Le projet vise à renforcer la gouvernance des pêches sur le lac de *Foum Gleita* afin de permettre à cette pêcherie lacustre de participer pleinement aux objectifs nationaux de développement et de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Les résultats attendus sont une augmentation durable de la production halieutique à des fins de sécurité alimentaire et d'une meilleure insertion du secteur de la pêche dans le processus de développement local.

Description succincte

Les principales activités prévues pour atteindre ces résultats s'articulent autour de la mise en place d'une unité de gestion opérationnelle d'encadrement, d'organisation, de formation et d'appui aux pêcheurs ; le renforcement des connaissances sur la productivité biologique du lac ; l'amélioration des conditions techniques et économiques de l'exploitation et enfin l'adoption et la mise en œuvre d'un plan de gestion durable des pêcheries de *Foum Gleita*.

Le coût total indicatif du projet est de 777 000 \$USD pour une durée estimée de 3 ans.

Sous composante Promotion du développement de l'aquaculture

L'exploitation des diverses ressources halieutiques mauritaniennes tend à atteindre son plein potentiel de production. Une des perspectives pour accroître la production en volume et valeur à l'avenir, est de promouvoir le développement de l'aquaculture. En raison de la qualité de son environnement marin, la Mauritanie semble disposer d'un potentiel important pour la conchyliculture, en particulier au niveau de la zone Nord de Nouadhibou. Par ailleurs, il est reconnu que la mise en place de droits de pêche sécurisés est de nature à favoriser le développement d'activités aquacoles dans le cadre de la diversification économique des activités des entreprises de pêche.

Il faut cependant souligner que les potentialités de développement aquacole en zone côtière restent fortement dépendantes de la qualité du milieu, pour lequel les pollutions d'origine terrestres (domestique, urbaine et industrielle ou agricole) sont susceptibles de nuire, ou même d'empêcher le développement de l'aquaculture. Les investissements dans les infrastructures d'assainissement au niveau des pôles de développement halieutique revêtent donc à cet égard une dimension stratégique (Cf. *Sous composante infrastructure du Cadre d'investissement*).

Programme promotion de la mariculture

- ***Projet élaboration d'un Schéma Directeur national de Développement de la Mariculture***

II 

Contexte /justification

Dans la perspective de la promotion du développement de la mariculture en Mauritanie, un Schéma Directeur sera développé qui permettra d'identifier quelles sont les possibilités d'aquaculture industrielle marine ou estuarienne en Mauritanie, et plus précisément de décrire successivement :

- les caractéristiques de l'environnement physique et bioclimatique du littoral Mauritanien,
- les espèces en mesure de s'adapter aux conditions locales et susceptibles de répondre aux demandes du marché international,
- les conditions administratives, techniques et financières à même d'assurer le développement d'une filière aquacole.

- Les paramètres indicatifs de possibles modification exogènes ou liés à la salubrité du milieu (métaux lourds, divers indicateurs de pollution entropique, etc.)

Ce Schéma Directeur National capitalisera les informations et données acquises dans l'étude relative au développement de la mariculture dans la baie du Lévrier (diagnostic et plan de développement) réalisé en janvier 2013 avec les appuis de la Coopération allemande en intégrant les nouveaux besoins et enjeux de la mise en place de la Zone Franche et de son Schéma de développement (SDO et PDP).

Par ailleurs, deux zones ont été classées pour le développement de la conchyliculture (Baie du Lévrier et zone de la Pointe d'Archimède) et font l'objet d'un suivi sanitaire de la Part de l'ONISPA. Une expérience pilote de développement de conchyliculture a été développée avec dans le Baie du Lévrier dans le cadre d'un PPP. Le développement de l'activité est actuellement contrarié par des facteurs commerciaux (marché) et sanitaire (agrément pour l'exportation). Dans la perspective de la levée de ces contraintes, un facteur indispensable au développement de l'activité à plus grande échelle sera l'aménagement sécurisé de l'espace maritime afin d'allouer aux investisseurs potentiels les concessions nécessaires à la sécurisation de leur investissement. Dans ce cadre il est nécessaire de développer les plans d'aménagement progressif des zones classées pour la conchyliculture pour répondre à ce besoin.

Objectifs et résultats attendus

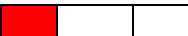
L'objectif du Projet est l'élaboration et la validation d'un Schéma Directeur de l'Aquaculture Marine en Mauritanie devant servir de cadre de référence aux actions prioritaires que devra promouvoir l'Agence Spécialisée pour le Développement de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture ainsi que l'élaboration des plans d'aménagement des deux zones classées pour le développement de la conchyliculture.

Description succincte

Ces études devront être réalisées dans un cadre institutionnel de concertation associant le MPEM, l'Autorité de la Zone Franche, et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Coût estimatif pour le développement du Schéma Directeur national de développement de la mariculture et la réalisation des deux plans d'aménagement pour les deux zones conchylicoles classées de 150 000 \$USD sur une année.

- ***Projet pilote de développement de l'algoculture***

IC 

Contexte /justification

Une expérience pilote de développement de conchyliculture a été initiée à Nouadhibou (Baie de L'Etoile) dans le cadre d'un PPP appuyé par la Coopération allemande (GIZ) ces dernières années. Cette expérience a permis de démontrer la faisabilité technique et de préciser les

éléments technico économiques pour le développement potentiel de cette activité dans le cadre d'un Plan de développement de la mariculture dans la Baie de Lévrier.

La question de la culture des algues reste cependant en suspens et le Plan de développement recommande également qu'une phase pilote soit conduite afin de mieux cerner les potentialités qu'offre également l'algoculture en Mauritanie.

Objectifs et résultats attendus

Le Projet a pour objectif le développement d'une phase pilote de production d'algues avec un opérateur privé dans le cadre d'un PPP afin d'évaluer les potentiels et perspectives de développement de cette filière de production en Mauritanie.

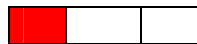
Description succincte

Développement d'un PPP avec un opérateur privé - Mobilisation d'assistance technique et financement d'activités de recherche et développement afin de définir les paramètres technico économiques et commerciaux pour le développement de l'Algoculture en Mauritanie

Le coût estimatif de Projet est estimé à 300 000 \$USD sur 3 ans.

- **Projet pilote de grossissement de poulpes**

API



Contexte /justification

La mise en place de la réforme du système de gestion dans la pêcherie du poulpe telle qu'elle est envisagée (mise en place de quotas Individuels pour le segment industriel) est susceptible de créer des incitations auprès du secteur privé à investir en premier lieu dans la qualité et la valorisation des produits (poulpe) pour accroître le chiffre d'affaires à partir d'un quota donné. Compte tenu de la spécificité commerciale de la pêche (prix du poulpe variant en fonction de taille, avec des prix généralement plus élevés pour les plus grandes tailles), la réforme de la gestion de la pêcherie va probablement inciter également les producteurs à modifier leur diagramme d'exploitation pour cibler les poulpes de plus grande taille. Dans ce cadre, la mise en place d'un programme pilote de grossissement de poulpe en lien avec le secteur privé se révélerait également comme un moyen d'accroître la richesse (chiffre d'affaires) de la pêcherie.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif du Projet est le développement d'une Phase pilote de grossissement de poulpe dans le cadre d'un PPP entre l'IMROP et le secteur privé afin d'étudier la faisabilité technique, économique et environnemental pour le développement d'une phase semi industrielle de grossissement de poulpe.

Description succincte

La Phase pilote devra de capitaliser sur les nombreuses recherches réalisées de part le monde et dont les résultats des connaissances sur l'éco biologie du poulpe en Afrique de

l'Ouest fournissent des éléments relatifs aux perspectives et contraintes pour le développement de l'aquaculture (grossissement) du poulpe. Sur la base des connaissances disponibles, définir les paramètres techniques et environnementaux d'élevage et procéder à des essais de grossissement. Évaluer la faisabilité technique ainsi que la rentabilité économique et financière pour le développement d'un projet d'investissement en phase semi industrielle bancable.

Le coût estimatif est de 500 000 \$USD sur 3 ans.

Programme pilote de développement de la pisciculture

- ***Projet de Promotion de la pisciculture pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales mauritaniennes***

IP

--	--	--

Contexte /justification

Plus de 50% de la population mauritienne vit en dessous du seuil de pauvreté et près de 30% vit dans l'extrême pauvreté. Les zones rurales abritent un nombre important de pauvres. Dans ces mêmes zones rurales, où les emplois se font de plus en plus rares, et le pouvoir d'achat, déjà très bas, s'érode davantage, sévit une insécurité alimentaire quasi chronique.

Conscient de ces problèmes et du rôle que la pêche continentale et l'aquaculture peuvent jouer dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le Gouvernement mauritanien s'efforce de relancer la pêche continentale et de développer l'aquaculture, et plus spécialement la pisciculture en eau douce. A cet effet, il vient d'élaborer un projet de « Cadre stratégique opérationnel de développement durable de l'aquaculture » qui, en plus d'établir une vision et des directives qui devront guider le développement de ce secteur, définit quelques programmes prioritaires en pisciculture qui devront être mis en œuvre pour son démarrage effectif. Le développement de l'aquaculture, et notamment de la pisciculture, est limité par les contraintes d'ordre environnemental, technique, institutionnel et socio-économique.

La pisciculture est quasi inexistante aujourd'hui dans le pays, malgré quelques initiatives encouragées dans le passé dans le cadre de microprojets. Pourtant, la pisciculture est potentiellement en mesure de contribuer de façon importante à relever le niveau nutritionnel au sein des couches les plus démunies, notamment en zones rurales à travers la production de poisson de consommation, et à améliorer leur niveau économique à travers les revenus issus de la production piscicole et/ou la création d'emplois, à condition de lever les contraintes énumérées ci-dessus.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif du projet est de lancer et promouvoir un processus de développement durable de la pisciculture en Mauritanie, avec en toile de fond les deux objectifs spécifiques suivants :

- Réduction de l'insécurité alimentaire dans les zones rurales, en augmentant la production et la disponibilité de poissons pour la consommation familiale et les marchés locaux ;
- Réduction de la pauvreté des populations rurales, en offrant la possibilité de génération de revenus de tous genres à différents niveaux de la filière.

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- Des capacités institutionnelles de l'Agence spécialisée en charge de la pêche continentale et de l'aquaculture renforcées ;
- Des infrastructures piscicoles publiques d'appui au développement de la pisciculture, mises en place ;
- Des systèmes et des technologies de production adaptés et efficaces, identifiés et vulgarisés.

Description succincte

Les activités prévues par le projet comprendront les actions suivantes :

- La création d'un Centre piscicole national ;
- L'identification des zones piscicoles prioritaires et des systèmes de production piscicole adaptés selon les zones et sites ;
- La formation de six cadres supérieurs en pisciculture (formations diplômantes niveau maîtrise) à l'étranger ;
- La formation de douze Techniciens supérieurs (à l'intérieur et/ou à l'extérieur du pays) aux différentes techniques de production et de gestion des fermes piscicoles, de vulgarisation, et de traitement et commercialisation des produits piscicoles ;
- La formation d'au moins 40 pisciculteurs dans le pays aux différentes techniques de production et de gestion des fermes piscicoles, et de valorisation des produits de la ferme, et organisation de voyages d'études dans la sous-région pour ces pisciculteurs formés ;
- L'encadrement et accompagnement de vingt à quarante pisciculteurs pour l'installation et la gestion de leurs exploitations piscicoles ;
- La conduite de programmes de recherche-développement et de promotion de la pisciculture





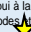







Le Projet mobilisera des ressources en assistance technique/expertise et en renforcement des capacités humaines (formation des responsables de l'Agence en charge du développement de la pisciculture) ; des investissements en infrastructure à travers la création d'une Centre piscicole (bâtiments, écloserie, laboratoire, étangs en terre, étangs en bétons, bacs de stockage) et des appuis aux pisciculteurs (construction d'étangs, de cages enclos), ainsi qu'un Fonds d'appui à la recherche développement.

Le coût total indicatif du projet est de 5 millions d'USD (3 800 000 €) sur une durée de 5 ans.

6. Présentation synoptique du Cadre d'Investissement

NOTRE VISION

« Tirer de la richesse halieutique du pays, et de façon durable, le maximum de bénéfices pour la population mauritanienne et participer plus activement aux efforts de développement d'une Economie Bleue inclusive source de richesse et d'emplois »

COMPOSANTE 1 AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET GESTION DURABLE DES PÊCHERIES		COMPOSANTE 2 ACCROISSEMENT DE L'INTEGRATION DU SECTEUR A L'ECONOMIE NATIONALE			COMPOSANTE 3 RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES 		COMPOSANTE 4 DEVELOPPEMENT DE LA PECHE CONTINENTALE ET DE L'AQUACULTURE	
Sous Composante Amélioration de la Gouvernance	Sous Composante Amélioration de la Gestion durable des pêcheries	Sous Composante Amélioration des infrastructures	Sous Composante Renforcement de la mise aux normes	Sous Composante Appui au développement des filières de valorisation et commercialisation	Sous Composante Renforcement adéquation formation emploi	Sous Composante Renforcement des capacités et formation continue	Sous Composante Développement de la pêche continentale	Sous Composante Promotion du développement de l'aquaculture
Objectif spécifique : Renforcer le cadre institutionnel et juridique pour la mise en œuvre des PAP	Objectif spécifique : Assurer une gestion rationnelle et durable des ressources dans le cadre des PAP	Objectif spécifique : Développer de façon maîtrisée les infrastructures de débarquement disposant des services de base et des pôles de valorisation halieutique	Objectif spécifique : Consolider et élargir le dispositif d'agrément sanitaire	Objectif spécifique : Promouvoir une industrie de la pêche compétitive sur le plan international et contribuant plus fortement à l'économie nationale	Objectif spécifique : Promouvoir un emploi maîtrisé, renforçant l'intégration du secteur à l'économie nationale		Objectif spécifique : Initier le développement de la pêche continentale et l'aquaculture à travers la réalisation de projets pilotes	
Programme 1.1.1: Programme de renforcement institutionnel du Dpt. Pêches  3 627 000	Programme 1.2.1: Programme mise en œuvre du Plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe  3 760 000	Programme 2.1.1: Programme d'appui à l'EPBR 42 333 000	Programme 2.2.1: Programme de renforcement de capacité de l'ONIPA  15 933 333	Programme 2.3.1: Programme d'appui à la restructuration des filières céphalopodes et farine de poisson  84 100 000	Programme 3.1.1: Programme d'identification de la demande de formation et de l'offre (Programme de formation) 700 000	Programme 3.2.1: Programme d'appui à la gestion des ressources humaines du MPEM 2 200 000	Programme 4.1.1: Promotion de la Pêche Continentale  2 908 000	Programme 4.2.1: Programme promotion de la mariculture 950 000
Programme 1.1.2: Programme de renforcement capacités IMROP 23 005 000	Programme 1.2.2: Programme sur la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Pêche Artisanale et Côtière 12 624 500	Programme 2.1.2: Programme d'appui au PAN 37 400 000	Programme 2.2.2: Programme de mise à niveau des entreprises de traitement à terre des produits de la mer  8 106 350	Programme 3.1.2: Programme de développement des filières de formation 3 000 000				Programme 4.2.2: Programme pilote de développement de la pisciculture 5 000 000
Programme 1.1.3: Programme renforcement capacités surveillance 31 427 817	Programme 1.2.3: Programme sur la mise en œuvre du Plan de Gestion de la pêcherie crevettière 1 180 000	Programme 2.1.3: Programmes d'appui aux villages de pêcheurs sur la zone Centre et Sud (PRLP en Zone Littorale) 27 500 000		Objectifs spécifique : Accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire en Mauritanie				
Objectif spécifique : Renforcer la gouvernance économique du secteur afin de garantir une croissance durable et inclusive		Programme 2.1.4: Programme d'appui à la mise en service et accompagnement du développement du port de Tanit (Zone Centre)  37 500 000		Programme 2.3.2: Programme distribution du poisson (SNDP & Secteur privé) 5 344 894				
Programme 1.1.4 : Renforcement de Gouvernance économique  6 190 000		Programme 2.1.5: Programme de réorganisation et de développement du MPN  17 926 100						
		Programme 2.1.6: Programme de développement d'un ouvrage portuaire adapté (à long terme) 32 000 000						
		Programme 2.1.7: Programme de développement du Pk 93 PM Inclus dans le Programme 2.1.3 PRLP en Zone Littorale						
		Programme 2.1.8: Programme de création d'un débarcadère et d'un pôle de développement pêche et agro-alimentaire au Pk144 Ndemeich  122 000 000						
		Programme 2.1.9: Programme de développement d'un port et d'un pôle de développement autour de Ndiago 37 500 000						
		Programme 2.1.10: Programme du pôle halieutique de Nouadhibou  95 719 156						

7. PLAN D'INVESTISSEMENT ET PLAN DE FINANCEMENT

1. Plan d'Investissement

<i>Codes</i>	<i>Composantes, sous composantes, programmes et projets</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>TOTAL</i>
1	<i>Composante1: Amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des pêcheries</i>	9 531 375	19 896 034	28 226 034	14 779 625	6 315 250	3 066 000	81 814 317
1.1	<i>Sous composante: Amélioration de la Gouvernance</i>	5 963 958	15 716 200	24 296 200	11 787 208	3 610 250	2 876 000	64 249 817
1.1.1	Programme 1.1.1: Programme de renforcement institutionnel du Dpt. Pêches	557 000	927 000	632 000	497 000	557 000	457 000	3 627 000
1.1.2	Programme 1.1.2: Programme de renforcement capacités IMROP	197 000	4 235 250	13 120 250	1 870 250	1 913 250	1 669 000	23 005 000
1.1.3	Programme 1.1.3: Programme renforcement capacités surveillance	4 199 958	9 513 950	9 513 950	8 199 958	-	-	31 427 817
1.1.4	Programme 1.1.4 : Renforcement de la Gouvernance économique	1 010 000	1 040 000	1 030 000	1 220 000	1 140 000	750 000	6 190 000
1.2	<i>Sous Composante : Amélioration de la Gestion durable des pêcheries</i>	3 567 417	4 179 833	3 929 833	2 992 417	2 705 000	190 000	17 564 500
1.2.1	Programme 1.2.1: Programme mise en œuvre du Plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe	980 000	885 000	635 000	535 000	535 000	190 000	3 760 000
1.2.2	Programme 1.2.2: Programme sur la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Pêche Artisanale et Côtière	2 587 417	2 874 833	2 874 833	2 287 417	2 000 000	-	12 624 500
1.2.3	Programme 1.2.3: Programme sur la mise en œuvre du Plan de Gestion de la pêcherie crevette	-	420 000	420 000	170 000	170 000	-	1 180 000
1.2.4	Programme 1.2.4	-	-	-	-	-	-	-
2	<i>Composante 2: Accroissement de l'intégration du secteur à l'économie nationale</i>	43 977 372	114 241 952	131 924 952	105 994 885	97 309 928	69 913 745	563 362 833
2.1	<i>Sous composante Amélioration des infrastructures</i>	28 960 705	88 655 955	106 988 955	81 042 222	76 350 007	67 880 411	449 878 256
2.1.1	Programme 2.1.1: Programme d'appui à l'EPBR	4 166 667	9 166 667	14 999 667	11 000 000	3 000 000	-	42 333 000
2.1.2	Programme 2.1.2: Programme d'appui au PAN	-	8 046 667	8 046 667	8 046 667	8 046 667	5 213 333	37 400 000
2.1.3	Programme 2.1.3: Programmes d'appui aux villages de pêcheurs sur la zone Centre et Sud (PRLP en Zone Littorale)	-	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	27 500 000
2.1.4	Programme 2.1.4: Programme d'appui à la mise en service et accompagnement du développement du port de Tanit (Zone Centre)	333 333	6 166 667	6 166 667	5 833 333	9 500 000	9 500 000	37 500 000
2.1.5	Programme 2.1.5: Programme de réorganisation et de développement du MPN	1 915 250	3 830 501	8 330 501	2 591 767	947 172	310 909	17 926 100

2.1.6	Programme 2.1.6: Programme de développement d'un ouvrage portuaire adapté (à long terme)	-	-	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	32 000 000
2.1.7	Programme 2.1.7: Programme de développement du Pk 93	-	-	-	-	-	-	-
2.1.8	Programme 2.1.8: Programme de création d'un débarcadère et d'un pôle de développement pêche et agro-alimentaire au Pk144 Ndemeich	2 000 000	24 400 000	24 400 000	24 400 000	24 400 000	22 400 000	122 000 000
2.1.9	Programme 2.1.9: Programme de développement d'un port et d'un pôle de développement autour de Ndiago	-	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	37 500 000
2.1.10	Programme 2.1.10: Programme du pôle halieutique de Nouadhibou	20 545 455	24 045 455	24 045 455	8 170 455	9 456 169	9 456 169	95 719 156
2.2	Sous composante Renforcement de la mise aux normes	3 350 000	5 026 588	5 076 588	5 093 254	3 459 921	2 033 333	24 039 683
2.2.1	Programme 2.2.1: Programme de renforcement de capacité de l'ONIPA	3 350 000	3 000 000	3 050 000	3 066 667	1 433 333	2 033 333	15 933 333
2.2.2	Programme 2.2.2: Programme de mise à niveau des entreprises de traitement à terre des produits de la mer	-	2 026 588	2 026 588	2 026 588	2 026 588	-	8 106 350
2.3	Sous composante Appui au développement des filières de valorisation et commercialisation	11 666 667	20 559 409	19 859 409	19 859 409	17 500 000	-	89 444 894
2.3.1	Programme 2.3.1: Programme d'appui à la restructuration des filières céphalopodes et farine de poisson	11 666 667	20 559 409	19 859 409	19 859 409	17 500 000	-	89 444 894
3	Composante 3: Renforcement des capacités humaines	200 000	1 700 000	1 500 000	1 500 000	500 000	500 000	5 900 000
3.1	Sous composante Renforcement de l'adéquation formation emploi	200 000	1 500 000	1 000 000	1 000 000	-	-	3 700 000
3.1.1	Programme 3.1.1: Programme identification de la demande de formation et de l'offre (Programme de formation multi acteurs)	200 000	500 000	-	-	-	-	700 000
3.1.2	Programme 3.1.2: Programme de développement des filières de formation	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	-	3 000 000
3.2	Sous composante Renforcement des capacités et formation continue	-	200 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 200 000
3.2.1	Programme 3.2.1: Programme d'appui à la gestion des ressources humaines du MPEM	-	200 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 200 000

4	<i>Composante 4: Développement de la Pêche continentale et de l'aquaculture</i>	-	1 000 000	2 069 333	2 236 000	2 386 000	1 166 667	8 858 000
4.1	Sous composante Développement de la pêche continentale	-	-	969 333	969 333	969 333	-	2 908 000
4.1.1	Programme 4.1.1: Promotion de la Pêche Continentale	-	-	969 333	969 333	969 333	-	2 908 000
4.2	Sous composante Promotion du développement de l'aquaculture	-	1 000 000	1 100 000	1 266 667	1 416 667	1 166 667	5 950 000
4.2.1	Programme 4.2.1: Programme promotion de la mariculture	-	-	100 000	266 667	416 667	166 667	950 000
4.2.2	Programme 4.2.2: Programme pilote de développement de la pisciculture	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
<i>Total CIDDPM</i>		53 708 747	136 837 986	163 720 319	124 510 510	106 511 178	74 646 411	659 935 151

2. Plan de financement

L'analyse de la structure du plan d'investissement montre que le volume des besoins de financements identifiés pour la Composante intégration à l'économie reste dominant (85 % des besoins en ressources du Cadre d'Investissement), et cela en particulier en raison des besoins importants de financement pour le volet des infrastructures. Le volet infrastructure reste, à l'image des besoins identifiés dans la Stratégie 2008-2012, le poste le plus volumineux en termes de besoins de financements (450 Millions \$USD, 68 % des besoins de financements).

L'évaluation des besoins identifiés dans ce Cadre d'investissement à l'horizon 2020 par rapport aux ressources disponibles font apparaître un Gap de financement actuel de l'ordre de 537 Millions de \$USD.

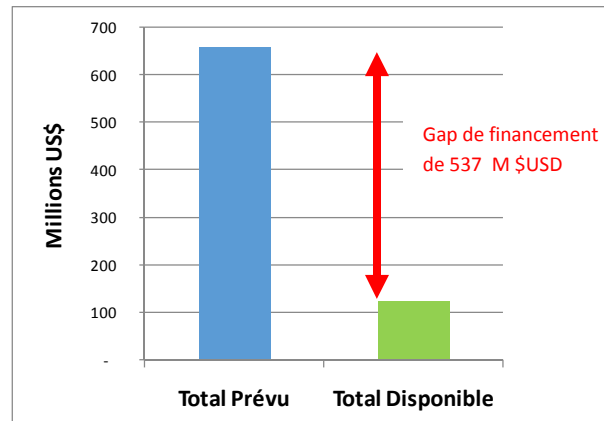
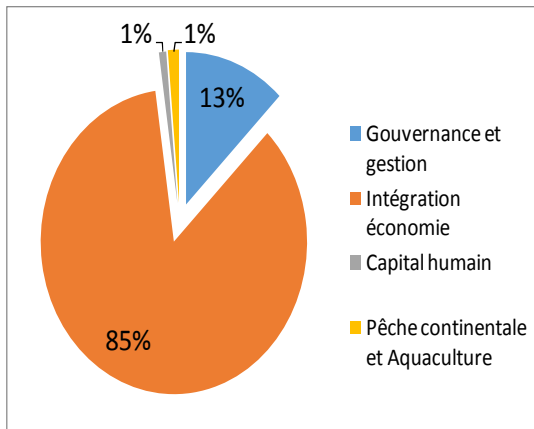


Figure 13 : Répartition des besoins de financement par thématiques d'investissement

Figure 14 : Estimation du gap de financement global

Les gaps de financement sont cependant variables en fonction des Composantes d'investissement identifiées. Elles apparaissent en volume de besoins de financement être les plus importantes pour le volet infrastructures (Gap de 494 millions \$USD), et pour le volet gouvernance/gestion (28 Millions \$USD). Il faut cependant noter que l'une des principales contraintes identifiée au développement du secteur, et donc au succès des investissements dans les Composante Gouvernance/Gestion et Infrastructures, étant le capital humain, il y a un enjeu stratégique à investir dans cette Composante pour l'avenir du secteur. Cela se justifie d'autant plus que les besoins de financement identifiés dans les ressources humaines ne représentent que 1 % des besoins totaux d'investissement, mais que l'investissement en capital humain est susceptible d'avoir d'important effet de levier sur la rentabilité des investissements en Gouvernance et Infrastructures et donc sur les performances économique du secteur sur le long terme pour l'économie.

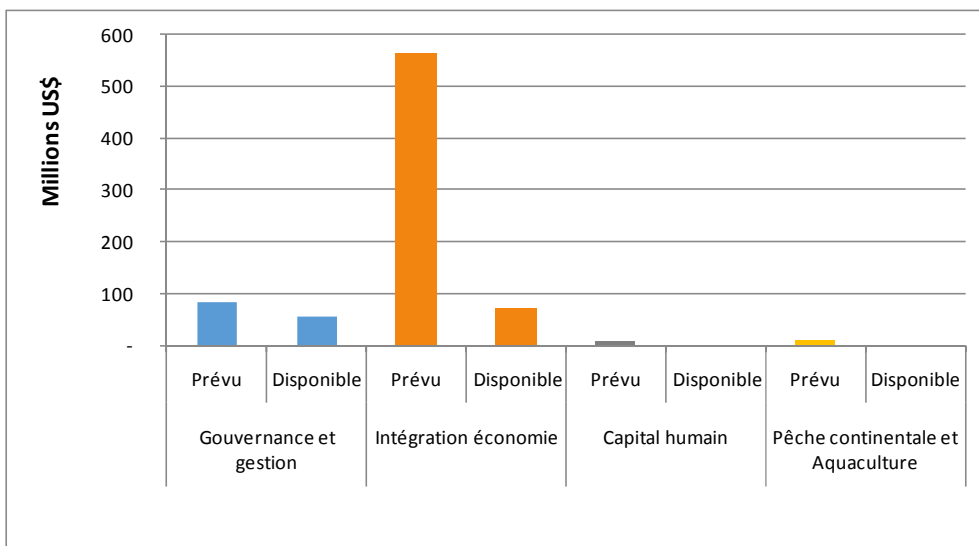


Figure 15: Estimation du gap de financement par thématique d'investissement

Avec 134 millions de \$USD escomptables à ce jour, le plan de financement actuel couvre seulement 20,6 % des besoins de financements identifiés dans le Cadre d'investissement. La structure des financements escomptables par sources de financement se répartie comme suit = 33 % Etat, 7 % secteur privé (y compris PPP), et 60 % Partenaires au développement.

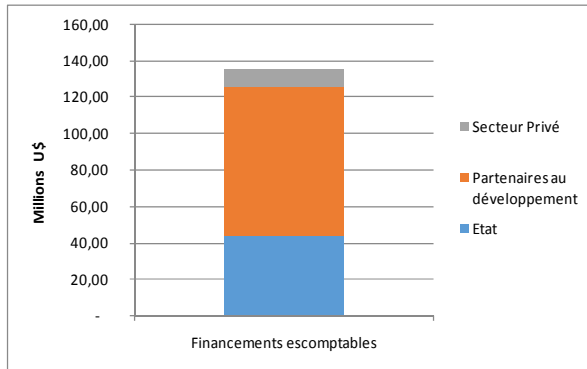


Figure 16 : Plan de financement

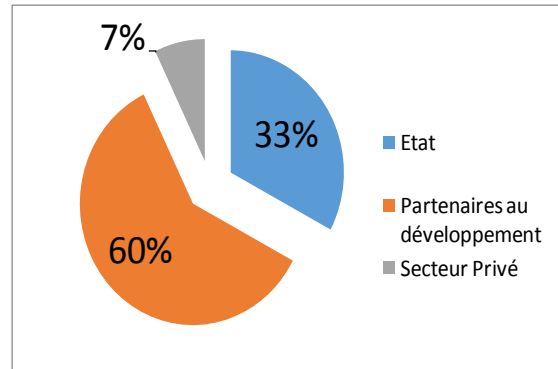


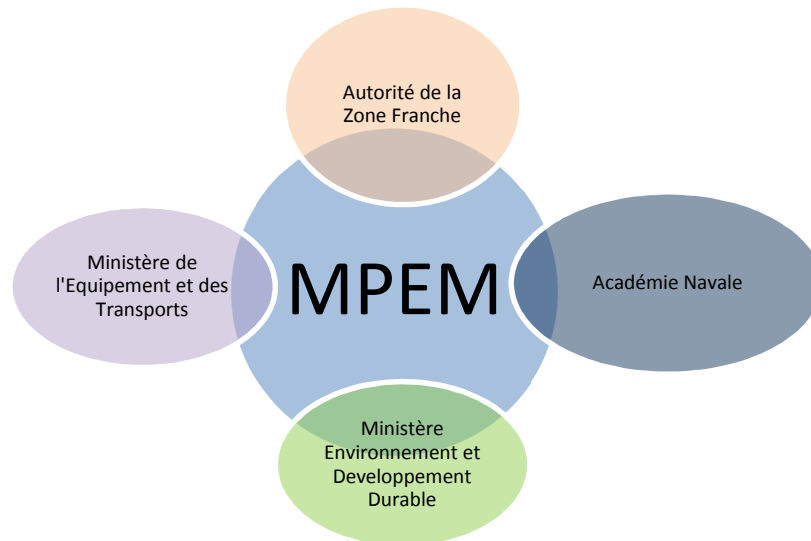
Figure 17: Répartition des financements déjà acquis par source de financement

8. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE (Y COMPRIS FINANCEMENT), COORDINATION ET SUIVI EVALUATION DU CADRE D'INVESTISSEMENT

Le développement et la mise en œuvre du Cadre d'investissement implique différentes institutions ayant mandat sur des domaines relatifs à l'économie maritime, au premier rang desquelles le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

Les principaux besoins de coordination et d'articulation des politiques du MPEM avec d'autres ministères concernent (Cf. Schéma ci-dessous) :

- L'articulation des politiques de gestion des pêches et de développement de l'aval des filières sur certains territoires à statut spécifique = Autorité de la Zone Franche à Nouadhibou, Parc Nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling. Ces besoins de coordination inter institutionnelle sont plus particulièrement prégnants avec l'Autorité de la Zone Franche en lien avec des enjeux de développement durable sectoriel (bonne articulation des politiques d'allocation des ressources et de celles concernant les perspectives de transformation/valorisation sur l'aval des filières ainsi qu'en ce qui concerne le développement harmonieux des infrastructures sur le littoral (articulation des cadres de planification des infrastructures SDI - et SDO – Pôle halieutique). Compte tenu de l'importance de la pêche sur le territoire de Nouadhibou, de son rôle potentiel de moteur de croissance et de développement sur ce territoire et pour l'économie nationale, la Coopération entre le MPEM et la l'Autorité de Zone Franche revêt un caractère Stratégique.
- L'articulation des politiques dans les domaines de la formation maritime avec l'Académie Navale nouvellement créée afin de répondre efficacement aux besoins de renforcement du capital humain pour la gestion du secteur (domaine public et privé) ;
- L'articulation des politiques dans les domaines de la préservation de l'environnement marin, de la biodiversité marine et côtière, et l'aménagement du littoral en lien avec le Département de l'Environnement et du Développement Durable ;
- La coordination avec le Ministère de l'Équipement et des Transports en charge de la construction des infrastructures de débarquement sur le littoral (Tanit)



Afin d'assurer une bonne coordination dans la mise en œuvre efficace du Cadre d'investissement, il est proposé un dispositif institutionnel de pilotage à deux niveaux :

- **Un Cadre de pilotage Stratégique Interministériel**, basé sur un Comité Interministériel, Présidé par le Ministre des Affaires Economiques et du Développement et dont le secrétariat est assuré par le MPEM. Ce cadre décisionnel interministériel, de haut niveau politique, constitue l'organe multisectoriel de pilotage du Cadre d'investissement. Son mandat est de veiller à garder le cap sur les grandes orientations, et de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des Programme et Projets prioritaires ainsi que de valider les propositions d'actualisation du Cadre d'investissement en cohérence avec la Stratégie des pêches et de son Plan d'action et les autres politiques publiques concernées. Ce cadre de pilotage Stratégique Interministériel devra par ailleurs s'articuler avec le dispositif de coordination qui sera envisagé pour la coordination et de suivi de la Stratégie Post 2015 (CSLP 4).
- **Un Comité Technique Interministériel Présidé par le MPEM**. Ce Comité intervient au niveau tactique et opérationnel, il est l'organe de coordination et d'opérationnalisation de la mise en œuvre du Cadre d'Investissement. Il a en outre la charge de procéder au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre d'Investissement.

Pour prendre en compte spécifiquement les besoins d'articulations des politiques publiques entre le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritimes et l'Autorité de la Zone Franche, au regard de la régulation des investissements sectoriels dans la Zone Franche, il est recommandé que :

- ✓ le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime soit intégré comme membre du Comité Supérieur d'Orientation Stratégique de la Zone Franche,
- ✓ un Comité d'intérêt public soit mis en place au niveau du Centre de régulation de la Zone Franche. Ce Comité aura pour mandat de statuer sur l'opportunité et la pertinence des Projets d'investissement privés dans le secteur des pêches au niveau de l'AZF, sous réserve de leur conformité avec la Stratégie du secteur des pêches, et notamment la bonne articulation/adéquation des politiques d'allocation des ressources halieutiques avec le développement aval des filières. Ce Comité sera présidé par l'AZF et comprendra, entre autres, la Direction de la Programmation et de la Coopération et la Direction de l'Aménagement des Ressources et de l'Océanographie du MPEM, l'IMROP, l'Observatoire

économique et social des pêches, le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, la Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé du MAED, la Direction Générale de la Politique Economique et des Stratégies de Développement du MAED.

Pour le suivi et évaluation du Cadre d'Investissement au niveau du secteur des pêches et de l'aquaculture, la Direction de la Programmation et de la Coopération (DPC) du MPEM devra être renforcée (sur le plan humain et par des outils de planification/suivi évaluation). La DPC s'appuiera sur un certain nombre d'institutions clefs, directement impliquées dans l'exécution de ce Cadre d'Investissement, notamment l'IMROP, l'Observatoire, l'ONISPA, la SMCP et le MEF (CAS),

La mise en œuvre du Cadre d'investissement va nécessiter la mobilisation de ressources financières adaptées et alignées sur les priorités définies dans le Cadre d'investissement. Pour ce faire, il est prévu :

- De mettre en place un mécanisme permettant d'assurer **le financement courant des fonctions et services de la gestion des pêches (recherche, régulation, surveillance, contrôle sanitaire et formation) à travers une réaffectation d'une fraction de la rente halieutique extraite au titre des redevances d'accès**. Il est proposé que la mise en œuvre d'un tel mécanisme soit étudié dans le cadre du Programme de réforme institutionnelle du MPEM prévu dans le Cadre d'investissement ;
- De créer un **Fonds d'investissement** pour le financement des Grands projets structurants du secteur (infrastructures de débarquement, sièges des institutions du système de gestion, moyens navigants de recherche, de surveillance....) ;
- De mettre en place un **dispositif institutionnalisé de Coordination, de suivi et d'évaluation de l'Aide Publique au Développement Sectorielle** au niveau du MPEM qui s'appuiera, entre autres, sur le fonctionnement des Groupes de bailleurs thématiques pêche et environnement existant. Ce dispositif aura pour but de stimuler le financement des investissements au niveau des Programmes et Projets prioritaires du CIDDPM et ainsi de mieux aligner l'Aide sur les priorités sectorielles en complément des ressources allouées par le Gouvernement. Certains financements de l'aide pourront s'inscrire dans le cadre d'approches projets pour appuyer les priorités déjà identifiées dans le cadre d'investissement, d'autres appuis pourraient envisager d'alimenter le Fonds d'investissement (orientation vers une approche d'aide Budgétaire Sectoriel)
- Enfin, une réflexion devra être conduite pour la mise en place de mécanismes de financement adaptés (ressources longues) pour le secteur privé, dans le cadre d'un système de gestion des pêches, réformé et fondé sur des droits de pêche garantis et sécurisés par l'Etat sur le long terme. Ainsi la création **d'une banque spécialisée (type crédit maritime)** et répondant aux caractéristiques et besoins de financement des entreprises du secteur pêche pourrait être envisagée.

9. EVALUATION DES RISQUES

La réforme de la Gouvernance du secteur et du système de gestion des pêches telle qu'envisagée dans la Stratégie à travers la mise en place d'un système de gestion fondée sur des droits de pêche, ne se pose pas seulement en termes techniques. La mise en place de solutions adaptées se heurtera potentiellement à des contraintes culturelles, politiques, institutionnelles, de coordination,

d'organisation, de gestion de ressources humaines et de disponibilité de financements adaptés. Ces facteurs accroissent l'incertitude et donc le risque. Il apparaît donc que les risques sont plus élevés au niveau de la Composante 1 du Cadre d'investissement qui traite de ces questions, qu'au niveau des autres composantes dont les contraintes, qui sont d'avantage d'ordre technique et économiques (financements adaptés), présentent de ce fait moins d'incertitudes. Pour autant, il n'y a peu de doute que l'investissement réel dans le renforcement de la gouvernance et la gestion visant à la rationalisation de l'effort réel est susceptible de retour sur investissement très importants escomptés de la régénération et la réalisation durable de la rente de rareté des ressources halieutiques pour le secteur privé et l'Etat.

1. Identification des principaux risques au niveau du Cadre d'Investissement

Les principaux risques associés à la mise en œuvre des Programmes et Projets identifiés dans ce Cadre d'investissement sont :

- Une prise de conscience insuffisante, au niveau des principales parties prenantes sur l'exigence d'acquies rapidement la maîtrise de la régulation de l'accès aux ressources, le contrôle des investissements dans le secteur et d'ajuster le système de gestion aux nouvelles conditions de rareté de certaines ressources ;
- Le déficit de coopération interinstitutionnelle entre le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime et certains autres Institutions et Départements (Autorité de la Zone Franche et Académie Navale), notamment :
 - ✓ Le risque d'une inadéquation entre les possibilités de pêche d'une part et les droits de pêches ainsi que les choix, la répartition et le dimensionnement des investissements de tout type sur l'aval des filières d'autre part ;
 - ✓ Le risque d'un décalage progressif des programmes de formation avec les besoins du secteur et d'un refroidissement possible des coopérations techniques traditionnelles habituées à travailler avec les institutions civiles.
- Le déficit de ressources humaines pour mettre en œuvre les Programmes et Projets et le chantier de réformes ;
- La difficulté de mobilisation des financements nécessaires à la réforme du secteur, du fait de la dissipation graduelle de la rente halieutique ;
- Le déficit de coordination de l'aide publique au développement sectorielle pour promouvoir un appui cohérent de la part des bailleurs de fonds pour promouvoir l'efficacité globale du système de gestion des pêches, et la cohérence des politiques de coopération.

2. Mesures de mitigation envisagées

- La mise en place d'un pilotage du Cadre d'investissement permettant une prise de conscience à un niveau politique élevé du grand intérêt pour l'avenir de ce secteur à fort potentiel de croissance et d'intégration à l'économie nationale, d'une maîtrise effective de la régulation de l'accès et de la nécessité d'un ajustement du système de régulation ;
- La mise en place d'un cadre institutionnalisé de coopération entre le MPEM et l'AZF visant le choix et la régulation des investissements dans l'intérêt public ;
- Le renforcement de la Coordination entre le MPEM et ses partenaires traditionnels en associant le MAED et le MF, et en renforçant le dialogue sur l'urgence qu'il y a à investir :

- ✓ dans le renforcement du capital humain et l'opérationnalisation de l'Institut Supérieur des Sciences de la Mer et du Centre de Qualification et de Formation aux Métiers des Pêches au sein de l'Académie Navale (Axe 4 du Cadre d'investissement),
 - ✓ dans la rationalisation du secteur en mobilisant les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour atténuer les impacts sociaux des réformes.
- Le renforcement de la gestion des ressources humaines au niveau du MPEM à travers
 - ✓ La rationalisation des compétences disponibles ;
 - ✓ La motivation du personnel : avancements exceptionnels, formation, responsabilisation, reconnaissance des mérites, instauration de primes similaires à celles existant dans d'autres Départements ;
 - ✓ Le développement de partenariat avec les Départements économiques et financiers et institutions d'encadrement (CMAP, ONS), Université de Nouakchott ;
- Le réinvestissement suffisant d'une part de la rente halieutique dans le financement du secteur (prise en charge des coûts de gestion récurrents sur les résultats de l'exploitation en faisant la distinction de la rente foncière des ressources halieutique extraite au titre des redevance d'accès, de l'imposition commune des bénéficiaires des entreprises de pêche). L'application d'une telle politique implique la réalisation d'un plaidoyer auprès du Ministère des Finances, afin que celui-ci accepte que soit dérogé au principe de non-allocation préalable des recettes publiques ;
- Le renforcement de la gouvernance du Compte d'Affectation Spécial (CAS-pêche) du Trésor qui est un outil potentiellement d'une grande utilité pour la mise en œuvre du Cadre d'Investissement (Fonds d'investissement), mais dont l'efficacité de fonctionnement dans mobilisation des financements reste encore à améliorer.

Annexes

Annexe 1 = Revue succincte des appuis sectoriels pêche en cours et/ou récemment achevés par les principaux Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Le tableau ci-dessous retrace le volume des encours de l'APD sectorielle pêche engagé en 2012 par les différents PTFs en soutien à la mise en œuvre de la Stratégie pêche et aquaculture 2008-2012.

Contribution au secteur pêche par bailleurs	Montants (en Euros)	Nombre d'actions/projets	%
France	5 830 000		3,57%
Allemagne	17 434 000		10,67%
Espagne	28 043 477		17,17%
Pays Bas	50 000		0,03%
Commission européenne	93 176 516		57,04%
Japon	11 000 000		6,73%
Banque Mondiale	873 626		0,53%
BAD	NC		
BID	NC		
FAO	1 347 692		0,83%
PNUD	NC		
UICN	5 599 583		3,43%
FIBA	NC		
T O T A U X	163 354 895		

Source : Délégation Union Européenne – Juillet 2012 - *Montant en Euros*

Cette dernière situation sur la cartographie de l'APD sectorielle pêche établie en 2012 a cependant significativement évolué avec la forte diminution des appuis sectoriels ciblés dans le cadre du Protocole de l'accord RIM UE 2012/2014 ; la fin de plusieurs appuis sectoriel (FAO (sur financement espagnol), Allemagne, France (SAC & AFD), ONG de conservation au sein du PRCM...), la non-reconduction de l'appui de certains partenaires, mais aussi l'instruction de nouveaux Projets –Projet PASP de la Banque mondiale dans le cadre du PRAO).

L'Union Européenne : Le Programme Indicatif National PIN de la Mauritanie reconnaît que la pêche représente un potentiel important pour la sécurité alimentaire et pour l'économie du Pays et que les choix d'intervention de l'UE dans le premier secteur de concentration de son aide à la Mauritanie, à savoir la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, devra également être coordonnée avec l'action de l'UE pour le développement de la pêche, notamment dans le cadre de l'Accord de Partenariat dans le domaine de la pêche, conclu entre l'UE et la Mauritanie. Les appuis sectoriels pêche de l'Union européenne sont mobilisés principalement à travers la compensation financière prévue dans le cadre du Protocole de l'accord de pêche sous le volet du partenariat. Ces montants étaient de 65 millions d'Euros (dont 4 millions pour le PNBA), sur la durée du Protocole 2008-2012 (et de seulement 6 millions d'Euros dans le cadre du Protocole en cours (2012-2014 ; 3 million par an = diminution de – 77%). Les appuis du précédent protocole ont été mobilisés à partir de 2011 dans le cadre d'un Compte d'Affectation Spécial (CAS) du Trésor pour les principales activités suivantes : (i)

acquisition d'un patrouilleur de surveillance, développement et financement du chantier naval de construction des navires côtiers (COMECA), étude de faisabilité (APS et APD) du point de débarquement au Pk 144, appui institutionnel IMROP, DARO, ONISPA (dans le cadre du BCI), appui au PNBA. Conformément aux dispositions du Protocole en cours (art. 6 § 3), les montants d'appui sectoriel du protocole 2012-2014 ne pourront être mobilisés que lorsque les reliquats de l'appui sectoriel prévu par le protocole 2008-2012 auront été intégralement consommés. Ces reliquats se montent actuellement à environ 5 millions d'Euros. Lors de la réunion de la Commission mixte à Nouakchott en septembre 2013, la partie européenne a rappelé que l'adoption d'une Stratégie nationale de développement du secteur des pêches serait également une condition de déclenchement de l'appui financier 2012-2014. **Un volet de financement sectoriel de l'ordre de 11 millions d'Euros est donc encore potentiellement disponible pour le financement du secteur dans le cadre de l'accord de pêche RIM/UE. Ce montant ne préjuge pas des nouvelles ressources financières qui pourraient être obtenues par la Mauritanie en appui à la gestion et au développement du secteur dans le cadre du renouvellement d'un éventuel accord de pêche au terme du protocole existant fin 2014. En effet, les dispositions (art 31 & 32), de la réforme politique commune des pêches du 11 décembre 2013 (Régulation EU No 1380/2013 du Parlement Européen et du Conseil) considèrent explicitement le développement d'un volet d'appui sectoriel dans tous les accords de pêche à venir.**

L'UE (DEVCO) finance par ailleurs un appui sous régional de 10,5 millions d'Euros pour les 7 pays de la zone de la Commission Sous Régionale des Pêches - CSR (2012-2016) en renforcement de la gouvernance, les politiques de gestion des ressources marines et de la réduction de la pauvreté dans la sous-région. Ce Projet de 10,5 millions d'Euros sur quatre années dont l'unité de gestion est basée à Dakar est mis en œuvre par le WWF, et le PNUD et associe l'Association d'Aide au Développement APTE. Ce Projet soutient actuellement en Mauritanien quelques initiatives relatives à l'aménagement des pêcheries de mullet et courbine et à la distribution du poisson.

La FAO : Ces dernières années la FAO a appuyé les processus d'aménagement de la pêche artisanale et côtière et mis en œuvre un projet en appui au renforcement de la gestion de la pêche artisanale à travers des financements du Royaume d'Espagne (Projet APAM : Appui à la Pêche Artisanale Mauritanienne 2009-2012). Les objectifs du Projet APAM étaient d'appuyer la réalisation de la stratégie nationale de développement durable du secteur des pêches 2008-2012, notamment la mise en œuvre des plans d'aménagement par pêcherie (PAP) et du plan d'aménagement et de développement maîtrisé des pêches artisanales et côtières (PADPAC) en améliorant les connaissances, la mise à disposition, l'utilisation des informations sur les Pêches Artisanales et Côtières (PAC) pour aider la prise de décision en matière d'aménagement et de développement durable du secteur. Le projet était structuré en quatre composantes : (i) Connaissance sur l'état de l'exploitation des ressources ciblées par la PAC ; (ii) Amélioration des données économiques et sociales sur la PAC ; (iii) Consolidation du Système d'information et (iv) Appui à la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et des plans d'aménagement. Le projet qui s'est achevé en 2012 et a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en novembre 2010 et d'une évaluation finale en décembre 2012. La FAO a également appuyé dans le cadre d'un TCP des actions en faveur du développement de la pêche continentale et de l'aquaculture (i) élaboration d'un cadre réglementaire pour la pêche continentale et l'aquaculture, (ii) élaboration d'un cadre stratégique de développement durable de l'aquaculture, (iii) l'élaboration d'un plan de développement de la pêche continentale et de l'aquaculture. La FAO instruit actuellement un Projet de Coopération Technique en appui au

renforcement de la coopération entre les Centres de recherche halieutique des pays d'Afrique du Nord.

Sur le plan régional, la FAO met en œuvre également avec le PNUE, le Projet du Grand Ecosystème du Courant des Canaries (CCLME) sur financement du GEF. L'objectif global du projet est d'assurer des avantages environnementaux mondiaux en inversant l'épuisement des ressources halieutiques et de l'habitat et zones de reproduction du courant des Grands écosystèmes marins des Canaries causés par la surpêche, les changements de qualité de l'eau (à travers tous les types de pollution) et changement de l'habitat. Le montant du financement GEF est de 1,4 millions € qui permet de mettre en œuvre des cofinancements des pays participants et des autres partenaires pour un montant total estimé à environ \$USD 28 millions. La composante deux de ce Projet sur les ressources vivantes vise le renforcement des politiques et de la gestion, à travers l'amélioration des connaissances et l'organisation d'actions de démonstrations, pour faire face aux problèmes transfrontaliers prioritaires liés au déclin des ressources marines vivantes du CCLME. Dans ce cadre plusieurs appuis sur des plans d'aménagement sur les ressources partagées et transfrontalières (Petits pélagiques, mullet, courbine) ont été conduits.

Banque Mondiale et GEF. Dans le cadre du Programme Régional des Pêche en Afrique de l'Ouest (PRAO), initié en 2006²⁵, la Banque Mondiale instruit actuellement la mise en place d'une Composante nationale à travers la Projet d'Appui au Secteur des Pêches (PASP/PRAO). L'objectif du Projet est : « l'accroissement durable de la richesse générée par l'exploitation des ressources halieutiques marines d'Afrique de l'Ouest, et de la proportion de cette richesse qui demeure dans les pays côtiers ouest-africains à travers : (i) le renforcement de la capacité des pays à administrer et gérer durablement leurs pêcheries, (ii) la réduction de la pêche illégale, (iii) l'amélioration de la valeur et de la rentabilité des captures et de la part de cette valeur intégrant les économies de ces pays. » En Mauritanie ce Projet se décline en trois composantes : Composante 1 : Bonne gouvernance et gestion durable des pêches ; Composante 2 : Augmentation de la valeur ajoutée locale à travers le développement d'infrastructures de débarquement prioritaires, Composante 3 : Coordination, Suivi et Evaluation et Gestion du Programme, avec un volet d'exécution national et un volet d'exécution régional en lien avec la CSRP. L'architecture financière du Projet, dont le montant total estimé est de US \$ 19 millions, est la suivante : financement IDA de \$USD 12 million, avec une composante IDA Nationale \$USD 4 millions, et une composante IDA Régionale \$USD 8 millions, complété par un financement FEM de \$USD 7 millions pour financer les appuis relatifs au renforcement de la gouvernance et de la gestion des pêcheries.

Banque Africaine de Développement (BAD), La BAD a soutenu jusqu'en 2008 un Projet de Développement de la Pêche Artisanale (PDPAS). Ce Projet s'est déroulé en deux phases. Dans sa phase 2 (Le PDPAS II), le Projet visait l'augmentation de la production artisanale du poisson et l'amélioration des revenus des populations bénéficiaires, la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois dans la pêche proprement dites et dans les créneaux de valorisation de poissons. Plus spécifiquement les activités réalisées ont concerné la formation de pêcheurs, de femmes formatrices, la mise en place d'un fond de crédit pour les pêcheurs formés et les femmes, le développement d'infrastructures de formation et de bretelles d'accès de la route principale au Pk

²⁵ Ce Programme régionale, couvre les 7 Etats Membres de la de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) ainsi que le Ghana et le Libéria (la Côte d'Ivoire est également pressentie pour intégrer ce Programme). La mise en œuvre du Programme à l'échelle des différents Pays s'effectue progressivement dans le cadre de Projet nationaux.

144 et à Blewakh, ainsi que la création d'un pôle de développement/village de pêcheurs au Pk 144. A la fin du Projet, une structure, le Centre d'Animation Sociale et d'Apprentissage aux Métiers de la Pêche Artisanale et Continentale (CASAMPAC) a été mise en place pour poursuivre les actions engagées par au niveau le PDPAS, en particulier celle visant le renforcement des capacités.

L'Espagne a appuyé récemment le sous-secteur de la pêche artisanale en Mauritanie à travers le financement du Projet APAM mis en œuvre par la FAO, ainsi qu'à travers projet LEGWEICHICH de développement de Pôle Intégré au Pk 93 (Tiguint) en 2000/2001 (AECID). Ce dernier Projet a construit certaines infrastructures communautaires et de stockage du poisson (chambres froides), financé des formations et l'acquisition d'équipements pour les pêcheurs. A partir de 2012 des appuis en lien avec le CASAMPAC ont été apportés à la commercialisation des produits de la pêche artisanale de la côte Sud (Pk 144 et 93) de la Mauritanie (325 000 € sur 2012-2014). Cet appui est achevé. L'AECID appuie actuellement et depuis 2011, en lien avec le Gouvernement Mauritanien, la distribution de poissons à l'intérieur du Pays. Une Société Nationale de Distribution du Poisson (SNDP) a été créée et le Projet financé à travers l'AECID (5 millions d'Euros) apporte un appui logistique à la mise en place du réseau de distribution (construction de chambres froides et poissonneries dans les régions, et fourniture de camions frigorifiques pour la distribution) ; les appuis concernent également des actions de renforcement institutionnel auprès de la SNDP. Le projet devrait s'achever en 2015.

Dans le domaine des infrastructures de débarquement, la Coopération espagnole, à travers le Ministère espagnol de l'économie et des finances a par ailleurs financé l'extension du Port container de Nouadhibou (PAN/NDB) pour un montant de 20,2 millions d'euros (660 mètres linéaires de quai additionnels et 120.000 m² de terre-plein).

L'Allemagne : L'Allemagne appuie de longue date (25 ans) la surveillance des pêches en Mauritanie. La IV^{ème} phase (2012-2014) du Projet Surveillance est actuellement en cours sous financement de la KfW (une évaluation a été conduite en 2013). Les principaux appuis de cette phase IV ont concerné : (i) l'optimisation du Système de Suivi des Navires de pêche par satellite (SSN), (ii) le renforcement de la surveillance côtière, notamment construction/équipement de 1 ou 2 mini stations radar, (iii) la mise à niveau des autres stations de surveillance du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA), (iv) le renforcement de la surveillance au PNBA, notamment la livraison d'une vedette adaptée aux conditions de la zone, (v) la révision des trois vedettes portuaires pour l'augmentation de la qualité des contrôles/inspections en mer et à terre, (vi) l'appui au renforcement du service technique (Atelier de réparation, entretien des Unités de surveillance, quai de surveillance) et (vii) la formation du personnel de la Garde Côte. Une VI^{ème} Phase est prévue dont les activités identifiées sont : (i) la construction d'un quai de surveillance à Nouadhibou, (ii) la réalisation d'un embarcadère à Nouamghar et les pré-études pour la construction de la digue à Ndiago, (iii) la fourniture d'une vedette de 34 mètres pour les zones centre et sud, (iv) la consolidation et le renforcement des stations de surveillances côtières (radar), (v) la mise à jour du suivi électronique des navires de pêche par satellite (SSN) l'AIS, et le VTS radar, (vi) la formation du personnel et l'équipement de la GCM , notamment pour les agents civils. Le montant du financement prévu pour la phase V est de 13 millions d'Euros.

L'Allemagne, à travers la GIZ, a également mis en œuvre, jusqu'en Octobre 2013, un projet d'appui institutionnel au Ministère des Pêches, avec une assistance technique. Le projet a appuyé le développement et la mise en œuvre des plans d'aménagement (poulpe, petits pélagiques) ; ainsi

que la mise en place d'un réseau informatique et une application informatique pour le développement d'un Système d'Information des Pêches au sein du Ministère. La Coopération technique allemande a également soutenu au début des années 2000 le renforcement de la coordination et de la concertation entre opérateurs publics et privés du secteur à travers la mise en place et le fonctionnement du Conseil National Consultatif pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CNCADPM).

Le Japon : Le Japon dispose également d'une coopération de près de 40 ans avec la Mauritanie dans le secteur des pêches. Cette coopération s'articule autour de trois axes majeurs : (i) La gestion des ressources halieutiques (fourniture de navires de recherche océanographique et conduite d'études sur l'évaluation des stocks) ; (ii) le développement de la pêche artisanale (appui en faveur des communautés de pêcheurs pour le développement de la pêche = fourniture d'équipement et de matériel de pêche ; construction d'infrastructures sociales dans les villages de pêcheurs de la zone centre) ; (iii) Augmentation de la valeur ajoutée locale et de la commercialisation du poisson à travers notamment la construction d'infrastructures (Marché au Poisson de Nouakchott - MPN, Port de pêche artisanale de l'EPBR, construction et équipement des laboratoires de contrôle de la qualité et de suivi du milieu marin) ; l'appui à des filières de formations sur l'hygiène et la transformation/valorisation des produits en lien avec l'ENEMP et la SMCP.

Ces axes d'intervention sont parfaitement alignés avec ceux des deux composantes du PASP/PRAO. Parmi les actions de coopération et financement en cours on peut noter : (i) le financement pour l'extension et la remise à niveau du port de pêche artisanal de Nouadhibou (Montant 11 millions d'Euros - JICA), (ii) la révision/maintenance des navires de recherche océanographiques qui ont connu des périodes d'arrêt prolongé depuis 2012 (iii) la réfection des laboratoires de l'ONISPA à NKC ; des appuis d'assistance technique en faveur du CASAMPAC auprès des communautés de pêcheurs et de la COMECA pour le chantier de construction des navires côtiers sous financement de l'UE (appui sectoriel). Des requêtes de financement ont par ailleurs été instruites pour actualiser certains travaux d'études sur l'évaluation des stocks qui avaient été réalisés par l'IMROP avec l'appui de la Coopération japonaise en 2000/2001.

La France qui a été historiquement active dans le secteur depuis plus d'une vingtaine d'année à travers ses appuis à l'IMROP et au MPEM sur la gestion des pêches et la marine marchande (SCAC/Ambassade de France), ainsi qu'auprès du secteur Privé (AFD) à travers des lignes de crédit pour le développement de la pêche artisanale, n'a actuellement plus de financements dans le secteur. Le Projet de recherche d'Appui à l'Approfondissement des Connaissances sur le Golf du Banc d'Arguin (PACOBAN) s'est achevé en Octobre 2012 (atelier de capitalisation). Une évaluation finale de ce Projet est prévue prochainement. L'assistance technique à l'IMROP a été interrompue également en 2012, celle au PNBA est en revanche poursuivie jusqu'en 2015. Les concours financiers de l'AFD auprès du secteur privé (A3PAM et FNP dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC) sont également achevés. Le Projet A3PAM a fait l'objet d'une évaluation finale mais pas le PRCC.

Conclusion

L'élaboration de ce Cadre d'Investissement s'effectue dans un contexte de « transition » des financements de l'APD sectorielle (fin et/ou diminution du volume d'engagements de plusieurs

bailleurs²⁶⁾ : la contrepartie des appuis ciblés au secteur des pêches dans le cadre du nouvel accord de pêche avec l'UE a fortement diminué passant à 3 millions €/an contre 13 millions par an dans l'ancien Protocole d'accord ; le projet d'Appui Institutionnel au MPEM sur la gestion des pêches financé par l'Allemagne (GIZ) s'est achevé en Octobre 2013 le MPEM n'a pas sollicité la poursuite d'un tel appui ; la FAO vient d'achever un Projet d'appui institutionnel à la Pêche Artisanale mauritanienne financé par le Gouvernement espagnol. Les interventions de la Coopération espagnole sur l'aval de la filière à travers la mise en place de réseaux de distribution du poisson à l'intérieur du pays pour promouvoir la commercialisation du poisson en lien avec la nouvelle société publique SNDP devraient se poursuivre jusqu'à la fin 2015. Cependant, la pêche ne figure pas pour l'Espagne comme un axe prioritaire d'intervention au niveau de la Stratégie pays qui vient d'être adoptée. Le Document Cadre de Partenariat entre la France et la Mauritanie n'identifie pas non plus le secteur des pêches comme un axe de concentration de l'APD français en RIM.

²⁶⁾Il faut également noter que cette tendance s'observe sur le plan sous régional où plusieurs appuis au niveau de la CSRP se sont terminés depuis 2011/2012 sans la poursuite de l'intervention des partenaires : Projet surveillance des pêches financé par l'UE, Projet AMP/Cogestion financé par l'AFD, Projet d'appui institutionnel financé par l'Allemagne, Projet appui à la Cogestion des pêcherie de petits pélagique financée par les Pays Bas et la France, Plusieurs appui du PRCM = Plan d'Action Sous Régional pour la Conservation et la Gestion des Requins (FIBA) , Projet Renforcement des Capacités Régionales en Gestion des Pêches en Afrique de l'Ouest (RECARGAO),